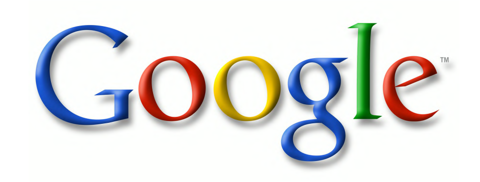
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.



https://books.google.com





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

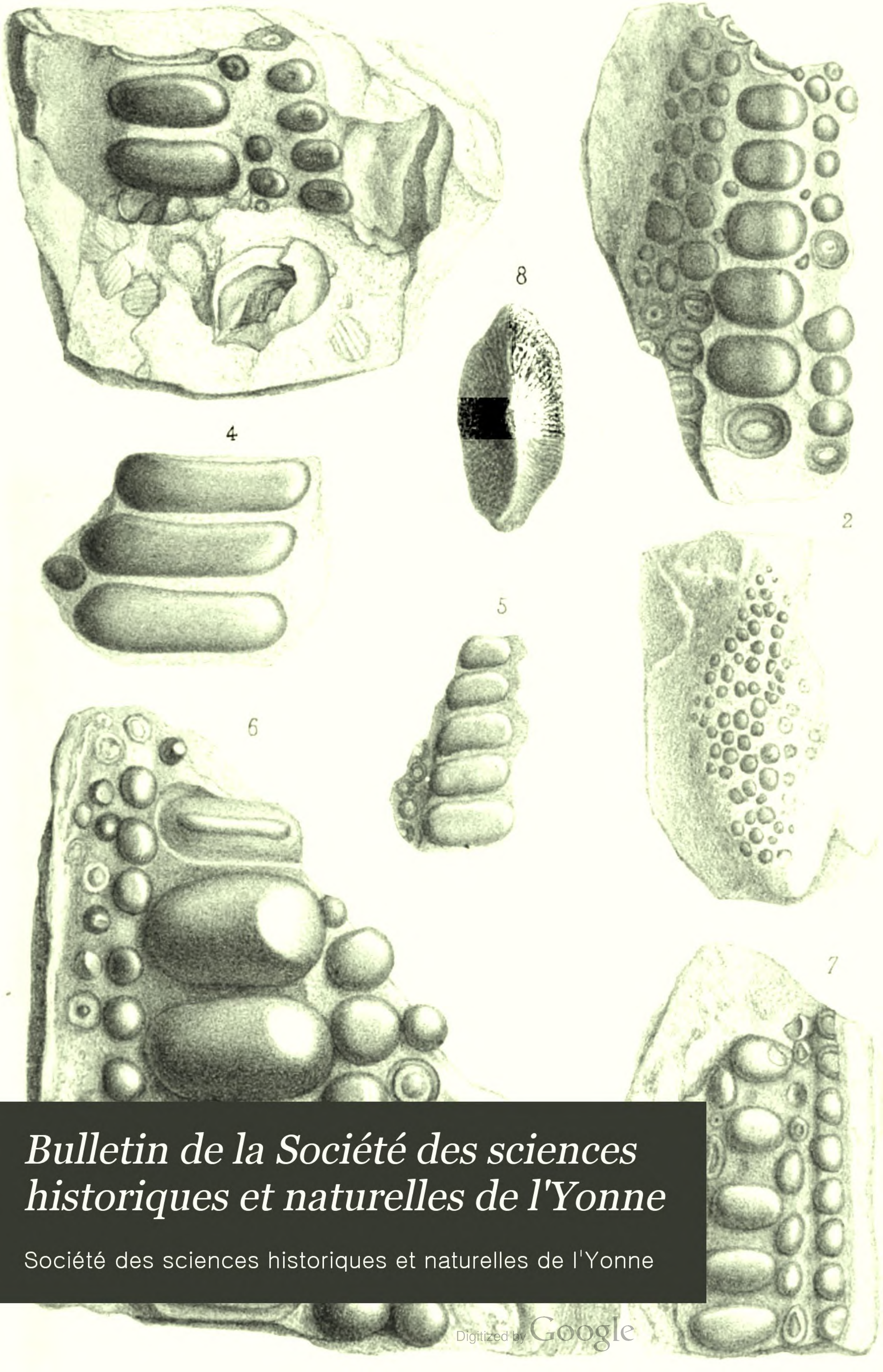
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne

Digitized by Google

515
.989
.86
1879
v.33



Library of



Princeton University.



Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

Digitized by Google

Article 13 du Règlement intérieur. — La Société, en admettant au Bulletin les articles communiqués par ses membres, n'entend ni en approuver le contenu, ni en prendre la responsabilité.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE

Année 1879. — 33e Volume.

Ier DE LA IIIe SÉRIE.



AUXERRE

SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS

V. MASSON ET FILS,
Place de l'Ecole de Médecine.

A. CLAUDIN,
3, rue Guénegaud, 3, près la Monnaie.

1879

Digitized by Google



Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1879.

I

SCIENCES HISTORIQUES

RECHERCHES

SUR LE RÉGIME MUNICIPAL A AUXERRE

AU MILIEU DU XVI[e] SIÈCLE (1)

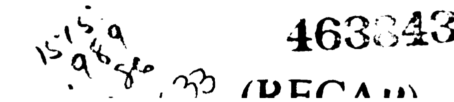
Par Max. QUANTIN.

Un grand écrivain a dit : « En France, la liberté est ancienne, et le despotisme nouveau. » Cette sentence reçoit certainement sa confirmation, au moins dans une grande mesure, par les faits qui résultent des documents de l'histoire des villes, et particulièrement des délibérations des corps municipaux. Nous avons entrepris de vérifier ce qu'il y a de vrai là-dessus, spécialement pour Auxerre, et nous sommes arrivé au même résultat. Les conclusions municipales ne commencent malheureusement qu'en 1569 ; les registres précédents ont été détruits en 1567, pendant l'invasion de la ville par les huguenots, qui saccagèrent tout, édifices civils comme maisons religieuses, et qui ont laissé, pendant les siècles suivants, des souvenirs de répulsion et d'effroi (2).

Les officiers municipaux nous ont conservé, depuis 1569, une suite de registres où sont consignées leurs nombreuses « conclusions. » Il y est traité de tout ce qui peut intéresser les citoyens, aussi bien dans les affaires particulières de la ville que dans celles qui concernaient l'État.

(1) Le président Chardon, dans son *Histoire d'Auxerre*, a mis à profit les registres des conclusions municipales du XVI[e] siècle. Il nous a semblé, toutefois, qu'on pouvait en tirer encore après lui d'utiles renseignements.

(2) D'autres causes ont pu également faire disparaître des documents de l'Hôtel-de-Ville. Ainsi, en 1614, le registre des conclusions coté n° 2, daté de 1574, fut rapporté par un nommé Jean Caillault. Cela se voit au dos du registre.



Digitized by Google

Outre les assemblées municipales ordinaires, il y avait, dans certains cas, surtout dans les questions d'impôt, des assemblées générales. On délibérait dans les séances ordinaires sur les travaux à faire aux murailles, aux portes de ville, au pavé, aux bâtiments de l'Hôtel-de-Ville, aux grandes écoles, et, à la fin du siècle, au collége. La guerre civile, qui troubla pendant de longues années le repos de la France, nécessitait des mesures vigoureuses de précaution. Il fallait fondre des canons, acheter de la poudre et d'autres munitions. Le service militaire était de rigueur pour tous les habitants, et ceux-ci concoururent plus d'une fois à des expéditions extérieures contre les ennemis du roi. Les passages de troupes amenaient des réquisitions onéreuses et qui accablaient de soucis les échevins.

Cependant, on ne négligeait pas les autres affaires municipales. Les grandes écoles, la santé publique, la réception des princes et des grands personnages sont l'objet des délibérations des officiers municipaux. Ils défendent de tout leur pouvoir les priviléges de la ville, réclament contre l'excès des tailles, la création de certaines fonctions, comme celle de gouverneur de la ville.

Toutes ces affaires et d'autres dont je parlerai dans le cours de cette notice étaient l'objet des délibérations des échevins, qui s'assemblaient à leur gré, sans avoir besoin de demander l'autorisation de personne, et dont les conclusions étaient immédiatement exécutées. Elles n'éprouvaient de retard que par le défaut de deniers dans la caisse municipale, ce qui arrivait bien quelquefois et ce qui créait de grands embarras aux échevins.

ASSEMBLÉES MUNICIPALES ORDINAIRES.

Les assemblées municipales se tenaient à l'Hôtel de Ville, établi dès le XIVe siècle au lieu où il est encore. L'aspect du monument présentait deux pignons. Le concierge habitait dans une salle basse. Au rez-de-chaussée était aussi la pièce où s'assemblaient les échevins pour l'administration ordinaire; au-dessus était une vaste salle où se tenaient les assemblées générales (25 février 1585) (*). L'heure de l'ouverture de la grande porte de l'Hôtel de Ville était à 9 heures du matin (12 août 1582).

Jean Chasteau, greffier et concierge de l'Hôtel de Ville, nous a conservé, dans sa prose exacte et claire, le résumé des conclusions des assemblées. Elles sont assez courtes, en général, et c'était heureux pour le greffier, car il n'y eût pas suffi si les discussions eussent été aussi longues que de nos jours, attendu que le Conseil était, pour ainsi dire, en permanence, comme nous le verrons tout-à-l'heure.

(*) Les dates entre parenthèses indiquent les délibérations du corps municipal.

Digitized by Google

L'année légale des assemblées commençait au 1er octobre. Le premier registre date du 3 octobre 1569. Le maire préside, assisté des trois gouverneurs, des douze échevins et du procureur du fait commun, en vertu des lettres-patentes du mois de novembre 1561, qui mirent un maire à la tête de la municipalité. Le maire et les douze échevins étaient électifs de deux en deux ans. Leurs pouvoirs étaient très étendus. Le maire avait droit de convoquer une ou deux fois la semaine le corps municipal, pour tout ce qui était d'intérêt communal. Les échevins assistaient à la reddition des comptes du receveur de l'Hôtel-Dieu, rendus pardevant le bailli royal, et exerçaient leur contrôle en cette occasion (1er octobre 1597). Le receveur des deniers communs rendait aussi ses comptes pardevant le bailli, en présence de tous les échevins et du procureur du fait commun (25 mars 1602). L'assemblée n'est pas toujours au complet, et au lieu des douze échevins on n'en voit quelquefois que cinq, six ou huit. Dans ces cas, l'assemblée requiert l'application d'une amende qui va de 50 sols à 4 livres contre chaque délinquant, au profit des pauvres de l'hôpital.

Les assemblées municipales sont fixées à trois par semaine, les lundi, mercredi et vendredi, à 3 heures du soir. A la fixation de ces jours, dans l'assemblée qui eut lieu le 20 juillet 1575, on ajouta, comme mesure coercitive, que chaque délinquant serait frappé d'une amende de 10 livres. Ces menaces d'amendes se répétaient assez souvent, car les fonctions d'échevin étaient onéreuses, et plus d'un essayait de s'en décharger. Trois échevins, qui avaient voté une conclusion, ayant refusé de la signer, sont condamnés à 60 sols d'amende chacun (24 avril 1577).

Les délibérations étaient secrètes, et cela se comprend par les temps de dangers publics qui régnaient au milieu du XVIe siècle. Les officiers du présidial ayant demandé copie d'une conclusion du 6 janvier, concernant le fait d'une requête présentée au roi par M. Légeron, le Conseil refusa de déférer à cette demande « attendu que les conclusions sont secrètes et qui n'out acoustumé d'estre communiquées, ny transportées hors dudit hostel-de-ville » (17 janvier 1577).

Le nombre des membres de la municipalité nécessaire pour rendre valable une délibération était de sept au moins, présidés par le maire ou le gouverneur, ou, en leur absence, par le plus ancien échevin. C'était l'usage traditionnel et réglé par les chartes de la ville (5 octobre 1594); et les échevins veillaient avec un soin jaloux à ce que les droits des habitants à l'élection des officiers de la ville ne fussent pas attaqués, et que la volonté de la majorité fût respectée (2 octobre 1595). Une réclamation de ce genre fut vivement portée à M. Leclerc, lieutenant général du bailliage, qui avait reçu pour procureur du fait commun Edme Baujard, encore qu'il eût eu moins de voix à l'élection que J. Torinon (8 novembre 1595).

Digitized by Google

Les soins que réclamait la gestion des affaires de la ville demandaient bien une indemnité pour les officiers municipaux. Aussi voit-on voter de temps en temps ce paiement, qui était souvent fort en retard, quoique le maire, le gouverneur et le procureur du fait commun ne reçussent que 10 livres par an, et chacun des échevins 20 sols. Les maire et échevins étaient aussi favorisés sous le rapport des impôts. Ils ne payaient que 20 sols par tête. En 1594, les assesseurs de la paroisse de Saint-Eusèbe ayant voulu les imposer plus haut, ils refusèrent et ceux-ci en appelèrent au Conseil d'Etat. Les officiers municipaux firent valoir pour raison de leur exemption « les grandes peines qu'ils souffrent par chacun jour vacant aux affaires, aians chacun à leur tour la garde des portes tant de jour que de nuit pour l'assurance des gardes, et autres contrainctz assister le matin et le soir à l'ouverture et fermeture desdites portes. » Le receveur jouissait de la même faveur.

Nous avons dit que les assemblées municipales était fréquentes. Sans être tout-à fait de trois par semaine comme elles auraient pu l'être, elles étaient souvent au nombre de deux. Aussi, en 1569-70, en compte-t-on 84 pour l'année; en 1576, 91 ; en 1583 le nombre diminue, il n'y en a plus que 50 ; mais deux ans après il y en eut 76. L'année 1576 offre cela de particulier que, dans les deux mois d'avril et de mai, le Conseil s'est réuni 14 fois dans l'un et 21 fois dans l'autre.

Voici une preuve de la perpétuité des traditions d'indépendance du corps municipal. Il existe aux archives de l'Yonne une vieille copie sur parchemin, du xvie siècle, de la charte d'affranchissement des bourgeois d'Auxerre, au xiiie siècle, par la comtesse Mathilde. Au dos de cette pièce sont les procès-verbaux successifs, en quelques lignes, de la prestation de serment du bailli du roi de garder les franchises de la ville. Cette cérémonie avait lieu à chaque mutation de bailli, et le nouveau titulaire y apposait sa signature (1). Le 19 février 1574, la même cérémonie eut lieu pour Louis de Millaux, seigneur de Vaux, nommé bailli et gouverneur d'Auxerre par lettres-patentes du 23 décembre précédent, mais non sans opposition de la part du corps municipal (27 septembre 1573).

Le maire ayant convoqué les échevins et le procureur du roi au bailliage, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, M. de Millaux jura solennellement de garder les franchises et priviléges, conformément aux chartes de la ville, et signa au registre municipal.

Le maire et les gouverneurs de la ville étaient traités avec considération par les Élus des États de Bourgogne, qui, en leur écrivant au sujet d'un subside de 5 sols par muid de vin, les appellent « messieurs et frères » (24 juillet 1580). Il y avait parmi les échevins des « gens lettrés qui assistent journellement aux *jours* et expéditions des causes ou préjudices et

(1) E 522, Archives de l'Yonne.

Digitized by Google

qui cognoissent ce qui est bon pour la ville. » En 1582, le corps de ville se plaignant aux officiers du présidial de ce que le geôlier des prisons de la ville faisait taverne et vendait vin aux prisonniers, les invite à se renseigner auprès d'eux sur les inconvénients de cette manière d'agir (24 octobre).

GOUVERNEUR DE LA VILLE. — CAPITAINE.

Tandis que le corps municipal régissait les affaires de la ville le mieux possible, soumis aux ordres du lieutenant du roi et gouverneur de Bourgogne pour les affaires militaires, on apprend, par lettre du 11 janvier 1570, que M. de Rochefort, capitaine de 50 hommes d'armes, est nommé par le roi gouverneur et bailli d'Auxerre, et que le corps municipal est invité à le recevoir avec sa compagnie.

Grand est l'embarras! On arrête de lui adresser des députés pour lui remontrer la pauvreté et misère du pays, et l'impossibilité de fournir aux munitions et vivres de sa compagnie; et que dans ce moment la ville et le pays logent les commissaires et chevaux de l'artillerie du roi (12 janvier 1570).

Cependant on se ravise, et le 23 janvier on décide d'acheter 6 feuillettes de bon vin et 25 moules de bois pour faire présent à M. de Rochefort, afin d'établir de bonnes relations. Mais, peu de jours après, les officiers municipaux, ayant reçu les lettres de provisions du gouverneur de la ville et du pays auxerrois, reviennent à la résistance, et, s'appuyant sur les vieilles attaches du pays avec le gouvernement de Bourgogne, ils décident que, lorsque M. de Rochefort se présentera à l'Hôtel-de Ville pour faire publier ses lettres et être reçu, il lui sera remontré « que de tout temps il y a eu un chef et gouverneur du duché de Bourgogne et pays adjacents, auquel gouverneur la ville et comté d'Auxerre ont jusqu'à présent été incorporés, qu'ils protestent vouloir y rester unis, et que le gouverneur ne sera reçu qu'à la condition d'y être subordonné. »

Et, en effet, lorsque M. de Rochefort se présenta à l'Hôtel de Ville et devant le présidial, pour requérir la publication de ses lettres, le maire et les échevins protestèrent Mais, nonobstant cette protestation, M. de Rochefort passa outre et se mit en possession. Il demanda bientôt qu'on travaillât aux fortifications et qu'on augmentât les munitions, ce qui devait, au dire des échevins, coûter à la ville près de 100 mille écus. Les échevins, en attendant la permission du roi, prièrent M. de Rochefort de lever 600 écus sur les habitants aisés de la ville et d'ordonner aux gens du plat pays d'amener à Auxerre leurs vins, blés et autres vivres. « à peine d'être déclarés rebelles au roi. » Les habitants de Cravan furent requis de délivrer huit meules de moulin, et d'envoyer les bois qui étaient déposés sur les ports, le tout à Auxerre (27 février 1570).

Peu de temps après, sur la demande de M. de Rochefort, les gages des

Digitized by Google

quatre soldats de sa garde furent augmentés et portés à 10 livres par mois, et il fut prélevé du linge pour son service sur tous les habitants, sans exception.

Au mois de septembre suivant, le conseiller Légeron ayant écrit de Dijon que M. de Rochefort ne voulait pas quitter son gouvernement, les officiers municipaux répondirent que la charge donnée à M. de Rochefort n'avait été que pour le temps des guerres et pour suppléer à l'absence de MM. les ducs d'Aumale et de Tavannes, gouverneurs en Bourgogne. Et qu'anciennement les gouverneurs étaient commis par les gouverneurs du duché, et s'appelaient capitaines de la ville ; qu'attendu l'état de paix où l'on se trouvait il n'y avait pas lieu à recevoir M. de Rochefort pour gouverneur, à moins qu'il n'ait commission spéciale de MM. d'Aumale ou de Tavannes. Et, entrant dans le vif de l'affaire, ils rappelèrent qu'ils se plaignirent au roi des grandes charges qu'ils ont longtemps supportées à cause de la garnison de la compagnie de M. de Rochefort, laquelle a demeuré dans la ville pendant cinq mois, sans avoir rien payé des munitions de foins, pailles et avoines, et que les soldats saisissaient le double de ce qui leur était nécessaire et le vendaient, mettant même les habitants en prison et ne voulant avoir que de l'argent. Et comme ils faisaient des remontrances à M. de Rochefort et s'excusaient de ne pouvoir consentir aux charges insupportables qu'il leur imposait, il les taxa de rebelles et fit entrer dans la ville des gens de guerre « pour mâter et réduire les habitans à sa dévotion. »

Les échevins envoyèrent, le 10 septembre, à M. Légeron, le résumé de toutes leurs plaintes pour qu'il en rendît compte à MM. d'Aumale et de Tavannes, en leur demandant de décharger la ville de la compagnie du sire de Rochefort, et de donner à tel gentilhomme qu'ils voudraient la charge de gouverneur, aux gages qu'ils fixeraient, pourvu qu'ils fussent débarrassés de M. de Rochefort.

Deux ans après (5 août 1572), un brevet royal nomma Louis de Buffevant, seigneur de Chaumont, capitaine et gouverneur de la ville et comté d'Auxerre, à la place du sieur du Fort, défunt. M. le président de Birague, garde des sceaux, fut chargé, le 1er septembre 1572, de recevoir le serment du nouveau titulaire, qui fut transcrit sur le registre municipal.

Peu de mois après, le capitaine et gouverneur est pourvu d'un logement aux frais de la ville (1), mais on fixe la durée du bail jusqu'à la Saint-Remy 1573, « pas plus loin. » Les gages de ce fonctionnaire étaient de 100 livres par an ; mais ils n'étaient pas très régulièrement payés, et la pénurie des deniers et le mauvais vouloir des échevins mettaient fréquemment le capitaine aux abois. Il attendait jusqu'à quatre et cinq années.

(1) On paye 48 liv. 15 s. pour une maison louée du 1er janvier au 1er octobre 1573.

Digitized by Google

Des procès s'ensuivirent, terminés en 1585 par une transaction où le sire de Chaumont donna une quittance définitive signée de sa main sur le registre municipal (16 novembre 1585). Dix ans plus tard, M. de Chaumont, toujours capitaine d'Auxerre, n'était pas mieux payé, car il obtint des sentences condamnant les échevins à lui payer sept années de ses gages, échus à la Saint-Remy 1595 (25 avril 1596). Un an après il n'avait pas encore touché ses 700 livres, et les échevins arrêtent enfin de le payer, ainsi que de ses gages de l'année échue à la Saint-Remy précédente (9 avril 1597).

M. de Chaumont, ne trouvant pas le titre de capitaine d'Auxerre assez relevé, avait saisi l'occasion de la soumission de la ville au roi, en 1594, pour demander et obtenir des lettres de provisions de lieutenant du roi au pays de l'Auxerrois. Aussitôt, le corps municipal y riposta par une protestation appuyée sur les termes de la capitulation de la ville portant qu'il n'y aurait aucun gouverneur particulier dans Auxerre (9 novembre 1594).

En 1599, on apprit que le comte de Tonnerre avait obtenu par lettres du roi l'office de bailli et gouverneur d'Auxerre, et qu'il se présentait au bailliage pour demander l'enregistrement de ces lettres. Les échevins s'inquiétèrent de cette nouvelle charge, et nommèrent Chouet, un d'entre eux, avec le procureur du fait commun, pour comparaître à l'assignation donnée pour procéder à la publication, et une assemblée fut convoquée pour savoir si la ville avait intérêt ou non à s'y opposer.

En tout cas, on conclut de requérir le comte de jurer, comme bailli d'Auxerre, la conservation des privilèges, libertés et franchises des habitans, conformément aux chartes de la ville et à la déclaration du roi sur la reddition de la ville en son obéissance (5 septembre). Le prévôt des maréchaux, Jean Sainctyon, dont les fonctions consistaient à réprimer les crimes et à arrêter les vagabonds, recevait des gages de la ville et de l'élection, montant, pour lui et ses archers, à 1,020 livres par an. En 1570, il sollicitait de l'augmentation, mais on la lui refusa, « attendu que la ville et élection d'Auxerre est excessivement chargée, que l'élection est la plus petite de France et ne consiste qu'en la ville et quarante tant villes, villages que hameaux (2 septembre).

AGENTS MUNICIPAUX.

Au-dessous des autorités municipales proprement dites se placent les agents destinés à l'exécution des conclusions de l'Hôtel-de-Ville et à la « garde et tuition de la ville. » Voici d'abord Jean Chasteau, greffier et concierge de l'Hôtel-de-Ville, qui tenait la plume et rédigeait les conclusions depuis l'an 1566. En 1586 il occupait encore ses fonctions avec 100 livres de gages, à condition de fournir le feu et la chandelle au conseil. Il trouva que cette rétribution était modique et il sollicita

Digitized by Google

quelque récompense, exposant que pendant les troubles il avait eu fort à souffrir et n'en avait obtenu aucune indemnité. En effet, l'Hôtel-de-Ville avait été saccagé à la surprise d'Auxerre par les Huguenots, en 1567. Ils en démolirent le perron, qui était monumental et orné de lions. Ils dégradèrent les salles intérieures, cassèrent les vitraux, etc., agissant dans cet édifice civil comme dans les monastères, les églises et les maisons du clergé.

Chasteau obtint enfin, en 1581, une récompense de ses bons services, et les échevins lui donnèrent deux offices de courtiers de vins, qu'il ferait tenir à sa volonté (26 juillet).

Pour publier par les carrefours les mandements du roi, les ordonnances des maire, échevins et gouverneurs, et les affiches aux portes de la ville, il y avait un trompette qui accompagnait le greffier Jean Chasteau (21 septembre 1586).

Les assemblées générales des habitants avaient aussi leur greffier. C'était Étienne Quéru, en 1574; en 1579, c'est un nommé François Coquard, qui était greffier du bailliage d'Auxerre et qui délivrait au maire copie des conclusions de ces assemblées. Il recevait 3 écus 1/3 de gages par an (8 mars 1579 — 28 octobre 1584).

En 1581, il est accordé au maire un sergent pour l'accompagner de jour et de nuit et recevoir ses ordres pour la défense de la ville, et punir les habitants « défaillans de la garde de la ville » (28 mars).

L'année suivante, le corps municipal, ayant reconnu l'utilité de ce sergent, résolut de demander au roi d'en créer deux dans la ville pour exécuter les mandements du maire, et surtout pour contraindre à la garde des portes, tours et remparts, et aux diverses corvées. Ils devaient avoir 10 livres de gages chacun (20 avril 1582).

Le sonneur de la *guette*, c'est-à-dire de la cloche placée dans le clocher de pierre de l'église Saint-Eusèbe, qui s'élève sur le point culminant de la ville, était continué en 1574 jusqu'à nouvel ordre, moyennant 9 livres par mois (8 novembre). Il y avait aussi un maître *orlogeur*, nommé Alexandre Maistreu, qui recevait 6 écus 2/3 de gages pour « conduire la cloche de la tour Gaillarde » (1597, 1er avril).

Il y avait depuis longtemps une institution militaire dans la ville, qui réunissait tous les habitants pour la défense commune, c'était la garde bourgeoise. Chacun d'eux était pourvu d'une arquebuse, d'un mousquet ou d'une pique, et d'un casque. Au son de la cloche, les bourgeois de chaque quartier saisissaient leurs armes et se rendaient au lieu du rendez-vous. Le capitaine ou quartenier, élu dans son quartier, donnait les ordres et l'on marchait qui à la garde des tours, qui à celle des portes et des murailles (3 mars 1577).

Parmi les capitaines de marque que le XVIe siècle a vus à Auxerre, nous citerons Nicolas Thuillant et Jacques Creux, dit le capitaine Brusquet, dont nous parlerons spécialement plus loin.

Digitized by Google

Les travaux de corvées étaient aussi conduits par les capitaines de quartiers : ainsi, en 1581, M[e] A. Vincent, qui reçoit ce titre, est chargé, par conclusion du 6 août, de conduire le lendemain 20 hommes pour la réfection de la partie de la route de Paris, qui de la porte de la ville conduit à la montagne dite de Saint-Siméon. Il lui est ordonné de former deux escouades commandées par Billard et Goureau, canonniers de la ville. On devait choisir des personnes robustes, munies de pics, pioches et pelles, sans y recevoir ni femmes, ni garçons.

Outre ces divers agents, on en voit un autre qui joue un rôle actif dans les mesures de garde qu'on prenait pour la *tuition* de la ville. Il se nommait Pierre Vatard, et était d'une famille auxerroise dont plusieurs membres sont connus. En 1594, au mois de décembre, on eut à Auxerre une recrudescence de craintes au sujet d'entreprises qu'on redoutait contre la ville. On prit alors une délibération où Pierre Vatard figure comme ayant été employé depuis longtemps à la garde de la ville, à faire et dresser les rôles des patrouilles, rondes, ordinaires et extraordinaires des gardes, et à tenir la main à l'exécution des ordres, tant de jour que de nuit. Les échevins le confirment dans sa charge aux gages de 5 écus par mois, tant qu'il sera nécessaire « et jusques ad ce que la ville soit hors de soubson de surprinse. » Il est aussi chargé d'assister les maire, gouverneurs et échevins « ordinairement et d'heure à aultre pour obéir à leurs commandemants » (8 décembre 1594). Pierre Vatard était aussi maître imprimeur. Son adresse au tir de l'arquebuse le fit proclamer roi « du noble jeu de l'arbaleste, » et il fut déclaré en conséquence exempt des tailles (1596, 18 octobre). Il prend à bail au nom de la ville le droit d'entrée des vins et autres marchandises dans tous les pays de l'élection où il y avait des foires, moyennant 666 écus 2/3 (1599, 27 septembre). Il prend aussi à bail la ferme du droit d'entrée sur le poisson de mer amené à Auxerre, moyennant 100 écus sol (18 octobre 1599).

En 1600, il fait tous les frais nécessaires pour la publication de la paix, les feux de joie tirés en réjouissance, etc.,et signe sur le registre et reçoit pour tout cela 120 écus (21 septembre).

Loppin, trompette ordinaire de la ville, publie, de concert avec Jacques Chasteau, concierge, les mandements du roi, ceux de la ville et les convocations des assemblées et des processions générales (1599, 30 septembre). Ils reçoivent chacun 3 écus pour salaire.

Nicolas Philippart, maître joueur d'instruments et trompette, remplace Loppin comme trompette (6 mai 1600).

La ville avait aussi à Paris un avocat à la cour pour plaider ses affaires. En 1572, c'est un sieur Galotte qui remplaçait M[e] Augustin de Thou (14 août). En 1598, M[e] Laurent Delye, avocat au parlement, remplit les mêmes fonctions (25 octobre). De plus, on voit, en 1584, « un solliciteur exprès pour les affaires et procès de la ville, attendu la multitude desdites

Digitized by Google

affaires. » Il était chargé de les instruire (18 mars). La nécessité de cette fonction était devenue manifeste depuis l'énumération des procès dont fut chargé, l'année précédente, l'échevin Claude Veruillat, envoyé à Paris. On en compte huit et tous importants (4 mars). Mais ce qui n'empêcha pas d'envoyer à Paris, au mois de décembre suivant, Jean Petit, échevin, pour poursuivre le jugement des procès de toute nature que la ville soutenait (4 décembre).

JURIDICTION MUNICIPALE.

Le droit de police, reconnu au maire par les anciennes chartes, avait été confirmé par l'édit de Moulins. Aussi, lorsque les juges-consuls présentèrent au corps de ville les lettres-patentes de la création du tribunal consulaire, leur fut-il répondu que les échevins n'avaient point intérêt à leurs affaires, excepté qu'ils s'opposaient à toute entreprise sur leur juridiction en fait de police (11 octobre 1571).

La ville était alors parcourue par des individus armés qui causaient de vives inquiétudes. Les échevins, informés, ordonnent que le procureur du fait commun rechercherait les perturbateurs (6 février). Mais le prévôt royal et le présidial voulurent s'attribuer le droit de police dans cette circonstance. Les échevins en appelèrent au parlement afin d'y démontrer « que de toute ancienneté la police appartient à la ville, de laquelle ils ont joui jusqu'à présent, suivant les lettres-patentes et édits du roy. » L'exercice du droit de justice fut encore affirmé, en 1574, par l'emprisonnement de Claude Lynard ou Liard, par ordre du procureur du fait commun, pour lequel les échevins prirent fait et cause, « attendu la gravité du délit (23 novembre). Il s'agissait d'infraction aux règlements de police sur la déclaration des étrangers logés dans les hôtelleries. Et comme Lynard, qui était hôtelier dans la paroisse Saint-Pèlerin, avait négligé de remplir cette formalité, il fut arrêté. Neuf ans après, l'affaire n'était pas finie, et Lynard avait assigné le procureur du fait commun, Jean Petit, notaire et capitaine du quartier Saint-Père et Saint-Pèlerin, aux Grands-Jours de Troyes, et les échevins y soutinrent la cause (11 décembre 1583). Le bailli d'Auxerre ayant ordonné que le pain qu'on vendait serait visité, le corps de ville commit plusieurs échevins pour assister « à l'essay du pain, » mais en protestant que cela ne préjudicierait pas au droit de police de la ville (20 janvier 1572). Le 2 mai 1575, on autorise le procureur du fait commun à poursuivre les auteurs des excès et outrages faits aux rondes de nuit depuis huit jours.

Le 13 juin 1575, les échevins continuèrent de défendre leur droit de police, et ils chargèrent Claude Leroy, échevin, de communiquer au maire de Dijon et à tous autres qu'il appartiendrait trois lettres justificatives de ce droit : premièrement, des lettres-patentes données à Troyes le 28 mars 1563, contenant attribution de juridiction et connaissance de la police au

Digitized by Google

maire de la ville; secondement, une commission du parlement, du 10 juillet 1564, pour faire appeler les officiers du bailliage à répondre sur ces lettres. Leroy reçut 80 écus d'or pour ses frais de voyage. Lorsqu'il revint de sa mission, les documents qu'on lui avait confiés furent mis au trésor, et on lui en donna décharge (14 octobre). Etienne Digornet, qui avait dit des « insolences » aux gardes de la porte du Pont, ayant été emprisonné par ordre du maire, fit assigner le procureur du fait commun par devant le bailli royal; mais les échevins arrêtèrent de décliner cette juridiction, et chargèrent le maire et quatre échevins de présenter la déclaration de la ville devant le présidial et le lieutenant général du bailliage, avec prière de laisser l'affaire à la disposition de la ville (3 février 1576).

Les entrepreneurs de travaux de la ville qui n'exécutaient pas leurs marchés étaient exposés à être mis en prison, comme on le voit pour Jacob, charpentier (9 février 1576). Germain Grail, échevin, qui devait payer les ouvriers travaillant à la brèche près la porte Saint-Syméon, ayant négligé de le faire, fut aussi emprisonné (12 août 1579). La même année, le 7 avril, M° Joachim Delafaye, maire, fut l'objet d'injures et de blasphèmes de la part de Germain Marcilly. Aussitôt les échevins arrêtent que le procureur de la ville poursuivra le délinquant devant le parlement, afin d'obtenir réparation exemplaire; car, disent-ils, « les officiers de la ville ne pourroient estre obéys ny faire leur charge sans cette réparation » (7 avril et 15 novembre).

On résolut, le 15 novembre 1579, de maintenir la juridiction politique attribuée au maire et aux échevins par lettres-patentes, et d'en poursuivre la confirmation devant la cour de parlement à Paris et partout ailleurs. Par une autre délibération du même jour, Pierre Guenot, gendre de M° Jean Rigollet, ayant injurié François Lemuet, receveur des deniers communs, qui exécutait contre lui un mandement des maire, gouverneurs et échevins, et outragé par paroles le corps de ville, fut arrêté. Les échevins s'opposèrent à son élargissement jusqu'à réparation des « rébellions, excès, blasphèmes et injures qu'il avait commis. »

Une mesure de police fréquemment répétée, mais qui n'avait pas abouti encore en 1581, c'est la prescription de couvrir en tuiles les maisons, granges et étables couvertes en paille, à peine de 10 écus d'amende (20 octobre). En 1583, nouvelles injonctions sont faites pour le même objet « pour éviter l'inconvénient du feu qui peult advenir et qui est advenu cy devant; » et on y ajoute que faute d'exécution sous huitaine, les maisons seront découvertes et saisies jusqu'à exécution de l'ordonnance.

Le 23 juillet 1582, M. Bargedé, président du présidial, ayant attribué aux religieux de Saint-Marien un droit de justice sur certains territoires du finage d'Auxerre, le prévôt et le procureur du roi formèrent opposition

Digitized by Google

à la sentence. Les échevins se joignirent à eux et chargèrent le procureur du fait commun de soutenir que les religieux n'avaient aucun droit de justice en la ville, quelque censive qu'il pussent y lever, et que c'était attentatoire aux droits du roi (13 mars 1583). Ils firent de même avec l'abbesse de Saint-Julien, qui voulait étendre sa justice jusqu'aux fossés de la ville, et qui y fut autorisée par une sentence du présidial, et ils l'assignèrent au parlement (2 septembre 1582).

A la même époque, le corps municipal rendait des ordonnances de police qui ne seraient pas déplacées à la nôtre, et Chasteau, « greffier et concierge de l'Hôtel-de-Ville, » les publia. En voici le résumé : Défense d'avoir des porcs dans la ville. — Obligation d'avoir une tonne d'eau devant sa porte, en cas d'incendie. — Défense de faire couler les immondices dans les rues. — Injonction d'assister à la garde des portes.— Défense aux soldats de sortir de la ville pour aller piller. — Défense de bâtir sur la rue sans permission. — Le fontainier pourra rompre les jardins ou clos, et, en cas de refus, il pourra rompre les haies et autres obstacles.— Enfin il est fait défense de labourer sur le passage des tuyaux des fontaines. (14 mai 1582). Le 7 du même mois, le maire J. Delafaye et les échevins font comparaître pardevant eux Christophe Marcilly et Martin Dubois, arrêtés la veille par leur ordre, ce dernier pour avoir donné un soufflet à Étienne Moreau, caporal commandant du poste de la porte du Pont. Ils procèdent à l'interrogatoire des parties, entendent le tanneur Claude Soufflot (âgé de 45 ans), qui dépose du soufflet donné et qu'alors Marcilly accourut un poignard à la main. Les accusés avouent les faits, mais Dubois prétend que Moreau « l'avoit excédé auparavant hors du corps de garde ». Les échevins concluent en condamnant les délinquants à 1 écu sol d'amende ; et ils profitent de l'occasion pour défendre aux caporaux d'abandonner la porte où ils sont de garde, et de permettre aux gardes de jouer aux quilles et autres jeux défendus.

La police de la tonnellerie était aussi du ressort de l'Hôtel-de-Ville. On trouve, dans une délibération du 14 août 1581, de curieux détails sur la réception de quatre tonneliers-jaugeurs. Nous entrerons, sur ce sujet tout local, dans quelques développements. En exécution d'une sentence du bailli royal, ces quatre artisans avaient fait, à l'Hôtel de Ville, leur chef-d'œuvre, en présence de plusieurs échevins et des tonneliers qui avaient assisté à l'opération. Claude Baubert et Jean Pautrat, maîtres jaugeurs, ayant visité les chefs-d'œuvre, avaient déclaré qu'ils étaient bien et duement faits ; mais ils avaient ajouté que les candidats avaient besoin de fréquenter encore les maîtres jaugeurs, « pour mieux estre instruits des points de la jauge, selon la théorique et art d'icelle, ainsi qu'elle est escripte tant par les antiens statutz que livres qui en ont esté dressez à cest effet, desquelz chascun en doibvent avoir ung et une jauge, et vacquer journellement à ladite expérience par le temps de huit mois. »

Digitized by Google

Les échevins approuvèrent le rapport des maîtres jaugeurs dans toutes ses parties. Ils ajoutèrent ensuite que les maîtres seraient tenus d'avertir les tonneliers d'avoir à nommer trois ou quatre d'entre eux les plus capables « pour estre escoliers pour estudier aux points de ladite jaulge, pour parvenir à la maîtrise d'icelle jaulge. »

En 1583, au mois de juin, le pain était rare à Auxerre, et il n'y en avait pas chez les boulangers. Les échevins ayant voulu prendre des mesures de police à ce sujet, le prévôt royal assigna au parlement, au 26 juin, le maire, J. Delafaye, et les échevins « pour raison de la police de la ville ; mais le corps municipal résolut de soutenir l'affaire, afin de défendre le droit de police qui lui appartenait (20 juin).

La défense d'accaparer les blés, c'est-à-dire d'en acheter aux marchés publics en plus grande quantité qu'il n'était nécessaire pour la provision de chaque ménage, fut encore faite le 4 octobre 1583, et deux échevins furent chargés de se transporter à la halle pour s'assurer de la manière dont les achats se faisaient. Il fut défendu, en outre, d'aller faire des achats de grains hors la ville, ce qui diminuait l'approvisionnement du marché et causait la cherté des grains.

L'exercice de la police dans la ville et les faubourgs nécessite le choix de deux citoyens que désignent le maire et les échevins, le 23 octobre 1583, et qui devaient être présentés au bailli par le procureur du fait commun, ce sont honorables messires Jean Naudet et François Lemuet. L'assemblée générale avait, de son côté, nommé le même jour plusieurs autres personnes pour le même objet.

Mais on ne se contenta pas de charger des citoyens de faire eux-mêmes la police. Deux ans après, l'état du pays inspirant des craintes, les échevins choisirent quatre hommes « puissans et robustes, estans exercitez aux armes, pour accompagner les maire, gouverneurs et eschevins pendant et durant les troubles, aiant esgard à l'urgente nécessité et advertissemens qui ont esté receus en ceste maison de ville, et pour rendre la ville en deffense » (25 octobre 1585). La mesure fut exécutée, car le 16 février 1586 on voit deux soldats, Jean de la Chaume et Pierre Malteste, retenus pour la garde des sieurs maire, gouverneurs et échevins, payés à raison de 3 écus 1/3 par mois chacun, et par avance. Les deux autres soldats avaient été remerciés. Quelques mois après il fut créé deux sergents royaux, par lettres-patentes, pour les affaires de l'Hôtel de Ville.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.

Le corps municipal composait ce qu'on peut appeler le pouvoir exécutif ; mais dans les grandes questions, il ne prenait pas sur lui de se prononcer. Il fallait alors convoquer l'assemblée générale des habitants, et le corps municipal l'ayant résolu, adressait à cet effet requête au lieutenant général du bailliage, pour obtenir la permission de réunir cette assemblée.

Digitized by Google

Le jour étant fixé, était annoncé au prône des églises et à son de trompe dans les rues et places. Les habitants se réunissaient en grand nombre dans la grande salle haute de l'Hôtel de Ville. Les registres de ces assemblées ne nous ont pas été conservés; ce n'est que dans ceux du corps municipal qu'on peut trouver des traces de leurs délibérations. Le lieutenant général du bailliage les préside, « assis dans une chaire distinguée. » On y voyait des hommes de conditions diverses : des gens de justice, des avocats, des procureurs, des marchands, des artisans, des vignerons et des bourgeois. Le maire, le gouverneur laïque, les échevins, le procureur du fait commun, l'avocat et le procureur du roi étaient présents et assistaient le lieutenant général (1).

D'autres fois, les réunions étaient composées des élus des treize paroisses de la ville, envoyés par leurs concitoyens pour faire la répartition des tailles, demander au roi la diminution des impôts, ou prendre toute autre grande mesure d'intérêt public. Nous emprunterons à la conclusion générale du 18 décembre 1598 son texte même, qui nous initiera aux sujets dont il était question dans ces assemblées et qui offre également un certain intérêt historique :

« Les affaires de ladite ville mises en délibération, a esté conclud que la compagnie du cappitaine Savard et du sieur de Collanges, estant de présent en ladite ville d'Aucerre en garnison y seront retenues pour la tuition et deffense d'icelle et du pays, et pour éviter aux courses et incursions des ennemis de S. M. estans au chastel de Noyers, et ce jusques au premier jour de l'an seulement. Auxquelz, pourcequ'ilz se plaignent que les gages qu'ilz reçoipvent du roy ne sont suffisans pour leur nourriture et entretenement et de leurs chevaux, leur sera baillé des aides de la moindre folle du peuple que faire se pourra, etc. — Requête au roi contre les surcharges de tailles mises par les Etats : L'ancienne coutume est que la ville d'Aucerre a acoustumé ne porter qu'un 20e et à présent MM. des États font porter la 8e et 10e partie. — Demander que la ville d'Auxerre et pays Auxerrois soient reçus à la roue de Bourgogne comme ceux dudit pays de Bourgogne. — Le roi sera supplié de retrancher la multiplicité des états et offices de nouvelle création et de les remettre au nombre du temps du roi Henri II, du moins qu'ils soient supprimez par mort ou par remboursement. — Réduire le nombre des sieurs maire et eschevins de ladite ville d'Aucerre, savoir, à un maire, deux gouverneurs, l'un d'église, l'autre lay, 4 échevins au lieu de 12, un procureur du fait commun et un receveur.

« Que pour faire les diligences et poursuite ci-dessus, lesdits maire et

(1) Juin 1570, 14 janvier, 8 septembre 1573, dimanche 18 décembre 1594, 12 mars, 21 mai 1595, 11 mai 1596, etc.


Digitized by Google

eschevins dépescheront homme expert en lois, et partout ailleurs où il appartiendra et au plus tost que faire se poura. »

En 1595, le 29 décembre, il y eut une assemblée des notables faite en présence des officiers de justice et des maire, gouverneurs et échevins, où l'on arrêta d'envoyer au roi, à Paris, un député, afin de lui présenter les lettres du maréchal de Biron, gouverneur de Bourgogne, qui accordaient à la ville un délai pour le paiement de 7,500 écus pour le duc de Mayenne, et de 2,500 écus pour la reddition des châteaux de Dijon, Beaune et autres forteresses. On arrêta aussi, dans la même assemblée, d'adresser des remontrances aux Élus de la ville, afin d'obtenir de ne faire aucunes tailles de l'*Équivalent* (1) pour les années antérieures à la réduction d'Auxerre en l'obéissance du roi, attendu que le roi en avait fait remise et que ses lettres avaient été vérifiées au Parlement, à la Cour des aides et à la Chambre des comptes, à Paris.

Une autre délibération de l'assemblée générale porte que les gardes seront continuées exactement, selon le règlement fait par le maire et les échevins et les capitaines de quartiers, et il est enjoint aux habitants d'y assister à tour de rôle. On arrête aussi de former opposition contre les exemptions d'impôt prétendues par certains habitants (Dimanche 12 mai 1596).

En 1599, on élève, dans une assemblée, la prétention d'interdire aux officiers municipaux le droit d'avoir voix délibérative comme chacun des autres habitants. Le maire et les échevins répondaient avec raison que dans les assemblées générales ils n'agissaient plus que comme particuliers. Ils arrêtèrent que, dans le cas où le bailliage prononcerait contre eux, ils en interjetteraient appel (30 septembre).

SERVICE MILITAIRE DES HABITANTS.

Le service militaire n'était pas une petite affaire au milieu du XVIe siècle, et le corps municipal en faisait l'objet de ses principales préoccupations. La ville était divisée en quartiers, et dans chaque quartier les citoyens formaient une compagnie commandée par un capitaine élu, ayant sous ses ordres un sergent-major, des sergents, des caporaux, espesades et soldats. Les caporaux étaient élus par les bourgeois, mais le sergent-major, qui était la cheville ouvrière de la compagnie, était nommé par les échevins et prêtait serment devant le maire, comme le fit, en 1579, Cosme Veillard, praticien et bourgeois, qui avait été caporal de la paroisse Notre Dame-la-d'Hors pendant 13 à 14 ans, « promettant d'avertir le maire s'il se fait chose contre l'autorité du roi et entreprise de la ville, à peine de la vie, et d'obéir à ses supérieurs; et aux caporaux, espesades et soldats sous la charge, de luy obéir en ce qui leur sera commandé par luy,

(1) Impôt sur certains objets de consommation qui remplaçait les tailles.


Digitized by Google

suivant le mandement des sieurs maire, gouverneurs et échevins » (18 octobre 1579).

Quelque temps auparavant, le capitaine Pynon avait été nommé pour remplir les fonctions de sergent-major aux gages de la ville, et il prêta serment en cette qualité (8 novembre 1574). Cela suppose un fonctionnaire spécial, en dehors des compagnies proprement dites. Edme Maulnin prêta serment de capitaine de la paroisse Saint-Loup le 27 juin 1580, devant le maire et les échevins. Mais le capitaine le plus marquant de ce temps, fut le fameux Jacques Creux, dit le Capitaine Brusquet, né à Auxerre, dont nous parlerons plus amplement au paragraphe des capitaines auxerrois.

Le nombre des hommes capables de porter les armes dans la ville d'Auxerre était, en 1575, de mille à douze cents personnes. On y comprenait les individus de toutes les conditions, de l'église, de la justice, les vignerons, mariniers, « et autres gagne-deniers » (2 janvier). Les échevins, en donnant ce chiffre à M. de Tavannes, lieutenant du roi en Bourgogne, ajoutent fièrement « que combien qu'en ladite ville les habitans n'ayent pratiqué les armes pour en faire profession aux champs et en campagne, néantmoins ils ont drès et depuis douze ans en ça deffendu et gardé ladite ville, tant de jour que de nuit, à leurs fraiz. Ils se sentent et se tiennent assez forts pour encore la garder et deffendre sans siége, sous l'obéissance du roy. »

En 1569, au mois de mai, nous voyons M. de Montperroux et d'autres capitaines, en garnison à Auxerre avec trois compagnies de gens de pied. Les réquisitions ne cessent pas, pendant trois semaines que ces soldats y font séjour (28 novembre 1569).

En 1570, le roi ordonna à la ville d'avoir à faire les frais de la levée de cent arquebusiers ; c'était une grosse et onéreuse opération. Par une conclusion de l'assemblée générale, il fut voté une taille spéciale pour acquitter les frais de la levée, et Louis Guillon fut envoyé à la cour pour obtenir l'homologation de cette conclusion (28 juin).

Ensuite, le roi ordonne d'emprunter 60,000 francs sur la généralité de la Bourgogne pour subvenir à la dépense des gens de guerre destinés à soumettre la Rochelle. Le comté d'Auxerre est taxé à 7,000 francs, à lever sur les exempts comme sur les autres, les plus riches. Les officiers municipaux s'effraient et convoquent l'assemblée générale pour nommer des députés qui devront aller à Dijon remontrer l'impossibilité où sont les habitants d'Auxerre et du comté de payer cette somme (14 janvier 1573).

L'année 1576 fut remplie d'alarmes quotidiennes. Au commencement d'avril on redoutait l'approche de l'armée du prince de Condé, et les échevins envoyèrent Claude Pynon, enquesteur, en députation auprès des capitaines de la Ferté, Saultour et Blosset, pour les prier de détourner le prince de diriger son armée sur Auxerre ; et, en prévision de ce danger,

Digitized by Google

on fit faire 200 gabions pour mettre sur les plates-formes, autour des brèches, et partout où ce serait nécessaire (12 avril).

Mais, d'autre part, il arriva dans le faubourg Saint-Amatre une compagnie de soldats commandés par le capitaine Penez, sur l'ordre de Mgr de Tavannes, qui était accouru à Auxerre, et ils sont nourris aux frais de la ville, du 8 au 14 avril. Une autre troupe de cent arquebusiers, de la compagnie du capitaine La Haye, appelée aussi par Tavannes, demeure trois jours à Auxerre et aux frais de la ville, qui fournit 200 pains, un muid de vin et 15 livres en argent par jour. Et comme on sait que la caisse municipale est vide, on décide d'emprunter (25 avril) Le capitaine La Haye paraît s'être bien trouvé du séjour d'Auxerre. Il était logé à l'hôtellerie du Petit-Renard, où il dépensa 192 livres, qu'il fallut payer par un impôt, ainsi que la dépense d'un autre capitaine appelé Mallarbe (11, 12, 17 mai). Ce rassemblement de soldats peu disciplinés causa la mort de trois hommes tués près de l'abbaye de Saint-Marien, et qui furent inhumés dans l'église Saint-Père, par ordre de M. de Tavannes (17 mai). Il y avait encore à Auxerre, à cette époque, les soldats d'Ouaynes, retenus pour le service du roi (26 septembre). Le capitaine Mallarbe était revenu pour raccoler des soldats pour la garde de la ville (6 octobre).

Les échevins avaient assez du logement des gens de guerre, aussi envoyèrent-ils Nicolas Thuillant, échevin, au comte de Charny, lieutenant du roi en Bourgogne, pour lui remontrer l'impossibilité de recevoir Sacromer (?) de Birague avec ses compagnies dans l'Auxerrois, attendu la pauvreté du pays. On envoya également un message à Blois, auprès de l'évêque Amyot, du seigneur de Baulche, et du président d'Auxerre, pour obtenir d'être déchargés des taxes qui devaient incomber à la ville, et surtout du logement des compagnies de Sacromer de Biragues.

L'année 1577 vit encore les Auxerrois sur le qui-vive, et le maire, G. Leclerc, en même temps lieutenant-général du bailliage, ne voulut pas quitter la ville pour aller comparaitre devant le conseil privé, à la requête des Élus d'Auxerre, « pour l'affaire des pionniers, » parce qu'il redoutait l'attaque des gens de guerre qui passaient et repassaient jour et nuit aux environs d'Auxerre, et parce qu'il craignait des entreprises sur la même ville de la part du sieur de Giry, lieutenant au gouvernement du Nivernais (18 août). Cette affaire des pionniers avait causé bien des ennuis aux officiers municipaux. Les Élus avaient imposé la ville de 1,330 livres, et comme à l'ordinaire il n'y avait pas d'argent pour faire face à la dépense. Alors, les échevins Thuillant et Hynnot furent emprisonnés pour forcer la ville à financer. Le corps municipal s'empressa de prendre fait et cause pour eux (17 juin 1577). Il représenta aux Élus des lettres de Mgr de Tavannes, qui exemptait la ville de cette charge. De plus, il se plaignit au bailli « des exactions et concussions qui avaient été faites sur certains habitants à l'occasion de cette levée des pionniers, » et lui demanda de

Digitized by Google

permettre d'obtenir des lettres monitoires pour rechercher les coupables (12 juillet). M. Leclerc obtint enfin par lettres du roi l'exemption qu'il réclamait (1).

Même situation en 1578. D'une part on dépêche deux échevins, Mathias Berault et Claude Symonnet auprès du sieur de Ragny, lieutenant de M. le Grand, lieutenant au gouvernement de Bourgogne, pour obtenir que ce dernier n'envoie pas sa compagnie en garnison dans cette ville, eu égard aux pertes que les habitants ont éprouvées et éprouvent de jour en jour « par le passage des compagnies de gens de cheval et de pied » (11 août).

Les dommages que causaient les gens de guerre aux environs de la ville étaient devenus intolérables, et, dit le rédacteur d'une délibération du 31 août, « en pillant et robant les pauvres gens et leur faisant infinité de molestes, les rançonnant et leur faisant plusieurs excès. » Aussi les officiers municipaux requirent Jean de Saintyon, prévôt des maréchaux d'Auxerre, de réunir quelques-uns de ses soldats et de « couryr sur les pillards » et de les arrêter. On résolut de lui prêter main-forte, à l'aide des sergents de la ville et d'autres individus de bonne volonté, « jusqu'au nombre de cent ou plus, s'il le juge à propos. » On députa deux échevins auprès du bailli d'Auxerre pour le prier de confirmer la délibération.

On ignore si cette mesure reçut son exécution, et l'on peut présumer le contraire, car, le 29 décembre 1580, le roi écrivait d'une manière instante au bailli d'Auxerre, pour lui prescrire de poursuivre et d'arrêter quiconque, dans l'étendue de son bailliage, essayerait de faire de nouvelles levées de soldats sans sa permission. Il voulait qu'on en fît prompte et bonne justice. Le roi, prévoyant même que le bailli ne pourrait être assez fort pour réprimer les projets de levées, lui ordonnait « de monter à cheval avec la noblesse et les communes pour leur courir sus, les rompre et tailler en pièces, de telle sorte que nostre peuple en soit deschargé. »

Le bailli avait présenté officiellement cette dépêche au bureau de la ville. Elle y fut reçue et transcrite sur le registre. Le bailli ordonna qu'elle

(1) Ces lettres furent publiées et enregistrées au registre des conclusions. Au mois d'avril 1577, la levée de cent pionniers sur le bailliage d'Auxerre fut ordonnée pour servir au siège de La Charité. Cette opération s'exécutait lorsque la ville se rendit par composition. Alors les femmes et les enfants des pionniers requis s'émurent et réclamèrent la libération de leurs proches. Le maire, cédant à leurs importunités, crut pouvoir l'ordonner, mais il avait compté sans les Élus, qui dressèrent des procès-verbaux et firent des rapports au conseil du roi. A la suite, M. Leclerc y fut mandé en personne sous deux mois, et suspendu de ses fonctions, ainsi que le substitut du procureur du roi, qui était intervenu dans cette affaire. Le roi, sur la requête de M. Leclerc, « attendu son vieil âge », le dispensa de comparaître au conseil et le rétablit dans sa charge, ainsi que le substitut du procureur du roi.


Digitized by Google

fût publiée par tous les carrefours de la ville et dans tout le bailliage (4 janvier 1581).

En 1582, le gouverneur de Bourgogne continuait encore de poursuivre les tentatives de levées des gens de guerre et adressait de nouvelles recommandations aux officiers municipaux. En 1583, nouvelles plaintes du prévôt des maréchaux, qui, en exécution des mandements du roi et des juges des Grands-Jours de Troyes, vient à l'Hôtel-de-Ville requérir cent à cent vingt soldats « experts et expérimentés au fait de la guerre » (23 septembre).

Nicolas Thuillant, un des capitaines auxerrois renommés, qui, au mois de décembre 1581, avait déjà été chargé de lever 200 arquebusiers, « pour courir sus les gens malvysans et robans les habitans du plat pays, » ayant été mandé à l'Hôtel-de-Ville, se fit fort de trouver les soldats qu'on demandait (23 septembre).

Les officiers municipaux n'avaient pas seulement à se préoccuper de la poursuite des soldats pillards, ils concouraient aux levées de compagnies de soldats que les capitaines autorisés par le roi voulaient faire. Un inventaire d'effets d'équipement de 101 *pionniers* (1), levés en 1575 sur l'élection d'Auxerre, nous donne une idée de l'aspect de cette troupe. Ils étaient vêtus de casaques de drap jaune et bleu ; sur la casaque, devant et derrière, étaient deux croix bleues et les deux lettres A et E. Le bas de chausses était également jaune et bleu (4 janvier 1581).

En 1581, le capitaine-enseigne de la compagnie du sieur de Poncennas, nommé Arthus de la Longue, de Péronne, du régiment à pied du sieur d'Oraison, présente aux échevins des lettres du roi qui ordonnaient de porter de 50 à 200 hommes l'effectif des compagnies de ce régiment. En même temps, le capitaine de Vogueville vient annoncer qu'il est autorisé à lever une compagnie de 200 hommes de pied pour servir dans le Vivarais (21 juin).

Le 8 décembre 1584, les échevins, redoutant des attaques sur la ville, convoquent à l'Hôtel-de-Ville les capitaines de quartiers, les caporaux et sergents des compagnies, et leur enjoignent de veiller soigneusement à la garde et conservation de la cité ; d'assister à la garde, à l'ouverture et fermeture des portes avec leurs escouades, « afin qu'il n'en advienne inconvénient et que la ville soit conservée et maintenue en l'obéissance du roy. » Les capitaines et caporaux ont promis d'exécuter les ordres des échevins.

Le 14 mai 1586, on enregistre à l'Hôtel de-Ville des lettres du roi autorisant François Leconte, écuyer, sieur de la Borde, à lever 200 hommes de pied pour les conduire sous l'autorité du duc d'Épernon, colonel général d'infanterie.

(1) Les pionniers étaient employés aux travaux des chemins et à creuser les tranchées pendant les sièges.


Digitized by Google

Mais bientôt arrivent des lettres du roi aux élus d'Auxerre, prescrivant la levée de 141 pionniers, y compris un capitaine, avec obligation de payer leur solde et l'armement et équipement, qui montent à dix mille deux cents livres. Les officiers municipaux réclament vivement contre une telle charge et déclarent qu'il est impossible de lever dans l'élection un tel nombre d'hommes et de pourvoir à leur entretien, attendu que l'élection d'Auxerre est la plus petite de France et la minorité du pays. Mathieu Berault, l'un des échevins, est député auprès du roi et de son conseil pour obtenir l'exemption de cette levée de pionniers (27 juillet, 11 août 1586).

Huit ans se passent des plus troublés, où sans doute les Auxerrois eurent fort à faire pour répondre aux nécessités du service militaire. A la fin de 1594, il était encore dû de l'arriéré pour la solde du régiment du sieur de Jaulge, qui avait gardé la ville en 1589, et celle de la compagnie du capitaine Normant, qui avait été en garnison à Auxerre (13 octobre). Le lendemain, Henri Leclerc, lieutenant-général, préside une grande assemblée des officiers du roi, du maire, des gouverneurs et échevins, et fait part d'une lettre de M. de Champlivault, capitaine de cinquante hommes d'armes, qui offrait ses bons offices à la ville, et au besoin l'appui de ses soldats. Ce n'était pas inutile, car depuis le premier du mois la ville était continuellement menacée par la garnison de Noyers. L'assemblée le remercie vivement et lui demande, s'il ne peut venir à Auxerre, qu'il envoie sa compagnie de gens d'armes ou au moins trente ou quarante cuirasses, « pour empescher les incursions, pilleries, meurtres et rançonnements de ceulx du chasteau de Noyers. » L'assemblée, à défaut de M. de Champlivault, demande que M. de Chaulmont le remplace avec sa compagnie, ou que si cela est impossible, le roi leur envoie une compagnie de gens de cheval de ses ordonnances « pour les préserver des molestes des soldats du château de Noyers. » Aux premières courses de la garnison de Noyers, les habitants d'Auxerre avaient reçu la compagnie du capitaine Savard, à qui on avait voté 400 écus pour un mois, dont la moitié seulement avait été réalisée au moyen d'emprunt sur les habitants, et qu'on était fort embarrassé pour payer du reste, car ces soldats étaient pressés « et ne vouloient pas attendre. » Pour résoudre cette difficulté, l'assemblée décide de requérir le grenetier et le receveur du grenier à sel, qui s'y refusaient, d'avancer la somme de 200 écus sur le prix du sel vendu, « et ce, dit-on, pour les urgentes affaires du roy et importance de la conservation de cette ville en son obéissance. » La conclusion finale est l'établissement d'un impôt sur la ville et l'élection pour rembourser cet emprunt forcé.

La ville était donc, à la fin de 1594, gardée par la compagnie de M. de Chaumont et par celle du capitaine Savard. Les soldats étaient logés chez les habitants, les casernes étant alors inconnues. Les hôteliers recevaient aussi les soldats des habitants qui ne pouvaient les loger, et la nourriture

Digitized by Google

du cheval était payée 10 sols t. par jour. Chaque soldat recevait 10 écus par mois pour sa solde, ce qui fut trouvé insuffisant (22 mars 1595). Les officiers municipaux avaient grande confiance dans les soldats de M. de Chaumont et du capitaine Savard, « qui ont toujours maintenu et préservé la ville d'Auxerre des entreprises et conspirations faites sur icelle contre l'autorité du roi. » Ce capitaine demeura longtemps à Auxerre, car il y était encore en 1597 aux frais de la ville (17 avril, 12 mai).

GARDE DES PORTES.

La surprise de la ville en 1567 par les huguenots, et les pillages et saccagements qui s'ensuivirent rendaient le corps municipal excessivement défiant. Au moindre avis d'un danger de la part des armées qui sillonnaient la contrée pendant le troisième tiers du XVI[e] siècle (1), on voit fermer et murer les poternes et même certaines portes de la ville, dont les clefs sont mises au trésor. Le maire donne chaque jour le mot du guet. Les échevins reçoivent tour à tour le dépôt des clefs pendant la nuit, et celui qui en a la garde pendant le jour vient les chercher chaque matin (22 novembre 1574). Chaque semaine deux personnes notables « devoient avoir l'œil aux portes et à la garde d'icelles, » et faire ce service la semaine entière, sans être pour cela dispensées de leur service ordinaire. Ces surveillants étaient appelés *maîtres des portes* (1[er] octobre 1574). On alla même jusqu'à prier Messieurs du présidial d'exercer cette surveillance (16 mai 1575). La garde de la poterne de Saint-Pèlerin est confiée à Edme Hynnot, marchand, avec charge de l'ouvrir à six heures du matin et de la fermer à six heures du soir. Il porte, après la fermeture, la clef au procureur du fait commun (21 mars 1575). Le 15 novembre suivant, on arrête de faire murer les poternes des Grands-Moulins et de Saint-Pèlerin « pour éviter les surprises et incursions des ennemis. »

Claude Petitfou, échevin, prend les clefs de la porte du Pont, au lieu de François Thierriat, autre échevin, absent. Il les garde pendant un mois, et reçoit pour l'ouverture et la fermeture de la porte 8 sols p. (2 septembre 1575).

Les conclusions pour la fermeture des portes donnent la mesure du plus ou moins de crainte qu'éprouvent les échevins: Le 12 octobre 1576, on arrête que les portes de Saint-Siméon et du Temple seront seules ouvertes; huit ou dix hommes y monteront la garde; celles de Champinot et d'Égleny

(1) Une délibération du 17 juin 1572 porte : « Conclu que suivant la conclusion générale et autres précédentes, attendu que plusieurs hommes armés passent et logent par ce pays en grand nombre, bandes et compagnies, lesquels mangent et ruinent le plat pays, sans que l'on cognoisse qu'ils soyent advouez par le roy, que les portes seront gardées, et seront contraints tous les habitants de ceste ville, chacun à son tour, et selon qu'ils seront appelés pour se trouver et être à l'ouvertures desdites portes, icelles garder jusqu'après la fermeture d'icelles. »

Digitized by Google

seront fermées. Les défaillants au service de garde étaient condamnés à l'amende, moitié pour leurs camarades présents et moitié pour être employée aux fortifications. De nouvelles incursions des gens de guerre menaçant la ville, en 1578, on abaisse les grilles des portes, excepté à celle du Pont, qui reste ouverte avec celle d'Égléný, mais dont la garde redouble d'assiduité et dont les gardiens ne doivent pas s'absenter (3 juillet).

La garde des clefs d'une porte de la ville n'était pas une petite affaire: Il y en avait onze à la porte d'Égléný. Elles sont remises à M. Jacques Coullaut, qui habitait non loin de là, pour l'ouvrir et la fermer jusqu'à nouvel ordre pendant un mois. Le procès-verbal de son engagement est signé de lui, et le mercredi 14 avril Coullaut rend les onze clefs. Le même jour, Claude Gaubert, dit Valentin,est chargé des clefs de la porte Champinot et signe le procès-verbal (11 février 1582).

En 1580, au mois de juin, les précautions redoublent, de crainte des gens de guerre qui rôdent en grand nombre aux environs de la ville. Le 29 janvier, on arrête que le maire et les échevins iront à tour de rôle s'assurer si la garde se fait bien aux portes, et mettront à l'amende les délinquants. Le 20 juin, on ferme les portes et poternes, à l'exception des portes du Pont et d'Égléný et de la poterne près du port Saint-Germain. Les grils sont baissés partout. Aucuns soldats ni gens de guerre ne pourront entrer dans la ville sans la permission du maire. La garde des portes se fait rigoureusement. Il n'y en a que trois d'ouvertes, celles de Saint-Siméon, du Temple et du Pont. Il est décidé que chaque jour le maire et les échevins y assisteront tour à tour. MM. du présidial et les chanoines de la cathédrale sont priés de faire de même, outre les gens qu'ils y mettent pour monter la garde à leur tour. Leur présence aux portes est réclamée pour surveiller les gens qui entreront en ville et veiller à ce que la garde soit bien faite. Le 4 septembre, les gardes sont doublées de jour et de nuit.

Le 7 septembre, on a reçu des avis inquiétants : aussitôt on ne laisse plus que deux portes ouvertes, celles d'Égléný et du Pont, aux deux entrées est et ouest de la ville. On fait de nouvelles recommandations au clergé, au présidial et aux autres notables de la ville d'aller aux portes, savoir un membre du clergé et un autre laïque. Ils sont chargés de ne laisser entrer aucun étranger. Les porteurs d'armes devront les déposer aux portes pour les y reprendre à leur sortie. Le doyen du chapitre et le lieutenant-général du bailliage commencent le lendemain leur service.

Mais les vendanges arrivaient et il fallut rouvrir les portes du Temple et de Saint-Siméon; celle d'Égléný fut fermée et le gril baissé. Chaque jour, pendant les vendanges, deux échevins allaient visiter les portes « pour savoir si la garde se fait et faire état des défaillants. » Le service était rigoureux et les gardes prenaient leurs repas aux portes (16 septembre).

Digitized by Google

Au mois de janvier suivant, la sécurité semble rétablie : la garde des portes est suspendue jusqu'à nouvel ordre. On réserve cependant au maire la faculté de faire faire des patrouilles, quand il le jugera à propos (8 janvier).

Deux ans après, des troupes de gendarmes passaient aux environs de la ville : les échevins, craignant une attaque, font fermer les portes Champinot et d'Églény, et placent aux autres portes demeurées ouvertes une escouade entière pour les garder avec arquebuses et autres armes (31 juillet 1582 et 24 décembre 1583). En 1583, les collecteurs des tailles essayent de s'exempter de la garde des portes, mais les échevins s'y opposent (19 juin).

Nous passons en 1595, où l'on voit encore que le maire est chargé pour un mois de recevoir, chaque jour après la fermeture, toutes les clefs des portes et poternes, « pour la nécessité des affaires qui se présentent, » et de les distribuer le lendemain à ceux auxquels elles devaient être remises, et ainsi de suite. Les échevins et les gouverneurs étaient également chargés de ces fonctions. Mais cette obligation d'aller chaque jour prendre les clefs chez le maire ou les échevins devenait onéreuse par le temps qu'elle faisait perdre, surtout au commencement des travaux des vignes ; aussi il fut arrêté que ces clefs seraient déposées entre les mains de bourgeois qui étaient désignés et dont on était sûr, et qui les remettraient le matin aux caporaux ou à leurs « commis » pour les rapporter le soir (20 février 1596).

Au mois de janvier 1598, la garde de la ville est reprise et les capitaines sont avertis de se disposer en conséquence, à peine d'amende (25 janvier).

MUNITIONS DE GUERRE. — ARTILLERIE.

Nous avons vu jusqu'ici les officiers municipaux occupés au gouvernement des intérêts communaux proprement dits, et s'y employant avec zèle et sur tous les points. Mais ce qui dépasse toutes les idées reçues de nos jours sur la matière, c'est de voir de bons bourgeois mêlés aux choses de la guerre, faire fabriquer ou acheter de la poudre, faire fondre des canons, les mettre en batterie, et enfin remplir l'office du génie militaire et de l'artillerie.

En 1570, les échevins nomment canonnier de la ville Julien Dorange. Il est chargé de l'entretien des canons, et il exécute les ordres des échevins pour les placer sur les tours et plates-formes (2 novembre 1571). En 1576, « vu l'urgente nécessité de la guerre, » Claude Billard est « retenu pour canonnier ordinaire aux gages de 15 livres par mois » (23 mars). En 1585, le même Billard et Simon Gonneau sont retenus canonniers pour garder et visiter les canons étant dans les tours, sur les portes et les remparts, à 2 écus de gages chacun par an (1er mai). On fait rentrer les canons dans le magasin de la ville, qui était dans la tour Paradis (28 juillet 1585), après avoir été pendant trois ans dans la grande grange de l'abbaye Saint-Germain (11 août 1585).

Digitized by Google

En 1569, la ville fait fondre bon nombre de pièces d'artillerie. Le gouverneur Thierriat et quatre échevins, les sieurs Bougault, Cloppet, Ferroul et Boyrot traitent à cet effet avec Michel Millet et Louis Guillot, fondeurs. Ceux-ci livrent d'abord deux pièces, qui ne sont pas reçues après un premier essai, et que doivent faire tirer de nouveau les échevins Boyrot, Ferroul et Thierriat (19 octobre 1569). Le 4 novembre suivant, ces messieurs rendent compte du bon état de cinq autres pièces d'artillerie pesant 6,205 livres, et 600 livres de boulets à 7 livres 10 sols de façon par cent, et 520 livres pour la fonte des cinq canons (4 novembre 1569). Il avait été acheté 3,610 livres de cuivre-métail pour cette fonte d'artillerie (25 octobre 1569).

Deux grosses pièces d'artillerie, qui étaient tombées dans les fossés par la chute de la muraille, furent relevées et mises sur affûts (7 novembre).

En 1574, la paix semblant devoir durer en France, les échevins font rentrer en magasin les pièces d'artillerie qui garnissaient les tours et défendaient les portes, savoir : les trois pièces « étant sur la citadelle du pont, et deux gros canons étant sur la plate-forme voisine dudit pont » sont remisées dans la maison de feu Germain Robert; une autre grande pièce, qui était sur la porte du Temple, fut transportée dans la maison du commandeur du Saulce, qui était voisine. » On prit de semblables dispositions pour les pièces qui étaient sur la porte de Saint-Siméon (17 et 21 décembre). Il y avait aussi deux fauconneaux et une pièce de fer sur la porte de Champinot. Edmond Marion, qui les reçut en garde, les rapporta plus tard à l'Hôtel-de-Ville (28 juin 1579).

Quatre ans après, le 27 mai 1583, René Hédot, maître artilleur et charron ordinaire de l'artillerie du roi à Auxerre, avec un charpentier et les canonniers de la ville, assistés de Germain Bourgoin, échevin visitent les affûts des pièces d'artillerie qui sont sur les portes, et on y fait faire des réparations pour 60 écus.

Enfin, en 1596, on rentre en magasin toutes les pièces d'artillerie qui étaient sur les plates-formes et au-devant (22 mai). En 1600, on achète pour 6 écus un fauconneau qui portait les armes de la ville (6 janvier).

L'approvisionnement de poudres et autres munitions était l'objet de fréquentes délibérations. Le siége de Régennes, « occupé par les rebelles ennemis, » oblige les Auxerrois à en acheter une certaine quantité, qui y est dépensée (16 novembre 1569). Le 17 mars 1570, l'échevin Claude Ferroul annonce qu'il avait obtenu de Mgr le duc, frère du roi, dix barillets enchappés dans des tonneaux et contenant 2,000 livres de poudre à canon, et de plus, dans dix autres barils, 200 boulets du calibre de roi et 100 du calibre de grande couleuvrine. Il amène tout cela de Paris. On fait déposer ces munitions à l'Hôtel-de-Ville. Laurent Tabart vend à la ville, pour 200 livres, 400 livres de poudre à canon, qui est mise au trésor (5 octobre 1571). Jean Tessier, marchand « salpestrier et poudrier, »

Digitized by Google

fournit 500 livres de poudre d'arquebuse estimée 12 sols la livre (5 janvier 1574). Les poudres étaient enfermées dans une partie du trésor, et la fenêtre, qui était en bois, fut refaite en fer en 1585 (3 mai).

En 1585, les préparatifs militaires sont plus énergiques que jamais. Le 8 juillet, on décide l'achat de 2 milliers de soufre et 10 milliers de salpêtre pour faire de la poudre à canon « pour la défense de la ville. » Le bailli et le présidial sont invités à autoriser la recherche du salpêtre dans les caves, les vinées, les étables et autres lieux. Les échevins ordonnent qu'il sera fait perquisition chez les marchands d'armes et de poudre à canon, pour connaître les quantités d'approvisionnements qu'ils possèdent en ce genre. Il leur est fait défense de vendre des armes et de la poudre, sans la permission du maire, à peine de prison et d'amende (8 juillet 1585).

Pendant les troubles des dernières années de la Ligue, la ville prenait tous les moyens possibles pour résister au roi. En 1591, le chapitre cathédral lui prêta 775 livres de métal pour employer à la fonte de canons (16 mai 1599). Bien plus, elle aidait de tout son pouvoir les habitants des villes voisines et épuisait presque son arsenal. Elle fournissait 80 livres de poudre à canon et des piques aux habitants de Coulanges-la-Vineuse, lors de la surprise de la ville de Toucy (2 novembre 1595). Elle prêta même de la poudre à la ville de Sens pour 218 écus, et elle en fournit 200 livres aux habitants de Noyers (10 octobre 1594). A cette dernière date, les échevins « joint que les troubles ne sont encore appaisez, ains est le commun bruit que les armées, tant d'une part que d'autre départiz, tirent en ce moment en Bourgogne pour faire la guerre plus que devant, » décident d'acheter 8 ou 900 livres de poudre à canon à des marchands de la ville. Cette poudre était de deux espèces, l'une appelée *poudre déliée*, et l'autre *grosse poudre*. On la reçut au trésor des poudres dans des tonneaux à ce destinés. La quantité était de 473 livres de *poudre grosse*, et 1,122 livres de *poudre fine* (21 novembre, 19 décembre 1594).

FORTIFICATIONS, MURAILLES, PORTES, PONTS-LEVIS, ETC.

En même temps que les échevins faisaient fondre des canons, armer les tours et les portes de la ville, ils ne négligeaient pas l'entretien des murailles et des autres défenses. Les registres des conclusions municipales renferment une quantité infinie de délibérations relatives aux travaux de construction et de réparation que nécessitait la protection de la ville pendant les temps troublés du troisième tiers du XVIe siècle. Nous en extrairons ce qu'il y a de plus intéressant et qui met en relief le rôle actif des échevins dans cette nature de travaux.

Les murailles étaient surmontées d'une charpente qui supportait un toit et couvrait les galeries de ronde (19 octobre 1571, 1er février 1572, 29 juin et 11 juillet 1578). Sur les cinq portes de la ville s'élevaient des

Digitized by Google

pignons qui furent couverts en fer blanc (12 octobre 1576 et 13 décembre 1579). Jean Cornaille (*sic*), maître peintre à Auxerre, peignit et dora les girouettes de la porte d'Égléný, et y mit sur les pannonceaux les armes du roi et celles de la ville. Il reçut pour son salaire la somme de 5 écus (31 juillet et 12 novembre 1578).

Les portes étaient munies de tout ce qui constituait la défense. En avant, au dehors, était une place fermée d'une barrière. La porte se fermait par une herse, et le plancher du pont jeté sur le fossé manœuvrait à l'aide d'une bascule. En 1577, Fr. Hobelin, Berault et Guillaume, échevins, et J. Delafaye, gouverneur du fait commun, visitent, avec des ouvriers experts, deux corps-de-garde construits à la porte du Temple, et deux tournelles avec galeries élevées au-dessus du même édifice. Sur leur rapport on paye 50 livres à l'entrepreneur pour le solde de son marché (6 février).

Outre les tours qui protégeaient les murailles, il y avait, de distance en distance, des « tournelles centinelles et tourillons, » qui recevaient des gardes pour veiller à la défense. Le 3 novembre 1581, on ordonna que les « carneaux des murailles et les centinelles (1) faites de bois advançant sur les fossez » seront visités par trois maçons.

Une brèche considérable s'étant produite dans la muraille près de la porte Saint-Siméon, en 1676, les échevins obtinrent des lettres patentes pour l'établissement d'une taille de 2,000 livres pour payer la reconstruction, et deux ans après on fit marché à cet effet avec Jean Petit, dit la Biche, et Pierre Gourier, maçons (16 juin 1579). On fit également construire dans cette partie une tour « de largeur et hauteur compétente. » Le chapitre d'Auxerre voulut contribuer à la dépense, quoiqu'il n'y fût pas tenu, en vertu de lettres-patentes d'exemption de tout impôt de ce genre, et Me Jacques Magnan, chanoine, apporta sur le bureau de l'Hôtel-de-Ville la somme de 30 écus (2 août 1578).

En 1584, on s'avisa d'une mesure de défense assez singulière. On fit fermer, par des portes fermant à clef, le dessus des portes et poternes pourvu de grilles où il y avait de l'artillerie, ainsi que les *centinelles* de bois des murailles. On fit aussi réparer 109 *carneaux* démolis (27 janvier).

Mais, en 1598, la paix et l'ordre étant rétablis en France, l'importance des fortifications diminua beaucoup. On résolut alors de donner à bail à longue vie les corps-de-garde des portes et les tours de l'enceinte de la ville (29 juin). Cependant l'année suivante on fit reconstruire les ponts-levis de plusieurs portes, d'abord celui du côté du faubourg Saint-Gervais, avec une barre de bois pour fermer la porte dudit pont, un deuxième pont-levis du côté de la ville, un troisième à la porte Saint-Siméon, et un quatrième à la porte d'Égléný (15 janvier 1599).

(1) Espèces d'eschauguettes placées entre les tours.

Digitized by Google

En 1602, le 30 septembre, Laurent Dauthereau, maître tailleur de pierres, fit de nombreuses réparations aux murailles de diverses parties de l'enceinte, pour 1,044 livres. On voit encore aujourd'hui çà et là des remaniements dans les murs d'enceinte, qui sont dus évidemment à ces reprises de travaux plus modernes que la construction primitive.

RÉQUISITIONS DE VIVRES POUR LES ARMÉES.

Le service de l'intendance était au XVIe siècle dans l'enfance. Les autorités militaires étaient toujours aux expédients pour fournir aux troupes en marche tout ce dont elles avaient besoin. Les réquisitions tombaient alors dru comme grêle sur les villes et les villages, et particulièrement sur celle d'Auxerre. Les relevés que nous allons faire des délibérations du corps municipal nous fourniront une double nature de documents sur l'importance des réquisitions et les noms des armées qui passaient dans le pays, ou qui étaient rassemblées dans des camps pour former le siége de places occupées par les huguenots.

Au mois de décembre 1568, six mille Suisses conduits par le sieur de Pasquières logèrent pendant huit jours à Appoigny, au camp de l'armée du duc d'Aumale, et contribuèrent à la reprise du château de Régennes, assiégé par Sansac. Au mois de mai suivant, il fallut conduire des provisions jusqu'à Bourges, au camp du roi, commandé par le duc d'Aumale.

Le 27 octobre 1569, les Élus d'Auxerre ayant requis sur les habitants 8,000 pains entre bis et blanc, du poids de 12 à 13 onces, et 10 muids de vin, le tout devant être mené sous vingt quatre heures par bateau jusqu'à Cravan, le corps municipal arrête d'acheter 200 bichets de blé, deux tiers froment et un tiers seigle, et 10 muids de vin. Mais comme on n'a pas d'argent, on demande aux Élus d'autoriser un emprunt de 400 écus « sur les plus aisez de la ville. » On s'engage à rembourser cette somme avec intérêts. Le sieur Bézanger, échevin, fut chargé de conduire les provisions à Cravan. De là on devait les mener à Asquins, au camp de l'armée du sieur de Sansac qui faisait le siége de Vézelay. On devait y mener aussi des pionniers (3 novembre 1569), ce qui eut lieu, en effet, avec uu convoi « de drogues d'artifice » (3 décembre).

Un mois après, le gouverneur de la ville invite les échevins à avancer, comme l'ont fait les habitants de Nevers, des vivres pour les chevaux et les conducteurs de l'artillerie, en exécution des ordres qu'il avait reçus de M. de Senemond, commissaire de l'artillerie. Les échevins lui répondirent en lui faisant un tableau lamentable de l'état de la ville, qui n'est pas, disent-ils, comme le Nivernais, un pays de nourriture, prairie et blayrie (1);

(1) La blaierie était le droit accordé aux paysans de faire pâturer leurs bestiaux dans les bois et dans les terres après la récolte, moyennant redevance.

Digitized by Google

qu'il n'a été récolté en 1569 que des javelles; que « la ville a esté cy devant surprinse et occupée par les rebelles ennemys, qui l'ont pillée, saccagée et ruinée; et qui les oste de l'espoir qu'ils avoient d'avoir moyen de vivre est la gellée universelle advenue au pays. » Ils offrent, en conséquence, seulement des étables pour les chevaux de l'artillerie et le logis pour les charretiers. Enfin, ajoutent-ils, nous avons avancé par ci-devant sous promesse de remboursement à trois compagnies de gens de guerre sous la conduite de M. de Montperroux, de 8 à 10,000 livres, sans espoir de les recouvrer (8 janvier 1570).

L'année 1570 fut particulièrement féconde en réquisitions de tout genre, et l'on ne peut trop admirer le zèle des échevins dans ces conjonctures.

Le 2 mars, la ville est requise par M. de Rochefort de fournir à la compagnie du capitaine Brosses, composée de 120 soldats, 132 pains, 1 muid de vin, 120 harengs, 2 carpes et 1 livre de beurre. Cette réquisition dure quatre jours. On y ajoute deux carpes et une livre de beurre de plus. C'est M. Delorme, riche marchand, qui est chargé de ce service, comme d'équiper les pionniers envoyés au camp de Vézelay.

On voit aussi payer, au mois d'août, à l'hôtelier de la Madelaine, les dépenses faites par le capitaine Vezannes et d'autres gentilshommes « appelez pour le recouvrement du chastel de Régennes » (18 avril). Ce qu'il y a de curieux, c'est de voir que les villages de la châtellenie de Saint-Maurice-Thizouaille, comme Saint-Maurice, Chassy et Poilly, étaient cotisés pour des fournitures en nature estimées 99 livres.

Le 2 mai, les officiers municipaux déchargent les échevins Jean Guérin et Edme Bougault de la dépense de 96 livres faite au logis du Grand-Renard, chez Étienne Naudin, par M. de la Grange-aux-Rois et sa compagnie. Cinq autres échevins sont aussi déchargés, envers le même hôte, de 29 livres dépensées par le sieur de Joux et sa compagnie, lors de son arrivée au camp devant Régennes, et de 80 livres qu'y dépensa le sire de la Grange-aux-Rois au retour du camp dudit Régennes.

En même temps, on a de nouveaux embarras à la nouvelle des réquisitions réclamées pour le camp établi devant La Charité. On députe auprès de M. Tavanne, qui était à Seignelay, le maire et deux ou trois échevins, avec une escorte convenable, pour lui exposer les grandes charges de la ville et la pauvreté du pays, afin d'obtenir son appui pour que la ville soit exemptée des vivres et munitions qu'on lui réclamait (2 mai). Quelques jours après, on envoie en présent à ce haut personnage deux muids de vin et du poisson. Mais en attendant l'issue des sollicitations, les échevins se mirent en mesure. Le maréchal de Cossé avait envoyé de Gien aux Élus d'Auxerre une commission pour lever une certaine quantité de pièces de vin, du blé et des farines, ce qui ne laissait guère d'espoir. Aussi les échevins ordonnèrent à deux reprises (26 mai et 23 juin) que la visite des

Digitized by Google

greniers et des caves de la ville serait exécutée par deux échevins dans chaque quartier, et que l'état des ressources serait apporté à l'Hôtel-de-Ville. Cependant, le 30, Pierre Vaussin, qui avait été envoyé auprès du maréchal de Cossé, annonçe au maire Berault, au gouverneur Thierriat, à MM. Tabart, Goureau, Delorme, et à six autres échevins, que la ville, d'après ce que lui avait dit M. de Serry, pourrait être dispensée de la réquisition, mais que cependant elle ferait bien de se précautionner de vins et de farines pour une autre occasion. En effet, une autre réquisition dont l'importance était redoutable ne tarda pas d'être adressée par le maréchal de Cossé. Il ne s'agissait pas moins de 30,000 pains et de 100 muids de vin à conduire à Joigny, et de 100 autres muids destinés à l'armée de M^r le Prince, au prix de 15 livres le muid. Mais il semble que tout cela n'était que pure démonstration, car la délibération du 14 juillet 1570, qui relate ces faits, ajoute que, pour obtenir décharge de cette fourniture, la ville s'engagea à conduire à Paris, après les vendanges, 30 feuillettes de vin, probablement à M. de Cossé, et, ce qui est positif, 20 feuillettes à MM. de Serre et La Candoze, officiers ou secrétaires du maréchal. Et l'échevin Clopet, qui avait porté des vivres en présent au maréchal, fut indemnisé de la perte d'un mulet qui portait ce présent et qui avait été volé (14 juillet).

On était encore loin d'être déchargé de toute réquisition pour ce terrible maréchal de Cossé. On lui avait mené à Vermanton, où il séjournait, 2 feuillettes de vin (6 juillet). Il avait bien voulu ne pas entrer dans la ville en revenant de La Charité; mais, arrivé à Villeneuve-le-Roi, il écrivit (16 juillet) deux nouvelles lettres aux échevins, portant commandement de « fournir et mener à Sens, dans quatre jours, 50 muids de vin, et d'en tenir prêts 50 autres pour fournir au camp du Prince, à raison de 15 livres le muid. Et ce chiffre de 50 muids réclamés par M. de Cossé ne paraît être qu'une faveur, car il en réclamait d'abord 300. Les échevins achetèrent donc 52 muids de vin et donnèrent en garantie aux vendeurs des *assignats* et promesses au nom des maire et échevins. Les vins sont estimés 18 et 20 livres le muid (24 juillet). Le vin fut conduit, par ordre du maréchal de Cossé, au port de Gizy, près du camp (24, 30 juillet).

En 1572, les officiers municipaux eurent recours à l'approbation de l'assemblée générale des habitants pour le paiement arriéré et jusqu'à la Saint-Remy 1571 de M. de Chaumont et de ses soldats. En conséquence ils arrêtèrent que les deniers nécessaires seraient levés par les collecteurs des paroisses, sur le vu des contraintes signées du bailli ou des Élus, et encaissés par le receveur de la ville (22 février).

En 1575, le gouverneur de Bourgogne avait requis sur la ville des munitions pour les reitres du camp d'Is-sur-Tille. Cela parut exorbitant aux échevins d'Auxerre, qui envoyèrent deux de leurs collègues auprès du gouverneur pour lui faire des remontrances, afin d'obtenir remise.

Digitized by Google

Les députés reçoivent 20 écus pour leur voyage à Dijon, avec des chevaux requis sur les habitants. Ils rendent compte de leur dépense et remettent sur le bureau 9 écus qu'ils avaient de reste (25 juillet).

En 1576, une réquisition de 500 muids de vin tomba sur la ville, de par les Suisses qui étaient à Montereau. Cela parut exorbitant ; on réclama et on envoya l'échevin G. Grail pour plaider la cause de la ville devant le conseil du roi (27 juin). En attendant, les échevins refusèrent la livraison du vin et réussirent à y échapper (25 avril 1577).

En 1585, le 25 juin, le duc de Mayenne, gouverneur de Bourgogne, ayant envoyé une requisition de 15,000 pains à faire sur la ville, les échevins Berault et Delafaye sont chargés de rechercher chez les habitants le blé nécessaire et montant à 351 bichets de froment. On n'en prit que chez cinq personnes, auxquelles la ville s'engagea à payer le prix des grains à 42 sous le bichet de blé moulu ; on en fit du pain qui fut mis dans 18 tonnes fermées à clef et expédiées à l'armée du duc (25, 29 juin).

En 1594, le maréchal de Biron avait requis sur la ville, pour l'armée royale, 30,000 pains, 15 muids de vin et 2 muids d'avoine. La ville n'ayant pas d'argent, il fut conclu en assemblée générale que le grenetier du grenier à sel fournirait 300 écus qui seraient versés aux mains d'Hélie Mamerot, receveur de la ville. Le grenetier ayant éprouvé des pertes d'intérêts dans cette affaire, on lui accorda 15 écus d'indemnité (22 août 1599).

LES CAPITAINES ET SOLDATS AUXERROIS.

Nous citerons au premier rang un homme renommé dans les guerres civiles du pays, le fameux Jacques Creux, dit le capitaine Brusquet, à raison de son caractère. Il avait été d'abord geôlier des prisons royales. Mais son humeur belliqueuse le poussa bientôt à prendre les armes dès les premiers troubles de 1562. Dans les jours néfastes de la prise d'Auxerre par les huguenots, il se signala contre eux par des coups hardis. Aussi fut-il bientôt l'objet de la haine des adversaires des catholiques, qui l'ont dépeint sous des couleurs affreuses. Cependant, si l'on en croit les documents contemporains du parti catholique, c'est son zèle pour la défense de sa religion qui le poussa à faire des actions d'une énergie qu'on pouvait facilement présenter pour de la violence.

Nous devons à la vérité de rapporter les faits qui sont à sa louange, comme on a raconté ceux qui sont à son déshonneur (1).

En 1567, on organisa une compagnie de cavaliers avec lesquels il faisait des courses sur le plat pays contre les huguenots, qu'il contribua beaucoup à chasser de sa ville natale l'année suivante.

Deux ans après, il prit à bail des religieux de Saint-Germain, assemblés

(1) Ses concitoyens avaient conservé pour lui et pour Nicolas Thuillant une reconnaissance qui se manifesta encore au XVIIIe siècle dans deux

Digitized by Google

dans le bâtiment conventuel, « à cause du désastre et ruine advenuz en leur chappitre et église, » cinq quartiers de vigne au lieu dit la Chainette, crû très renommé, comme on le sait. Il était alors capitaine pour le roi des gens de cheval en la ville d'Auxerre. Les religieux, par l'organe de maître Pierre Armant, notaire, déclarent qu'ils ont fait ce bail à lui et à sa femme, pour l'amitié que Jacques Creux leur porte et à leur église, « mesme pour leur avoir recouvré et mis en leurs mains plusieurs ornements et livres à eux mal pris et enlevés durant le temps des troubles et surprise de la ville d'Auxerre » (21 janvier 1570) (1).

Le corps municipal d'Auxerre, peu de jours après, délivrait à Jacques Creux un certificat honorable, en demandant pour lui à Charles IX une récompense à cause des pertes qu'il venait d'éprouver pour lui à son service, de la part des rebelles qui, quinze jours auparavant, avaient brûlé et démoli une sienne métairie distante d'une lieue de la ville.

On lit dans ce document qu'après avoir aidé à remettre la ville d'Auxerre sous l'obéissance du roi, en en chassant les huguenots, il les battit dans plusieurs rencontres ; qu'ayant levé un corps de cinq à six cents hommes, il le mena attaquer les huguenots dans Vézelay, mais que n'ayant pas été soutenu, il leva le siége. Il revint à Auxerre, et s'étant mis à la tête des gens de pied de cette ville, il entreprit de reprendre le château de Régennes et l'assiégea pendant quinze jours, jusqu'à la reddition de la place.

Les échevins continuent de faire le tableau des expéditions de Jacques Creux, « qui n'a rien épargné pour faire courses et résistance à l'ennemi. » Il mena aussi l'artillerie d'Auxerre à Villemaréchal. Aussi les huguenots essayèrent-ils de s'emparer de sa personne (20 janvier 1570).

Le 11 août suivant, il vend à la ville une certaine quantité de *métail* pour la fonte des canons.

Mais quelque temps après la Saint-Barthélemy, le gouvernement, voulant essayer de ramener les huguenots à lui, parut blâmer les hommes qui avaient montré trop de zèle pour lui dans les troubles. Le comte de

pièces de vers, que Lebeuf a reproduites à la fin de la *Prise d'Auxerre*. On lit dans la première cette strophe pompeuse :

Armis egregii vivant per sæcula cives
Vivant, perque orbem nuntia fama volet
Vivant perpetuum Crosus, Thullantus : utrique,
Ornent, ac Thioto laurea serta caput.

Et dans une autre pièce, où Jacques Creux et Thuillant sont appelés les « principaux libérateurs de la ville d'Auxerre » :

Grands héros, que votre mémoire
Vive à jamais dans cette histoire !

(1) H. 1085, archives de l'Yonne.

Digitized by Google

Charny, gouverneur de Bourgogne, sur les plaintes qu'il reçut contre Jacques Creux et le capitaine Laprime, de Cravan, adressa une lettre aux échevins d'Auxerre pour leur notifier qu'il allait faire arrêter ces officiers (5 octobre 1572).

En 1576, il commandait à Auxerre une compagnie de soldats avec le capitaine Malharbe (20 avril).

Un autre Auxerrois, Nicolas Thuillant, se signala aussi lors de la prise de la ville, et contribua efficacement à l'expulsion des huguenots en 1568.

Il était échevin et capitaine de la milice bourgeoise. En 1570, il commandait le château d'Arcy-sur-Cure. Il en rapporta à l'Hôtel-de-Ville d'Auxerre « quatre grosses arquebuses à croc de cuivre avec leurs fuz de bois sans gavallots, » et déclara qne les soldats en avaient remis deux autres, avec deux petites pièces de fonte d'un pied et demi de long au capitaine Brusquet (Jacques Creux) (16 janvier 1570).

Thuillant continue ensuite à s'occuper des choses publiques. Il alla à Vermanton, en 1576, avec le chanoine Delavault, gouverneur du fait commun de la ville, et fut injurié avec lui et maltraité par les conducteurs des Suisses qui étaient près de cette ville (14 mars). Il est envoyé auprès du roi en 1577 pour solliciter la remise ou au moins la réduction des 3,000 livres auxquelles la ville avait été taxée pour sa part dans l'entretien de deux armées qu'on allait lever. Il obtint une diminution de 1,000 livres, et pour les habitants de Cravan de 100 livres sur 300 qui leur étaient demandées. Il reçut pour faire ce voyage à Blois (?) 40 livres (8 et 21 avril). En 1581, il fut chargé de lever 200 arquebusiers « pour courir sus les gens malvysans et robans les habitans du plat pays. » Le prévôt des maréchaux d'Auxerre, Jean Sauljon, étant venu à l'Hôtel-de-Ville requérir, en vertu des ordres du roi, 100 ou 120 soldats « expérimentés au fait de la guerre, » Thuillant fut mandé à cet effet devant le bailli et les gens du roi, et il promit de réunir la troupe qu'on désirait (23 septembre).

Edme Rigolet, sergent royal à cheval, fils de Jean Rigolet, procureur au bailliage, est encore un Auxerrois signalé dans les conclusions municipales pour son zèle au service du roi « s'étant employé tant à pied qu'à cheval à résister aux entreprinses des rebelles ennemiz, sans y avoir épargné sa vie ny ses biens. »

En effet, en 1569, le château de Régennes ayant été pris par les huguenots vers la fin de juillet, les Auxerrois s'en émurent, car de cette place on interceptait le passage de la rivière d'Yonne d'Auxerre à Paris. Jacques Creux fut envoyé pour les en chasser, et Edme Rigolet fit partie de l'expédition. Mais pendant qu'on investissait le château, le 3 août, il fut atteint d'un coup d'arquebuse et blessé au genou. Son état fut déclaré très grave par les barbiers et chirurgiens, et les échevins s'y intéressèrent. Ils demandèrent au roi pour Rigolet, « après qu'il aura résigné son office de

Digitized by Google

sergent, qu'il ne pouvait plus exercer, une récompense pour lui, ou, s'il est mort, pour sa femme et ses enfants (18 novembre 1569).

Hélie Mamerot était aussi au siége de Régennes et y fut blessé. Les échevins demandent pour lui au roi une gratification (27 décembre 1569).

PLACES FORTES PRISES. — CAPITULATIONS.

Au mois d'août 1569, Edme Le Breton, écuyer, sire de Donjon, capitaine du château de Noyers, fut arrêté par les capitaine et lieutenant de Cravan, qui l'accusaient d'avoir laissé prendre cette forteresse par sa négligence, et l'amenèrent à Auxerre. Il accusait les échevins de cette ville de l'avoir fait jeter en prison, et en ayant appelé au parlement, à Paris, il avait obtenu gain de cause par arrêt du 14 octobre suivant. Les échevins, à qui cet arrêt fut notifié, répondirent qu'ils étaient étrangers à son arrestation, que c'était le lieutenant général qui l'avait retenu prisonnier, et que c'était au bailli d'Auxerre et aux avocat et procureur du roi à lui faire justice (26 octobre).

Après la soumission de la ville, en 1594, il y eut encore bien des capitulations avec les capitaines qui détenaient les châteaux voisins, et les habitants d'Auxerre durent y contribuer de leurs deniers. On les voit payer 50 écus au capitaine La Taille, pour la réduction du fort de Gurgy, ce qui était la moitié de la somme qui lui avait été promise. Les échevins demandent en même temps des « lettres d'assiette » pour rembourser les emprunts faits à diverses personnes, au nombre de vingt-neuf, « à cause des troubles et pour le pays; » et parmi ces prêteurs figurent Antoine Marie, marchand, pour 40 écus; Nicolas Chacheré, Philibert Boucher, Jacques Chalmeau, avocats, le premier pour 15 écus et les deux autres pour chacun 30 écus (30 septembre 1594).

Le rachat du château de Régennes du sieur de Villiers, qui capitula le dernier jour d'avril 1594, monta à 1350 livres. Des lettres-patentes du 28 juin autorisèrent l'imposition de cette somme sur les élections d'Auxerre et de Tonnerre. La dame de Tannerre, qui était aux droits de ce capitaine, poursuivait la ville pour être payée, et les échevins s'adressèrent aux élus d'Auxerre et de Tonnerre pour avoir « des lettres d'assiette » (16 mai et 15 octobre 1595). Cette affaire fut l'objet de beaucoup de négociations pour le recouvrement des deniers. En 1597, la ville paye encore au sieur de Junay la somme de 200 écus pris sur les 675 écus imposés sur l'élection de Tonnerre, suivant les lettres du 28 juin 1594. (Voy. encore conclusions des 26 novembre et 5 décembre 1596). Le château de Baulches fut également racheté au sieur Leviston, commis à la garde de cette forteresse. Il arriva même à ce sujet un incident singulier. La ville prétendant avoir payé sa cote-part de la somme due, et les Élus prétendant le contraire, le président de l'élection fit saisir les meubles de P. Robinet, échevin, sur le refus par la ville de payer 60 écus. Les

Digitized by Google

échevins conclurent de former opposition à l'assignation qui leur etait donnée (15 juin 1595).

Le prix du rachat de la ville de Seurre, en Haute-Bourgogne, sur le capitaine La Fortune, fut en partie imposé sur l'élection d'Auxerre; mais les échevins de cette ville formèrent opposition à cette prétention des Élus des États et se refusèrent à payer (25 juin 1598).

SACCAGEMENT DE LA VILLE PAR LES HUGUENOTS. — COMPLOT POUR LIVRER LA VILLE. — DÉSARMEMENT DES HUGUENOTS.

L'histoire a longuement raconté les pillages et les destructions de monuments dont la ville d'Auxerre a été victime à la suite de la surprise par les huguenots, le 27 septembre 1567; nous ne voulons pas répéter ces récits. Il nous paraît intéressant toutefois de relever ce que les registres municipaux renferment d'inédit sur ce sujet. Ces textes authentiques prouvent encore davantage, s'il est possible, à quel degré de désordre la ville fut livrée dans cette funeste circonstance. L'Hôtel de Ville ne fut pas plus respecté que les églises. Les envahisseurs s'emparèrent « des bans, siéges et chaises de la chambre de l'Hôtel où se délibèrent les affaires du publicq, » les brûlèrent ou les emportèrent. On passa, en 1580, un marché pour leur réfection (2 janvier). Quelques jours après on décida de mettre en adjudication les maçonneries de l'Hôtel-de-Ville « démolies par les rebelles pendant la surprinse de la ville, » et la réfection de l'escalier qui donnait accès à l'Hôtel et qui avait aussi été démoli. De chaque côté, en haut de cet escalier, étaient deux lions en pierre portant, l'un les armes du roi, l'autre celles de la ville. On arrêta que cet escalier serait fait dans la même forme que celui qui venait d'être construit à l'entrée de l'église Saint-Pèlerin (10 janvier, 31 mars) (1). L'église Saint-Germain n'avait pas été plus épargnée que les autres édifices religieux, et peut être moins encore; l'état actuel des vitraux en est encore une triste preuve. Quinze ans après la prise d'Auxerre, l'abbaye était encore dans le plus pitoyable état, et l'abbé François de Beaucaire, dans les premières années de son gouvernement, ne s'en préoccupait guère, et n'appliquait pas aux réparations à faire le tiers du revenu que les conditions de la commande l'obligeaient à y employer. Les échevins, indignés de cette situation, résolurent de porter plainte au bailli d'Auxerre et de lui demander de contraindre l'abbé à faire réparer l'église, laquelle était découverte et en ruines, et où il pleuvait abondamment, chose, disent-ils, qui est un grand scandale pour les habitants et pour tout le pays circonvoisin (6 août 4581).

La réparation de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville n'avait pas encore eu lieu en 1585; les planchers avaient été démolis et les vitres brisées « par ceux de la religion prétendue réformée pendant les troubles et occu-

(1) Voy. le marché, archives de l'Yonne, série E.

Digitized by Google

pation de la ville ; » on arrêta alors la réfection à neuf de cette salle (6 janvier).

Les registres municipaux sont sobres de détails sur la situation de la ville au point de vue politique, après l'expulsion des huguenots, en 1568. En 1574, l'évêque Amyot paraît avoir été embarrassé sur la manière de « gouverner ceux d'Auxerre ; » il consulta le roi à ce sujet, et il fut répondu au bailli « d'avoir à désarmer tous ceux qui lui paraîtront suspects de se révolter. » En même temps le roi invite ce magistrat « à les traiter avec douceur » (13 mars). Mais, en 1579, les huguenots avaient repris courage, et les galeries de la place de la Fenerie étaient souvent témoins des rixes qu'ils avaient avec les catholiques.

Jean Villon et Jacques Chalmeau, avocats, se réunissaient armés de dagues, d'épées et de pistolets, suivis de leurs adhérents, sous les piliers de la place de la Fenerie, de jour et de nuit, et s'y promenaient en menaçant leurs adversaires Le 16 août 1579, Claude Ravault et Julien Delafaye, marchands, vinrent à l'Hôtel-de-Ville porter plainte contre eux. Les échevins fort émus mandèrent J. Chalmeau, Jean Villon et J. Lesseré, et les invitèrent à se comporter « suivant la volonté du roy par ses édits de pacification au repos et tranquillité de la ville d'Aucerre. » Ils ajoutèrent que s'ils avaient quelque plainte à faire, ils pouvaient s'adresser aux officiers du roi pour en obtenir justice (1).

D'autre part, l'autorité municipale voulant tenir la balance égale entre les partis, enjoignit à Laurent Chrétien « de fermer les canonnières et pertuis par luy faictz en sa maison regardant sous lesdiz piliers et place de la Fenerie, et à Étienne Bonnefoy de clorre et fermer les pertuis et canonnières qu'il avait pratiqués en sa maison en face des piliers de la Fenerie et du pilory. »

Claude Bérault paraît plus tard fort mêlé aux affaires de la ville, et pendant les troubles de la Ligue il aurait tué un sieur Antoine Coquy. Il était alors sergent-major au service de la ville, et avait contribué à sa conservation en l'obéissance du roi. Mais il fut poursuivi par la veuve du mort, et il fallut que le corps municipal, auquel étaient réunis tous les officiers de justice, intervint pour demander sa grâce au roi, attendu que le fait pour lequel il était poursuivi au Parlement, à Paris, rentrait dans le nombre de ceux que l'article 12 de l'édit accordé à la ville lors de sa soumission avait graciés. Les échevins demandent cette grâce « en considération du zelle et affection que ledit Berault a toujours portés en ladite qualité de sergent-major, à la conservation de la ville d'Aucerre en l'obéissance du roy » (10 décembre 1594).

Malgré la soumission de la ville au roi, on n'était pas très rassuré, vers

(1) Ce Jacques Chalmeau est-il le même que le lieutenant général qui portait le même prénom et qui fut un des chefs Huguenots qui s'emparè-


Digitized by Google

la fin de 1594, sur la fidélité de tous les habitants. Un complot pour la livrer fut découvert, et des individus furent arrêtés. M. de Champlivaut, gouverneur d'Auxerre, vint en la chambre du conseil, en présence des officiers de justice et des avocat et procureur du roi, pour presser le maire et les échevins d'intervenir dans cette affaire « et pour faire tous les debvoirs et diligences pour avérer les auteurs et fauteurs de la perdicion et machination. » Mais les échevins déclinèrent la proposition, alléguant que cela regardait M. de Champlivaut et la justice (18 novembre). Un mois après, les échevins demandèrent à M. de Rochefort-Croisette, et au sieur de Pluvault, de renvoyer à l'autorité judiciaire compétente les nommés Jean Prieur, dit Labarre, Chicandard, dit La Joie, qui étaient en prison à Auxerre, « affin d'avoir moyen d'advouer par eulx les conspirations et entreprises faites contre le repos public en ceste ville et de l'obéissance due au roy » (26 décembre).

Les alentours d'Auxerre n'étaient pas beaucoup plus sûrs alors. On détroussait les personnes et on enlevait le bétail jusqu'aux portes de la ville. Les échevins envoyèrent leurs collègues MM. Duval et Montempuis porter teurs plaintes à M. de Tavannes, lieutenant du roi en Bourgogne, et au maréchal de Biron (22, 24 janvier 1595).

L'affaire du complot dont il est parlé plus haut est demeurée fort obscure et a traîné en longueur, car, le 14 juillet 1595, une délibération nous apprend encore que plusieurs autres individus étaient compromis « dans l'entreprinse de la conjuration de ceste ville pour la mettre hors de l'obéissance du roy. » Les échevins demandent au prévôt des maréchaux de ne pas relâcher le laquais du sieur Delure avant de l'avoir confronté avec Me Claude Charlet, parce que ce laquais pourrait faire des révélations utiles.

LEVÉE DES IMPOTS.

La ville d'Auxerre ne possédait aucun revenu patrimonial; il fallait donc, chaque fois qu'une nécessité imprévue se présentait, recourir à l'impôt. L'octroi, qui est aujoujourd'hui l'objet de tant de récriminations, était la ressource ordinaire et extraordinaire pour faire face aux dépenses : octrois sur le vin, sur le sel, sur le poisson de mer.

L'esprit de nos pères s'ingéniait à l'envi pour trouver des matières imposables en dehors des impôts fonciers, censuels et de la taille, qui remontaient aux premiers siècles du moyen âge.

Si nous parcourons les délibérations du milieu du XVIe siècle, nous y retrouverons bien des sujets d'intérêt financier et historique.

rent d'Auxerre en 1567? Lebeuf raconte cependant dans la *Prise d'Auxerre*, p. 176, que la tradition rapporte que le lieutenant général fut tué dans une émeute au mois d'octobre 1568. Il y a là un point obscur à éclaircir.

Digitized by Google

Le tribunal constitué pour juger les questions d'impôt, pour répartir le montant des sommes imposées et vérifier les recettes et les dépenses s'appelait l'Élection. Il se composait d'un président et de douze conseillers et siégeait à Auxerre. Le ressort de sa juridiction s'étendait d'Auxerre à la Loire. Mais le droit de répartir l'impôt a, dans tous les temps, été considéré comme une prérogative appartenant à ceux qui le payent. Les échevins d'Auxerre connaissaient et pratiquaient bien cet axiome. En 1582, les Élus ayant procédé au repartement des tailles de la ville et des paroisses, sans le consentement du maire et des échevins, ceux-ci protestèrent vivement en les accusant de violer les chartes et priviléges anciens de la ville, qui portaient que de tout temps et d'ancienneté les départements des paroisses particulières se faisaient à l'Hôtel-de-Ville par le maire et les échevins, qui connaissaient les facultés de chacun. Des députés furent adressés au roi pour demander à cet effet le maintien des priviléges des habitants (11 février 1582).

Le 8 août 1570, MM. Palamède Goureau, Élie et Germain Boirot, échevins, qui avaient été envoyés à la cour pour obtenir de nouveaux octrois et l'approbation des emprunts faits sur les gens de la religion, les habitants d'Auxerre, l'évêque et quelques villes voisines, sur la réquisition de M. de Prie, gouverneur d'Auxerre, déposèrent sur le bureau les titres de ces octrois nouvellement accordés pour six ans. Ils portaient : 1° établissement d'un impôt de 5 deniers sur chaque muid de vin passant dessus et dessous le pont d'Auxerre et les pertuis de la Chaîne et de Monéteau, ce qui, avec l'impôt de 10 deniers qui se levait antérieurement, formait un total de 15 deniers; 2° une taxe de 6 deniers par baril de hareng ou de morue ; 3° 100 sols d'impôt sur chaque muid de sel vendu au grenier d'Auxerre; 4° enfin, 60 sols sur chaque muid de la même marchandise passant sous le pont d'Auxerre.

Ces octrois avaient reçu toutes les formalités légales nécessaires pour être perçus : enregistrement à la chambre des comptes, sentence du bailli d'Auxerre entérinant les lettres-patentes, et confirmation royale du 19 juin 1570, enregistrée à la chambre des comptes. Ces titres, au nombre de six, étaient placés dans une boîte de fer blanc.

Les mêmes députés apportaient également d'autres pièces aussi intéressantes. C'étaient des lettres-patentes du 5 juillet 1570 adressées aux Élus, portant dispense à la ville de payer une somme de 10,063 livres 10 sols due aux huguenots, d'une part, aux sujets catholiques par une imposition volontaire, et enfin au dernier évêque défunt, le cardinal de la Bourdaisière. Les mêmes lettres autorisaient aussi les habitants à s'imposer en deux années de la somme de 8,426 livres 12 sols restant de celle de 18,547 livres 13 sols à eux due et dont ils étaient eux-mêmes redevables envers plusieurs particuliers. Cet impôt devait s'étendre à toute l'Élection.

Digitized by Google

Enfin, ils apportaient d'autres lettres du même jour portant remise de l'arriéré des aides de l'année finissant au 30 septembre, à charge de payer les rentes constituées et les gages des officiers assignés sur cet impôt, tant pour le présent que pour l'avenir.

Après ce dépôt, il fut ordonné de porter les titres au trésor, et sur la demande des commissaires, quatre échevins furent délégués pour vérifier l'état de leurs dépenses, en présence du maire et des gouverneurs. Ils avaientfait deux voyages, l'un d'un mois et l'autre de sept semaines.

L'année suivante, on demande au roi la continuation des octrois accordés par Charles IX de 60 sols sur chaque muid de sel passant dessus ou dessous le pont d'Auxerre, et de 100 sols sur chaque grand muid débité au grenier, « et ce attendu que le pont d'Auxerre est en éminent péril de tomber par terre » (25 juin 1575).

M. Claude Leclerc, conseiller au présidial, poursuivait depuis 1565 l'exécution d'une sentence qui le déclarait, en sa qualité de noble, exempt des tailles et subsides. Il obtint enfin gain de cause en 1578, et les échevins souscrivirent à cette exemption (8 septembre).

Nous trouvons, en 1579, la perception de l'impôt de la cense et bourgeoisie sur les bourgeois du roi à Auxerre. Le procureur de l'Hôtel-de-Ville se l'est fait adjuger pour trois ans, à raison de 7 écus par an, payables au receveur des domaines. Il avait également enchéri les fermes des blés et farines et celle des frécauderie et pâtisserie (28 juin).

En 1586, ce même impôt de la cense bourgeoise est estimé 19 écus par an, et le procureur du fait commun est autorisé à offrir cette somme et à enchérir (8 juillet). Nouvelle adjudication a lieu au receveur des deniers communs, pour 10 écus, en 1595. On voulait éviter à ce moyen les tracasseries d'un adjudicataire étranger (29 mai).

La taille imposée en 1579 pour la réparation des fontaines devait d'abord se faire par tête, sans tenir compte des paroisses, mais les délégués des portions de la ville étant arrivés à l'Hôtel de Ville, s'y opposèrent et forcèrent les échevins à rétablir le mépart (31 juillet). Les chanoines, qui avaient été imposés par les assesseurs des paroisses de Saint-Regnobert et de Saint-Pierre en-Château, pour leurs maisons canoniales, furent exonérés parce que ces maisons n'étaient pas de leur patrimoine, mais de celui du chapitre (13 août).

Les échevins criaient souvent misère pour exonérer la ville des taxes qui lui tombaient sur la tête à l'improviste. Au mois d'août 1579, on reçut des lettres-patentes pour la levée de 1,000 écus. Vite on dépêche à M. Légeron, qui était à Paris pour les affaires de la ville, et on lui recommande « de remontrer au roi la pauvreté du pays et charges d'iceluy, mesme les grandes réparations qu'il convient faire en ceste ville à cause des ruines advenues pendant les troubles, lesquelles impliquent la ville en si grande pauvreté qu'il est impossible qu'elle supporte l'impôt de mille écus. » On

Digitized by Google

ajoute que si le roi exige absolument cette somme, qu'il la jette sur le bailliage et élection d'Auxerre tout entiers (28 août).

La situation administrative de la ville, en 1584, était encore sujette à débats. Les trésoriers de la généralité de Paris l'avaient imposée à 600 écus pour sa cote-part de 20,800 écus qui devaient être levés sur cette province pour la solde de 50,000 hommes. Les échevins ayant refusé de payer, alléguant qu'ils dépendaient de la Bourgogne, ils furent emprisonnés, ainsi que le maire ; et pour faire vider la question, on envoya à Dijon Antoine Vincent, échevin, pour rendre compte de cette affaire aux Élus. Mais on peut croire qu'il y avait dans ce refus des Auxerrois une ruse pour échapper au paiement, car, l'année suivante, les échevins demandèrent que les comptes de la ville fussent rendus à Paris (23 août).

A la suite des troubles de la Ligue, il fallut liquider ses dettes. Les habitants avaient fait de gros emprunts « pour subvenir à leurs affaires et eulx conserver et garder des surprises qui se pouvoient faire sur la ville, et qui eussent causé leur totale ruyne. » Ils obtinrent alors l'imposition sur les tailles de 2,400 écus, dont un tiers fut mis sur les paroisses de l'Élection.

L'état détaillé des dettes porte une somme pour les dommages et intérêts accordés à H. Disson et à Gendrot, deux habitants qui avaient été emprisonnés à l'occasion du non-paiement des tailles (30 septembre 1594).

La caisse de la ville était à sec alors, et on ne trouvait pas facilement à emprunter. Les administrateurs des Grandes-Charités n'avaient voulu prêter 100 écus qu'à condition que l'un des échevins se porterait caution. Il s'agissait d'une affaire urgente et du paiement du mois de la solde de la compagnie du capitaine Savart, qu'on avait fait venir « pour garder la ville et la maintenir en l'obéissance du roi ; préservant icelle de surprises tant pour le danger de dehors que de dedans » (5 octobre 1594).

Le rachat des places fortes de la Basse-Bourgogne fut payé en grande partie par les habitants de la contrée. Auxerre avait été imposé de 500 écus sur 1,600 écus pour le rachat du château de Noyers ; de 1,000 écus pour celui de Coulanges. Les échevins demandèrent que le clergé de la ville fût imposé comme les autres habitants, « y ayant intérest notable » (2 et 12 janvier 1595). La capitulation du château de Régennes avait également été payée par la ville (5 janvier 1595).

Les réclamations des échevins contre l'excès des tailles continuent pendant l'année 1595. Ils se plaignent notamment des surcharges insupportables que les députés des États de Bourgogne leur imposent, sans avoir égard aux remontrances qui leur ont été adressées, ni aux diminutions de tailles accordées par le roi pour la réduction de la ville à son obéissance. Et pour pouvoir s'opposer à ces abus, ils demandent que le comté d'Auxerre soit

Digitized by Google

admis à son tour à la roue (1), et donne son avis sur les affaires, pendant les États de Bourgogne (26 février 1595). Cette réclamation, appuyée par le vote d'une assemblée générale du 12 mars suivant, où l'on voit que les États de Bourgogne « nonobstant l'édit de diminution des tailles, ne laissent de surcharger les habitants d'Auxerre, de façon qu'au lieu de 2,000 écus qu'ils payaient ordinairement, ils sont maintenant cotisés à 18 ou 20 mille, qui est une somme du tout insupportable à la ville et au pays, » devait rester longtemps sans solution, et ne fut accueillie qu'à l'époque de la réunion administrative du comté d'Auxerre à la Bourgogne, en 1668. Une autre délibération du 25 du même mois porte que M. Chevalier, échevin, sera envoyé auprès du roi pour lui exposer que les tailles imposées sur l'élection d'Auxerre sont exorbitantes et montent à 50 ou 56 mille écus, tandis qu'elles n'étaient autrefois que de 3 ou 4 mille. Un passage de la délibération qui peint sur le vif l'état de la France alors, c'est qu'il fut prévu que dans le cas où M. Chevalier serait fait prisonnier « par les ennemis » et qu'il dût payer rançon, il serait indemnisé par la ville.

Une nouvelle délibération (21 mai) constate les plaintes des habitants des diverses paroisses de la ville au gouverneur de Champlivaut et au président Frémyot, des États de Bourgogne, qui était à Auxerre, au sujet du chiffre excessif du taillon et des deniers d'octroi, et ils demandent d'en revenir à la cote de 1588, telle que le roi la leur a accordée par les lettres-patentes de la réduction de la ville en son obéissance. Ces mêmes habitants se plaignent « du nombre effréné des officiers royaux, lesquels s'exemptent des tailles à la grande foulle du commun, comme estant les plus riches et aisés. » Les officiers municipaux les appuient, et rappellent que le 18 décembre précédent il a été conclu en assemblée générale de réduire le nombre desdits officiers à un maire, deux gouverneurs, l'un ecclésiastique, l'autre laïque, et quatre échevins, un receveur et un procureur du fait commun. Les plaintes redoublent contre les Élus, qui « sans payer les procureurs fabriciers des paroisses et ceux du corps de ville, exemptent de tailles plusieurs particuliers des plus aisés, sous prétexte de quelques lettres obtenues par surprise et en fraude, à quoy tous les habitants ont un notable intérêt » (26 décembre 1595).

De plus, les habitants n'ayant pas été satisfaits des démarches faites

(1) Il y avait aux états de Bourgogne la *grande* et la *petite roue*. La première se composait des villes dont les maires faisaient partie du bureau des élus des trois ordres aux États, et chacune à son tour : telles étaient Autun, Beaune, Avallon, Auxonne, etc. La petite roue se composait des villes d'ordre inférieur, comme Noyers, Saulieu, etc., et dans le comté d'Auxerre, des villes de Seignelay, Saint-Bris, Cravan et Vermanton, qui envoyaient alternativement un député aux états triennaux. (Courtépée, t. I, 456.)

Digitized by Google

par les officiers municipaux et par M. Chevalier, qui sollicitait à Paris et à Fontainebleau, ceux-ci déclarèrent qu'il leur était loisible de se transporter auprès du roi ou d'y envoyer des députés à leurs frais pour obtenir ce qu'ils réclamaient. Les officiers municipaux protestent, quoi qu'il en soit, qu'ils continueront de se dévouer à la conservation de la ville et à la poursuite de la réduction des tailles et de la suppression des officiers pour lesquels ils avaient des procès, tant au conseil privé qu'à la cour des aides.

Cette réponse ne satisfit pas les habitants, et le 28 août suivant eut lieu une assemblée générale où l'on prit la résolution d'envoyer des députés au roi pour lui exposer que les administrations ne tenaient pas compte des lettres de remise accordées à la ville et qu'elles les imposaient outre mesure. Les plaintes contre la multitude des possesseurs des nouveaux offices, qui par là étaient exempts des tailles « à la foule du pauvre peuple, » reviennent de nouveau et sont portées au roi.

En même temps qu'on réclamait contre l'excès des tailles mises pour les dépenses générales, il fallait payer l'arriéré causé par les troubles de la Ligue. Les officiers municipaux demandent des lettres d'assiette pour 1,057 écus, et ils font dans leur délibération un tableau des causes de cette dette qui est curieux. Il fallait payer 40J écus au capitaine Savart pour la solde de ses soldats du mois d'octobre 1594, et 24 écus à Denis Purorge, hôtelier du Grand-Renard, où Savard était logé (1); — 200 écus à Disson et à Gendrot, qui avaient été emprisonnés pour une somme payée à la compagnie du seigneur de Ragny; — 233 écus 2/3 au sieur de Chaumont pour l'arriéré de ses gages de capitaine; — 200 écus empruntés pendant les troubles aux habitants de Saint-Bris et de Vermanton, etc. (15 octobre 1595 et 12 avril 1597).

Le maréchal de Biron ayant envoyé des lettres de sursis de trois mois pour le paiement de 7,500 écus imposés sur la ville et l'Élection par le duc de Mayenne, et de 2,500 écus pour la reddition des châteaux de Dijon et autres places de Bourgogne, on envoya un député au roi pour obtenir remise, et pour les frais du voyage les Élus imposèrent 80 écus sur les 1,790 destinés à l'entretien des garnisons de Bourgogne (11 décembre 1595).

Enfin le corps municipal, accueillant une conclusion des habitants de la paroisse Saint Eusèbe, arrêta de poursuivre auprès du roi l'approbation du vœu universel que tous les habitants de la ville sans exception fussent imposés pour toutes les tailles ordinaires et extraordinaires destinées à l'entretien des fortifications, et pour les autres subsides appliqués à la conservation de la ville en son obéissance (27 septembre 1596).

En 1597, les habitants avaient offert 3,000 écus pour subvenir au siége

(1) Ce capitaine avait tenu garnison à Auxerre pendant les vendanges de 1594. La créance de l'hôtelier Purorge fut réduite à 20 écus (3 février 1595.


Digitized by Google

d'Amiens. Les échevins s'étaient engagés à payer 1,000 écus dans le mois d'octobre pour contribuer à la solde de cent hommes de pied pour six mois. Après ce premier paiement, qui n'avait pu avoir lieu qu'au moyen d'un emprunt suivi ensuite d'une levée d'impôt, il fallut subvenir au paiement d'une seconde somme de 1,000 écus pour le même objet. Des lettres-royaux du 15 décembre vinrent désagréablement rappeler aux Auxerrois le réglement de leur dette. Les échevins protestèrent de leur bonne volonté, mais demandèrent un mois de répit, alléguant » la pénurie et pauvreté du peuple qui n'est fondé que sur le fruit de la vigne, qui a à peine rapporté ceste année de quoi payer les frais faicts pour la façon de la vigne et du vin » (25 décembre 1597). L'année suivante, le receveur de Frasnay alla à Paris solliciter la remise des 2,000 écus. Enfin l'affaire s'arrangea, et en 1601, sur de nouvelles réclamations, les habitants attestèrent au trésorier général des guerres que, lors du paiement des premiers mille écus, le roi « pour certaines considérations les auroit verbalement remis et quittés des autres deux mille écus, et que depuis ce temps on n'en a rien réclamé » (11 novembre 1601).

Cette année 1597 vit soulever de nouvelles affaires à l'occasion des impôts. Il y eut d'abord surtaxe de la Pancarte qui se percevait à Monéteau par la garnison de ce lieu, laquelle ne voulait obéir à un arrêt provisionnel du conseil du roi qui en défendait la levée. Il fallut que les Auxerrois payassent à cet effet à M. Abelly, bourgeois de Paris, 74 écus qu'il avait avancés pour la levée de l'arrêt ci-dessus (7 janvier). Le 1er avril, on réclama des Élus la réduction au tiers, « selon la coutume, » de la somme de 1,250 écus à laquelle la ville était cotisée pour l'entretien des garnisons de Bourgogne.

Une autre délibération du 23 octobre est très instructive sur la matière des impôts mis sur les vins.

Par édit de mars 1597, il avait été créé un impôt de 15 sols sur chaque muid de vin entrant dans les villes et bourgs du pays Auxerrois. Une pareille taxe avait soulevé des plaintes universelles. L'assemblée des notables avait résolu d'envoyer à Paris deux députés pour faire des remontrances au roi. Le corps municipal désigna à cet effet MM. Lordereau, gouverneur, et Chouet, échevin. Ils furent chargés de faire valoir les raisons suivantes : « que l'Auxerrois étoit un pays de vignoble, auquel chascun mesnage a des vignes, au moins pour la provision de sa maison, tellement qu'il ne se fait vente de vins audit pays que pour transporter en la ville de Paris et villes de Normandie, Picardie, Champagne et autres villes prochaines, esquelles le droit porté par ladite déclaration faite sur ledit édit est levé à raison de 20 sols ou 25 sols pour muid; et quant aux vins des autres villes de Bourgogne et des autres provinces, ils se consomment au pays sans être transportés ailleurs. Et si les 15 sols estoient levés en l'Auxerrois, ce seroit faire payer à ceux de ce pays deux fois un même droit » (23 octobre 1598).

Digitized by Google

EMPRUNTS.

Au XVI[e] siècle, le roi suppléait à la pénurie de son trésor par des emprunts sur les citoyens des villes et les corps constitués. Ainsi, en 1555, Henri II emprunta du chapitre d'Auxerre 1,200 livres, soit 100 livres de rente, et 100 autres livres à divers particuliers. Ces rentes étaient imputées sur les deniers des aides de l'Élection. En 1579, elles n'étaient pas encore remboursées et la cour des comptes de Dijon refusait d'approuver les comptes du sieur Grail, receveur des aides, parce que les quittances étaient au nom des intéressés, tandis que le contrat portait que le prêt avait été fait au nom des habitants. Il fallut que le maire et les échevins donnassent acte que les rentes appartenaient à des particuliers et non au corps de ville (1[er] mars).

En 1599, il fallut enfin régler les dettes contractées pendant les troubles de la Ligue en 1588. On avait emprunté 400 écus sur les deniers provenant de l'aliénation du temporel du clergé du diocèse. Un arrêt du conseil privé condamne les Auxerrois à les rembourser avec les intérêts montant ensemble à 620 écus (17 janvier). Le 12 avril suivant, M[e] Jacques Béry, procureur au bailliage, représentant la veuve et les héritiers de feu Hugues Potin, receveur des consignations, vint à l'Hôtel-de-Ville et déclara quittes le maire et les échevins de tous les deniers qu'ils avaient pris dans la caisse du défunt pendant les troubles de la Ligue.

CRÉANCES SUR DIVERS ET A DIVERS.

Les communautés d'habitants agissaient autrefois comme des particuliers, empruntant et prêtant au besoin. La ville d'Auxerre avait été plus d'une fois obligée d'avancer des deniers dûs sur les rôles de département des tailles par des paroisses du dehors. Il lui était plus difficile de se faire rembourser. Les habitants de Saint-Bris avaient été condamnés par les Élus à payer à la ville 120 écus. Une saisie avait eu lieu en conséquence, et l'exécution du jugement fut poursuivie (19 avril 1598). On peut supposer que les habitants de Saint-Bris se sont exécutés. La ville de Sens était également débitrice envers celle d'Auxerre de sommes assez importantes. M[e] Torinon, échevin, se rendit à Sens au mois de décembre 1595 pour régler cette affaire. Mais ce ne fut que le 10 janvier 1601 qu'elle fut terminée par une obligation souscrite par le maire et les échevins de Sens devant Morand, notaire. Le corps municipal d'Auxerre ratifia cet acte le 1[er] avril suivant.

En 1599, un sergent de Dijon était venu pour *exécuter* Gaspard Leprince, ancien receveur des aides de l'Élection d'Auxerre, pour 1,000 écus restant à payer par les habitants de cette ville pour leur part de la composition qui avait été faite des armées.

Les échevins répondirent alors que suivant la capitulation qui fut faite

Digitized by Google

avec le sire de Tannerre pour le sire de Rezé, son beau-frère, et pour la reprise de la ville de Coulanges-la-Vineuse et sa réduction en l'obéissance du roi, suivant la conclusion générale faite en l'Hôtel-de-Ville, à Auxerre, le 23 mai 1594, les 1,000 écus avaient été payés au sieur de Rezé les 28 mai et 6 juin 1594, sous la promesse de faire tenir quittes les habitants d'Auxerre de ladite somme. Mais, après la mort de M. de Tannerre, le sieur de Rezé avait obtenu du conseil un arrêt qui le déchargea de sa promesse (1596). Enfin, les États et les Élus de Bourgogne décidèrent que les frais faits pour la reprise des villes et places-fortes seraient remboursés sur les deniers imposés sur tout le pays. Les échevins renvoient en conséquence le sergent à se pourvoir devant M. Millotet et les Élus des États pour obtenir l'imposition de ladite somme de 1,000 écus sur la province de Bourgogne entière (15 juillet 1599).

Une dette fort lourde et dont le réglement dura longtemps fut celle de la ville envers Jean de Damas, seigneur de Villiers, qui était aux droits du feu sire de Tannerre pour une somme de 1,500 écus composée de 800 écus dus par les habitants d'Auxerre, de 350 écus sur ceux de Cravan, et autant sur ceux de Saint-Bris. La créance fut réduite à 425 écus, capital et intérêts compris, que le receveur fut autorisé à payer au sieur de Villers (9 mai 1602).

RÉUNION DE LA VILLE ET DU COMTÉ D'AUXERRE A LA GÉNÉRALITÉ DE BOURGOGNE. — DÉPUTÉS AUX ÉTATS. — COMPTES. PRIVILÉGES CONFIRMÉS.

L'affaire de la réunion du comté d'Auxerre à la généralité de Bourgogne fut l'objet de longues conférences avec les diverses autorités. Des lettres-patentes du mois d'avril 1571 avaient ordonné cette réunion, mais tout n'était pas fini pour cela ; il fallait régler les relations à établir avec l'administration des États de Bourgogne. A cet effet, les lettres-patentes furent tirées du trésor et remises à Me Pierre Sauljot, échevin qui fut chargé d'aller à Dijon (23 octobre 1571), mais qui ne réussit pas à terminer les affaires. Me Claude Petitfou y fut alors envoyé avec les mémoires qu'avait portés Pierre Saujot, et on décida que le receveur lui prêterait 10 écus pour son voyage, à charge d'en rendre compte (9 novembre). Le même Claude Petitfou apporta sur le bureau de l'Hôtel-de-Ville les lettres d'union pour être portées au conseil du roi (1er juillet 1572). Sur les observations des Élus des États de Bourgogne, le procureur du fait commun et Saincton, échevin, furent renvoyés auprès d'eux pour en terminer de cette longue affaire (17 octobre 1572).

Une liste de contribution et d'emprunt pour payer les frais d'un voyage en cour pour la réunion du comté, porte les noms de dix personnes taxées à 10 livres par tête, et parmi lesquelles figure Pierre Mérat, Claude Petitfou, Claude Billard, Laurent Leprince, J. Delafaye.

Digitized by Google

Une dernière trace de cette intéressante question se voit en 1576. La ville adhère à la requête présentée au roi au nom des comtés de Mâconnais, Auxerrois, Charollais et Bar-sur-Seine, afin d'être appelés avec les représentants des autres bailliages du duché au gouvernement et administration des affaires communes dudit pays, et elle adhère à ce que feront les députés des comtés déjà envoyés aux États-Généraux de Blois Les échevins y envoient Germain Grail, échevin, et Germain Boyrot, bourgeois. chargés de poursuivre l'enthérinement de la requête qui devait être présentée au nom des comtés (30 décembre 1576 et 3 janvier 1577).

Le droit d'envoyer des députés par la ville aux assemblées des États de Bourgogne était une conséquence de la réunion du comté d'Auxerre à la Bourgogne dès le temps des anciens ducs. Aussi le voyons-nous pratiquer d'une manière régulière dans la période de l'histoire d'Auxerre que nous étudions. Voici comment on procédait. Les Élus ayant adressé des lettres de convocation pour la prochaine assemblée qui avait lieu tous les trois ans, le corps de ville élisait ordinairement deux de ses membres, qui étaient chargés de porter les réclamations écrites de la ville, surtout contre la charge des impôts et sur les autres affaires intéressant le comté. D'autres fois, c'étaient les États du bailliage qui les choisissaient.

En 1576, on élut G. Grail et Nicolas Bargedé, président au présidial. Le premier refusa la mission qu'on lui confiait; mais ses collègues rejetèrent ses excuses et persistèrent dans leur choix. Il fut donc obligé de faire le voyage aux États, qui se tinrent à Beaune. On emprunta 350 livres au receveur pour les frais de voyage des députés, auxquels on adjoignit Germain Boyrot, marchand bourgeois (16 octobre, 5 et 8 novembre).

En 1579, MM. Beraut, échevin, et Veillat, procureur du fait commun, sont envoyés à Dijon. Ils avaient pour mission d'appuyer l'avis des Élus du Tiers-État de Bourgogne, afin d'obtenir la suppression des gabelles et fermes des aides mis sur l'Élection d'Auxerre, afin qu'elle fût placée sur le même pied que celle de Dijon, qui en était exempte (1er mars).

Nous citerons encore le voyage fait, en 1595, à Dijon d'un député spécial, le sieur Duval, avocat et échevin. Il devait faire des remontrances au maréchal de Biron, gouverneur de Bourgogne, et aux États eux-mêmes, sans doute sur les impôts. Et la conclusion ajoute « que si le sieur Duval avoit aucun destorbier ou empeschement à sa personne ou cheval, ou prins à rançon, en sera ladite ville responsable » (20 novembre).

En 1601, on envoie aux États MM. Bargedé, échevin, et Baujard, procureur du fait commun, avec des instructions les autorisant à « jeter quelques deniers sur les marchandises pour l'acquit des dettes du pays, soit à la sortie de la province, soit à l'entrée. » Mais il est fait réserve expresse des vins et des « denrées qui sont nécessaires aux façons des vignes. » Les recommandations les plus énergiques sont faites à ce sujet

Digitized by Google

aux députés « qui l'empêcheront par toutes voies de droit, même par opposition et appellation, si besoin est » (23 mars).

L'envoi de députés aux Etats-Généraux de Blois, de 1576, fut l'objet de plusieurs délibérations. Germain Grail et G. Boyrot, échevins, avaient été élus dans ce but comme délégués du Tiers-État. Le conseiller au bailliage Légeron leur avait été adjoint par l'assemblée générale des habitants, pour s'occuper des affaires de la ville. On vota d'abord 225 livres pour subvenir à leur dépense, somme qu'on emprunta à Jean Clopet, marchand, receveur des deniers communs (9 décembre). Quatre jours après, on leur envoya encore 100 livres, et plus tard 68 livres. Parmi les affaires dont avait été chargé Me Légeron, était la demande de suppression de l'office de conseiller au bailliage dont était pourvu Me Pierre Chalmeaux, en le remboursant du prix de sa charge, ce qui avait été accordé par le roi. Mais le maire et les échevins n'entendaient pas accepter cette condition. Légeron fut désavoué, attendu qu'il n'avait pas été conclu dans l'assemblée tenue à ce sujet que ladite charge serait remboursée ; que, du reste, cela regardait le présidial, et qu'enfin dans l'assemblée générale où cette résolution avait été prise, les échevins n'étaient pas en nombre pour lui donner caractère obligatoire (6 janvier 1597).

Comptes à rendre. — Les Élus de Dijon prétendaient au droit d'examen des comptes de la ville et des recettes d'impositions. D'autre part la chambre des comptes de Paris élevait les mêmes prétentions. Mais, en 1573, la chambre des comptes de Dijon, qui n'avait pas reçu probablement d'éclaircissements suffisants sur des comptes arriérés, envoya à Auxerre un commissaire, M. Boucherat, qui arriva escorté d'un lieutenant du prévôt de l'Hôtel et de quelques archers. Ce déploiement d'autorité n'était pas rassurant. M. Boucherat venait demander de nombreux comptes des levées d'impôts faites en 1570, « tant sur les habitants d'Auxerre que sur ceux de la pretendue religion et sur les villes et villages circonvoisins, pour le paiement des gens de pied qui avaient été en garnison à Auxerre après l'expulsion des huguenots. » Il y avait aussi d'autres comptes à rendre des deniers levés pour la reprise du château de Régennes et pour les munitions fournies au camp du duc d'Aumale. Le sieur Guillaume, receveur de ces différentes recettes, dut produire les titres en vertu desquels il avait opéré, et qui consistaient en lettres-patentes, en états vérifiés par M. de Prie, gouverneur d'Auxerre, et les Élus, et en de nombreux acquits.

L'opération se fit à l'Hôtel-de-Ville, en présence des officiers du roi, du maire et des échevins, que M. Boucherat avait forcés d'y assister (21 avril 1574).

De nouvelles tentatives pour soumettre les comptables de la ville à la juridiction de la chambre des comptes de Dijon furent encore faites en 1598 et en 1600 ; on y répondit la première fois par la citation d'un arrêt du conseil du roi du 9 juin 1585, qui, sur semblable prétention, avait

Digitized by Google

maintenu la ville d'Auxerre dans le ressort de la chambre des comptes de Paris, « comme il en a toujours été de tout temps » (29 mai 1598). En 1600, sur de nouvelles assignations, MM. Bargedé, échevin, et de Franay, receveur, sont envoyés à Dijon pour remontrer le mal fondé des prétentions de la chambre des comptes; mais ce corps ayant refusé d'accueillir la requête de la ville, il fallut envoyer M. de Franay à Paris pour y demander l'appui de la chambre des comptes (13 mars, 23 avril 1600).

Priviléges confirmés. — La confirmation des priviléges par le souverain était une nécessité pour les villes. Aussi voyons-nous celle d'Auxerre ordonner de payer les frais de chancellerie réclamés à cet effet, en 1576. C'est 30 écus sols à payer à un sergent porteur de la quittance du trésorier des parties casuelles, et, en 1599, 40 écus qu'on emprunte sur les deniers du grenier à sel dus aux habitants pour le même objet.

SOUMISSION DE LA VILLE D'AUXERRE A HENRI IV.

Après avoir été un des foyers de la Ligue dans nos pays, Auxerre avait compris la nécessité de se soumettre au roi légitime. Les registres des délibérations municipales ne contiennent sur cet important sujet qu'un petit nombre d'actes. Le 15 juin 1594, on envoya auprès du roi MM. Regnault Martin, archidiacre et chanoine d'Auxerre, Jean Naudet, avocat du roi, Jean Leprince, échevin, et Girard, conseiller au bailliage, pour traiter des conditions de cette importante affaire. Ils durent, à la suite de la délivrance de l'édit de pacification, faire vérifier et enregistrer cette pièce aux cours du parlement, de la chambre des comptes, etc. Il leur fut remis 150 écus pour leur voyage. Ensuite Jean Leprince fut envoyé aux États de Semur, au mois de septembre, pourvu de 40 écus (5 octobre et 21 décembre 1594).

Mais après la délivrance des lettres royales, il fallait payer les droits de chancellerie pour l'obtention de la vérification des lettres de réduction et de remise des tailles et du tiers du taillon accordées à la ville. La situation de la caisse muicipale ne permettait guère de le faire. On arrêta, dans cet embarras, que le receveur des deniers communs, Claude Delafaye, recevrait la croix d'argent, qui fut tirée du trésor, et sur laquelle il emprunterait de M. de Franay, receveur du domaine « commis à la recette des deniers du château de Noyers, » 70 écus pour, avec d'autres deniers, servir à payer les droits (2 juin 1595). Un incident dont on ne connaît pas la cause fit annuler la délibération précédente, en assemblée générale tenue le 7 du même mois, et la croix fut rapportée au trésor (10 juin).

RÉCEPTION DES PRINCES. — CÉRÉMONIES FUNÈBRES.

La réception des grands personnages était une grosse affaire autrefois, et le corps municipal prenait à ce sujet des délibérations détaillées.

A l'avis de l'arrivée du duc d'Aumale à Auxerre, au mois de novembre



1572, on fit des dépenses considérables. Il fut ordonné que le receveur des deniers communs fournirait les sommes nécessaires, et à son refus qu'on prendrait de l'argent chez les fermiers des taxes de la ville. Deux échevins se transportèrent dans les caves « pour taster et goster le vin clair et blanc dont on devait acheter quatre feuillettes et d'icelles faire prix. » Deux échevins furent envoyés à Bassou, Appoigny et Monéteau « pour arrêter deux ou trois saumons frais et plus, s'il est possible, et à un prix raisonnable. » Deux autres furent chargés d'acheter du gibier. Et pour fournir le linge de lit et de table du duc, on arrête « qu'il en sera pris aux maisons notables de la ville. » Le receveur ayant décidément refusé de fournir de l'argent, on arrête en dernier lieu d'emprunter au fermier de l'impôt des vins passant sous le pont et les pertuis de la Chaîne et de Monéteau 50 livres qui lui seront rendues dans trois mois ; ce qui eut lieu en effet, comme le prouve le reçu du remboursement tracé en marge du registre des délibérations (4, 12, 19 novembre 1572). Le duc de Guise étant venu à Auxerre, les échevins lui prêtèrent 265 écus. Mais ils eurent bien de la peine à les recouvrer. On poursuivit un commissaire nommé Ragot, et le secrétaire du duc, nommé Bizot, pour y arriver. On ne voit pas l'issue de l'affaire (4 décembre 1594, 7 janvier 1596).

Les registres contiennent encore d'autres actes du même genre. En 1596, il s'agit de recevoir le maréchal de Biron, mais il n'y a pas d'argent en caisse et le receveur est en avance de plus de 300 écus. On a recours aux deniers des tailles, et on supplie les Élus de jeter sur les impôts du quartier d'avril, mai et juin précédent la somme de 200 écus « pour estre employés en présens et frais qu'il convient faire à l'entrée et bienvenue de M. le maréchal de Biron, gouverneur de Bourgogne, n'ayans moyens d'ailleurs de le recepvoir et gratiffier selon que sa qualité le mérite. »

On fait réparer les pièces d'artillerie et on les fait charroyer sur les portes et les plates-formes de la ville pour les tirer à l'entrée du maréchal (12 juillet). On achète aussi 20 bichets d'avoine pour ses chevaux (18 juillet, 18 octobre).

Le maréchal de Biron continue à être l'objet des générosités des Auxerrois. L'agent du maréchal à Paris et d'autres seigneurs s'étant employés pour obtenir des arrêts du conseil du roi pour l'abolition du droit de la Pancarte (1) que sollicitait la ville, on leur promit 19 feuillettes de vin. En conséquence, on chercha le meilleur qu'on pût trouver dans la ville et on le mena à Paris, où il fut distribué à chacun des protecteurs. Deux échevins rendirent compte de l'opération, qui coûta 198 écus. Le prix d'achat du vin montait à 149 écus 1/2.

Le 14 janvier 1598, on acheta 6 feuillettes de vin, conduites à Paris et

(1) Droit sur toutes les marchandises et denrées entrant dans les villes, bourgs et bourgades.

Digitized by Google

présentées au duc de Biron et à d'autres seigneurs qui s'étaient employés pour obtenir la décharge des droits sur les marchandises et denrées entrées dans la ville et l'élection. On ne s'arrêta pas en si bon chemin. Le maréchal de Biron était considéré comme un suprême appui dans toutes les circonstances. L'exemption des droits d'entrée sur les vins et autres marchandises étant obtenue, on décida de lui offrir encore 20 feuillettes de vin « goûtées par les échevins chez M. Philibert Vincent, seigneur de Treffontaine, au prix de 20 écus la couple de feuillettes. » La somme de 200 écus, que coûta ce présent, fut imposée sur l'élection (24 avril, 27 juillet 1598).

Le maréchal vint à Auxerre au mois d'août suivant, et son arrivée nécessita de nouvelles dépenses. Il venait de Dijon et fut conduit par eau à Paris. On fit aussi présent de 2 feuillettes de vin à M. Prévost, son agent, afin de lui donner occasion de s'employer plus volontiers à la décharge de 2,000 écus dus sur 3,000 accordés pour le siége d'Amiens (13 décembre). Le duc de Biron, en sa qualité de gouverneur de Bourgogne, passait par Auxerre, en venant de Paris, et chaque fois il y faisait séjour, et il s'y trouvait bien traité. Il s'était probablement mal trouvé de son hôtel en ville (en 1598), car il annonça qu'il désirait loger à l'avenir au palais épiscopal. Il ordonna d'en avertir le grand-vicaire et les autres officiers de l'évêque, pour qu'on y pourvût. (1) Mais à l'annonce de son arrivée prochaine, en septembre 1599, rien n'avait été préparé. Grand émoi! Les échevins préviennent le concierge du palais de disposer les lieux en conséquence. Au mois de mars suivant, sur l'avis de l'arrivée du maréchal, on arrêta d'emprunter des meubles des maisons des bourgeois pour meubler le palais épiscopal, et l'on garantit que s'il s'en perdait ou gâtait quelques-uns, ils seraient payés aux propriétaires sur l'emprunt (16 mars 1600).

Par mandement du roi, la ville reçut aussi le légat, en 1599, et les frais de ce passage, montant à 68 écus 1/2, furent imputés sur la taille (15 novembre).

Feux de joie. — Les heureux événements, comme la conclusion de la paix, le mariage des rois, provoquaient des réjouissances publiques dont la caisse municipale faisait les frais. En 1598, on paie 120 écus à Pierre Vatard, l'agent de la ville, et 80 écus à Gaspard Lamy, pour les dépenses faites à l'occasion de la paix et les feux de joie tirés (30 août).

En 1601, à l'occasion « de l'heureux mariage du roy, de qui Dieu baille lignée masculle, » il y eut feu de joie, procession générale et *Te Deum*,

(1) En 1595, la ville avait déjà mis en réquisition des meubles et du linge pour meubler des chambres à l'évêché, probablement pour le même personnage, et on avait demandé au lieutenant général une contrainte pour obliger les habitants cotisés à faire ce prêt (7 mars).


Digitized by Google

et les frais du feu de joie, bien arrosé sans doute, coûtèrent 150 écus (21 janvier, 15 mars).

Cérémonies funèbres. — A la mort du roi Charles IX, eu 1574, l'évêque en informa le chapitre cathédral, qui avisa le corps municipal de l'événement et l'invita à subvenir aux frais du luminaire et des armoiries qu'il convenait de fournir au service qu'on devait faire « pour faire prier pour l'âme du roi. » On ordonna au receveur de fournir 20 livres à Claude Roi, l'un des échevins, pour le paiement des cierges, du peintre et des autres frais (3 juillet).

Mœurs et usages. — En 1595, il venait d'être créé un office de « crieur de patenostres des trespassez, en la ville, comté et bailliage d'Auxerre. » Le sieur Chevalier, qui en était pourvu, requérait d'être reçu en cette qualité, alléguant qu'il n'y avait rien qui portât atteinte à la liberté de pays. Mais les échevins n'entendirent pas cela, et arrêtèrent que le procureur du fait commun formerait opposition à sa réception (11 juillet).

Lorsqu'il y avait une procession dans la ville, soit pour une fête, soit pour implorer la miséricorde divine en cas de fléau, on portait quatre torches de cire avec autant de bassins d'étain. Jean Daulmas, potier, les fournit en 1595, et on les lui paya 100 sols (22 décembre).

Les rois de l'Arbalète jouissaient du privilége d'être exempts des tailles. En 1574, Jean Frémy, « ayant conquis ce titre, fut nommément exempté par le corps de ville.

Il y avait à Auxerre, pour le service de la justice, des messagers jurés, qui partaient pour Paris le lundi de chaque semaine, et emportaient les *sacs* de procédures que le greffier du présidial leur délivrait. Les échevins prièrent Messieurs du présidial de prescrire à ces messagers plus d'exactitude dans leur service (2 décembre 1576).

PRÉDICATEURS.

Au XVIe siècle, le corps municipal s'imposait une dépense qui ne figure plus aux budgets modernes, celle des honoraires d'un prédicateur pour les stations de l'Avent et du Carême. Et ce n'étaient pas de minces personnages qui venaient « annoncer la parole de Dieu, » mais bien des docteurs en théologie des ordres religieux prédicants, tels que les Frères Mineurs ou Franciscains et des Dominicains. On trouve parmi ces Pères Hilaire Coqui, gardien du couvent des Frères Mineurs d'Auxerre (1569, 1575), frère Antoine Léger, provincial en France de l'ordre de Saint-Dominique, qui prêcha les deux stations de 1581. L'aumône, car c'était à titre d'aumône que les Pères recevaient leurs honoraires, était ordinairement de 10 écus ; le Père Léger reçut pour le Carême 10 écus sol. et 6 écus pour l'Avent. Le Père Coqui avait adressé aux échevins une éloquente requête après la fin du Carême de 1575, et il leur disait « ad ce qu'il vous pleust luy faire quelque eslargissement de vos biens pour ayder à rebastir le

Digitized by Google

couvent (1) et noryr les religieux dudit couvent. » On lui répondit en lui accordant 20 livres t. (8 avril).

En 1584, François-Germain Buthé, docteur en théologie, prieur des Frères-Prêcheurs d'Auxerre, prêcha le Carême. En 1586, c'est le tour de Frère Roch Mamerot, également docteur. En 1596, frère Etienne Chichée, docteur en théologie, ci-devant principal de l'ordre de Saint-Dominique, prêche l'Avent. En 1597, Jean de Hellion, docteur en théologie, provincial des Cordeliers de la province de France, prêche l'Avent. Le fameux Père Claude Trahy, docteur en théologie et gardien des Cordeliers, prêche encore à Auxerre, en 1601, les octaves de la Fête-Dieu et l'Avent, et reçoit 10 écus en aumône.

GRANDES ÉCOLES ET COLLÉGE.

Il est quelquefois fait mention des grandes écoles d'Auxerre dans les chartes, et nous avons nous-même résumé, dans un travail spécial, ce qu'on savait là-dessus.

Les registres municipaux nous apprennent que Germain de Charmoy, chanoine d'Auxerre, avait, en 1538, donné à la ville les bâtiments où étaient établies les grandes écoles (2 janvier 1585).

A la fin du xvie siècle, les échevins les entretiennent régulièrement et en payent les régents. Elles étaient ruinées en 1580, et Vincent, gouverneur du fait commun, et trois échevins sont chargés de passer marché des réparations nécessaires (16 octobre) On y travaille encore en 1594 (28 novembre). Maître Jean de Ance, principal régent des grandes écoles, était seul au collége avec « abondance de disciples et escolliers. » Il réclame alors à la ville deux maîtres pour venir à son aide. Mais il fallait les payer à 100 livres de gages chacun par an ; il ne pouvait prendre sur son revenu, attendu qu'il n'avait que 200 livres et la prébende du chapitre. Il fut convenu de tenir assemblée générale afin de voter la création de 200 livres d'impôt sur les tailles pour la pension des deux régents (26 janvier 1581). Ce recteur, de Ance, ne régit pas longtemps les écoles, et il eut pour successeur Me Blaise Legage, qui mourut au mois de septembre et qui fut suppléé par deux chanoines, qui donnaient des leçons par ordre du chapitre. Ils étaient assistés de Pierre Mallet, sous-maître, qui recevait 10 livres par mois, somme à laquelle il ajoutait le droit d'école payé par les élèves (23 septembre 1581).

On fit paver alors la première classe en pavé de Bailly et la seconde en carreau de briques (15 octobre).

La nécessité d'avoir trois régents aux grandes écoles était reconnue, mais la ville n'avait point de revenus patrimoniaux pour les payer. Les

(1) Ce couvent avait été saccagé comme les autres par les Huguenots, en 1567.


Digitized by Google

échevins décidèrent de demander au roi une imposition de 100 écus d'or pour être employés à la réfection des bâtiments et au traitement des régents (5 novembre 1581). Des lettres patentes du 27 avril 1582 autorisèrent la levée sur l'élection de 200 livres pour l'entretien de deux régents. Mais plus d'une paroisse refusait de payer sa cote-part de cet impôt et il fallait poursuivre les récalcitrants.

Après la mort du docteur Blaise Legage, les échevins désignent Jean de la Croix pour lui succéder. Ils demandent au chapitre de l'agréer et de lui donner la prébende canoniale, ce qui a lieu. Le pénitencier Denis Perronnet l'avait examiné au nom de l'évêque (16 novembre). Le pénitentier était un lettré et docteur en théologie. Il s'intéressait tout particulièrement aux grandes écoles. La ville lui vota, en 1584, 12 écus pour ses frais de voyage à Paris, où il alla exprès, « afin de choisir et faire venir ung principal et deux régents pour cet établissement » (30 octobre).

Le principal qui succède à Blaise Legage est Antoine Le Rable. Il vint à cheval de Paris et fit amener « ses meubles et livres d'estude par eau; » et entra en fonctions le 15 février 1585, avec Jean de la Forêt et Pierre Mallet, régents.

En 1594, Me Martin Brusselet était principal, et il recevait 80 écus de gages et le revenu de la prébende canoniale en argent, blé et vin, qui était évaluée à 60 écus par an et payée en argent (26 janvier 1585). Il entretenait trois régents, un serviteur, une servante et un portier. La pension ordinaire de chaqué écolier était de 30 écus par an. Il avait acheté le blé et le vin à un prix excessif en 1596, et avait été en perte. Après plusieurs réclamations, on lui accorda une indemnité de 20 écus sol. (9 août 1596).

Les échevins allouèrent à Antoine Duhamel, régent, 12 écus pour l'aider à avoir des livres et des habits « afin de lui donner plus d'occasion de faire son debvoir à l'instruction de la jeunesse des écoles » (27 février 1597).

Me Martin Bousselet ou Brusselet est encore recteur des grandes écoles en 1602.

Les grandes écoles continuent à être entretenues par la ville. On y fait même des dépenses assez grandes. Jean Mocquot, maître menuisier, y fait sept croisées et huit portes; Jean Cornoaille en fait les vitres et y met les armoiries de la ville, ce qui est atteslé par deux échevins et Jean de de Longuerue, maître peintre (8 février et 8 mars 1585).

Cette même année, Me Louis de Charmoy, avocat au bailliage, petit-neveu de Germain de Charmoy, le bienfaiteur des grandes écoles, réclama l'exécution des conditions de la donation faite par son oncle le 12 juillet 1538, et le paiement d'une part des frais de l'anniversaire de ce dernier sur le fonds des grandes écoles. Les échevins ordonnèrent en conséquence que « le principal, les régents, maîtres et escoliers des grandes écoles

Digitized by Google

iront processionnairement à la cérémonie d'anniversaire qui avait lieu en la chapelle du charnier, au cimetière de Montartre » (2 janvier 1585).

Collége. — Le testament de l'évêque Amyot et la notoriété publique qu'il avait fait bâtir son collége pour le donner à la ville avaient déterminé les officiers municipaux, dès 1594, à en prendre possession malgré l'opposition des héritiers du défunt (31 octobre). Il y eut alors plusieurs assemblées générales dans lesquelles la question fut débattue; et dans celle du 28 août 1596, il fut décidé « que pour le collége destiné par feu Mr Amyot, évesque d'Aucerre, que continuant le droit et possession acquis à la ville, qu'il sera permis et loisible au principal des grandes escolles de ceste ville d'Aucerre et eschollîers, ayant esgard à la multitude et quantité d'iceulx et pour leur commodité, d'y aller » (28 août 1595). Les aménagements du collége continuent : on achète une petite cloche « pour servir en iceluy collége; » des cordes pour puiser l'eau au puits et pour sonner la cloche. Philippe Chevalier, maître tailleur de pierres, et Pierre Baudesson, marchand, visitent les travaux faits à la cave et aux classes (9 décembre 1595). On vote un impôt sur la ville et l'élection pour payer ces travaux.

On trouve encore en 1601, au 24 mai, un intéressant document du bon évêque pour son collége. Le 24 mai, Me François Lemuet, seigneur de la......., apporte à l'Hôtel de Ville un petit billet ainsi conçu :

« J'ay donné congé au sieur de Vebvre de faire abattre cent piedz d'arbres de chesne et de chasteniers qui se trouveront plus aptes au dire de gens à ce cognoissant, pour emploier au bastiment de mon collège, et faire le marché aux ouvriers tant pour l'abattage que pour l'esquarrissage, suyvant le marché que j'en ay pardevant faict des pièces qui ont esté conduites à Aucerre.

« Fait le jour propre de Noël 1586.

« *Signé :* JA. AMYOT, E. d'Aucerre. »

Aussitôt les échevins firent consigner le texte du billet sur les registres, afin d'en conserver la mémoire et de s'en servir au besoin. Nous sommes heureux de le retrouver aujourd'hui.

SANTÉ PUBLIQUE.

MM^rs René Martineau, auteur de la grande famille de ce nom qui a occupé jusqu'à nos jours des charges publiques à Auxerre, et Jean Massé, médecins, étant morts au mois de juin 1573, les échevins consultèrent les chirurgiens et les apothicaires de la ville pour pourvoir à leur remplacement, attendu qu'il n'y avait plus à Auxerre qu'un vieux médecin nommé Deguy, « homme fort ancien. » En conséquence de leur avis, on invita Me Jean Le Sayne, docteur en médecine, demeurant à Clamecy, à venir résider à Auxerre, et on lui offrit de jouir des priviléges attribués aux

Digitized by Google

médecins (26 juin, 3 juillet 1573). Les deux médecins qui exercent à Auxerre en 1574 sont exemptés des tailles et de la garde des portes (21 avril).

En 1582, les échevins résolurent d'offrir à leurs concitoyens pauvres les soins gratuits des médecins et chirurgiens. Il fut publié que trois fois l'an, à jours fixés, ces messieurs se tiendraient au grand cimetière de la ville, pour visiter les malades qui s'y présenteraient et leur donner les remèdes réclamés par leur état. Les médecins devaient également faire les visites d'usage aux malades, le tout gratuitement (25 novembre 1582).

Voici un cas où les médecins ont défendu vivement la dignité de leur profession. Il n'y avait à Auxerre que trois docteurs en médecine, Nicolas Deguy, Simon Delacroix et Nicolas Bazières. Les apothicaires étaient naturellement chargés d'exécuter leurs ordonnances. Mais un de ces praticiens nommé Tholerault n'avait pas leur confiance, et ils ne voulaient pas visiter ses clients malades. Celui-ci se plaignit à l'Hôtel-de-Ville, et les échevins prirent fait et cause pour lui. Ils mandèrent les médecins à comparaître devant eux et devant le lieutenant général, pour fournir des explications. Mais ce fut en vain; les docteurs dédaignèrent la sommation (13 juillet 1586).

La peste était à l'état permanent au moyen-âge, ou revenait fréquemment. Aussi avait-on bâti un édifice spécial, au sud du grand hôpital situé à la porte Champinot, pour recevoir et traiter les malades de cette espèce. Mais on trouva, en 1569, de l'inconvénient à laisser les pestiférés tout près de la tour Paradis et de la porte Champinot, où il y avait des postes de garde, et les échevins résolurent de louer pour les loger une grande maison avec concise, situées au-dessus du faubourg Saint-Julien et appartenant au sieur Calandre.

Le service des malades était composé d'un barbier, d'un chirurgien et de serviteurs et chambrières, « en tel nombre qu'il sera nécessaire, tant pour panser les malades que pour bailler la sépulture catholique aux morts » (3 novembre 1569).

En 1580, il y avait toujours des pestiférés, et Me André Pinon, chirurgien, les soignait moyennant 25 écus par mois (2 avril). Il avait remplacé un barbier nommé Beauvillain, qui, reçu en cette qualité à condition de traiter les pestiférés, avait refusé d'obéir et de comparaître à l'Hôtel-de-Ville, ce qui le fit condamner à 20 écus d'amende (14 mars).

Les échevins désirant attacher les médecins Nicolas Deguy et Olivier Prévost décident qu'ils seront exempts des tailles et de la garde des portes, à charge de visiter les malades des hôpitaux gratuitement, à l'exception des pestiférés (4 décembre 1580).

La maison du faubourg Saint-Julien n'avait pas paru suffisante pour le service des pestiferés, et, dès 1579, une quête générale fut faite dans la ville pour recueillir les deniers nécessaires pour terminer le bâtiment

Digitized by Google

commencé hors de la ville, près du moulin Judas (15 novembre), pour les pestiférés en cas de danger. Les précautions les plus grandes étaient prises pour la recette des souscriptions (10 janvier). Mais les travaux marchèrent lentement. On trouvait aussi que la maison était trop somptueuse et que les gouverneurs des Charités avaient outrepassé les besoins. Pierre Gourrier, maître maçon, ne traita pour l'achèvement des bâtiments que le 25 janvier 1583 (26 janvier). Les travaux furent achevés dans l'année. Il était grand temps, car dès le mois de mai on apprenait que des cas de peste se montraient à Asgland (?), la Cour-Barrée et autres lieux voisins de la ville. Le lieutenant des chirurgiens fut invité à faire élire un de ses confrères « pour fournir de chirurgien et barbier aux pestifferez sy aulcuns surviennent, que Dieu ne veuille ! » (27 mai). Mais la contagion pénètre dans la ville par les fuyards des villages qui viennent s'y faire soigner, et que les chirurgiens accueillent malgré les défenses des conseillers municipaux, qui obligent dans ce cas le chirurgien qui avait eu des rapports avec les malades à se retirer hors de la ville, à peine de 20 écus d'amende. On annonce que la peste s'est montrée dans la paroisse Saint-Loup, et l'on ordonne de hâter l'achèvement de l'hôpital destiné aux pestiférés (17 juin). Etienne Picard, chirurgien et barbier des pestiférés à 8 écus de gages par mois, est tombé malade vers le milieu de juin, et Blanvillain, le même qui avait refusé d'exercer en 1580, est élu à sa place par les quatre barbiers de la ville, et exerce encore malgré lui (26 juin, 9 juillet).

Etienne Picard, échappé à la peste, reprend son service. Il est assisté de sa femme, Edmée Delatour, pour panser les pestiférés, et d'une autre femme pour servante. Ils habitent dans l'hôpital et pourvoient à tous les besoins des malades (5 août). Défenses sont faites de par le roi et par les maire, gouverneurs et échevins aux gardes des portes de laisser entrer dans la ville des personnes venant de Jussy, de Vorvan (1), Chablis et autres lieux où règne la peste (14 août).

Lorsqu'un habitant tombait malade de peste, on appelait aussitôt maître Picard, qui, assisté de deux aides pourvus d'un brancard, venait chercher le pestiféré et le conduisait à l'hôpital, où il recevait les soins que réclamait son état. Les officiers municipaux demandèrent à l'évêque de faire bénir un terrain proche la maison pour y enterrer les morts (16 octobre 1583).

Les officiers municipaux portaient aux pestiférés toute leur sollicitude. Ils avaient fait à cet effet un règlement qui fut accepté par Etienne Picard, en présence de Nicolas Deguy et Nicolas Bazières, docteurs en médecine, et des chirurgiens. En voici un fragment inscrit sur le registre des conclusions : « Ains fera tel debvoir envers les pauvres comme il fera envers

(1) ? Volvant commune de Diges.

Digitized by Google

les riches, sans distinction de personne, et l'a promis, juré et affirmé. » (juin 1583, p. 9).

L'hiver semblait avoir arrêté le fléau de la peste, lorsque, au mois de mars suivant, elle éclata de nouveau. Maître Picard reprend son service ; les travaux pour l'achèvement des bâtiments continuent, et la ville emprunte à cet effet 200 écus de Mamerot, receveur des deniers d'octroi, pour payer la construction « d'un corps de maison en feste consistant en trois chambres basses, grenier dessus, attenant le grand corps de logis des pestiférez (1) pour loger le chirurgien et le prebtre des pestiférez » (23 mars 1584). Il y avait treize lits pour recevoir les malades (27 avril 1584).

Le bon évêque Amyot ne demeura pas indifférent au sort de ses ouailles. Il invita Jacques Lesseré, curé de Saint-Georges et maître de l'hôpital de la ville, à donner les soins de son ministère « aux malades infestez de contagion pestilencieuse, soit qu'ilz soient au logis basti de nouveau hors la ville, que autres lieux en l'enclos des murailles de ladite ville. » Celui-ci reçoit 4 écus par mois et sa nourriture. L'évêque, en donnant à l'abbé Lesseré son titre d'aumônier, déclare « que meu de charité et zèle envers les habitans de la ville, de sa pleine autorité et zèle et de sa pleine et libre volonté, il a offert et présenté son debvoir et office en l'administration des saints sacrements et actions légitimes de son ministère aux malades infestés de contagion pestilentieuse » (27 avril 1584).

Les années 1584 et 1585 virent la peste sévir encore à Auxerre, et les officiers municipaux prirent force délibérations pour satisfaire aux nécessités de cette situation. Au mois d'avril 1584, l'hôpital n'était pas encore meublé suffisamment pour recevoir tous les habitants malades dans leurs maisons ; la gêne était grande dans le peuple, et l'on ne pouvait espérer des aumônes pour subvenir aux frais et à l'ameublement de l'hôpital. Les échevins empruntèrent alors 100 écus d'or au receveur des deniers d'octroi (29 avril). Picard, le chirurgien des pestiférés, étant aussi tombé malade, Champdavoine, autre chirurgien, est nommé pour le suppléer par les maire, gouverneurs et échevins (30 mai). Il devient victime de son zèle et meurt à la fin de septembre suivant. André Pinon lui succède aux gages de 30 écus par mois, sur lesquels il prélevait ses frais de nourriture et d'entretien. Il avait reçu 6 écus en entrant « pour ses habits » (4 octobre). De crainte qu'il n'abandonnât la charge de chirurgien des pestiférés, on lui avança 90 écus pour trois mois de gages (4 octobre). Mais il ne tarda pas à périr aussi, frappé de la peste. On rappelle alors Étienne Picard pour le remplacer, et on lui donne 15 écus par mois, avec promesse d'une pension viagère de 7 écus 1/3, qu'il recevait de l'Hôtel-

(1) Cet hôpital, placé sous le vocable de Saint-Roch et de Saint-Sébastien (15 septembre 1585), était situé sur la rive gauche de l'Yonne, au lieu appelé encore la Maladière.


Digitized by Google

Dieu de la Madelaine; on y ajouta l'exemption du logement des gens de guerre, de la garde des portes et des tailles. On ajouta que s'il advenait qu'il décédât, sa veuve jouirait des mêmes exemptions sa vie durant (20 octobre 1584). Picard continua bravement son service à la Maladerie, aidé par un chirurgien de Tannay, près Clamecy, appelé Trumeau (28 avril 1585), jusqu'au mois de juin 1586. Il déclare à cette dernière date qu'il n'y a plus de malades et il est dispensé de son assistance (27 juin).

Le traitement des malades ne nous est pas connu; on voit seulement que, le 15 juin 1584, dix-huit personnes « qui sont guériz et sauvez de ladite contagion » reçoivent des subsides pour, à leur sortie de la maison, aller prendre l'air pendant un mois, avant de rentrer dans leurs maisons, « attendu que ce sont pauvres gens n'ayant moyen de vivre » (15 juin 1584).

Les bâtiments de la Maladerie n'étaient pas terminés au mois de septembre 1585. On résolut de solliciter la continuation de l'octroi pour six ans d'un sou par minot de sel vendu au grenier d'Auxerre, pour la construction de l'hôpital des pestiférés. Voici ce que les échevins chargèrent Me Vincent, licencié en lois et échevin, d'exposer au roi :

« Depuis sept ans sont ou environ, le mal de contagion n'a lessé ceste ville d'Aucerre, et il est très nécessaire construire au dedans l'accin de la consise et cymetière dudit hospital une chapelle pour y estre fait le service divin. Le cimetière n'est pas entouré de murailles, ce qui est très nécessaire, d'autant que peu après que les corps morts y ont esté enterrés, les chiens et les loups de nuit les déterrent, et puis après se répandent siquamment lesdiz chiens par les maisons et hostels du pays, en quoy faisant ilz infectent le peuple et augmentent de beaucoup le mal » (15 septembre 1585).

Un an après, Cyrille Perrault, chirurgien et barbier à Chablis, fut retenu par les habitants réunis en assemblée générale, à l'occasion des élections des officiers municipaux, « pour barbier et cyrurgien à penser les malades de la contagion et peste, à 40 écus pour les deux mois d'octobre et novembre, par avance, et à 15 écus pour les mois subséquens, tant que la contagion et peste règnera en ceste ville d'Aucerre. » Il résidait, comme c'était l'usage, dans l'hôpital, et avait son lit et chaslit et les accessoires. Il était assisté d'un prêtre et d'une garde. On lui accorda comme une faveur que sa femme « pourroit tenir boutique de barbier et cyrurgien, et faire les barbes aux venans en boticque, et mettre bassins audevant la maison où elle demeure. » Perrault fut dispensé de faire aucun chef-d'œuvre et de tout examen de sa capacité (28 septembre 1586).

En 1597, Edme Boursin, chirurgien, qui traitait les pestiférés de l'hôpital Saint-Sébastien et Saint-Roch sans consulter le docteur en médecine Nicolas Bazières et Edme Thiennot, apothicaire, et « applique ce que bon lui semble aux malades qui ne leur est propre ni convenable et y a retiré

Digitized by Google

sa femme et ses enfans pour vivre avec lui, » est révoqué de sa charge. Daniel Coustan, chirurgien à Brienon, remplace Boursin avec la faculté d'exercer comme les autres chirurgiens de la ville, « sans faire aucun chef-d'œuvre ni acte d'expérience » (24 avril). Boursin meurt quelques mois après dans l'hôpital, et Claude Symon, chirurgien à Turny, le remplace aux gages de 10 écus par mois. Il devait traiter gratuitement les malades de l'hôpital pauvres ou riches, et se contenter de recevoir la « récompense honneste que lui offriront les malades de la ville qui auront le moyen de reconnaître ses soins » (8 août).

En 1600, les maîtres chirurgiens ayant présenté aux échevins Guillaume de Calais, maître chirurgien à Clamecy, pour exercer dans les hôpitaux de la ville, il est reçu en présence de Mr Fernier, l'un des administrateurs de l'hôpital. Il est également, en cas de maladie contagieuse, chargé de l'hôpital Saint-Sébastien, à 10 écus par mois. Il devait exercer gratuitement son office pour les pauvres gens de la ville et pouvait tenir boutique de son état (6 janvier).

Les échevins autorisent encore Nicolas Petit, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, à exercer dans la ville avec exemption des tailles et autres charges, comme ses devanciers les autres docteurs, moyennant qu'il visiterait les pauvres de l'hôpital (24 janvier 1600).

L'Hôtel-Dieu, « qui étoit dû aux aumônes seules des habitans, et non de fondation royale, épiscopale, ni ducale, » ayant eu ses biens saisis, en 1602, à la requête du grand-aumônier de France, par suite d'une mesure générale et pour arriver à la réforme des établissements de cet ordre, le conseil s'en émut, et ses membres, appelés gouverneurs des Grandes Charités, se rendirent à l'Hôtel-de-Ville pour protester par procès-verbal contre cette mesure (14 juillet).

En 1574, honorable Jean Fremyn apporta à l'Hôtel-de-Ville un registre de l'inventaire d'une partie des titres de l'Hôtel-Dieu, contenant 392 fos, couvert en peau verte, et signé F. Coquard. Ce registre a été déposé aux archives (19 novembre). Il provenait probablement du pillage de 1567, qui avait causé la perte des papiers de l'hôpital « pour la fortune de la surprinse de ceste ville » (10 juin 1577).

MAISONS RELIGIEUSES. — RAPPORTS AVEC LA VILLE.

Les religieuses de Saint-Julien, dont le monastère occupait une grande partie des terrains qui s'étendent de la dernière branche du ruisseau de Vallan, du côté de la ville, sur le côté gauche de la route de Coulanges et jusqu'au premier rû de ce même ruisseau en haut, avaient quitté leur demeure pendant les guerres civiles et s'étaient retirées à Charentenay, où elles avaient un manoir. Mais, après la soumission de la ville au roi, elles assignèrent le corps de ville en rétablissement de leur monastère et de leur église. Celui-ci répondit en se retranchant derrière les articles de la capi-

Digitized by Google

tulation, qui rendait la ville indemne de toutes démolitions des maisons et églises des faubourgs (4 décembre 1594).

Les religieuses de Saint-Julien demeurèrent encore longtemps à Charentenay, et un beau jour les échevins demandèrent au bailliage de les contraindre à rentrer dans leur ancien monastère (26 juin 1600).

En 1596, les Cordeliers avaient besoin de faire paver les cloîtres de leur couvent, et ils n'avaient pas d'argent. Ils s'adressèrent aux échevins, qui reconnurent que ces cloîtres étaient des lieux commodes. Mais comme ils n'avaient eux-mêmes aucuns deniers en caisse, ils arrêtèrent que l'argent du banquet donné chaque année au corps de ville par les fermiers du passage des vins, et qui devait avoir lieu à la Saint-Remy, serait donné aux Cordeliers. C'était une somme de 10 écus (28 septembre).

L'abbaye Saint-Marien paraît encore à propos des fortifications. On avait démoli le monastère, de peur qu'il servît de base d'attaque contre la ville. Les pierres en avaient été employées pour les fortifications. Les religieux ayant demandé la permission d'en prendre dans le fossé de la ville, au-dessus de la tour Montbrun et au-dessous de la Casemate, on le leur accorda (20 avril 1597).

MAITRISES DES CORPS DE MÉTIERS.

L'histoire des corporations des métiers offre un grand intérêt aux économistes, et nous avons rencontré dans les registres municipaux d'Auxerre un certain nombre d'actes concernant cette partie de l'histoire du passé, que nous allons analyser en détail.

On remarque d'abord l'autorité qu'exerçaient le maire et les échevins sur la police des métiers. Ils avaient entièrement le droit d'approuver ou de refuser les règlements qui leur étaient soumis, et ils intervenaient dans la nomination des maîtres des métiers.

En 1579, les rôtisseurs avaient demandé au prévôt un règlement à l'instar des rôtisseurs de Paris. Celui-ci les renvoya à la ville, attendu que cette affaire n'était pas de son ressort. Les échevins, sur le rapport du sieur Vincent, échevin, arrêtèrent le projet de règlement suivant : « Les rôtisseurs éliront deux d'entre eux, « gens suffisans, » pour exercer l'inspection des autres. La liste des rôtisseurs et des deux jurés sera arrêtée « en la maison de ville et les jurés prêteront serment d'observer « le règlement rendu par arrêt de la Cour pour les rôtisseurs de Paris et « l'ordonnance du Châtelet sur le même sujet. »

Il fut en conséquence fait défense aux bouchers de vendre à la boucherie « chair de bouc, chèvre, lièvres, conyns et autres fricaulderie, en chair de lait, excepté des veaux de l'âge de 17 jours au moins, tandis que les rôtisseurs pourront vendre agneaux et autres viandes de lait. »

Quant à l'apprentissage du métier de rôtisseur, ceux qui seront trouvés « expérimentés » par les jurés seront reçus maîtres sans payer aucun droit aux jurés, ni faire banquets.

Digitized by Google

Il est défendu aux rôtisseurs et aux bouchers d'aller au devant de ceux qui apportent viande et autres victuailles au marché, et ceux-ci devront les apporter directement au marché public (27 mars).

Le règlement ci-dessus ayant été fait par « les juges politiques de la ville, » le 15 avril, les échevins prièrent Messieurs du présidial de l'approuver. Cependant, comme il y avait un article qui interdisait aux cabaretiers et à tous autres de vendre aucun gibier, volailles et autres viandes de fricauderie cuites ou préparées seulement, cela parut trop rigoureux, et les échevins demandèrent de restreindre la défense à vendre en boutiques ouvertes seulement On demanda aussi de permettre aux bouchers, « pour l'utilité publique, » de vendre agneaux de l'âge d'un mois et au-dessus (17 juillet 1579).

Les courtiers de vin étaient des intermédiaires importants pour le commerce de ce liquide. Le maire et les échevins délivraient le brevet de courtier, scellé du sceau de la ville, qui en 1573 représentait d'un côté douze têtes et de l'autre un lion. Jacques Motet, qui demandait à être pourvu d'un office de courtier, est l'objet d'une enquête sur ses mœurs et religion. A la suite, il prêta serment devant le lieutenant général du bailliage (20 octobre 1574). Le roi, en 1581, avait pourvu quatre personnes du titre de « courratiers, » à Auxerre, outre ceux qui exerçaient antérieurement. Le maire et les échevins pouvaient en choisir un nombre égal. Le procureur du fait commun fait publier dans tout le comté que les personnes qui voudront exercer le métier de courtier sont invitées à se présenter au bureau de l'Hôtel-de-Ville pour recevoir des lettres de provision, « suivant les chartes et priviléges des habitans » (25 juin 1581). On reçoit le même jour deux courtiers, Étienne Fernier, gendre de Jean Ragon, maître chirurgien, et Girard, le jeune, marchand.

Les courtiers sont appelés par devant le bailli, afin de recevoir l'ordre de ne prendre pas plus de 8 deniers pour chaque muid de vin « qu'ils gestent et marquent en l'étappe ou aux caves des habitans » (30 octobre 1580).

Les tisserands voulurent aussi, en 1583, s'ériger en corporation, mais le maire et les échevins s'opposèrent à l'érection dudit métier, « qui est pernicieux contre le publicq » L'affaire portée au présidial, les tisserands furent déboutés de leurs prétentions et en appelérent au parlement, où la ville les suivit (10 août et 14 octobre 1583). On ne voit pas la fin du procès.

En 1596, les apothicaires suscitèrent un procès devant le bailli aux merciers, en voulant leur empêcher de vendre, ainsi qu'ils l'avaient fait d'ancienneté, « sucre, poivre, gingimbre, canelle, muscades, riz, amendes, et autres espiceries. » La ville y intervint en faveur des merciers, en faisant toute réserve que les merciers n'entreprendraient d'eux ingérer « de faire aucunes médecines et aultres choses de ce qui est de l'estat desdits apothicaires pour la santé et conservation du corps humain » (29 mars).

Digitized by Google

En 1597, les merciers intentèrent un procès, en la prévôté d'Auxerre, aux vinaigriers et moutardiers, pour être maintenus dans la faculté de vendre de la chandelle aussi bien que leurs adversaires. Le maire et les échevins les soutinrent, « attendu que ce n'est leur principale fonction ny estat » (aux vinaigriers) (20 janvier).

Les orfèvres avaient aussi des règlements qu'ils firent vérifier par le bailli royal. Les échevins donnèrent un avis favorable à cette mesure (23 mai 1590).

Viennent aussi les tonneliers, dont la corporation était nombreuse ; on en comptait 39 en 1599. La réception d'un maître tonnelier avait lieu à l'Hôtel de Ville, pardevant le maire et les échevins, avec beaucoup de solennité. Jean Pautras, maitre tonnelier, s'étant présenté à l'Hôtel-de-Ville à l'effet d'obtenir sa maîtrise, le maître jaugeur et deux anciens maitres déclarent par serment que son chef d'œuvre est bien fait. Ensuite, Pautras prête serment, entre les mains des échevins, d'exercer l'état de maitre jaugeur, et il signe le procès-verbal (28 juin 1576). Il comparaissent en 1599 à l'Hôtel de-Ville, pardevant le maire et les échevins, et déclarent se départir du droit exclusif de fabriquer des muids et autres vaisseaux qu'ils ont en vertu des lettres de maitrise obtenues des commissaires royaux. En conséquence, tous les habitants pourront exercer la tonnellerie, moyennant le remboursement des sommes qu'ils auront payées (25 juin, 5 novembre).

GRENIER A SEL.

L'approvisionnement du grenier à sel de la ville préoccupait les échevins. En 1573, le procureur du fait commun ayant annoncé « qu'il n'y ayait aucun sel au grenier pour la fourniture de la ville et pays ressortissant, du moins pour peu de temps, et qu'il y en avait aux greniers de l'évêché qu'un marchand de Saulx-le-duc disait avoir acheté de Claude Chevalier, receveur de l'évêché, » il fut arrêté de faire visiter les greniers de la ville et de s'opposer jusqu'à nouvel ordre à l'enlèvement du sel de l'évêché.

P. Boyrot, gouverneur du fait commun, et trois échevins visitèrent en conséquence les greniers à sel où ils trouvèrent 25 à 26 grands muids de sel à 48 minots (1) par muid ; et au grenier de l'évêché 5 à 6 grands muids.

Le corps municipal conclut de remontrer au grainetier que cette quantité n'était pas suffisante pour trois mois, et qu'on laisserait vendre le sel du grenier de l'évêque à la manière accoutumée (25 janvier).

L'année suivante, au mois d'octobre, en vertu d'une ordonnance du bailli provoquée par une assemblée génerale, les échevins, « vu l'urgente

(1) Le minot était une mesure contenant 50 litres.


Digitized by Google

nécessité et pénurie de sel qui est au grenier à sel de la ville et lieux circonvoisins » firent saisir les bateaux de sel qui étaient sur la rivière depuis Joigny au port de Cravan au moins jusqu'à cent pièces. Le sel saisi fut vendu, en conséquence, au prix de 8 liv. t. par minot, par l'échevin Mérat qui rendit compte devant le maire et les échevins (30 octobre, 5 novembre).

En 1577, le magasin et grenier à sel de la ville furent loués à bail moyennant 2,000 livres par an.

En 1594, le produit du grenier à sel avait été donné par le roi à Mr du Maine, sur ce les échevins réclamèrent auprès du roi afin d'empêcher que ces deniers fussent distribués à des particuliers, sans l'avis du maire, du gouverneur et des échevins. Ils réclamèrent aussi pour obtenir les fonds en provenant pour le paiement de la compagnie du capitaine Savard et l'acquittement d'autres dettes (10 octobre).

La suppression du grenier à sel de Cravan fut souvent, au XVIe siècle, l'objet des réclamations des Auxerrois. Ils avaient obtenu un édit qui leur donnait gain de cause, lorsqu'en 1586 le grenier de Cravan fut rétabli à l'instigation des officiers royaux qui savaient bien que c'était un moyen pour faire financer les Auxerrois. En effet, après quelques années, la perte que causait ce grenier à celui d'Auxerre était très évidente; une assemblée des notables, tenue le 9 novembre 1598, vota le rachat des charges des officiers du grenier de Cravan. Mr Bargédé fut, en conséquence, chargé d'emprunter d'une ou plusieurs personnes et des officiers du grenier d'Auxerre la somme de 1,400 écus, pour en employer 1,200 au rachat du grenier et 200 aux frais à faire à la cour des aides pour obtenir l'arrêt de suppression (12 novembre).

Taxes sur le sel. — L'impôt sur le sel fut toujours impopulaire et cela se comprend naturellement. Lorsque le roi, par un édit, imposait 4 sols 2 d. sur chaque minot de sel vendu au grenier d'Auxerre, il grévait lourdement le peuple. Aussi, en 1578, lorsque MM. Légeron et Brault, échevins, députés aux États de Bourgogne, rapportèrent de Lyon la levée de cette taxe accordée par le roi, tout le monde fut en joie et la nouvelle fut publiée à son de trompe dans toute la ville (12 novembre).

HORLOGE. — TOUR SAINT-EUSÈBE. — MONUMENTS ET ÉDIFICES DIVERS.

Le beffroi du clocher de l'église Saint-Eusèbe était depuis longtemps affecté au logement de la *guette* de la ville, placée là comme dans le lieu le plus élevé de la ville. En 1584, on le fit visiter parce qu'il avait « plusieurs ruptures et desmolitions » qui en menaçaient la solidité (29 janvier).

En 1586, le sonneur de la guette remplace son père, devenu vieux et ne pouvant plus faire son service, « pour descouvrir les personnes tant de pied que à cheval » (7 juillet).

Digitized by Google

L'horloge, établie dans la tour de Gaillarde, fut peinte par Pierre Cornaille, maître peintre à Auxerre ; il refit la montre et le cadran moyennant 170 écus (25 novembre 1598). La tour était couverte d'une flèche ornée de plomberie (14 juillet 1602).

En 1571, la crainte d'une nouvelle attaque de la part des Huguenots fit ordonner la construction d'un moulin dans la « maison de Saint-Xist » qui devint ensuite le collége d'Auxerre (19 octobre 1571).

FONTAINES.

L'histoire des fontaines de Vallan ayant été faite par le président Chardon (1), d'après les registres mêmes des délibérations, je n'y reviendrai pas. Cependant, j'ajouterai à son mémoire quelques faits qu'il n'a pas connus.

Les travaux marchaient activement dès 1579, car on paya à François Carrier, maître fontainier, 900 écus à-compte sur le marché des travaux (23 septembre). Les frais de chancellerie pour obtenir les lettres-patentes avaient coûté 60 écus Le chapitre cathédral, qui était exempt de toute contribution municipale, ne voulut pas profiter de son privilège, dans l'affaire des fontaines, et il offrit à la ville 40 écus que M. Paydit, gouverneur, un des chanoines, apporta sur le bureau (11 septembre).

En 1580, Carrier avait déjà reçu 1,400 écus d'or sur le prix de son marché.

Il y avait dans la cour du château un bassin de pierre qui ne servait qu'à recevoir les eaux pluviales. Les échevins le demandèrent aux trésoriers généraux des finances, à Dijon, « pour le mettre au-devant de la maison de ville, en la place publique où se détaille l'arangerie et poissonnerie, » et recevoir l'eau des grandes fontaines. Les officiers du présidial adhèrent avec empressement à la demande des échevins à condition que dans trois mois ils mettraient dans la cour du château un autre bassin de pierre de deux muids (28 février-6 mars 1580).

Les tuyaux des fontaines, étant en verne, exigeaient de fréquents remplacements : car, dit une conclusion du 1er octobre 1583 « journellement le corps des fontaines se gastent d'immondices, de lymon et aultres choses glutyneuses en forme de champignots, vermynes et vers, et syquament ès mois de mars et aoust, lors de sève nouvelle. » Pour remédier à ces inconvénients il fut arrêté de proposer à l'assemblée générale des habitans de faire, tous les ans, cent corps de pierre de cent toises. On ne voit pas que ce projet ait eu de suite, mais chaque année suivante on achète encore à Charbuy et à Parly, 50 et 100 toises de verne et plus, de 2 à 4 pieds et demi de circonférence.

(1) *Notice historique et observations sur les grandes fontaines de la ville d'Auxerre*, par M. Chardon ; Auxerre, 1833, in-8°.



Fontaine de Saint-Germain. — Le quartier de la marine possédait aussi sa fontaine, qu'on appelait la Fontaine Saint-Germain. Elle sortait de terre sur la place Saint-Nicolas où elle existe encore aujourd'hui. Elle touchait aux murailles. Il y avait un perron duquel on descendait par des marches dans la fontaine (22 mars 1583). Des délibérations de la fin du XVIe siècle en font mention. En 1597, à l'occasion d'un orage les eaux descendant de la ville avaient encombré d'immondices les conduits de Mautbrun et de la fontaine Saint-Germain. Les eaux, ne pouvant s'écouler dans la rivière, menaçaient les murs de la ville de destruction (8 juin).

Outre les fontaines, la ville était alimentée par des puits au nombre de sept (7 avril 1585). Les Huguenots les avaient remplis d'ordures lorsqu'ils s'emparèrent de la ville (22 mai), et on les fit curer en 1583. On cite plusieurs de ces puits connus encore de nos jours sous les noms de Puits des Dames, Puits des Juifs et Puits Bourdeaux. On les répare en 1581 (10 juin).

PAVAGE. — VOIRIE.

Le pavage des villes ne remonte pas à une haute ancienneté. A Auxerre, il y avait encore des rues, au XVIe siècle, qui étaient dépourvues de cet accessoire si nécessaire. On tirait les pavés de la rivière de Cure, où des voituriers par eau, de Cravan, allaient les pêcher. Ils amenaient les pavés au port de Saint-Pèlerin, et de là on les transportait aux lieux désignés par les échevins pour être pavés. Les grandes rues comme celles du Temple, de la Croix de-Pierre, de Saint-Germain, de Saint-Etienne à Saint-Loup, etc., étaient pavées et fréquemment réparées.

En 1575, les rues avaient grand besoin de réparations ; on achète 40 ou 50 milliers de pavés.

Les pavés achetés en 1578 au nombre de 8,400 devaient avoir de 6 à 7 pouces en tous sens ; on les payait 18 écus 2/3 le millier (21 mars).

Le pavage, devant les maisons des particuliers était payé par ces derniers, sous peine de vente de leurs biens, et les échevins désignaient les lieux où le travail serait fait. Cette obligation suppose qu'il s'agissait seulement d'une certaine largeur de la rue au-devant des maisons, comme cela a encore lieu pour la construction des trottoirs qui sont à la charge des riverains. Dans ce cas, Jean Colleson, maître paveur, était payé 10 s. par toise de pavé mis en œuvre (26 mai).

En 1583, les grandes rues de Saint-Père et de Saint-Pèlerin étaient entièrement dépavées et ruinées par les charrois des vendanges et des vins menés au port. On achète 15,000 pavés pour les réparer (23 octobre).

En 1584, on fait venir 30,000 pavés de Richemeau (Roussemeau) à 2 lieues de Villeneuve-le-Roi.

La rue du Champ n'était pas pavée en 1599, si l'on en croit le texte

Digitized by Google

d'une délibération. On la pave à cause des charrois des vins aux ports (26 juin).

L'état des finances, en 1599, permet de faire la grosse acquisition de 95,000 pavés payés à Jean Marrat et Pierre Valleton paveurs, 475 écus 1/2, et de 100 mille autres pavés payés à Louis Guérin 400 écus sol. On en profite pour réparer un grand nombre de rues (30 juillet). La rue Neuve et la rue par laquelle on allait au Marché du Samedi n'étaient pas pavées, et il y avait des boues et flaques d'eau qui entravaient la circulation. On décide de les paver (27 septembre).

Les travaux marchent alors activement.

Guérin, entrepreneur et marchand de pavés, fournit encore à la ville 150,000 pavés en 1600 et 1602, et on achète 1,200 voitures d'arène pour ce pavage, à 6 sols 6 d. la voiture.

La voierie est l'objet de mesures de police dont on voit la trace en 1576. Jean Privas, marchand, ayant reconstruit sa maison en la rue Sainte-Catherine-des-Aulx, sans la permission de l'autorité, fut poursuivi en justice pour se voir condamner à reculer son bâtiment « afin que la rue en soit plus commode, » et bien qu'il eût bâti sur les vieux fondements (2 octobre 1576).

En 1580 on se prend d'un beau zèle pour la propreté de la ville, et l'on arrête d'appliquer à Auxerre l'arrêt du parlement et l'édit du roi de 1577 sur le nettoyage des rues. On publie ces actes et la mise en adjudication du nettoyage des rues, et la ville est divisée en quatre quartiers pour la répartition des sommes dues aux adjudicataires (17 avril).

GRANDS CHEMINS.

L'entretien des grands chemins était à la charge des villes et des villages sur le territoire desquels ils passaient. En 1579, la ville d'Auxerre achète 20,000 pavés de 6 pouces carrés, provenant de la forêt de Byère, moyennant 400 écus, pour réparer le pavé des routes qui conduisaient à Paris, en Bourgogne et en Champagne (25 avril),

Le chemin de Paris, depuis la chapelle Saint-Siméon jusqu'à la porte du même nom, était inaccessible « soit à pied, soit à cheval ou par charroys et amenoit la chute de l'homme à cheval et charriots. » Les échevins demandèrent au bailli royal d'ordonner qu'il serait réparé par corvées des habitants d'Appoigny, de Perrigny, Chichery, Bassou, Monéteau, Branches, Fleury et Charmoy, et que les paroisses de la ville fourniraient un certain nombre de bras (1[er] juillet 1581). L'année suivante, on y travaille encore. Chaque jour les caporaux des paroisses devaient, à tour de rôle, convoquer vingt personnes pour y travailler avec un notable de la paroisse en tête. Claude Billard et Simon Gonneau, cantonniers de la ville, devaient, chacun son jour, y assister pour surveiller les ouvriers (12 mai).

Digitized by Google

La caisse municipale étant vide et les chemins qui conduisaient à Auxerre par les portes du Pont, du Temple et de Saint Siméon étant en ruines, on arrêta de demander au roi, pour les réparer, un impôt de 1,000 écus pendant six ans, à percevoir sur chaque muid de sel vendu au grenier à sel à raison de 3 francs par minot, de 5 sols sur chaque flotte de bois passant sous les ponts et de 12 d. sur chaque muid de vin entrant dans la ville (26 octobre 1582).

En 1585, un sieur Jean Vandescade, marchand, habitant d'Auxerre, qui paraît être un étranger « pour le désir qu'il a de faire plaisir à la ville, manans et habitans d'icelle » offre de réparer la chaussée de Saint-Siméon, au lieu dit le Pas-aux-Vaches, moyennant qu'on lui fournirait chaque jour douze hommes avec deux autres pour les commander, lesquels ouvriers seront munis de pelles, pics, bêches, et qui mangeront et boiront sur place sans revenir à la ville. On accueillit la proposition et les travaux s'exécutèrent dans les délais, c'sst-à-dire de la fin de novembre à Noël suivant 1585. On fit visiter le chemin et on rapporta « qu'au lieu que cy-devant les harnois, gens de cheval et de pied n'y pouvoit aucunement passer sans danger de mort pour leurs bestes et les gens à cheval et à pied blessez, » le chemin a été curé jusqu'à la roche, de la largeur de six pieds, les terres, pierres et immondices transportés ailleurs, et les gens de pied et de cheval et harnois pourront y passer sans danger. — On paie, en conséquence, 51 écus à Vandescade. (13 janvier 1586).

PONT D'YONNE.

Les recherches de M. l'ingénieur Desmaisons sur l'histoire du pont d'Auxerre laissent peu à dire sur ce sujet (1). Cependant, j'ai recueilli dans les registres municipaux du XVIe siècle quelques documents inédits que je consignerai ici.

Une grosse réparation du pont avait eu lieu de 1570 à 1574 et avait coûté 40,000 livres. Mais en 1576 de nouvelles réparations étaient devenues nécessaires à la grande arche. Jean Beaufils, marinier, y avait causé de graves dégradations par le choc de ses bateaux, et il fut poursuivi de ce chef (21 septembre). D'autre part, on résolut de mettre en adjudication les travaux de réparation urgents, « attendu la nécessité urgente et la ruyne advenue puys quatre jours en ça » (18 septembre).

L'année suivante, le pont était « proche de tomber et en éminent péril » particulièrement les quatres principales arches ; et les huit autres étaient également fort endommagées. On fit étayer les points les plus menacés, et on pria le bailli de visiter le pont avec des ouvriers, et ce, dit

(1) *Annuaire de l'Yonne* de 1858.

Digitized by Google

la délibération « suivant les lettres-patentes du roi Louis de l'an 1266 » (20 octobre 1577).

Le roi accorda, en conséquence, le 19 janvier 1578, des lettres-patentes autorisant la levée d'un impôt nécessaire pour payer les travaux à faire. Mais toutes les difficultés n'étaient pas levées. On se préoccupa d'abord de s'assurer si les lettres-patentes étendaient aux villes et villages, étant à sept ou huit lieues d'Auxerre, la perception de l'impôt, « attendu que la commodité dudit pont regarde tous les circonvoisins. » Une autre difficulté se présente encore : c'était qu'on n'avait point d'argent pour « lever les lettres qui étoient sur le sceau. » On conclut de prendre 600 livres dues par Jean Petit et François Thomas, pour prix de la vente d'uue grange et d'un magasin de la ville. M. de Vernilhac, échevin, fut chargé de retourner à Paris ponr retirer les lettres patentes.

L'apport des lettres n'eut lieu que le 30 novembre 1570, avec autorisation de lever 20,000 livres et un surtaux de 3,000 autres. Le corps de ville protesta contre ce surtaux ajouté sans son consentement (30 novembre).

La cour des aides intervint aussi et défendit de procéder à la levée de l'impôt avant que les lettres-patentes aient été vérifiées aux chambres des comptes de Paris et de Dijon (3 mai 1579). Enfin l'adjudication des travaux de réparation du pont fut tranchée au profit de Jean Latressan et Nicolas Gourrier, maçons, moyennant 35,000. Il restait cinq mille livres libres sur les 40,000 portées aux lettres patentes (20 novembre 1580). Mais cette première adjudication ne parait pas avoir eu de suites, car, au commencement de l'année suivante, les élus résolurent d'envoyer des affiches dans les villes du Sénonais et du Nivernais pour annoncer la mise en adjudication des travaux. Des échevins allèrent à Joigny, à Sens et à Troyes, et d'un autre côté à Clamecy, Cosne et autres lieux. Personne ne s'étant présenté pour soumissionner les travaux, une assemblée générale fut convoquée afin d'aviser sur la difficulté (9 avril 1581). Cependant on voit qu'au mois de juillet suivant, maître Jacques Guillet, « entrepreneur de la besogne du pont, » avait pris l'affaire, car on conclut de lui payer un à-compte de 130 écus sol (23 juillet). Le 4 août, une autre conclusion lui vote 800 écus ; il reçoit en 1582 180 écus. Cet entrepreneur comparaît chaque fois à l'assemblée des échevins et appose sur le registre sa signature qui se compose d'un outil de maçon qu'on appelle une brette.

Des dépenses accessoires furent faites pour les travaux. On acheta de deux marchands « demeurant à Queure (1) un barc et bachot payés

(1) Cure, hameau de la commune de Domecy, sur la rivière de Cure, arrondissement d'Avallon.


Digitized by Google

100 écus (20 mars 1581), et des boucles de fer pesant douze livres (27 janvier 1584).

En 1586, l'entrepreneur reçoit encore 250 écus.

Plusieurs villes du bailliage comme Saint-Bris, Coulanges, Cosne et Saint-Amand avaient refusé de payer leur cote-part de l'impôt nécessité pour les travaux du pont, et il avait fallu leur faire un procès devant les généraux des finances (27 février 1581).

Les travaux n'étaient pas terminés en 1585. On fit construire alors un pont de bois et de bateaux sur l'Yonne pour faire passer l'armée du duc du Maine (30 septembre).

SEAUX A INCENDIE.

On voit, pour la première fois, en 1572, réparer les seaux de cuir de la ville (1er janvier). En 1581, on s'occupe de la question des dangers des incendies autrement qu'en prescrivant aux habitants de se pourvoir chacun chez soi de baquets d'eau. Les échevins arrêtent qu'il sera acheté à Troyes cent seaux d'osier, poissés en dedans, au prix de 6 sous pièce, et cinquante seaux de cuir à 20 ou 25 sous chaque (15 janvier). En 1579, on somme les habitants « qui ont emprunté les échelles, crochets et seaux de cuir de la ville de les rapporter à l'Hôtel-de-Ville, sous peine d'être poursuivis comme voleurs (1er novembre).

En 1602, on achète encore 50 seaux de cuir bouilli « pour subvenir à l'inconvénient du feu » (1er avril).

PIÈCES HISTORIQUES.

1572, 11 octobre.

Lettres du comte de Charny, gouverneur de Bourgogne, aux échevins de la ville d'Auxerre, etc., pour faire dresser l'état des officiers de justice et de finances de la religion prétendue réformée de la ville et du bailliage.

Messieurs les officiers, maire et eschevins, j'ay dernièrement faict ample responce au seigneur de Chaulmont (1) et à vous sur les affaires de vostre ville, et estime que ne faudrez d'exécuter bien songneusement ce qui est porté par mes lectres, et pour ce que maintenant j'en ay receu du Roy par lesquelles j'entendz que sa majesté désire sçavoir tous les officiers *de justice et de finances qui sont ou ont esté de la nouvelle religion prétendue réformée*, vous ne fauldrez incontinant la présente reçue, m'envoyer ung dénombrement de ceulx qui sont en vostre bailliage, soyt en la ville d'Auxerre ou aultres lieux, et pour plus aisément pouvoir exécuter ceste charge, vous envoyrez incontinant une coppie des présentes en tous les

(1) Gouverneur militaire de la ville.

Digitized by Google

sièges de vostre bailliage affin qu'ils en facent ung rolle particulier, et que s'il est besoing ils envoyent chacun aux villes et bourgs de leur ressort où il y aura officiers qui ayent auctorité soyt en la justice distributaire ou aux finances. L'on pourra aussy faire ung aultre rolle des officiers qui y sont sans puissance et sans gaiges comme notaires et sergens royaulx et aultres de pareille condition. Il faut en cecy se porter diligemment et dextrement, affin que j'aye bientoust ung dénombrement général, que vous m'en envoyerez de tout vostre bailliage. Et cependant, en attendant de vos nouvelles, je me recommanderay bien affectueusement à vostre bonne grâce, priant le Créateur de vous tenir en sa sainte et digne garde.

A Dijon, ce unziesme octobre 1572.

Soubzcrytes : Vostre bon amy CHARNY.

Et au dos d'icelles est escript :

A Messieurs les Officiers du Roy à la cour du présidial, et maire et échevins de la ville d'Auxerre.

(Archives d'Auxerre. — Extrait du registre des conclusions de la ville, p. 89, t. 2.)

1572.

Lettres du Roi pour inviter ses officiers de justice et autres de la religion prétendue réformée *à donner leur démission de leurs charges.*

Le Roy, considérant combien les officiers et magistrats de la justice, et ceulx qui ont le maniement et administration de ses finances, qui sont de la nouvelle oppinion, seroient suspectz et odieux, et mectroient en grande deffiance ses subjectz katoliques, s'ils exerçoient à présent leurs offices après ces émotions fraichement advenues, pour l'auctorité que lesdiz offices de justice et finances donnent à ceulx qui les tiennent, et que cela pourroit ramener au peuple nouvelle occasion de s'esmouvoir, et que mesme ne seroient par ce moyen iceulx officiers de la nouvelle oppinion sans danger et inconveniant en leurs personnes, encore qu'ils abjurassent leur nouvelle oppinion, et feissent profession de la saincte foy et religion katolique, appostolique et romayne,

Sa Majesté désirant éviter et obvier aux maulx et nouveaux troubles qui seroient pour en advenir, a advisé de faire déporter lesdictz officiers de l'exercice de leurs dictz offices, jusqu'à ce que par elle aultrement en soyt ordonné. Et que néantmoings, obéissant cependant iceulx officiers à sa volonté et vivant paisiblement en leurs maisons, sans rien atempter, pratiquer, ny entreprendre contre son service, qu'ils seront paiez de leurs gaiges, et ceulx qui vouldront résigner leurs dictz offices à personnes katoliques et capables, se retirant devers sadicte Majesté, elle leur pourvoira favorablement.

Et pour le regard des menus officiers sans gaiges, qui ne se trouveront factieux, comme notaires, sergens et autres, ausquels leur office n'attribue point d'auctorité, et ne peuvent estre sy odieux ny en deffience au peuple

Digitized by Google

que les aultres, sadicte Majesté a aussy advisé que iceulx menus officiers qui vouldront abjurer ladicte nouvelle oppinion et faire profession de ladicte foy et religion katholique, appostolique et romaine pour y vivre doresnavent, seront laissez et contenus en l'exercice et jouissance de leurs estatz, et que les aultres menus officiers qui vouldront percisté en leur dicte nouvelle oppinion, se déporteront de leurs dictz estatz jusqu'à ce qu'il y ait aultrement esté pourvu par sadite Majesté. Et ce, par les inconvenians qui leur pourroient advenir s'ilz exerçoient leurs dictz estatz, à cause du grand soupçon et deffiance qu'ont lesdictz catholiques de ceulx qui sont de la nouvelle oppinion. Et touttefois, sadite majesté ayant mys en considération que la pluspart d'iceulx menus officiers n'ont aultre moyen de vivre que l'exercice de leurs dictz estatz et offices, elle veult qu'ilz soyent en liberté de pouvoir résigner à personnes catholiques et capables; et lors qu'ilz se retireront vers elle pour cest effect, elle leur fera faire toute la plus grande grâce et modéracion de finance qu'il sera possible.

Laquelle résolution, vouloir et intention de sa dicte Majesté, elle veult estre déclarées ausdictz officiers de ladicte nouvelle oppinion, tant par ses gouverneurs et lieutenants généraulx de ses provinces que par les gens tenant ses cours de parlements, chambres de ses comptes, cours de ses aides, gens de grand conseil, trésoriers de France et généraux de ses finances, baillifz...... prévostz, juges ou leurs lieutenans, et chacun d'eulx, sy comme à luy appartiendra. Et a ceste fin veult et entend, sa dicte Majesté, qu'ilz ayent chascun en leur esgard à faire appeler par devant eulx, particulièrement et à part, chacun desdictz officiers de ladicte nouvelle oppinion qui seront de leurs corps, charges, sièges et juridictions, et les admonestant de se conformer en cest endroit à l'intention de sadicte majesté, telle qu'elle est cy-dessus.

Et sy aulcuns desdictz officiers de justice et finances de ladicte nouvelle oppinion, ayant auctorité à cause de leurs estatz, s'offroient et voulloyent retourner au seing de l'Eglise catholique, appostolique et romaine, leur sera dict que sa majesté l'aura très agréable, n'ayant rien en plus grand singulier affection, et cela lui donnera d'autant plus de confiance et d'assurance de leur bonne volonté, et que sadicte majesté ne les exclud de se servir d'eulx à l'advenir, mais leur prouvera cy-après, selon que leurs déportements le mériteront. Et cependant néantmoins veult, pour les raisons dessus dictes, qu'ils se déportent de l'exercice de leurs dictz estatz et offices jusques à ce que comme dict est par elle en soyt ordonné.

Et pource qu'en plusieurs lieux et endroicts de ce royaulme l'on a faict procedder par voye de saisye sur les biens de ceulx de ladicte nouvelle oppinion qui sont mortz ou qui s'estoient absentez, et des aultres qui estoient cachez, et de ceux qui estoient demeurez en leurs dictes maisons, encore que sadite Majesté ayt déjà faict entendre, par sa déclaration du 28e du mois d'aoust dernier passé, qu'elle vouloit et entendoit que lesdictz de la nouvelle oppinion rentrassent en leurs biens; touttefoys, affin qu'il ne soyt en cela aulcunement doubté de sa dicte intention, ny faict chose contaire à ycelle, elle déclare de nouveau, veult et entend que, suyvant

Digitized by Google

ladicte déclaration du 28e du moys passé, ceulx de ladicte nouvelle oppinion qui sont encore vivans, présens ou absens, et ne se trouverront chargés ni coupables de la dernière conspiration, ny avoir atempté contre sa Majesté et son estat depuis son dernier éedict de paciffication, soyent remys et instituez en leurs maisons, ensemble en la possession et jouyssance de tous et chacuns leurs biens, meubles et immeubles; et que les vefves et héritiers de ceux qui sont mortz leur puissent succéder et appréhender tous et chacuns leurs biens, et main-levée leur estre baillée de ceulx qui seront saisyz, et qu'en iceulx ilz soyent.....

(La pièce n'est pas finie. Une page blanche est sur le registre.)

Transcrites dans le registre des conclusions de la ville d'Auxerre, nº 2, p. 91, à la suite d'une délibération du 19 octobre 1572.

—

15 mars 1574.

Lettres du Roi au bailli et aux habitants d'Auxerre, au sujet des Huguenots de la ville, les autorisant à désarmer ceux qui sont suspects de s'émouvoir.

De par le Roy,

Noz amez et féaulx, et vous chers et bien aimez, nous avons entendu par nostre ami et féal conseiller en nostre conseil privé et grand aulmosnier, l'evesque d'Auxerre, la difficulté et doubte où vous estes de la façon dont vous avez à gouverner à l'endroict d'aulcuns de la nouvelle oppinion qui sont dedans vostre ville, à quoy nous vous dirons que nous entendons que vous aiez à oster les armes à tous ceulx qui vous sont suspectz et que vous craignez estre pour se mouvoir, affin de leur oster tout moyen de mal faire. En quoy finissant, nous ne voulons que vous leur faictes aulcun tort, outrage, ny violence, mais plustoust les conserver et maintenir comme noz aultres subjectz katholiques, pourveu qu'ilz se contiennent doulcement, dont vous leur ferez entendre avoir commandement de nous bien exprès, ad ce qu'ilz demeurent assurez et n'entrent en deffiance, après qu'on leur aura osté leurs armes, que l'on veulle faire desplaisir. Ce que nous vous deffendons très expressément, pourveu, comme dessus est dict, qu'ilz se contiennent doulcement, et ne faictes faulte. Car tel est notre plaisir.

Donné au château du boys de Vincennes, le XIII[e] jours de mars 1574.

Signé : CHARLES.

Et plus bas : BRULART.

Et subscriptes :

A noz amez et féaulx le bailly d'Auxerre ou son lieutenant, noz advocat et procureur et autres officiers audict bailliage, et à nos chers et bien amez les maire, eshevins, manans et habitans de nostre bonne ville d'Auxerre.

(Extrait du registre des conclusions de la ville d'Auxerre, nº 2, p. 190).

N. B. — Cette pièce n'est accompagnée d'aucune réflexion ni conclusion.

—



1574, 3 mai.

Lettres de Charles IX aux maire et échevins de la ville d'Auxerre, apportées par M. Leclerc, lieutenant général, à l'Hôtel-de-Ville.

Chers et bien amez, pour ce que nous doubtons aulcunement de la fidélité des habitans de vostre ville qui aiant aultrefois esté de la nouvelle oppinion, se sont depuis réduictz à l'église catolique, à ceste cause, vous mandons que vous ayiez à observer, de plus près qu'il vous sera possible, leurs actions et déportements. En ordonnant de la garde des portes de la ville, n'y laisser aller que ceux de la fidélité desquelz vous serez très assurez, n'y admettant en sorte que ce soit le lieutenant criminel d'icelle ville. Et à ce ne faictes faulte, car tel est nostre plaisir.

Donné au boys de Vincennes, le xxvi[e] jour d'avril 1574.

Signé : CHARLES.

Et plus bas : BRULART.

Et subscrites :

A nos chers et bien amez les maire, eschevins, manans et habitans de nostre ville d'Auxerre.

(Arch., reg. 2, p. 206).

---

5 octobre 1572.

Lettre du comte de Charny, lieutenant général en Bourgogne, portant ordre d'informer contre ceux qui molestent les gens de la nouvelle religion, et particulièrement d'arrêter le capitaine Brusquet et La Prime, de Cravan.

Ce jour, 8 octobre, Germain Chevallier, maire, en l'assemblée où étaient Germain Boyrot, gouverneur du fait commun, MM. Pierre Sauljot, Symon Carré, Claude Billard, Jean Saincton, Pierre Calendre, Pierre Mérat, Laurent Prince, M. Claude Petitfou, eschevins, et M. Jean Petit, procureur du fait commun de la ville d'Auxerre,

A présenté une lettre(1), de la part de M.Le Grand, adressante à MM.les officiers du roy, maire et échevins de la ville d'Aucerre, de laquelle la teneur s'en suyt :

Messieurs les officiers, maire et eschevins de la ville d'Aucerre, je vous ay par cy-devant faict entendre le mescontentement que le roy a de ceque plusieurs se mectant en armes, font si maulvais traictement à ceulx de la nouvelle religion qui se trouvent aux champs, qui ne pouvant seurement habiter en leurs maisons y sont contrainctz de se retirer aux pays estrangers, où ilz pourront machiner quelque chose contre sa Majesté et repoz de ses sujectz, et pour ce que j'entendz que cela continue en voste quartier, je n'ay voullu faillir de vous escrire ce mot, de vous ordonner de bien et deuement informer contre tous ceux qui auront commis viollences, pilleries ou ravissementz. Et mesmes contre ung cappitaine Brusquet de vostre ville et ung La Prime, de Cravant, qui en sont fort diffamez. Les quelles informations vous m'envoyerez ou mectrez entre les mains du

(1) Publiée dans Challe, *Hist des Guerres du Calvinisme.* t. I, p. 630.

Digitized by Google

prévost, affin que la pugnition en soyt faicte suyvant la volonté du roy. Quant ausdiz Brusquet et La Prime vous ne fauldrez à les mectre en prison, si vous les pouvez faire attrapper, comme je vous ay cy-devant mandé. Car après qu'ilz seront priz, les tesmoins qui peulvent depposer de leurs actes, parleront plus librement, tenant toujours la main à ce que telz actes soyent si rigoureusement pugniz, que qu'un chacun y pregne exemple. Qui sera l'endroit de me recommander bien affectueusement à vostre bonne grâce. Priant le créateur de vous tenir en sa saincte et digne garde.

A Dijon, ce 5e octobre 1572.

Vostre entièrement bon amy.

Signé : CHARNY.

A la suite, l'assemblée a conclu de prier les officiers du roi de faire justice selon les édits, les lettres et mandement de M. Le Grand, lieutenant général au pays de Bourgogne. « Et sera prié, M. de Chaulmont, capitaine et gouverneur en cette ville, de tenir la main aux portes, qu'il ne sorte aulcunes personnes avec armes sans passeport. Ceux de la ville feront leur possible pour faire obéir la majesté du roi et de Mgr le comte. »

Suivent les signatures.

(Registre des conclusions de la ville d'Auxerre, n° 2, p. 82.)

Digitized by Google

RAPPORT SUR L'ÉTUDE STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE, DE M. BRODIER

Par M. CHALLE.

M. Brodier, dont vous connaissez déjà le beau et grand travail sur l'*Instruction primaire en Europe, en France et spécialement dans le département de l'Yonne,* qu'il a publié en 1874 et 1876, sous le patronage du Conseil général, a continué sans interruption depuis cette époque ses études statistiques sur notre contrée, et il en a résumé les résultats dans un volume manuscrit qu'il a bien voulu vous communiquer, et qu'il avait envoyé à l'Exposition universelle, avec un grand tableau qui contenait principalement la partie de ce nouveau travail relative à l'instruction primaire. Ce tableau dont, au retour de l'Exposition, M. Brodier vous a fait hommage, a été placé d'abord près de la porte de cette salle et est aujourd'hui installé et conservé dans la Bibliothèque de la ville.

Le volume embrasse à la fois, pour chacun des trente-sept cantons du département, la statistique du *sol,* celle de la *population* et celle de l'*instruction primaire.* Ce n'est pas que les recherches et les calculs de l'auteur se soient arrêtés aux cantons pris dans leur ensemble. Il les a, au contraire, poursuivis dans chacune des quatre cent quatre-vingt-cinq communes du département, et son tableau les a toutes figurées pour ce qui touche à l'instruction primaire. Mais un tel détail, appliqué aux quatre cent quatre-vingt-cinq communes, pour tous les sujets de la statistique, eût beaucoup trop grossi le volume, et, en le réduisant aux cantons, M. Brodier a voulu donner seulement un spécimen de son immense travail.

Ce spécimen est déjà à lui seul une œuvre presque gigantesque. Il ne contient pas moins de quatre-vingt-quatre tableaux, dans lesquels les attributions ou proportions numériques sont figurées, d'abord dans une carte, distincte pour chacun des trente-sept cantons, et diversement teintée depuis le blanc jusqu'au noir, selon l'état des choses chez chacun d'eux, puis exprimées en chiffres dans une légende.

Je ne puis vous donner, dans ce rapport, qu'un aperçu rapide de chacune de ces divisions.

Digitized by Google

On y trouve, dans les neuf tableaux relatifs au sol, le rapport du nombre des cotes foncières à celui des habitants.

Puis vient celui des petites, moyennes et grandes cotes, ou nombre total des cotes,

Pour la petite propriété, c'est-à-dire celle de cinq hectares et au-dessous;

Pour la moyenne, c'est-à-dire de cinq à cinquante hectares;

Et pour la grande, c'est-à-dire au-dessus de cinquante hectares.

Les cantons de Bléneau et de Saint-Fargeau dominent dans la grande propriété, et ceux de Saint-Florentin et Auxerre dans la petite.

Après quoi viennent la division du sol en terres, vignes et bois, et le rapport de la contenance de chacune de ces catégories à la superficie totale. Saint-Fargeau y a la plus grande quantité pour les bois, et Auxerre pour les vignes.

En ce qui concerne la population, il y a vingt-sept tableaux pour sa division en détail par état-civil et par âges, puis huit pour la Matrimonialité, sept autres pour la Natalité, et vingt-quatre pour la Mortalité.

Un premier tableau donne la densité par kilomètre carré. Le canton d'Auxerre y tient le premier rang.

Un second fournit le rapport de la population éparse, c'est-à-dire des hameaux et habitations isolées à la population totale.

Puis vient le rapport à la population, dans chacun des deux sexes, et par chaque canton.

Des célibataires de 0 à l'âge mariable, qui est, comme on sait, de quinze ans pour les filles et de dix-huit ans pour les garçons;

De l'âge mariable à quarante ans;

De quarante à soixante ans;

De soixante ans et au-dessus;

Des mariés de chacun de ces trois âges;

Des veufs aussi de chacun de ces âges.

Après quoi viennent, sous le titre de Matrimonialité, par rapport à la population de chaque canton, les tableaux;

Des célibataires de chaque sexe du premier âge mariable jusqu'à quarante ans, et de ceux de quarante ans et au-dessus;

Puis le rapport des mariages, dans chacune de ces catégories, à la population du canton.

Vient ensuite le titre de la Natalité, dans lequel nous ne relèverons que le nombre des naissances d'enfants naturels par rapport à la population cantonale. Le canton de Bléneau a le triste avantage d'y figurer avec une très grande majorité proportionnelle. Celui de Chablis y apparaît, au contraire, avec une abstention complétement immaculée.

Digitized by Google

Le chapitre de la Mortalité, avec ses divisions nombreuses, pour les sexes, les âges, les célibataires, les mariés, les veufs et veuves, abonde en renseignements précieux et qui peuvent fournir de curieux rapprochements. Nous n'en citerons qu'un seul. C'est que le canton de Sens est tristement partagé pour la mortalité des enfants de la première année. Il y meurt les trente-sept centièmes des enfants de cet âge et les trente-cinq centièmes des petites filles, tandis qu'il n'en meurt que sept sur cent à Guillon, Courson et Tonnerre, et que six pour cent à Avallon.

La ville de Sens tient évidemment une très grande place dans la mortalité des petits enfants de son canton. Ne serait-ce pas à raison de l'eau courante qui trois fois par semaine coule abondamment dans les rues de cette ville et qui y maintient une température si humide que dans les siècles précédents ses habitants ont reçu pour cela le sobriquet de *crapauds*, que son séjour serait si meurtrier pour les enfants du premier âge ? Ce pourrait être un avertissement pour les personnes qui songent, dit-on, à doter les rues d'Auxerre d'une semblable et si peu salubre irrigation.

Le volume de M. Brodier se termine par huit tableaux sur l'état de l'instruction primaire en 1872, 1876 et 1877. Les six premiers contiennent par sexes et par âges le nombre des personnes qui, dans chaque canton, savent lire et écrire. Un autre donne, toujours pour chaque canton, le chiffre en 1877 des conscrits illettrés. Et enfin, un dernier fournit le rapport des personnes mariées illettrées en 1876 au nombre total des mariés.

Nous relèverons dans ces tableaux les observations suivantes :

Le nombre de ceux qui savaient lire et écrire en 1872, était, pour le sexe masculin de six à vingt ans, de 92 à Saint-Florentin et de 90 à Auxerre. Il n'était que de 62 à Quarré-les-Tombes, de 66 à Bléneau, de 69 à Saint-Sauveur, et de 73 à Toucy. Et pour le sexe féminin de 90 à Saint-Florentin et 89 à Auxerre, et de 61 à Bléneau, 67 à Saint-Sauveur et 69 à Toucy.

Pour les personnes de vingt ans et au-dessus, le maximum à cette date était, pour les hommes, de 87 à Saint-Florentin et Flogny, et le minimum de 49 à Bléneau. Pour les femmes le maximum était de 76, et le minimum était de 36 à Bléneau.

Quant aux conscrits de 1877, ils savaient tous lire et écrire dans les deux cantons de Flogny et Villeneuve-l'Archevêque. Mais à Bléneau il y en avait 17, et à Saint-Fargeau 23 qui ne le savaient pas.

La moyenne des illettrés était pour tout le département de 4,85 sur cent.

Enfin, en 1876, toutes les personnes mariées savaient lire à

Digitized by Google

Ancy-le-Franc et à Flogny. Mais à Saint-Fargeau, il y en avait 25 sur 100, et à Bléneau 28 pour 100 qui ne le savaient pas.

Ces relevés montrent suffisamment la haute importance du nouveau travail de M. Brodier, et combien il est précieux pour éclairer l'administration et le public sur l'état des choses et les besoins du pays.

Pour ce qui touche l'instruction primaire, l'auteur avait déjà publié dans son premier travail des études statistiques très étendues et du plus grand intérêt. On y voyait qu'en 1828 la proportion des conscrits complétement illettrés était,dans notre département, de 50,10 sur 100, et qu'en prenant chaque arrondissement à part, ce nombre était de 63,20 sur 100 pour l'arrondissement de Joigny. C'est que la révolution, en supprimant les dotations et les ressources des écoles, avait laissé tomber l'instruction primaire, qui autrefois se donnait dans presque toutes les paroisses, non sans doute avec l'étendue des études aujourd'hui, mais avec une abondance suffisante pour que tous les enfants pussent apprendre gratuitement à lire, écrire et calculer.

M. Brodier constatait, dans son travail si complet et si lumineux que si, en 1828, l'état de l'instruction était tombé si bas que la moitié de la population masculine restait complétement illettrée, depuis cette date, l'État, le département et les communes s'étaient appliqués par leurs instructions, leurs encouragements, leur surveillance, leurs injonctions et leurs sacrifices, et avec un zèle absolu et une persévérance active, à la relever, à la ranimer, à accroître chaque année de plus en plus ses progrès, et il montrait la succession non interrompue de cette marche progressive dans chaque commune, par les tableaux graphiques qu'il avait dressés pour chacune d'elles. Il suivait ces progrès salutaires d'année en année, puis il les résumait de périodes en périodes, en montrant que ce nombre de 50 pour 100 de conscrits illettrés en 1828, n'était plus en 1832 que de 44,98, en 1850 de 27,67, en 1868 de 11,63, pour arriver en 1877 à 4,85 seulement.

Ce qu'il a fallu, à l'auteur, de calculs et de labeurs, dans ses recherches si profondes et si multipliées, pour élever le nouveau monument qu'il veut bien nous communiquer, est si énorme qu'il effraye presque l'imagination. Ils ne sont égalés que par la haute utilité d'un si important travail. Et, en proclamant cette utilité si éminente, nous devons émettre le regret que la production qu'il en a faite à l'Exposition universelle ait passé inaperçue pour les rapporteurs, et qu'elle n'ait été suivie d'aucune des distinctions et des récompenses qu'elle méritait si bien.

Digitized by Google

SUPPLÉMENT A L'HISTOIRE DE L'AUXERROIS.

LES POSSESSIONS DES COMTES DE CHAMPAGNE

DANS L'AUXERROIS ET LE NIVERNAIS

Par M. Challe

(*Séance du 9 juin 1879*).

La géographie féodale présente parfois des anomalies étranges, des problèmes singuliers, et qui, au premier abord, semblent inexplicables. Une étude approfondie de l'histoire peut seule les résoudre. C'est ainsi que l'on voit, au commencement du XIIIe siècle, les comtes de Champagne, seigneurs de la ville de Montbard et du château de Rougemont, comme feudataires du duc de Bourgogne, et seigneurs suzerains de la châtellenie de L'Isle-sur-Serein, et de onze châteaux, Pierre-Perthuis, Châtel-Censoir, Mailly, Lainsecq, Druyes, Saint-Sauveur et toute sa châtellenie, Monceaux, Luzy, Clamecy et deux autres dont les noms ne se retrouvent plus, de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, et des prieurés de Chablis et de Moutiers-en-Puysaie. A cette époque, ils ont inféodé ces seigneuries au sire de Montréal, au comte d'Auxerre et à celui de Nevers, et, de leurs droits antérieurs sur l'abbaye et les prieurés, ils se sont réservé ceux de garde et de gite.

Ces faits sont constatés par les registres dits *Feoda Campaniæ*, ou livres des vassaux de Champagne, qui existent en manuscrits à la Bibliothèque nationale (Collection de Champagne, t. CXXXVI), et dont M. d'Arbois de Jubainville a publié des extraits dans le second volume de sa grande et belle histoire des ducs et comtes de cette contrée. La mention de ces suzerainetés est inscrite et reproduite sept ou huit fois dans la série de ces registres. Tant que le comté d'Auxerre et celui de Nevers sont réunis dans la même main, c'est-à-dire avant 1199, les registres mentionnent

Digitized by Google

pour vassal unique le comte de Nevers. Dès qu'ils sont séparés, on attribue distinctement à Hervé, comte de Nevers, et à Pierre, comte d'Auxerre, ce qui regarde chacun de leurs comtés. Je n'ai connu ce document que depuis la publication de mon *Histoire de l'Auxerrois.*

Quelle est l'origine de ces droits qui, outre les abbayes et prieurés, portent sur des forteresses situées presque toutes sur une ligne droite de vingt lieues de longueur, depuis Montbard jusqu'à Saint-Sauveur, qui coupe en deux le territoire de l'ancien Auxerrois ? Ni chroniques, ni chartes ne le disent.

Il est d'ailleurs à remarquer que cette ligne traverse quatre rivières, l'Armançon, le Serein, la Cure et l'Yonne, et que, tant sur les rives de l'Armançon que sur celles de l'Yonne, deux de ces châteaux sont situés en face l'un de l'autre, en même temps qu'un seul château existe sur chacune des deux autres rivières, qui sont plus facilement guéables.

Voici la solution que m'a fournie l'étude des documents qui se rapportent à l'histoire des comtes de Champagne et à celle des comtés d'Auxerre et de Nevers, dans la période si tourmentée du XIe siècle.

Le chapitre de la cathédrale d'Auxerre avait, dès le IXe siècle, un usage aussi fécond que singulier. C'est qu'après la mort de chaque évêque, un des chanoines était chargé d'écrire le récit de son administration et de sa vie, et que ces biographies étaient conservées avec grand soin dans les archives capitulaires. Le recueil de ces écrits, qui porte le titre de *Gesta Pontificum Autissiodorensium*, est un monument des plus précieux pour l'histoire. Il nous apprend que l'évêque Héribert, fils naturel de Hugues Capet, qui occupa le siége de 971 à 993, avait, dans sa prodigalité, donné, à titre de fiefs, plusieurs bénéfices des terres de sa riche église à des chevaliers, et notamment à Eudes, comte de Chartres, et à Herbert, comte de Troyes. *Seculi pompe oppido innitens, militibus largè plus justo exhibebat donativa, in tantum scilicet ut Odo Carnotensis et Heribertus Trecorum comites gracia beneficiorum ejus dicioni parerent.*

Quelles étaient ces terres dont il avait dépouillé son église ? On l'ignore. Mais il est probable que ce n'étaient que des domaines limitrophes des possessions de ces seigneurs, et qui n'avaient d'autre avantage pour eux que d'arrondir fructueusement leurs possessions, l'évêque en conservant la suzeraineté.

En 1015, vingt-deux ans après la mort de l'évêque Héribert, Eudes II de Blois ajouta à ses comtés de Chartres, de Blois, de Châteaudun et de Tours, le comté de Sancerre, qu'il acquit par

Digitized by Google

échange, en cédant à Roger de Sancerre, évêque de Beauvais, le comté de cette dernière ville.

Et ce n'est qu'en 1019 que le comté de Champagne fut réuni à ces vastes États, après la mort du comte Étienne de Vermandois, dont Eudes hérita, quoiqu'il ne fût que son cousin au cinquième degré, du chef de sa mère.

Eudes, deuxième du nom comme comte de Blois, mais premier comme comte de Champagne, se trouvait par là à la tête de deux vastes corps d'États, assez distants l'un de l'autre, et séparés par les États du roi Robert. Car, dès l'an 1015, le roi était devenu maître du grand comté du Sénonais, en se liguant avec l'archevêque Leuthéric, et en s'emparant par surprise de la ville de Sens, dont il avait chassé le comte Rainard, puis en faisant avec ce dernier un traité qui lui laissait la jouissance viagère de ce comté, et en assurait au roi la suzeraineté du vivant du comte, et l'entière propriété après sa mort.

Le roi, à la même époque, avait, comme héritier de son oncle, Henri le Grand, et à la suite d'une longue guerre, réuni à ses domaines le duché de Bourgogne, dont dépendaient le comté d'Auxerre et la suzeraineté du comté de Nevers. Il avait, par le traité qui mit fin à cette guerre, donné en fief ce comté d'Auxerre à Landry, qui était déjà comte de Nevers, et il s'était assuré la fidélité de ce vassal en fiançant la princesse Adelaïde, sa fille, au jeune Rainaud, fils de Landry, qui, en effet, l'épousa un peu plus tard.

Le comte Eudes Ier de Champagne avait un redoutable ennemi dans Foulques Nerra, comte d'Anjou, qui, aidé d'Herbert Eveillechiens, comte du Maine, convoitait le comté de Tours et le menaçait par ses envahissements successifs, ce qui avait été le sujet entre eux de guerres sanglantes et de batailles, dans une desquelles Eudes n'avait pas perdu moins de six mille hommes tués ou prisonniers.

La politique d'Eudes devait donc tendre à pouvoir réunir dans l'occasion, contre ces puissants adversaires, toutes les forces militaires de ses États, et, pour cela, à s'assurer en tout temps une route libre, appuyée sur des places de refuge, pour les faire passer de la Champagne sur la rive gauche de la Loire, et réciproquement. Il fit, pour l'obtenir du comte Landry, des efforts de tout genre. La haute faveur dont ce seigneur jouit auprès du roi, et qui lui valut tant de jalousies attestées par des chansons satyriques qui sont venues jusqu'à nous, n'était peut-être due qu'aux recommandations intéressées du comte Eudes, qui, fils du premier mariage de la reine Berthe, que le roi avait épousée veuve du comte

Digitized by Google

de Blois, conserva toujours sur l'esprit de ce prince un crédit sans limites. Mais Landry était trop habile pour grever ses possessions d'une charge aussi asservissante. Allié et ami dévoué, il voulait bien l'être, mais non réduit à une condition pire que celle d'un vassal du comte. Eudes ne put parvenir à l'y décider, et ses successeurs se ressentirent tristement de son échec, car, en 1044, Geoffroy Martel, fils de Foulques Nerra, étant venu assiéger Tours, la chevalerie champenoise ne put venir en nombre suffisant défendre cette ville, et les deux fils d'Eudes, Étienne, comte de Troyes et de Meaux, et Thibaut, comte de Blois et suzerain de Champagne, qui tentèrent de la délivrer, furent battus et mis en déroute, et Thibaut, fait prisonnier, ne put recouvrer sa liberté qu'en cédant le comté de Tours à son ennemi.

Une autre occasion permit pourtant de reprendre un peu plus tard la politique du comte Eudes, et de trouver, à travers les comtés d'Auxerre et de Nevers, le passage indispensable à la puissance du comté de Champagne, quand, après la mort d'Étienne II, ce comté se trouva de nouveau réuni aux comtés de Blois et de Sancerre entre les mains de Thibaut, troisième de ce nom comme comte de Blois, et premier comme comte de Champagne, et voici ce qu'elle fut.

Après la mort du roi Robert, Henri, son fils aîné, qui lui succéda, avait été forcé par la révolte de Robert, son frère, de lui délaisser le duché de Bourgogne. Ce dernier, insatiable dans son ambition, voulut enlever le comté d'Auxerre à Raynaud, son beau-frère, qui périt dans cette guerre en 1038. Cette mort avait rendu Robert maître absolu de l'Auxerrois, et le *Gesta Pontificum* raconte qu'il avait, par ses vexations, contraint l'évêque à résigner son siége. Mais quand le jeune comte Guillaume, fils de Rainaud, resté en possession du comté de Nevers, eut atteint l'âge de porter les armes, et qu'il eut augmenté sa puissance en épousant l'héritière du comté de Tonnerre, il eutreprit de ressaisir l'héritage paternel, et, aidé par les grands souvenlrs que son père avait laissés dans le pays, il parvint à le reconquérir et à rentrer dans sa ville d'Auxerre. Il s'en suivit une guerre si longue et si acharnée, que, selon la chronique de Hugues de Poitiers, moine de Vézelay, Guillaume ne passa pas une seule année, pendant cinquante ans, sans avoir à combattre. Le duc Robert, ne se sentant pas assez fort pour venir à bout de son ennemi, sollicita pour cette guerre l'aide du comte Thibaut, qui ne pouvait lui être accordée qu'à la condition de partager les dépouilles du vaincu, afin d'obtenir ce qui, depuis deux générations, était ambitionné par la Champagne, une ligne de forteresses à travers l'Auxerrois, appuyée à son point de départ,

Digitized by Google

dans les États mêmes du duc, par Montbard, Rougemont et L'Isle-sur-Serein, et se continuant à travers l'Auxerrois jusqu'au comté de Sancerre. On n'écrivait guère dans ces temps de combats continuels et de calamités de tout genre. Les chroniques y sont rares et courtes. Sur la durée et les événements de cette guerre nous n'avons de détails que dans une chronique auxerroise qu'a publiée le père Labbe dans sa *Bibliotheca nova*, chronique si courte, qu'elle a reçu son nom de sa brièveté même, *Breve chronicon Autissiodorense*. Elle raconte d'abord que les troupes du comte de Champagne et du duc de Bourgogne s'emparèrent par escalade, en 1058, du monastère de Saint-Germain, qui était contigu aux murs de la ville d'Auxerre, et qu'elles en furent chassées aussitôt par la frayeur du sacrilége qu'elles commettaient en violant un sanctuaire si vénéré. Sans révoquer en doute les émotions de ce remords tardif, on peut regarder comme vraisemblable qu'elles étaient suscitées par l'apparition inopinée des soldats du comte Guillaume, accourus de la ville à la défense de l'abbaye, et que cette attaque, si promptement repoussée, n'était qu'un épisode du siége commencé contre la ville elle-même, comme on l'avait vu en 1003, quand, au début de la guerre de la succession de Bourgogne, le roi Robert, ayant sans succès assiégé cette place, avait, en désespoir de cause et sans plus de profit, tourné ses armes contre ce monastère, qui était puissamment fortifié. La même chronique raconte encore que, deux ans après, en 1060, le comte de Blois et de Champagne, profitant d'une dissension entre deux personnages des noms d'Itier et Aganon, prit d'assaut la ville de Toucy et la détruisit par le feu. Cette ville, d'après des stipulations qui remontaient à la création de la baronnie de Toucy, en 1015, appartenait pour moitié au baron Itier de Narbonne, et pour l'autre moitié à l'évêque, son suzerain, dont Aganon était sans doute le prévôt. Par une erreur de copie ou par une faute d'impression, le Recueil du père Labbe a écrit, pour le nom de cette ville, *Crociaci* au lieu de *Tociaci*. Ce nom erroné a fort intrigué Duchesne (*Histoire de la maison de Vergy*), les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, et en dernier lieu M. d'Arbois de Jubainville (t. I, p. 392), qui n'ont su où le trouver. Mais le manuscrit original, qui est à la Bibliothèque nationale (fonds Colbert), que Lebeuf a vérifié avant d'écrire ses *Mémoires sur Auxerre*, porte très nettement Tociaci, et le nom d'Itier, qu'ont porté tous les successeurs d'Itier de Narbonne, confirme clairement cette rectification.

Cette guerre si acharnée finit-elle par lassitude des combattants, ou par un traité de paix entre eux? On ne le sait. Mais, lorsqu'elle prit fin, le comte de Champagne se trouvait en possession, soit

Digitized by Google

qu'il les eût conquis par les armes, soit que le traité les lui eût assurés, des quatorze châteaux et places que nous avons indiqués en commençant, dont neuf sur une ligne parfaitement droite, et les autres voisins de cette ligne et lui servant d'appui. Montbard était très rapproché de la frontière de Champagne et presque limitrophe du pays de Bar-sur-Seine, vassal du comie, Saint-Sauveur est si peu éloigné du comté de Sancerre, qu'on le voit du haut de son donjon, et qu'on dit proverbialement dans ce pays que, quand il fait beau, on entend aboyer les chiens du Berry. C'était comme un pont fortifié, jeté sur l'Auxerrois, pour passer librement de la Champagne dans le Sancerrois. Le comte possédait de plus, comme domaines d'approvisionnement sur cette route, la riche abbaye de Saint-Germain-d'Auxerre et les prieurés importants de Chablis et de Moutiers-en-Puysaie.

Cette possession, nous en trouvons la preuve dans la transformation qu'elle avait subie cent ans après, Montbard et Rougemont restant encore entre les mains du comte de Champagne, à qui ils pouvaient être utiles en cas de guerre contre le duc de Bourgogne, mais les forteresses et châtellenies, qu'il ne possédait plus, étant inféodées au sire de Montréal et aux comtes de Nevers et d'Auxerre, qui par là restaient tenus envers lui des devoirs de vassalité, et quant à l'abbaye et aux prieurés, le droit de garde et de gite qu'il y avait conservé remplaçant ceux plus étendus qu'il avait eus d'abord.

C'est que, dans l'intervalle, il était survenu une grande modification dans la situation du comté de Champagne, dont, après la mort du comte Thibaut, en 1089, les États avaient été partagés entre ses enfants. Les comtés de Blois, de Chartres, de Châteaudun et de Sancerre avaient été détachés de la Champagne. Les deux premiers y revinrent plus tard, pour en être définitivement séparés après la mort de Thibaut II, en 1152. Dès la première de ces époques, et surtout depuis la seconde, le comte de Champagne, pas plus que ceux de Sancerre, de Chartres, de Châteaudun et de Blois, n'avait aucun intérêt à conserver la possession des forteresses de l'Auxerrois, dont la garde et l'entretien étaient fort coûteux, et le profit absolument nul. C'est pourquoi, sans doute, il se décida, non à les abandonner, mais à les inféoder, cc qui lui donnait pour vassaux, dont l'aide pouvait en beaucoup de cas lui être fort utile, le sire de Montréal et les puissants comtes d'Auxerre et de Nevers.

Digitized by Google

TOUCY

LES BIENS DE SA FARRIQUE. — SES ASSEMBLÉES PAROISSIALES.

Par M. Carré, Curé de Taingy.

(*Séance du 9 avril 1879.*)

Le droit moderne, empruntant et réglant les coutumes d'après lesquelles étaient régis et administrés les biens des églises, a établi, dans chaque paroisse, un conseil de fabrique, avec la charge de pourvoir aux dépenses du culte et d'opérer la rentrée des dettes contractées envers l'Église.

De nos jours, les biens des églises ne se composent généralement que des droits sur les bancs et d'une part dans le tarif des mariages et des inhumations. Il est rare, depuis la fin du siècle dernier, qu'une fabrique possède des immeubles ou des rentes foncières. Mais si nous voulons étudier l'établissement des églises, l'érection des paroisses, la naissance du culte, nous trouverons toujours, à l'origine, des legs et des donations, soit d'argent, soit d'immeubles. L'exemple, primitivement donné par les évêques, fut suivi toujours par tous ceux qui possédaient une grande fortune, et qui accueillaient comme la bienfaitrice de l'humanité la doctrine catholique.

Que voyons-nous, en effet? D'année en année s'élèvent des églises au sein de nos villages; un petit troupeau se forme sous la direction d'un pasteur qui travaille autant par ses prières que ses enseignements à arracher le peuple ignorant et grossier au joug de ses vices, à la domination de ses idées païennes, et à des siècles barbares succèdent des années plus pures et plus calmes, où germe la civilisation chrétienne, où fleurit l'amour du devoir. A la tête des peuples marchaient les évêques, illustres par leurs talents, plus illustres encore par leur sainteté, et qui, à ces titres, les plus nobles de tous, joignaient l'autorité d'un grand nom et

Digitized by Google

d'une grande fortune. Ainsi, saint Germain suspendit à la porte du temple sa glorieuse épée de gouverneur pour prendre en main la crosse pastorale, et, plus grand sur son trône d'évêque d'Auxerre que dans la salle où il rendait la justice, plus admirable sur la couche où il prenait son sommeil que sur un coursier des jours de bataille, saint Germain mérita non seulement l'affection de son peuple, mais encore la vénération universelle. Avant de s'éteindre, il légua ses immenses possessions à ses successeurs pour qu'elles servissent à l'éclat et à la gloire du culte de Celui à qui il avait consacré sa vie. C'est avec les produits de cette magnifique donation que les successeurs de saint Germain, héritiers de sa foi, ne tardèrent pas à ériger en paroisses les différents territoires qu'elle comprenait. Plus tard, la noblesse, le riche, le pauvre rivalisèrent à l'envi dans leur reconnaissance envers la religion chrétienne, qu'ils avaient si bien accueillie, en lui apportant, comme de justes aumônes, une partie de leurs richesses et de leurs biens.

En vérité, nous étonnerons-nous de ces actes de bienfaisance, quand nous reconnaissons les glorieux services que la foi nouvelle rendit à la société, en relevant le pauvre jusqu'à la hauteur du riche, qu'elle proclamait son frère, et en enseignant à tous l'existence d'un seul Dieu, leur père et leur juge commun? Ne trouvons-nous pas tout naturel qu'on ait récompensé par des donations matérielles ces églises, où se donnait un enseignement qui était la cause et la source de tant de bienfaits au point de vue moral?

Heureuse de son rôle et de sa mission, l'Église, personnifiée dans le pasteur local, distrait de ce qu'on lui a concédé la part de Dieu, celle des pauvres, et pourvoit à l'instruction de l'enfance. C'est ainsi que le décréta un grand pape, dans un concile qu'il présidait en France, au commencement du XIVe siècle, en prescrivant que l'instruction serait donnée gratuitement dans les paroisses.

Toucy, dont le territoire avait appartenu à saint Germain et qu'il avait légué à ses successeurs, ne fut érigée en paroisse que sous le pontificat de saint Tetricus, en 692; mais si elle n'a pas joui plus tôt de ce bienfait, c'est que l'Église a toujours eu des commencements pénibles, et que la population de Toucy, eu égard surtout à la superficie territoriale qu'elle occupait, était trop peu nombreuse pour que le vœu de l'illustre légataire ait pu être plus tôt réalisé. C'est à cette époque que fut bâtie la première église de Toucy.

En 980, Héribert, évêque d'Auxerre, bâtit un château fortifié au

Digitized by Google

lieu dit La Motte. Ce château fut brûlé, en 1060, par Thibaut, comte de Champagne, et l'église primitive eut le même sort.

Plus tard, par des donations sans cesse augmentées, par les contributions volontaires des évêques d'Auxerre, seigneurs de Toucy, cette ville arriva à posséder deux églises. En 1213, l'évêque Hugues de Noyers fonda un chapitre et bâtit une église collégiale dédiée à saint Pierre : elle fut établie près du château, achevée et dédiée, sous l'épiscopat d'Érard de Lessignes, en 1273.

En 1423, sous le règne de Charles VII, après la bataille de Cravant, la ville de Toucy fit prise et brûlée par les Anglais et les Navarrais : les deux églises furent brûlées avec le château épiscopal.

On ne commença à rétablir la nouvelle église, sur l'emplacement actuel, qu'au commencement du XVI[e] siècle, et la dédicace en fut faite le 6 juillet 1522, sous le pontificat de François de Dinteville. Ce ne fut cependant qu'en 1536 que l'on commença la fondation ou la reconstruction de la tour destinée à recevoir le clocher; les troubles et la misère du temps empêchèrent de la terminer. La construction nouvelle fut arrêtée à sa jonction avec l'ancienne, qui, bien qu'elle ne soit pas dans le style du XIV[e] siècle, pourrait bien avoir été construite dans l'intervalle qui s'écoula entre la destruction par les Anglais et la reconstruction de 1522.

L'église actuelle de Toucy résulte du mélange de deux constructions différentes : l'une qui porte le clocher et comprend les fonds baptismaux, la sacristie et le trésor, et qu'on nomme avec raison le vieux chœur. Son architecture présente le style roman ou byzantin déjà dégénéré; les piliers de la tour sont, au contraire, d'une belle architecture gothique. Il est probable que le reste de l'église était construit dans le style gothique, ce qui ferait encore plus regretter sa destruction.

L'autre partie de l'église actuelle appartient au XVI[e] siècle : son architecture de la Renaissance est simple et hardie : si le monument eût pu être achevé, il n'aurait pas manqué de noblesse. Mais de ce que la construction a été interrompue, il en est résulté l'absence de chevet et de sanctuaire, et on a été obligé d'établir l'autel à l'occident, contrairement aux usages ritualistes.

Quant à la tour du clocher, elle fut achevée en 1670 (1), la flèche

(1) La tour paraît être dans le style du douzième siècle. Elle est octogone, et comme celle de l'église de Parly, semble avoir été copiée sur la tour centrale de celle de la Charité. Elle a peut-être été réparée en 1670 pour porter le clocher ou flèche de bois dont elle avait été alors surmontée.

Digitized by Google

construite, et il fut, dès lors, impossible de ramener à l'unité le style de l'église. Le maître-autel demeura dans l'église primitive, et sa translation fut faite sur l'emplacement actuel en l'année 1689. On doit faire remonter à cette époque la construction du tabernacle, en bois doré, qui existe de nos jours et a une réelle valeur au point de vue de l'art.

L'église Saint-Pierre de Toucy avait alors onze chapelles et autels dans les nefs latérales; celle de la sainte Vierge, à l'extrémité occidentale, du côté du midi, et celle de saint Blaise, du côté opposé. Le long des nefs étaient les chapelles et les autels de sainte Anne, de saint Lazare, de saint Sébastien, de saint Nicolas, de sainte Reine, de saint Antoine, de saint Roch, de saint Éloi, et enfin la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié.

Une assemblée tenue le 23 janvier 1791 supprima les chapelles et les autels, et arrêta que sur leur emplacement on construirait des bancs pour les fidèles. Ces chapelles étaient entretenues aux frais de confréries placées sous le patronage du saint auquel elles étaient dédiées.

La confrérie de sainte Reine comprenait, en 1780, 79 membres, payant une cotisation annuelle de 5 sous : ce qui, ajouté aux quêtes, mises de bâtons et pains bénits, produisait un revenu de 55 liv. 15 sous. Ces fonds étaient grevés d'une redevance annuelle de 30 liv. environ, pour les offices de Sainte-Reine, de Sainte-Catherine et de Sainte-Appoline, et pour des services célébrés à certaines époques pour les confrères décédés.

Le dernier compte, du 10 septembre 1780, constate un excédant de 31 liv. 8 sous. Entr'autres objets mobiliers pour l'ornementation de l'église figuraient deux christs en ébène.

La confrérie de Saint-Antoine possédait un revenu de 60 livres environ, formé par différentes offrandes et par les quêtes. Elle faisait célébrer les offices de Saint-Roch, de Saint-Sébastien et de Sainte-Barbe, et trois fois l'année elle allait en procession à Parly.

La confrérie de Saint-Éloi, composée de 20 confrères, avait un revenu de 25 liv., sur lequel elle entretenait l'autel de son patron, faisait célébrer son office et celui de Saint-Edme. Les dépenses annuelles, y compris les services pour les défunts, s'élevaient à 16 livres.

La confrérie de Notre-Dame-de-la-Pitié comprenait 30 confrères : son revenu se composait de la cotisation personnelle, de la location des draps mortuaires et de la jouissance d'un jardin : en tout 48 livres. Elle devait, sur cette somme, payer un service le 1er vendredi du mois et faire célébrer la messe le jour de Saint-Loup.

Un arrêté de l'assemblée de la communauté, ayant supprimé

Digitized by Google

toutes ces confréries et leurs autels, décida que tout ce qui leur appartenait ferait retour à la fabrique, que l'on conserverait ce qui serait utile au culte, et que le reste serait mis aux enchères. Les sommes encaissées furent versées aux mains du trésorier de la fabrique.

Il ne subsista, après cette suppression simultanée, que les confréries du Saint-Sacrement, de la Sainte-Vierge et de Saint-Blaise.

La confrérie du Saint-Sacrement était propriétaire de 15 arpents de terres et bois et avait, en outre, par la cotisation de ses membres et par les quêtes, un revenu annuel de 100 livres; ses charges étaient de 77 livres, mais le surplus de ses recettes appartenait à la fabrique, suivant ordonnance de Mgr l'évêque.

La confrérie de la Sainte-Vierge était composée de 219 membres, dont la cotisation produisait 21 livres. Le revenu général était de 83 liv. 8 sous, sur lesquelles on payait, chaque année, 62 liv. pour les messes du samedi, les offices du Rosaire, la messe de Sainte-Geneviève, celles de Saint-Joseph, de Sainte-Anne, et un service annuel.

La confrérie de Saint-Blaise comprenait 60 confrères, lesquels payaient ensemble 15 livres. Les mises de bâtons, les pains bénits et les offrandes de laine faisaient un revenu de 55 livres. Les charges étaient la célébration de l'office et du saint, un service le lendemain de la fête, et une messe basse le 4e dimanche de chaque mois.

Ces différentes confréries, bien qu'administrées par des procureurs spéciaux, n'en étaient pas moins comptables de la fabrique et sous sa tutelle, et une ordonnance de Mgr l'évêque arrêta que les comptes seraient soumis aux assemblées de la fabrique, et que le surplus de leur revenu, après que les dépenses auraient été payées, serait versé dans la caisse paroissiale.

La situation de la fabrique, sans y comprendre ce dont nous venons de parler, était brillante, et elle a été arrêtée ainsi qu'il suit, par l'assemblée, en 1780.

A cette époque, la fabrique possédait, en toute propriété, 25 arpents 25 carreaux, soit en bois, soit en terres labourables ou à chènevière.

Il est vrai que les testaments et titres de propriétés ont disparu, mais il reste un inventaire de toutes ces pièces, des contrats de donations passés par devant notaire, avec les noms de la plupart des donateurs. Pour n'en citer qu'une seule, et la plus ancienne, c'est le testament d'une nommée Marguerite, femme Jean Baudot, qui légua à la fabrique la rente d'un boisseau de seigle à prendre sur 23 arpents de terre, sis à la forêt Paillard. En 1548, Jean Bablot

Digitized by Google

reconnut cette rente par devant Gatellier, notaire, et deux sentences rendues en 1620 la confirmèrent. Au revenu qui résultait de la location des terres de la fabrique s'ajoutait une rente de 138 livres 4 sous 2 deniers, plus un boisseau de froment sur une maison et 8 arpents aux Avenières, un au Colombier, trois quartes à la Maladrerie, et un boisseau de froment sur une terre.

J'aurais dû ajouter à cette somme une rente de 50 livres faite par Mme de Quinquet, mais la fabrique, à la suite de propositions inacceptables des héritiers, fut dix-huit ans sans en pouvoir jouir.

En 1749, la dame Thérèse de Quinquet légua à l'église une rente de 50 livres à prendre sur les meilleurs de ses biens. Sans rejeter aucunement l'obligation qui leur incombait, ses héritiers auraient voulu racheter la rente; la question fut portée par devant Mgr l'évêque, qui exhorta messire de Quinquet à se joindre à lui pour prendre une consultation et terminer le différend à l'amiable et par voie de conciliation.

Sur ces entrefaites intervint une sentence du bailliage de Montargis contre ledit sieur de Quinquet, par laquelle il était reconnu et constitué débiteur d'une somme de 1,100 livres au profit de la fabrique, tant de son chef que de celui de son frère, dont il était héritier : l'un et l'autre, par la négligence de leur gestion comme procureurs fabriciens, avaient fait perdre cette somme à l'établissement dont ils étaient tuteurs.

M. de Quinquet, pour se libérer, offrit un contrat de rente foncière au principal de 550 liv. 10 sous, en s'engageant à payer 100 livres par an jusqu'à parfait paiement, sous la condition que ses héritiers auraient le droit de racheter cette rente. L'assemblée des habitants avait accepté cette proposition, en même temps que celle du remboursement au principal de 1,000 livres pour la rente léguée par Mme de Quinquet; mais Mgr l'évêque annula les deux actes de l'assemblée, et arrêta que le sieur de Quinquet paierait à la fabrique une rente de 27 liv. 10 sous, pour le reliquat du compte de son frère, et 450 livres, en quatre paiements, pour son compte.

On peut donc évaluer le produit des rentes, par ce qui précède, à 250 ou 260 livres, somme à peu près égale à ce que donnait la location des bancs de l'église.

Le revenu de la fabrique s'élevait donc, en 1781, avant qu'elle eût hérité des biens des autres établissements pieux, à une somme d'environ 800 livres, ce qui représenterait 5 ou 6,000 francs d'aujourd'hui.

Aussi la sacristie était-elle pourvue d'un beau et riche mobilier : elle possédait un ostensoir et deux calices en vermeil, des vases sacrés en argent et des ornements sacerdotaux très précieux. On

Digitized by Google

voyait sur l'autel de la Sainte-Vierge une belle statue en cuivre doré, reposant sur un piédestal de même métal.

Il n'existait pas, en ces temps-là, de conseil de fabrique proprement dit, limité à un certain nombre de membres, comme depuis le Concordat, mais la population nommait elle-même les administrateurs des biens de l'église, sauf, bien entendu, l'agrément de l'autorité épiscopale, et, par l'élite de ses membres, elle prenait connaissance de la situation financière, en même temps qu'elle jugeait la gestion des procureurs fabriciens.

On assemblait les habitants régulièrement quatre fois chaque année; on procédait, en leur présence, à la vente des bancs, à la discussion du rapport sur les travaux à exécuter, ainsi qu'à leur adjudication, et on entendait publiquement la communication officielle des ordonnances de Mgr l'évêque d'Auxerre.

Un seul registre a échappé à la destruction de tous les titres, testaments et autres documents. Il embrasse une période de vingt-trois années, et est assez volumineux; il contient une table de tous les registres qui existaient, et un inventaire où j'ai puisé la matière de cette petite notice.

Conformément aux coutumes, le curé, dans la communauté et châtellenie de Toucy, invitait, au prône de la messe paroissiale, les habitants à s'assembler le dimanche suivant à l'issue des vêpres. La cloche les appelait, et le notaire prenait place au banc de l'œuvre avec les procureurs fabriciens et le curé, trésorier. Les habitants, comparant par maître... etc., etc., *formant la plus saine et plus considérable partie d'iceux...*, délibéraient sur les besoins de l'église, discutaient les comptes, adjugeaient les bancs, et chargeaient les procureurs de faire les baux qui devaient être tenus et exécutés par leurs successeurs.

Le document le plus ancien qui existe est un acte d'assemblée de 1646, qui avait pour objet d'entendre la lecture d'une ordonnance de Mgr l'évêque d'Auxerre : « En l'assemblée faite des habi-
« tants de Toucy, par devant nous Edme Jacob et Pascal Caillaut,
« baillis au bailliage de Toucy, sur ce qui leur a été proposé par
« ordonnance de Mgr l'illustrissime et révérendissime évêque
« d'Auxerre, le dix septième jour du mois courant; il a été or-
« donné qu'il serait, par eux, acheté une maison presbytérale
« pour le logement de Monsieur Vimbault, en qualité de curé de
« l'église paroissiale Saint-Pierre de Toucy, et ses successeurs,
« dans laquelle logera, si bon lui semble, son vicaire. Lesdits pa-
« roissiens ont tous, d'une même voix, consenti et accordé, con-
« sentent et accordent, et acquiescent à l'ordonnance de mondit
« Seigneur d'acheter ou de faire bâtir ladite maison presbytérale.

Digitized by Google

« Fut fait par nous, baillis susdits, le vingtième jour de novembre « mil six cent quarante six. Signé : Jacob, Caillaut, baillis, Voirin, « lieutenant, Clerjault, Simonneau, Patouillat, pr., moi greffier « soussigné, Dupuis. »

Cette question ne reçut sa solution définitive qu'en 1690, par une convention bilatérale qui accordait une maison, à titre de propriété, moyennant une rente viagère de 40 livres et la cession d'un banc au donateur.

L'une des assemblées les plus importantes eut lieu en 1768 : elle avait été convoquée spécialement pour prendre une délibération sur des travaux importants à exécuter pour la réparation et la consolidation de l'église.

J'aurais bien le dessein de transcrire textuellement cette longue délibération, mais je me contenterai de n'en citer que des extraits, en disant seulement que ce document atteste, d'une part, le respect du bureau des fabriciens à l'égard des paroissiens, et, de l'autre, la connaissance de ceux-ci, qui discutaient les plans, les devis et le montant de la dépense.

« Par devant le notaire, en la châtellenie et communauté de « Toucy, soussigné, le quatorze février, après midi, l'an mil sept « cent soixante huit, étant au banc de l'œuvre et fabrique de « l'église Saint-Pierre de Toucy, furent présents maître Michel « Bidan, trésorier curé, les sieurs Pourin et François Robert, fa- « briciens, lesquels ayant fait assembler les habitants de ladite « paroisse, en la manière accoutumée, et annoncé ladite assem- « blée au prône de la messe paroissiale, iceux habitants compa- « rants par maître Claude Pierre Guyot, procureur fiscal, Georges « Laugier, Philibert Clerjault, etc., etc...., faisant la plus saine et « plus considérable partie de la paroisse; lesdits sieurs curé et « fabriciens ont dit que le chœur de ladite église et bas côtés « d'icelle, se trouvant avoir besoin de réparations absolument ur- « gentes, soit aux murs, aux charpentes et couvertures, ils avaient « cru devoir les faire examiner et constater par gens à ce connais- « sant, lesquels, par les devis qu'ils en ont fait, ont estimé qu'il « faut faire les réparations suivantes. »

Le devis comprend, sur le chœur, cent toises d'ardoises qui devaient sortir d'Angers, la fourniture des lattes et contre-lattes, et du plomb pour faire des soudures solides, un tirant neuf à remettre au pignon de la nef, et dont la grosseur était fixée à onze pouces de côté sur une longueur de vingt-sept pieds.

L'ancienne charpente, sur le bas-côté à droite, devait être remplacée par six demi-fermes dont les tirants auraient huit à neuf pouces de côté, les poinçons et les arbalétriers, six à sept pouces.

Digitized by Google

Le devis avait été précédemment communiqué à Mgr l'évêque pour le supplier de donner ses intentions sur ce qui pourrait être à sa charge dans les réparations. Monseigneur fit répondre qu'il pouvait, à la rigueur, ne pas entrer dans les dépenses partielles pour les réparations du chœur, mais voulant néanmoins manifester l'intérêt qu'il prend à ce qui peut concourir au bien et à l'avantage de cette ville et paroisse, il offrait de contribuer à toutes les réparations comprises au devis susdit pour la somme de 400 liv., sous la condition qu'elles seront commencées promptement et achevées dans le courant du mois d'août prochain.

L'assemblée accepta à l'unanimité les propositions de Mgr l'évêque, et, après avoir autorisé les sieurs curé et fabriciens, maître Guy Arrault, avocat au Parlement, et Pierre Guyot, procureur fiscal, à faire incessamment le marché avec tels ouvriers, et aux charges qu'ils trouveront convenables, elle décida qu'ils témoigneraient à Mgr l'évêque les remerciements de la paroisse et la reconnaissance que doivent lesdits habitants à la générosité de ses procédés.

Ayant appris ensuite que le secrétaire de Monseigneur était à Toucy même, cette députation fut priée d'aller lui porter immédiatement les témoignages de la reconnaissance publique, et M. l'abbé Gaulthier, secrétaire de l'évêché, vint au sein de l'assemblée pour contresigner sa délibération.

Il fut aussi question, à la même réunion, de donner au clocher plus de solidité, et il faut croire que les réparations étaient on ne peut plus urgentes, car l'assemblée ordonna qu'on procédât avec la plus grande diligence à la confection des devis.

La flèche qui surmontait l'église de Toucy était d'une hauteur que j'ai entendu estimer à 25 ou 30 mètres et construite tout en bois de charpente, ce qui réclamait de fréquentes réparations. Depuis l'année 1759 jusqu'en 1771, les procureurs fabriciens durent proposer, tous les quatre ou cinq ans, de réparer et de consolider le clocher. Un violent orage, en 1772, causa de si graves dégradations à la flèche, que l'assemblée fut aussitôt réunie pour donner son autorisation aux travaux reconnus nécessaires.

La fabrique, en 1783, avait-elle vu ses ressources diminuer? Cela est assez probable, car les chanoines de la collégiale intervinrent et appelèrent des ouvriers de Paris pour leur faire examiner le clocher, et avoir leur avis sur les réparations qui paraissaient nécessaires. Le prix qu'ils demandaient sembla trop élevé, et le chapitre s'adressa à deux entrepreneurs d'Auxerre, les sieurs Notte et Rousseau, qui firent au clocher de Toucy les réparations, *tant en plomb, qu'en ardoises et en lattes*, pour la moitié du prix

Digitized by Google

exigé par les ouvriers parisiens. La caisse capitulaire solda la dépense.

En ces temps-là, aucune décision n'était prise, sans qu'auparavant les habitants n'eussent été convoqués, et, dès que la fabrique était un peu intéressée, soit par une délimitation de terrain, soit pour la constatation d'un dommage, soit pour une communication des seigneurs, les paroissiens étaient invités à s'assembler.

Ainsi, Edme Clerjault, médecin-chirurgien, se trouvait posséder une terre attenant à un champ de la fabrique; il propose, en échange, cinq quartiers de terre à blé, à la porte de la ville. Rien ne pouvait être plus avantageux pour l'église, attendu qu'elle ne cédait qu'une terre de trois quartiers; mais les procureurs fabriciens ne firent rien d'eux-mêmes: la proposition d'Edme Clerjault fit l'objet d'une délibération de l'assemblée, le 20 octobre 1770, et l'échange fut autorisé.

Un différend s'élève entre la fabrique et le chapitre sur la possession d'une haie délimitant les terres de l'une et de l'autre. Les paroissiens sont assemblés, et, après un mûr examen de la question, ils nomment des arbitres pour suivre l'affaire et la résoudre.

Un sieur Charron, cultivateur à Fours, avait conduit ses bestiaux dans des taillis appartenant à la confrérie du Saint-Sacrement. Il est cité devant l'assemblée des paroissiens, qui l'invitent à payer le dommage causé par sa faute. Celui-ci refuse, en excipant de la non-existence légale de la confrérie : l'assemblée des habitants décide que les procureurs de la fabrique, tuteurs légaux de la confrérie, intenteront une action contre Charron.

Tous les détails de l'administration étaient soumis à la connaissance des habitants assemblés, et l'on avait soin d'écouter leurs avis et d'obéir à leurs vœux.

Plusieurs habitants, en 1776, avaient admiré, à Ouanne, une belle robe rouge que revêtait le bedeau, aux grands jours de fêtes. Toucy ne restera pas au-dessous d'une ville moins importante qu'elle, et ces admirateurs du beau proposent qu'on fasse l'acquisition d'une robe semblable et de même forme. Le suisse fut jaloux, c'est un peu naturel, mais on apaisa ses ressentiments, et l'assemblée crut lui rendre justice, en lui achetant un chapeau digne de rivaliser avec l'ornement du bedeau, et peut-être même de l'éclipser.

S'agit-il de la beauté des offices? de la décence des objets servant aux cérémonies religieuses? L'assemblée écoute toutes les raisons qu'on lui donne, examine leur valeur, et donne les autorisations nécessaires à ses procureurs, mais en s'entourant de toutes les précautions possibles. Elle décide, un jour, l'acquisition d'un

Digitized by Google

serpent ; mais le fournisseur devra le porter à un musicien de la cathédrale d'Auxerre, qui l'acceptera ou le refusera. La croix que l'on portait aux processions ne semblait plus assez belle : l'assemblée en demande une en argent, et vote la somme nécessaire, en stipulant son désir que le bâton lui-même fût en argent.

Le 28 octobre 1770, l'assemblée fut convoquée pour examiner la demande d'un sieur Mary, docteur en médecine, demeurant à Toucy, qui priait les procureurs fabriciens d'exécuter les conditions stipulées dans le contrat de donation du presbytère.

En effet, il fut prouvé par un acte notarié, que le sieur Camelin, de son vivant conseiller au bailliage d'Auxerre, avait fait don à la fabrique, en 1690, d'une maison devant servir de presbytère, à la condition que lui ou ses descendants auraient le droit de construire un banc pour toute leur famille. Cette condition n'avait jamais été remplie, et le sieur Mary, époux de Gabrielle Camelin, exigea son exécution. Les habitants, pleins de reconnaissance pour la mémoire de Roch Camelin, à qui ils avaient dédié déjà une épitaphe suspendue à l'un des piliers, accordèrent volontiers que le banc demandé fût construit près de ce même pilier.

En 1771, messire Joseph Micaut d'Harvelay, conseiller d'État, garde du trésor royal, seigneur du marquisat de Toucy, annonça son intention d'exiger le banc qu'il avait le droit d'établir, et réclama de le faire construire dans le chœur, du côté de l'Évangile, entre les deux piliers où se trouve la porte latérale, qu'il s'engageait à respecter. Il demandait aussi qu'il lui fut permis de construire, du côté opposé, un second banc de même forme et de même grandeur, à la disposition des officiers des bailliage, châtellenie et marquisat de la communauté. Une assemblée fut convoquée, qui entendit ces propositions et décida, à l'unanimité, que, si on ne pouvait se soustraire à l'accomplissement des désirs du seigneur marquis, il convenait, du moins, de n'y point céder sans l'agrément du seigneur évêque. Quant à l'emplacement du banc des officiers de la justice, ils consentaient volontiers à la demande de messire d'Arvelay, en témoignage de l'attachement et de la reconnaissance qu'ils avaient à l'égard des gens de justice, mais les places qu'ils occupaient auparavant revenaient à la libre disposition de la fabrique. Le banc construit à cette occasion porta et porte encore le nom de banc de justice, et demeure réservé au maire, au juge de paix et au greffier de la ville de Toucy.

Le banc des seigneurs a été supprimé par acte d'assemblée de 1791, et on créa des stalles sur son emplacement. Par suite d'une convention, M. de Courbeton, dernier marquis et seigneur de

Digitized by Google

Toucy, fut prié d'en faire la dépense, mais il s'y refusa, ne se croyant pas lié par l'engagement de son prédécesseur.

M. le marquis de Brunoy, fils de messire de Montmartel, seigneur et marquis de Toucy, annonça qu'il faisait don à la fabrique de trois riches ornements et d'un tapis à fleurs, en damas, à la condition qu'on réciterait un *De profundis* pour le repos de l'âme de feu Jean-Pierre de Montmartel, chaque jour d'exposition du Saint-Sacrement et toutes fois qu'on se servira de l'ornement blanc en moire de soie et galonné d'or, et qu'on ferait célébrer, chaque année, un service à l'intention dudit défunt. Ces offres et conditions furent agréées par les habitants, qui votèrent en même temps la somme nécessaire pour que le curé se rendit à Brunoy. La délibération qui fut prise à ce sujet témoigne de l'unanime reconnaissance des paroissiens de Toucy.

Un sieur Lallemand, écuyer, et fourrier des logis du roi, avait acquis la seigneurie de Champeaux ; au milieu de ses propriétés se trouvait un pré appartenant à la fabrique, et il désira l'échanger pour une autre pièce de terrain. Il se rendit au sein de l'assemblée pour l'informer de sa proposition. Des arbitres furent choisis qui examinèrent l'avantage qui pouvait résulter, pour la fabrique, de cet échange, et, en 1785, il fut ratifié par un acte de l'assemblée. On concéda, en même temps, au seigneur de Champeaux le droit, qu'il demandait, de posséder un banc dans l'église, moyennant une redevance annuelle de 12 livres par an. Mais quand il prétendit à la préséance sur les officiers de la communauté, et exigea qu'on lui présenterait le pain bénit avant de l'offrir aux autres officiers, maître Dominique Voguet, avocat au Parlement, qui avait acheté la charge de lieutenant de maire, se refusa à céder ce qu'il croyait son droit. L'assemblée de la paroisse renvoya l'affaire aux seigneurs du conseil, qui n'accepta point la prétention du sieur Lallemand.

Un différend plus grave s'éleva entre le chapitre de la collégiale et les paroissiens. Par une ordonnance de 1771, rendue sur la prière de l'Assemblée, monseigneur de Cicé, évêque d'Auxerre, avait fixé l'heure de la messe capitulaire, les dimanches et fêtes, à cinq heures et demie en hiver, et à six heures et demie en été, ainsi que celle du samedi, aussitôt après le chant des matines. Deux chanoines ne voulurent point se soumettre à cette loi, et prétendirent que la messe capitulaire serait chantée à neuf heures en hiver et à huit heures et demie en été. Cette conduite des vénérables chanoines, qui renversait les usages et coutumes qu'avait réclamés le bien public, amena une sérieuse et sévère protestation de la Communauté. Les habitants furent convoqués

Digitized by Google

au son de la cloche, et ils vinrent en grand nombre pour faire valoir leurs raisons, qui étaient excellentes. Après en avoir délibéré, ils déclarèrent que : « c'est d'après le vœu général que l'ordonnance de monseigneur l'évêque a été rendue; qu'elle a été toujours été exécutée à la satisfaction publique; que la translation de la messe capitulaire portée en ladite ordonnance était nécessaire vu le grand nombre d'habitants et d'étrangers que leur commerce oblige de voyager les dimanches et fêtes, et qu'ils seraient exposés *à perdre la messe*, s'ils n'en entendaient une dès le matin, comme cela se pratique dans les villes tant soit peu *convenables;* qu'en remettant ladite messe à neuf heures et demie en hiver et huit heures et demie en été, elle concourait avec celles de la paroisse, ce qui ferait perdre la messe à une bonne partie des habitants, n'y ayant que trois messes sur lesquelles on puisse compter, celle du chapitre, et les deux de la paroisse, qui contient cinquante-deux hameaux, éloignés d'une lieue à là ronde, et *quinze cents communiants;* qu'enfin la messe du samedi, si on la disait avant matines, deviendrait inutile au public, qui ne pourrait y assister, au lieu que l'heure des matines précède immédiatement l'heure du marché. A été arrêté qu'il serait fait acte de la présente délibération, et délivré au sieur trésorier-curé, pour être, par lui présentée à Monsieur l'official, lequel sera supplié, de la part des habitants, d'y avoir l'égard que de raison. » Cette délibération porte la signature de cinquante-deux habitants.

Le vœu général de la population fut agréé par l'autorité supérieure, et, finalement, respecté par les membres dissidents du Chapitre,

Voici une autre délibération qui ne manque ni d'intérêt, ni d'importance :

Le 30 décembre 1787, le maître des écoles se présente par devant l'Assemblée paroissiale, au banc d'œuvre, et demande une augmentation de traitement. Les paroissiens, après une longue discussion, arrêtent, à la pluralité des voix « que tous les laboureurs donneront au maitre d'école chacun une quarte de blé, » mesure de Toucy, tandis que les autres habitants lui paieront, » chacun, une somme de cinq sols. »

Deux conséquences découlent naturellement de cette décision; c'est que, les évêques ayant accordé ou confirmé les pouvoirs des maitres d'école, l'Assemblée paroissiale possédait un droit de contrôle snr les classes, et pourvoyait, par des impôts, à l'entretien des instituteurs, et que la gratuité, comme on l'entend généralement, et comme on la présente, loin d'être une chose

Digitized by Google

nouvelle, n'est que la coutume et le droit en vigueur sous nos ancêtres.

Cette décision ne satisfit-elle point complètement le maître d'école, ou bien souleva-t-elle de l'opposition ? C'est ce que l'on pourrait se demander, en lisant que le 20 janvier 1788, ce maître d'école s'adressa de nouveau à l'assemblée de la paroisse, qui le renvoya par devant les officiers municipaux, pour obtenir que l'augmentation qu'elle sollicitait fût prise sur les *deniers de la ville*.

Les assemblées paroissiales tinrent régulièrement séance jusqu'en l'année 1792. Le dernier acte est daté du 9 janvier; mais la forme en a varié : une nouvelle organisation a été créée, et les comptes sont rendus par les procureurs fabriciens, en présence, non plus d'un grand nombre d'habitants, mais « par devant les » officiers municipaux, sous la présidence du maire. »

On voit, par le résumé des actes qui précède, que l'Assemblée des habitants faisait administrer les biens de la fabrique sous le contrôle et l'agrément de l'autorité épiscopale, et ses décisions, approuvées par Monseigneur l'évêque, avaient force de loi.

On lit dans l'*Histoire de l'Auxerrois*, par M. Challe, notre honoré Président, que le journal janséniste « les Nouvelles ecclésiastiques » reprochait, eu 1782, à Monseigneur de Cicé, évêque d'Auxerre, de n'avoir point visité son diocèse, depuis vingt ans qu'il avait pris possession de son siége. Ce blâme, en supposant qu'il ait quelque fondement, n'en a point pour ce qui regarde Toucy.

Voici, en effet, une ordonnance de Monseigneur de Cicé, rendue le jour de sa visite épiscopale, qui eut lieu le 10 novembre 1767, la cinquième année de son pontificat.

« Jean-Baptiste-Marie Champion de Cicé, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique évèque d'Auxerre, conseiller du roi en tous ses conseils, etc... Vu notre procès-verbal de visite, faite cejourd'hui en l'église paroissiale de Toucy, ouï, sur ce, et ce requérant, notre promoteur, tout considéré, avons ordonné et ordonnons ce qui suit ».

Monseigneur prescrit certaines réparations à des objets mobiliers et aux bancs; ordonne au curé de bien tenir les registres des baptêmes, mariages et sépultures, en la forme que le veulent les lois du Royaume; de les relier en veau pour plus grande sûreté, et de joindre à cette collection un catalogue alphabétique de toutes les personnes qui seront baptisées, mariées ou enterrées en ladite église; approuve et authentique les reliques de Saint-For-

Digitized by Google

tunat, de Saint-Candide, de Saint-Victor, de Saint-Félix et de Saint-Amant, qui ont été apportées de Rome, en 1670, par un sieur Guiot. Il ordonne que les comptes des confrèries seront rendus le lendemain de la fête de chacune d'elles, et que le surplus des deniers restants sera mis aux mains des fabriciens pour l'entretien de l'église. Vient ensuite l'organisation d'une assemblée de dames de charité, selon les ordonnances synodales du Souverain Pontife Benoît XIV, et Monseigneur l'évêque d'Auxerre exhorte les dames de Toucy à se grouper et à former à perpétuité ce pieux établissement pour l'assistance spirituelle et corporelle des malades et pauvres honteux.

« Exhortons, en outre, le sieur curé et les habitants de la » paroisse à former un bureau d'aumônes générales pour le ban- » nissement de la mendicité. »

Ces désirs du charitable évêque ont été exaucés, car il existe, à Toucy, un comité pour l'extinction de la mendicité, par les soins duquel d'abondantes aumônes sont réunies, et bon nombre de pauvres soulagés.

« Renouvelons jusqu'à la prochaine vente, en faveur de Louis Laurent, faisant actuellement les fonctions de maitre d'école, l'approbation qui lui a été accordée par notre prédécesseur, et lui défendons de recevoir, dans les écoles, les filles en même temps que les garçons; c'est pourquoi nous exhortons les habitants de ladite paroisse d'aviser aux moyens de procurer au plus tôt l'établissement d'une maitresse d'école.

« Donné à Toucy, dans le cours de nos visites, le 10 novembre 1767. Signé : J. B., évêque d'Auxerre. »

La lecture de ce mandement fait bien ressortir la sollicitude avec laquelle le clergé travaillait au bien moral des populations, et surtout de ceux qui étaient le plus déshérités des biens de la terre. Les pauvres recevaient le témoignage de la charité qui animait l'évêque, et les enfants, sauvés de l'ignorance, étaient mis en garde contre les mauvaises et pernicieuses habitudes. Ce sera toujonrs l'éternelle gloire du clergé d'avoir entrepris cette grande œuvre, de l'avoir fait aimer, et de persévérer dans cette mission bienfaisante et régénératrice.

Les actes d'assemblées que j'ai pu citer montrent aussi quels liens de respect unissaient les paroissiens à leur évêque, et, comme jamais rien n'était entrepris sans leur consentement, ils aimaient à parer, à décorer leur église qu'ils regardaient avec raison comme leur bien propre. Aucune question n'était, pour eux, indifférente, et ils se rendaient toujours en grand nombre aux assemblées.



Parmi les signataires des actes, on rencontre des noms qui sont toujours en honneur parmi la population de Toucy. On y lit ceux de Guy Arrault, l'un des ancêtres du défunt Guy-Adolphe Arrault, de son vivant maire de la ville de Toucy; d'Edme et Philibert Clerjault, longtemps procureurs fabriciens, et dont les descendants, par tradition, occupent à leur tour les mêmes fonctions; de Blaise Ansaut, de Doucet, de Guillemot, de Chauvot, Voguet, etc.....

Nous avons dû remarquer, dans le court détail que j'ai tracé des actes d'assemblée, qu'il fut plusieurs fois question de réparer la flèche du clocher, et rien n'est moins étonnant, à cause de l'immense charpente qu'il avait fallu assembler pour cette flèche qui planait si haut dans les airs.

Il ne peut plus être seulement question de réparation de ce monument, et tout le monde sait le malheur qui est venu fondre, au commencement de l'annee 1878, sur la population de Toucy.

Le 25 janvier, un ciel gris versait sur la ville une neige épaisse, lorsqu'on entendit tout à coup un bruit sec et strident : c'était la foudre qui éclatait au-dessus du clocher. On vit s'élever, d'abord, une légère nappe de fumée, puis, bientôt, un jet de flamme, et on entendit le cri des pièces de bois qui s'embrâsaient. Le fluide électrique avait parcouru toute la longueur de la flèche, et l'incendie devint bientôt général. C'était comme une immense fournaise dans laquelle les poutres se roulaient en flammes, les fers se tordaient, et l'horloge lança son dernier son, sa dernière parole, pendant que la cloche, déjà en fusion, s'échappait de ses amarres brisées.

Il y eut un déplorable accident : une des dernières pièces de bois atteignit, dans sa chute, un pauvre jeune homme qui venait se reposer, dans l'église, des fatigues qu'il avait subies pendant toute une nuit de travail.

L'église de Toucy est maintenant veuve de son clocher; mais quand, dans les siècles passés, l'incendie, allumé par des mains ennemies, eut dévoré ses deux premières églises, on n'attendit pas longtemps pour élever, sur leurs ruines, le beau monument qui a été heureusement préservé dans la dernière catastrophe.

Dans ces dernières années, M. le doyen Garnier, aidé par le Conseil municipal, et grâce à la générosité de ses paroissiens, a pu faire poser de magnifiques verrières.

Mais la bienfaisance ne s'éteint pas à Toucy : une année ne s'était pas encore écoulée, qu'une personne, au cœur noble et généreux, offrait à la ville le moyen de réparer l'église, et de

Digitized by Google

reconstruire sa flèche. Bientôt un nouveau clocher, bâti sur les ruines d'une vieille tour, seule survivante des ravages exercés par les années du moyen-âge, élèvera dans les airs, comme une couronne, son front glorieux. Une cloche sonore en fera son palais, et reprendra les échos harmonieux de sa sœur aînée, pour appeler aux pieuses cérémonies les paroissiens de Toucy.

Digitized by Google

L'HORLOGE D'AUXERRE

Par M. A. CHALLE.

L'horloge d'Auxerre était un monument des plus élégants. Sa haute flèche a péri par incendie en 1824. On l'a remplacée alors par une bâtisse assez disgracieuse. M. Lechat a donné, dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1841, une histoire et une description aussi intéressantes que complètes de cette création architecturale du xve siècle, avec un dessin très exact. La notice que l'on va lire, qui nous a été communiquée par M. Bonneville, et qui paraît être du commencement du siècle dernier, y ajoute pourtant quelques détails, notamment en ce qui concerne les ouvriers qui ont été employés à cette construction; détails empruntés sans doute à des documents des archives de la mairie, qui ne subsistent plus aujourd'hui. L'auteur inconnu de cette notice est tombé pourtant dans quelques graves erreurs historiques que, sans les supprimer, nous nous sommes borné à rectifier par des notes. Voici son texte:

« On accuse les Français de n'aimer et de n'estimer que ce qui paraît chez eux : voilà le reproche que l'on fait à la nation; nous en sommes ici à l'abri par notre façon de penser, car nous n'estimons que ce qui vient de l'étranger, et lorsqu'il s'agit d'art et d'industrie, l'Anglais surtout a la préférence dans notre estime.

« De là il est arrivé qu'on était prévenu de la fausse opinion que l'horloge publique de notre ville est l'ouvrage des Anglais : on s'y est livré sans examen et sans consulter même notre honneur.

« Quoiqu'il en soit du motif qui a produit cette révélation, les opinions, les traditions, ne peuvent tenir contre les faits; et les faits bien avérés ne peuvent tromper. Plein de cette confiance qu'inspire la vérité historique, je m'engage à prouver à mes concitoyens que l'horloge publique de la ville est un des beaux monuments du zèle de nos pères pour le bien de la société, et de leur

Digitized by Google

goût pour la décoration de la ville. Il est certain que le pays auxerrois ne tomba sous la domination des Anglais que pendant la détention du roi Jean et la régence du Dauphin, son fils, c'est-à-dire en 1358. Les Anglais furent chassés du royaume quelque temps après, ne laissant que le souvenir de la désolation qu'ils avaient portée dans toute la France. Il n'y avait alors dans cette ville point d'autre horloge que celle qui était placée dans le clocher de l'église paroissiale de Saint-Eusèbe, comme le lieu le plus éminent de la ville. On n'a point connaissance du temps qu'il y fut construit ; ce que l'on sait seulement, c'est que la sonnerie était au haut de la pyramide et que de là on faisait le guet au XIVe et XVe siècle.

« En 1457, les habitants n'ayant plus rien à craindre de l'ennemi, pensèrent aussitôt à l'embellissement du quartier qui faisait le centre de la ville ; elle ne subsistait que dans une poignée de citoyens zélés, reste d'un peuple opprimé par les Anglais : ils se proposèrent d'élever un édifice sur une tour voisine du château des comtes d'Auxerre, à côté de l'ancienne porte de Paris, appelée la tour Gaillarde, et d'y placer l'horloge. Ils s'adressèrent à Jean de Bourgogne, comte d'Étampes, seigneur de Dourdan, qui avait alors l'usufruit du comté d'Auxerre, par la cession que lui en avait fait Philippe le Bon, duc de Bourgogne, le 7 août 1437.

« Comme il fallait changer de place l'ancienne horloge, ce prince leur en donna la permission, le 16 août 1457 (1), désirant, dit-il, l'augmentation et la décoration de cette ville, et le bien public. On commença dès 1460 à bâtir le portail qui aboutit à la tour Gaillarde. De quarré (2) qu'elle était on la fit toute ronde, après en avoir ôté la couverture qui nuisait à son élévation ; deux ans après on y transporta les appaux ou timbre de l'ancienne horloge. Les guerres survenues depuis, l'esprit de ce trouble et le malheur des tems retardèrent l'ouvrage plus de trente ans : on n'avait élevé, dans le commencement, que l'arcade qui soutient le cadran, et l'on s'était contenté de placer à côté les roues sans beffroi ni sonnerie. Pendant les dernières années du règne de Louis XI, on avait fait marché avec un fondeur de Paris pour une grosse cloche du même son que celle de l'horloge du palais de Paris. J'observe à ce sujet que le roi Charles VI avait fait venir exprès d'Allemagne Henrie de Rie pour la fondre, car il n'y avait point encore à Paris

(1) Erreur, c'est 1467 qu'il faut lire.

(2) Elle n'était point carrée, mais ronde du côté extérieur et plate du côté intérieur, comme on peut le voir encore. En l'exhaussant, alors, on donna la forme ronde à la partie supérieure.

Digitized by Google

d'ouvrier qui en fût capable. Le roi lui donnait encore, outre son logement, une somme.

« La dépense dans laquelle on se jetait par la fonte d'une aussi grosse cloche et celle qu'il convenait faire pour revêtir l'horloge de plomb obligèrent les habitants de recourir à Charles VIII. Ce prince, qui depuis peu avait acheté le comté d'Auxerre (1), fut bien aise de s'attacher ses nouveaux sujets; il leur permit d'employer à l'horloge les deniers communs de la ville. C'est la première grâce qu'il leur accorda étant à Tours au mois de janvier 1483, en considération de ce qu'ils avaient souffert pendant la stérilité des années passées, et le temps des guerres continuelles, vû qu'Auxerre, ajout-il, est une cité où habite et afflue grand peuple. C'est ainsi qu'il s'en explique dans la charte qu'il fit expédier dès 1469 (2). La ville avait fait marché avec Jean, maître horloger, pour ce qui concerne les mouvements de l'horloge. Les habitants qui se trouvèrent en état, par les bienfaits du roi, de fournir au reste de la dépense, traitèrent avec les ouvriers qui devaient contribuer à cet ouvrage de leur industrie et de leur travail. Jean Frémy fut chargé de la charpente et l'on tira les bois de la forêt d'Airi (3). Jean Caradon fondit à Paris la cloche qui subsiste encore aujourd'hui. Martinet Duchesne fournit le fer, que Jean Donnot, serrurier, mit en œuvre, dressa la flèche et les pinacles qui sont autour. Didier Gagnebien, couvreur, revêtit l'ouvrage de plomb et d'ardoise. Jean de Bylli, orfèvre, fit le cadran en émail et en caractère gothique tel qu'on l'aperçoit du côté du levant. En côté du couchant le cadran a été dressé ou renouvelé en caractère romain sur des tôles dorées. L'an 1670, la ville assigna douze livres par an à celui qui fut chargé de la conduite de la nouvelle horloge. Tout étant disposé, on transporta l'ancienne horloge du clocher de la paroisse de Saint-Eusèbe, où il était, dans la tour qu'on venait d'édifier. Messieurs de l'hôtel de ville ont toujours veillé avec un soin particulier à la conservation de cet édifice. En 1719 ils firent une dépense digne de leur zèle et de leur attention pour les réparations de la charpente pyramide, terrasse et plomberie de l'horloge. Les deux cadrans ont été décorés de temps à autre; on en juge par les salamandres qui étaient la devise de François Ier. On lit sur le cadran du côté du levant deux vers où l'heure qui mesure.... »

(1) Erreur, le comté d'Auxerre avait été acheté par Charles V en 1371.
(2) Erreur, la charte est du comte Jean et de l'année 1469.
(3) Héry.

Digitized by Google

Le manuscrit s'arrête ici. Nous croyons pouvoir le compléter dans les termes suivants :

« .... le temps est, selon le goût du temps, comparée à celle que les hommes doivent prendre pour règle de leurs actions :

« Me primum metat (1) cœlum. Mea regula cœlum est
« Si tua sit cœlum regula, tutus abis.

« Le cadran du côté du levant a aussi son inscription, aujourd'hui encore intacte :

« Dum morior moreris. Moriens tamen hora renascor.
« Nascere sic cœlo, dum moriere solo. »

NOTICE SUR LES ANTIQUITÉS D'ENTRAINS

Par M. Max. Quantin.

(*Séance du 10 août 1879.*)

Entrains, en latin *Intaranum*, est un lieu de l'ancien pagus d'Auxerre, à la frontière sud du département de l'Yonne, près d'Etais. Il est donc intéressant à plus d'un titre de recueillir dans notre Bulletin les événements qui s'y sont accomplis dans les temps primitifs. L'histoire de nos premiers évêques y trouve sa confirmation, et celle du pays en général en reçoit de nouveaux éclaircissements.

On lit, en effet, dans les *Actes de saint Pèlerin*, premier évêque d'Auxerre (2), de 270 à 304, qu'après avoir fondé dans cette ville une petite église et constitué son troupeau de chrétiens, il se transporta dans un lieu nommé Entrains, sur le territoire de la cité d'Auxerre, et où un personnage appelé Eolercus avait élevé des temples à Jupiter, à Apollon et à beaucoup d'autres dieux, mais

(1) M. Lechat, dans la notice ci-dessus citée, a écrit *motat*. Mais il parait, par le vrai sens du distiqne, indiqué d'ailleurs par le texte qui précède, qu'il faut lire dans cette inscription, à demi effacée, *metat*.

(2) *Bibl. hist. de l'Yonne*, t. I, p. 123.

Digitized by Google

dont le temple auquel il était spécialement attaché, et qui était d'une grande importance, était celui de Jupiter.

Saint Pèlerin, apprenant que des fêtes allaient se célébrer en l'honneur des faux dieux et que les peuples s'y rendaient en foule, quitte Auxerre et arrive à Entrains par la route romaine d'Ouanne. Le chroniqueur raconte ensuite que le saint se mêle dans la foule et annonce à haute voix la religion de Jésus-Christ. La conséquence de cette conduite est prévue : saint Pèlerin est arrêté, conduit devant le juge, qui lui demande qui il est, qui le porte à blasphémer ainsi contre les grands dieux? Saint Pèlerin répond fièrement qu'il n'a d'autre nom que celui de chrétien, qu'il est évêque de Jésus-Christ et qu'il est venu pour annoncer son nom. Le saint est alors conduit en prison à Bouhy, puis mené devant le César qui était venu à Entrains adorer les dieux : il renouvelle ses fières déclarations et est envoyé au martyre.

Ces grands dieux dont parle la légende de saint Pèlerin ont disparu sous le souffle puissant des apôtres de la religion chrétienne. Bien des siècles se sont écoulés depuis le martyre de saint Pèlerin, et ils paraissaient oubliés. Mais, depuis un demi-siècle, des travaux de terrassements et des fouilles faits sur divers points du territoire d'Entrains ont amené au jour des statues, des inscriptions, des médailles en grand nombre. Des amateurs zélés et particulièrement M. Regnault, propriétaire à Entrains, ont réuni ces débris de l'âge payen, et l'on a pu reconstituer, pour ainsi dire, l'Entrains payen et ses « grands dieux. »

Dans un Mémoire fort intéressant, où M. Antoine Héron de Villefosse a réuni tous les documents archéologiques et épigraphiques qui concernent l'antique *Intaranum* (1), nous avons trouvé la preuve, si cette preuve était nécessaire, de la mission de saint Pèlerin, qui n'avait pas hésité à aller attaquer dans cette ville un foyer considérable du paganisme.

Le monument le plus important découvert à Entrains est sans contredit une statue colossale d'Apollon assis, en pierre blanche, qui mesure $2^{m}50$ de hauteur, et dont la largeur prise à la hauteur des bras du trône est de $1^{m}34$, l'épaisseur de $0^{m}95$, et dont la tête mesure $0^{m}60$ de hauteur.

Cette statue a été trouvée, en 1875, dans un marais situé à l'extrémité du cimetière d'Entrains et à 5 mètres de profondeur environ. M. le comte d'Hunolstein, qui avait fait exécuter les fouilles, en a fait don au musée de Saint-Germain, où elle est exposée dans une des niches de l'enceinte du château. M. Héron de Villefosse en a

(1) Entrains, C^on de Clamecy (Nièvre).

Digitized by Google

fait faire une photographie, qui représente le dieu nu jusqu'à mi-corps, le manteau large plié sur les genoux, la main gauche appuyée sur sa lyre. Sur les pieds-droits du trône sont des petits boucliers, espèce d'ornements comme en en voit fréquemment sur les sculptures gallo-romaines, notamment au musée d'Auxerre, pierre nos 19 et 264, et au musée gallo-romain de Sens.

L'inscription qui était gravée sur le piédestal a disparu. La statue elle-même a été un peu mutilée au temps de la destruction du paganisme, surtout à la tête qu'on a même commencé de séparer du tronc, mais qui a échappé à la décapitation, plus heureuse que la Minerve de Crain de notre musée. M. Héron de Villefosse pense qu'il faut voir dans cette statue la principale divinité adorée à Entrains; cependant Jupiter parait y avoir eu également un temple important.

Quoi qu'il en soit, Apollon, sous le nom de Borvo, était aussi adoré à Entrains. C'est ce que nous apprend une plaque de bronze votive découverte en ce lieu, il y a quelques années, et qui appartient à M. Goulard, maire d'Entrains. Cette plaque était peut-être au fronton du temple d'Apollon qui, on le sait, était imploré comme divinité des eaux. On a, en effet, recueilli à Bourbonne-les-Bains, à Bourbon-Lancy et à Aix-les-Bains sept inscriptions au nom de *Borvo* et son nom est même associé à celui d'Apollon : *Deo Apollini Borvoni*, dans l'inscription de Bourbon-Lancy.

Voici le texte de la plaque d'Entrains, en six lignes et en capitales rustiques :

Aug(usto) sacr(um) Deo Borvoni et Candido (1) ærari (i) sub cura Leonis et Marciani ex voto r (elato) ærari (i) dona(verunt).

Après la description des deux monuments importants qui précèdent, M. H. de Villefosse continue l'énumération et l'analyse d'autres objets d'antiquités contenant des inscriptions qu'il traduit avec une sûreté de lecture extrêmement satisfaisante. Ces pièces, analysées en 25 articles, sont en grande partie des stèles funéraires, plus et surtout deux inscriptions en l'honneur de Jupiter, et un cachet d'oculiste avec ses inscriptions, et enfin un fragment de borne milliaire, découverte cette année même sur l'emplacement des étangs de Saint-Cyr, autrefois les *grands étangs du marais*. Elle porte le nom de l'empereur Posthume et a été gravée entre les années 258 et 268. Nous verrons dans une note sur une autre borne trouvée à Prégilbert que cet empereur a laissé plus d'un monument dans nos pays.

(1) M. H. de Villefosse émet l'opinion que *candido* pourrait bien être une épithète appliquée à Apollon.

Digitized by Google

La borne d'Entrains a été trouvée sur la voie d'Auxerre à Entrains et Mesve, par Ouanne.

Nota. — M. de Villefosse signale encore dans la collection de M. Regnault un beau bronze de Mercure assis, de 0m 30 à 0m 35 de hauteur, également trouvé à Entrains.

J'ajouterai à ce catalogue une statuette en pierre de *Hercule portant Hylas*, d'un assez bon style, que j'ai obtenue de M. Vée, curé d'Entrains, et donnée autrefois au musée de la ville. (Catalogue, n° 20).

Le paganisme avait, dans l'ouest du département actuel de l'Yonne, bien des lieux consacrés. Cela est établi par les statues de Gy-l'Évêque, de Crain et d'Entrains. Ajoutons-y la superbe statue en bronze de la Fortune, trouvée à Sainpuits en 1852, et qui est recouverte de plaques d'argent. Ce monument est au musée du Louvre, et de fâcheuses circonstances nous ont empêché de l'obtenir pour le nôtre.

On voit, par ces détails, que l'histoire des temps antérieurs au Christianisme dans le pays auxerrois peut recevoir bien des éclaircissements au moyen de ces vieux débris du paganisme enfouis dans la terre par les premiers chrétiens.

NOUVEAUX ÉCLAIRCISSEMENTS

SUR

LA BORNE MILLIAIRE DE PRÉGILBERT

Par M. Max Quantin.

(*Séance du 10 août 1879.*)

J'ai eu l'honneur d'entretenir la Société, il y a quelque temps, de la découverte d'une borne milliaire faite sur la voie romaine d'Autun à Boulogne par Avallon, Auxerre, Troyes, etc., sur le territoire de Prégilbert (Yonne), au lieu dit la Côte d'Yonne, et qu'on reconnaît pour appartenir à l'empereur Postume. Cette borne, qui est incomplète, trouvée dans la propriété de Germain Chevillard, ne se compose plus que de la face antérieure; la partie postérieure a

Digitized by Google

été coupée. Le diamètre de la pierre est de 0m 15 et sa hauteur est de 0m 71. Mais les difficultés que présentait la lecture de l'inscription dans plusieurs mots m'avaient fait hésiter à en donner le texte, et je crus devoir m'adresser pour cela à des personnes plus compétentes que moi en épigraphie romaine. M. Héron de Villefosse, attaché au musée des Antiques, au Louvre, qui possède une aptitude particulière pour la lecture de ce genre de monuments, a bien voulu étudier le nôtre, et, profitant de la découverte dune même espèce faite cette année à Entrains (Nièvre), il a réuni dans un Mémoire publié dans la *Revüe archéologique* du mois de mai dernier, tout ce qu'on connaît d'objets de ce genre, gravés au nom de l'empereur Postume. Les monuments connus jusqu'ici sont des bornes, au nombre de huit, dispersées en Bretagne, dans les Gaules et en Espagne. Celles d'Entrains et de Prégilbert portent ce nombre à dix.

L'empereur Postume, selon Eutrope et Paul Orose, a régné dix ans, et, d'après des autorités incontestables que cite M. Héron de Villefosse, il a occupé le trône impérial de l'an 258 à l'an 268. Selon les historiens, il gouverna la Gaule avec sagesse, repoussa les Germains et fut tué par ses soldats après dix ans de règne (1).

L'inscription de Prégilbert porte, comme on le verra plus bas, la mention de Deux fois consul et tribun, ce qui correspond, d'après un tableau, dressé par M. Héron de Villefosse, des années des fonctions de cet ordre dont l'empereur Postume a été honoré, à l'année 258 ou 259.

M. Héron de Villefosse, à qui j'avais adressé un moulage de la borne, l'a fait photographier et en a lu l'inscription de la manière suivante :

IMP. CAES M. CAS
SI///NIO. LATINIO
POSTVMO. P. F. INV//
AVG. PF MAX. GER
MAX. TR. P. COS. II. P. P
AED.I/////B. AB AVG
M. P. LXXII

La lecture des cinq première lignes de l'inscription offre peu de difficultés. On y lit :

« Imp(eratori) Cæs(ari) M(arco) Cassi(a)nio Latinio Postumo P(io) F(elici) Inv(icto) Aug(usto) P(ontif(ici) max(imo) Ger(manico) max(imo) tr(ibuniciæ) p(otestatis) co(n)s(uli) iterum p(atri) p(atriæ). »

(1) H. de Villefosse, *Annales archéol.*, 1879.

Digitized by Google

Il existe un intervalle assez grand entre la cinquième et la sixième ligne, mais la pierre n'y porte aucune trace de gravure.

La sixième ligne, qui serait la plus intéressante pour nous, porte malheureusement une cassure après le mot abrégé AED. Aeduorum).

M. Héron de Villefosse, voit dans le trait qui suit, le plein d'un F et y lit le mot *Finibus*, dont le B qui suit sur l'inscription commencerait la troisième syllabe, et il lit ainsi les deux dernières lignes :

« Aed(uorum) F(ini)b(us) ab Aug(ustoduno) M(illia) P(assuum) LXXII. »

Mais la lecture du mot *finibus* dans l'inscription nécessite une explication que M. Héron de Villefosse hasarde et sur laquelle nous attirons l'attention, car il y a sur ce point une difficulté géographique à éclaircir.

L'auteur, à la lecture des deux dernières lignes de l'inscription, dit « il faut admettre, d'après cette lecture, l'existence d'un *fines* des Éduens dans le voisinage de la localité où la borne a été découverte. L'endroit où la voie romaine franchit l'Yonne, un peu au-dessus de Prégilbert, entre Sainte-Pallaye et Bazarnes, me parait convenir très bien à une limite de territoire. » Il démontre ensuite que la distance d'Autun à Sainte-Pallaye est de 71 milles, et que de là au passage de l'Yonne il y a encore une distance dont il faut tenir compte, et qu'en conséquence il faut adopter le nombre LXXII comme chiffre officiel des milles d'Autun jusqu'au passage de l'Yonne.

Mais l'auteur s'attend à une objection, c'est que le territoire des lieux de Prégilbert et de Sainte-Pallaye n'appartenait pas au diocèse d'Autun avant 1789, mais bien au diocèse d'Auxerre. Nous savons aussi que dès le VIe siècle il en était déjà de même (1).

M. de Villefosse répond que la borne a été élevée en 258 ou 259 de notre ère, c'est-à-dire au moins 300 ans avant le règlement de saint Aunaire. « Pendant ces trois siècles, les divisions ecclésiastiques et administratives ont subi des changements notables dans ce pays. A la fin du Ve siècle, l'élévation de Nevers au rang de ville épiscopale amena forcément dans les cités voisines un remaniement de territoire. La nouvelle cité était démembrée de celle d'Auxerre, il est tout naturel de supposer qu'on donna à Auxerre, en compensation de ce qu'on lui prenait, quelques portions des territoires voisins. C'est, je présume, à cette époque que toute la

(1) Règlement de Saint-Aunaire, vers l'an 590.

pointe de terrain qui s'étend de la Cure à l'Yonne, depuis Merry-sur-Yonne et Saint-Moré jusqu'au confluent des deux rivières, aura été enlevée à la cité d'Autun. »

Voilà, avec d'autres arguments que j'omets, les motifs que produit M. de Villefosse pour faire adopter la lecture du mot *finibus Æduorum* sur l'inscription de Prégilbert.

Les raisons que donne M. de Villefosse pour expliquer la présence d'un *fines Æduorum* à Prégilbert sont plausibles et basées sur une hypothèse qui n'a rien d'impossible. Il faudrait y ajouter, je crois, que comme Prégilbert est placé sur le bord de la voie romaine, avant le point où cette voie entrait dans le pays auxerrois, en traversant l'Yonne pour se diriger sur Bazarnes, on a bien pu placer la borne de limite du diocèse d'Autun à ce point qui en était presque le dernier lieu habité de ce côté. Le nom latin de Prégilbert, *Pratum-Gilberti*, est relativement moderne et remplace peut-être le *fines* romain.

Il y a dans le Mémoire de M. de Villefosse un peu de confusion qu'il me pardonnera d'éclaircir, au sujet du passage de la voie romaine, qu'il fait franchir l'Yonne un peu au-dessus de Prégilbert, entre Sainte-Pallaye et Bazarnes. Les relevés de la voie que nous avons fait faire, M. Boucheron et moi, en 1864, indiquent précisément ce passage, non pas *au-dessus*, mais *au-dessous* de Prégilbert et même de Sainte-Pallaye (1).

Quant au chiffre des milles, que M. de Villefosse lit LXXII, on pourrait peut-être y lire LXXIII, un premier I étant engagé dans le dernier X.

En acceptant 72 milles d'Autun à Prégilbert, on n'a plus que 12 milles de ce dernier lieu à Auxerre, soit 17,772 mètres, le mille étant de 1,481 mètres. (L'*Itinéraire d'Antonin* donne 84 milles d'Autun à Auxerre.)

Le *Tableau des distances* actuel donne 23 kilomètres de Prégilbert à Auxerre; différence en plus 5 kilomètres environ. Cette différence de 3 milles en plus qui ressort des indications comparées ci-dessus, n'a rien de bien extraordinaire, et elle peut s'expliquer en grande partie par le mode différent de mesurer dans les deux cas. En effet, le 72e mille était placé à quelques cents

(1) La voie est parfaitement conservée entre les finages de Sery et de Prégilbert. A 230 mètres de la limite du finage de Sery, la voie tourne à droite, puis disparait sous les vignes et les terres, entre sur le finage de Sainte-Pallaye, passe devant le château, traverse ensuite le canal du Nivernais et se perd dans les prés, traverse l'Yonne et reparait dans les prés du château de Bazarnes. (*Mém. sur les Voies romaines*, p. 16).

Digitized by Google

mètres du village de Prégilbert, du côté d'Auxerre, et le 84e était probablement à l'entrée de la ville gallo-romaine, au commencement du faubourg Saint-Julien, tandis que le métré en kilomètres commence au centre du village de Prégilbert et va jusqu'au pont d'Auxerre, ce qui augmente la distance d'au moins 2 kilomètres. Enfin, le tracé de la voie romaine de Prégilbert à Auxerre est bien plus direct que celui de la route moderne. Tout cela compense bien la différence de 6 kilomètres que nous trouvons d'après les deux espèces de tracés.

LE BOIS DES GRANDS NOMS

SOUVENIR DU MARTYRE DE SAINT PRIX ET DES VIEILLES SUPERSTITIONS DE LA PUISAIE,

Par M. A. Challe.

(*Séance du 6 avril 1879.*)

Dans les contrées où abondent des rapports de chaque jour avec les étrangers, et où se succèdent sans cesse les échos des faits extérieurs, même les plus lointains, la tradition des choses locales se perd vite. Les événements qui s'y passent, quelque émotion qu'ils aient produite chez ceux qui les ont vus, sont, après deux ou trois générations, confondus dans les souvenirs, au milieu d'une multitude d'autres faits historiques et tombent promptement dans un oubli absolu.

Il en est autrement dans les localités qui sont privées de toutes communications faciles et habituelles avec le dehors. Le souvenir des évènements graves qui s'y sont passés, surtout s'ils touchaient aux sentiments intimes qu'avait alors et qu'a toujours conservés depuis la population, se conserve à travers les siècles avec une étonnante vitalité. On vous y racontera avec de grands détails des choses qui remontent à des centaines d'années, comme si elles ne dataient que de la génération précédente. Il en était ainsi, il n'y a pas longtemps dans notre Puisaye, qui n'ayant encore ni routes ni chemins praticables, était comme perdue au milieu de ses forêts et de ses marais. Lorsque je la parcourus pour la première fois, il y a bientôt soixante ans, on m'y narrait,

Digitized by Google

comme des évènements d'hier, des faits accomplis dans les premiers temps de l'établissement du christianisme ; les prédications à Entrains de saint Pélerin, le premier évêque de l'Auxerrois, son emprisonnemeut â Bouy, sa condamnation et son martyre; les visions et les auditions du bon moine saint Marien, qui, à Mezilles, où il gardait les troupeaux de son couvent d'Auxerre, voyait et entendait à huit lieues de distance les cloches de ce monastère, et, dès qu'elles sonnaient, se mettait à genoux pour joindre ses prières à celles de ses frères ; l'arrivée, le combat et le supplice de saint Prix, qui, poursuivi avec son armée par le général romain, avait été vaincu, fait prisonnier, accablé de coups et d'outrages dans un chemin qui en avait conservé le nom sinistre de la *male rue*, et amené au bourg de Saints, pour y être décapité dans un champ que l'on appelle encore le champ de Saint-Prix.

On ne sait rien des détails de ce dernier martyre, si ce n'est le culte qu'on lui rendait solennellement chaque année à Saint-Bris, où sa tête avait été, disait-on, portée par un de ses soldats échappé au massacre, et qui avait emprunté son nom à cette précieuse relique.

Le récit du fait historique a été donné au IXe siècle, d'après des actes antérieurs, par Alagus et Rainogola, les premiers chroniqueurs de notre *Gesta Pontificum*. Il se rapporte à la grande expédition de l'année 271, dans laquelle l'empereur Aurélien mit fin, après de sanglantes batailles, à la longue insurrection dite des Bagaudes, mais qui en réalité avait été celle de la Gaule presque tout entière, lassée de se voir écrasée et ruinée par les exactions toujours croissantes, et les injustices du fisc impérial et d'un despotisme insouciant qui ne savait ou ne voulait pas la défendre contre les incursions dévastatrices des barbares d'outre-Rhin; insurrection qui pendant environ douze ans avait été, non sans gloire, maitresse de ce pays, et y avait donné le nom d'empereur aux chefs qu'elle avait successivement élus. Cette révolte avait coïncidé avec l'établissement et les progrès du christianisme dans la Gaule, et les persécutions odieuses et sanglantes dont les chrétiens étaient l'objet en avaient dù pousser un très grand nombre dans le parti des défenseurs de l'indépendance nationale.

La part de ces chrétiens dans le mécontentement général et le soulèvement n'a pas échappé à Montesquieu, qui dit (Chap. 19 des Considérations sur les causes de la grandeur des Romains, et de leur décadence); « Comme, dans le temps que l'empire s'affai-« blissait, la religion chrétienne s'établissait, les chrétiens repro-

« chaient aux payens cette décadence. Ils disaient que Dioclétien « avait perdu l'empire en s'associant trois collègues (1), parce « que chaque empereur voulait faire d'aussi grandes dépenses « et entretenir d'aussi fortes armées que s'il eût été seul, que « par là le nombre de ceux qui recevaient n'étant pas propor- « tionné au nombre de ceux qui donnaient, les charges devenaient « si grandes, que les terres étaient abandonnées par les labou- « reurs et se changeaient en forêts. »

Aurélien, entrevoyant peut-être la complication d'une révolte religieuse dans cette insurrection, confondait dans une même haîne les chrétiens et les Bagaudes; c'est pourquoi les auteurs du *Gesta Pontificum* n'ont vu dans l'invasion de la Gaule par cet empereur qu'une campagne d'intolérance et de persécutions nouvelles, et, dans les vaincus de la guerre, que des chrétiens persécutés. Ce point de vue, trop étroit et incomplet, trouve sa rectification dans le récit des historiens des IIIe et IVe siècles, Pollion, Vopiscus, Eutrope et Eusèbe, qui ne parlent que d'une guerre contre des révoltés. Voici toutefois le texte de nos chroniqueurs religieux.

« Aurélien, ennemi du seigneur du ciel, avait été pris, pour « plaire à ses faux dieux, d'une telle fureur de persécution, « qu'après avoir versé cruellement dans Rome le sang de beau- « coup de martyrs, il était venu lui-même dans les Gaules pour « détruire jusqu'au nom du christianisme. A Sens il avait fait « périr par le glaive la bienheureuse Colombe, puis il avait « envoyé de féroces lieutenants pour exécuter ses ordres odieux « dans toute la Gaule. Un grand nombre de chrétiens de diverses « provinces s'étaient portés dans le pays Auxerrois, parce qu'il « était couvert en grande partie d'épaisses forêts. Leur arrivée « ayant été révélée à Alexandre, l'un de ses dévoués hommes de « guerre, il les poursuivit, et arrivé au lieu appelé Cotiacus, il « trouva Priscus, homme très chrétien, et d'une très haute « noblesse, venu de la province Bizontine (Bezançon), qui y avait « sous son commandement de nombreuses cohortes. Il assaillit « ces troupes dans une course impétueuse et dit : Quelle sédition « vous a réunis dans ce pays en troupes si nombreuses, et de « quelle religion êtes-vous ? La très sainte multitude répondit : Ce « n'est pas la sédition, c'est la très vénérable religion. Nous offrons « nos prières à Jésus-Christ qui nous a rachetés par l'effusion de « son sang. Voyant ces athlètes inébranlables dans la foi du « Christ, il ordonna qu'ils périssent tous par l'épée. »

(1) Lactance, *De la mort des Persécuteurs*, ch. VII.

Digitized by Google

N'est-il pas évident, par ce récit comparé avec les récits généraux des historiens de cette guerre, que ces nombreuses cohortes commandées par Priscus n'étaient qu'un corps d'armée de chrétiens défenseurs de l'indépendance nationale, qui, après la défaite de leur parti, étant venus chercher un refuge dans les forêts de la Puisaie, furent attaqués, entourés par une force supérieure, et vaincus près de ce bourg de Cotiacus qui depuis fut appelé pour cela Coucy-les-Saints, et aujourd'hui Saints-en-Puisaie, et que leur massacre fut la suite de cette bataille et de leur défaite.

L'an dernier on m'avait parlé à Saint-Sauveur d'une découverte assez intéressante que l'on venait de faire à ce sujet près du hameau des Robineaux de la Male-Rue. Un terrain effondré avait ouvert un gouffre dans lequel on avait vu une grande quantité d'ossements humains et de débris d'armures. Le lieu où s'était montré cet effondrement avait, disait-on, un si mauvais renom dans le pays, qu'on n'osait guère passer près de là de nuit, parce que l'on y entendait souvent des bruits étranges et sinistres. Ma curiosité fut assez vivement excitée pour que je voulusse aller vérifier l'exactitude de ce récit, qu'on tenait d'une bonne habitante de ce village, que son âge de quatre-vingt-deux ans rend digne de respect.

Le hameau des Robineaux de la Male-Rue, qui compte une quinzaine de maisons, est situé sur le bord du chemin qui conduit du bourg de Saints à un autre village réduit maintenant à quatre ou cinq maisons, du nom unique de la Male-Rue. J'eus le regret de n'y pas trouver la vénérable octogénaire, sur les récits de laquelle je m'étais mis en route. A son défaut, je m'adressai à quelques-uns de ses voisins. Près des Robineaux, à cent mètres environ des premières maisons, est un bois que l'on appelle le bois des Grands-Noms. Ce nom s'applique aussi au climat qui avoisine le bois. Il est par erreur écrit sur le plan cadastral sous le nom des Grands-Nains. On me raconta que ce bois était en effet pour beaucoup de personnes un lieu d'épouvante, et qu'on évitait de passer la nuit sur le chemin qui le borde, parce que l'on prétendait y entendre souvent des plaintes et des bruits effrayants, surtout les samedis soirs et la veille des grandes fêtes. Celui qui me renseignait ainsi était un ancien militaire, ancien sergent, fort peu superstitieux, et plutôt esprit fort. Il se riait de ces récits et disait que c'étaient des contes de bonnes femmes. Toutefois, parmi ceux qui l'entouraient, il y en avait qui n'étaient pas de son avis, et aux dires desquels on entendait ces bruits de l'intérieur même des maisons du village. C'est sur le bord de ce bois, le long du chemin, qu'était le gouffre qu'on m'avait annoncé. Je


Digitized by Google

m'y fis conduire. Mais il fallut bien en rabattre du récit de la bonne vieille. Ce prétendu gouffre n'était qu'un puits assez étroit, soixante centimètres seulement de diamètre, qui avait été comblé à une époque inconnue dans les temps passés. Les pierres dont son orifice avait été bouché s'étant disjointes, la surface s'était effondrée. On avait vu alors qu'il était muraillé, et on l'avait fouillé pour en retirer les pierres. On y avait trouvé en effet beaucoup d'ossements, mais on ne pouvait me dire si c'étaient des ossements humains ou des os d'animaux, à l'exception d'un gros crâne qui visiblement était celui d'un porc ou d'un sanglier. Un seul morceau de fer avait été vu, et l'on croyait que ce n'était qu'un gros clou. La fouille était arrivée jusqu'à dix-neuf pieds, quand le propriétaire du bois, qui habite une commune voisine, était survenu. Il s'était opposé à ce que l'on descendit plus bas, et avait exigé qu'on recomblât immédiatement la creusée, ce qui avait été exécuté, et les ossements y étaient rentrés avec les terres. N'était-ce là qu'un de ces puits funéraires, sortes de cimetières de familles, comme on vient d'en explorer un si grand nombre dans la Vendée et dans la Champagne, ou bien était-ce un puits ordinaire, où, à la suite d'un grand désastre, on avait jeté un grand nombre de cadavres, et qu'on avait alors comblé? rien ne pouvait l'indiquer. Mais un autre renseignement qui me fut alors donné put suppléer à celui-là. C'est qu'il y a trois ou quatre ans, quand on construisit le chemin vicinal de Saint-Sauveur à Thury, qui passe près de là, on avait trouvé dans les tranchées et les marnières beaucoup d'ossements d'hommes et même des squelettes entiers.

Comme j'exprimais le regret de n'avoir pas rencontré la digne octogénaire qui m'aurait raconté beaucoup de choses sur les traditions et les croyances des temps passés, l'ancien sergent voulut bien envoyer chercher, pour la remplacer, son vieil oncle, qui était occupé à garder ses vaches dans la pâture. Le bon homme, qui n'a pas moins de soixante-dix-huit ans, se tint d'abord, en me voyant, sur la défensive, parce qu'il n'était pas bien sûr de n'avoir pas affaire à quelque railleur, comme il en voit tant aujourd'hui. Mon ton grave finit pourtant par le rassurer, je gagnai sa confiance en me montrant à lui comme un ami sincère et sérieux des histoires et des légendes du pays, et voici ce que j'en obtins.

Dès son enfance et pendant toute sa vie il avait entendu dire que le bois des Grands-Noms était un lieu redoutable, dont il ne fallait pas approcher la nuit, et qui, quand le taillis était haut, n'était pas toujours sûr, même en plein jour. Un frère à lui s'y

Digitized by Google

était aventuré une fois et il avait entendu des plaintes et des bruits terrifiants, et, entre autres, une voix formidable qui criait : Où faut-il le mettre? et une autre voix non moins violente, qui répondait d'un autre côté : Mets-le où tu voudras! Que signifiaient ces paroles que proféraient des personnages invisibles, et qu'on leur avait souvent entendu proférer? Aussi difficilement explicable que celles de : Pourquoi retiens-tu et pourquoi jettes-tu? que Dante, dans le VII[e] chant de l'Enfer, met dans la bouche de deux troupes de damnés qui se battent entre elles. Il n'en savait rien, ni personne ne pouvait le dire. Mais les esprits qui les proféraient avaient certainement leurs idées là-dessus. Pour lui, il n'y était jamais allé la nuit. Mais ce qu'il pouvait affimer, c'est qu'un jour qu'il s'y trouvait, il avait entendu un bruit effroyable comme le mugissement de la tempête et le roulement du tonnerre, un tintamare enfin comme il n'en avait jamais ouï ailleurs, et il en avait eu bien peur. Les esprits qui faisaient un si grand tumulte, il ne les avait jamais vus, ni personne non plus, mais tout le monde du pays les entendait.

Ces dénominations si singulières, l'une de malédiction, et l'autre de glorification, la Male-Rue, comme à Rome, pendant bien des siècles, on appelait *Via Scelerata* la voie où une fille impie avait fait passer les roues de son char sur le cadavre de son père assassiné; les Grands-Noms, sorte d'hommage au dévouement patriotique et religieux de nobles chefs, étrangers au pays et inconnus de ses habitants; ces émotions superstitieuses et ces croyances obstinées et persévérantes à des bruits, des plaintes et des cris surnaturels; ce nom de champ de Saint-Prix resté après tant de siècles et indiqué comme le lieu du martyre, tout cela ne semble-t-il pas démontrer que c'est dans cette localité que se passa ce grand évènement de guerre qui impressionna si vivement la contrée, qu'après quinze cents ans le souvenir en est encore présent et qu'on vous y raconte en détail chacun des actes de ce drame sanglant et lamentable.

Il y avait déjà cinq ou six siècles écoulés depuis la bataille de Marathon, lorsque Pausanias racontait dans sa *Description de la Grèce* des superstitions semblables sur le lieu de ce grand combat (t. I, page 163 de la traduction de Gedoyn).

« Dans la campagne de Marathon, l'on entend toutes les nuits « des hennissements de chevaux et un bruit de combattants. « Tous ceux que la curiosité y attire, et qui prêtent l'oreille à « dessein, s'en retournent fort maltraités. Mais ceux qui, passant « leur chemin, voient et entendent quelque chose, n'offensent pas « les mânes, et il ne leur arrive rien de mal. »

Digitized by Google

Si les traditions de la Puisaye sur le grand fait historique de l'an 271 se sont conservées depuis bien plus longtemps, on peut ne pas s'en étonner quand on voit subsister encore intactes chez ses habitants certaines traditions de choses encore plus reculées. Ce sont leurs superstitions, plus anciennes certainement que le Christianisme, qui remontent assurément jusqu'à l'époque du culte druidique, et que tous les efforts des ministres de l'Église chrétienne ont été, depuis tant de siècles, impuissants à abolir.

J'en ai recueilli abondamment de la bouche du bon vieillard des Robineaux, car, quand je le vis s'ouvrir avec une si confiante naïveté sur les choses qu'il croyait avoir vues et entendues, j'en profitai pour provoquer des confidences sur les autres choses surnaturelles auxquelles on avait foi dans le pays.

Si le digne homme n'avait jamais vu des esprits, il en avait du moins entendu; il en revient parfois pour un mauvais dessein, mais il y en a aussi qui reviennent pour un bon motif. Il pouvait le certifier. Un homme était mort en voulant laisser sa maison à sa femme, mais on n'avait pas trouvé le testament qu'il avait dû faire et les héritiers voulaient garder la maison pour eux. Alors il y revenait. On y entendait une rumeur, un fracas à ne pas y croire. Lui-même le bon vieillard s'y trouvait une fois et il entendit un tel bouleversement que tout semblait s'écrouler, et qu'il crut que la maison allait lui tomber sur la tête. N'était-ce pas évidemment le défunt qui faisait tout ce tapage pour montrer son mécontement?

Je connaissais déjà par maints récits les sorciers qui, selon le langage du pays, *empiquassent*, en jetant des sorts sur les personnes, les bestiaux ou les récoltes; les devins qui *désempiquassent*, ou indiquent les moyens de se *désempiquasser*. C'est quelquefois de rouer de coups le sorcier, ou même de le menacer du feu. Un témoin oculaire, digne de toute confiance, m'a dit en avoir trouvé un dans sa ferme, garotté par le fermier qui se disait *empiquassé*, porté devant l'âtre où brûlait un grand feu, dans lequel il eût peut-être été jeté sans l'arrivée inopinée de ce témoin qui le délivra. Tout n'est pas roses, comme on le voit, dans le métier. Je connaissais aussi les guérisseurs par paroles magiques. J'ai même trouvé un jour un de ces habiles guérisseurs, qui s'était enfermé dans une écurie de ma ferme pour dire des paroles sur les vaches malades du fermier. Et comme je lui faisais honte de ses grossières tromperies : « Que voulez-vous, me dit-il effrontément, ils sont si bêtes qu'ils m'amèneraient de force si je refusais de venir quand ils m'appellent. Il faut bien les satisfaire; après cela, si je ne fais pas de bien aux

bestiaux, je ne leur fais pas de mal non plus. Ça fait tant plaisir à ces imbécilles, et ça me coûte si peu. » Je connaissais encore la formule à prononcer pour se guérir de certains maux accidentels, ou se préserver de mauvaises chances. Il y en a pour les brûlures ou le mal de dents, pour les entorses ou les blessures; il y en a aussi pour obtenir de bons numéros au tirage, et pour bien d'autres choses encore. Sur tout cela le bonhomme m'apprit beaucoup de détails, dont je n'avais jamais entendu parler, et par exemple, le procédé à employer pour devenir sorcier. C'est d'aller avant minuit, avec une poule noire, sous le gros chêne du carrefour de la forêt, de sacrifier, à minuit sonnant, la pauvre volatile, en criant par trois fois : Belzébuth, Belzébuth, Belzébuth, viens, je me donne à toi. Le diable paraît, vous fait mettre votre croix sur un écrit qui lui donne votre âme, et vous avez alors tout pouvoir pour le mal. Ça n'est pas plus difficile que ça. Toutefois, prenez garde ensuite, si vous le mécontentez, il revient vous corriger et parfois vous étrangler. Mais vous pouvez faire tout le mal possible à celui à qui vous en voulez, et par exemple le rendre *patatas*. Le *patatas* est forcé de courir toute la nuit jusqu'à ce qu'il ait touché sept paroisses. En rentrant chez lui, il ne se souvient de rien, il ne sait rien, si ce n'est qu'il est harassé de fatigue et courbaturé. Mais si, dans sa course de nuit, il se blesse en route, fût-ce d'une simple égratignure, le charme est rompu à l'instant même. Un beau-frère de mon bon vieillard fut heurté une nuit sur un chemin par un *patatas*, que sans le vouloir, il égratigna au petit doigt. Celui-ci l'embrassa pour le remercier de l'avoir désensorcelé par cette petite blessure.

Les feux follets qu'on voit, les nuits d'été, dans les marais de ce pays, et qu'on y appelle des *culards*, sont, d'après ce digne homme, des femmes qui dansent et qui chantent une chandelle à la main. Un de ses oncles en a presque surpris deux, qu'il voyait de loin courir et folâtrer. Malheureusement elles ont éteint leurs lumières au moment où il allait mettre la main dessus. On allait autrefois, dans le pays, en pèlerinage à certains rochers et à certains arbres. On ne va plus comme autrefois aux rochers. Quant aux arbres, c'est moins sûr, et les plantations qu'on recommence à en faire depuis quelque temps dans les places publiques des villages peuvent laisser quelques doutes; mais on va aux *cinq pas* ou aux *sept pas*, qui sont miraculeusement empreints sur le gazon de certains carrefours de forêts, et qui y resteront jusqu'au jugement dernier. Vous pouvez marcher dedans. Cela porte bonheur. Aussi y va-t-on pour cela, ce qui suffit sans doute à expliquer pourquoi ils ne s'effacent pas. Je dois avouer que j'en

Digitized by Google

ai vus moi-même et que j'y ai hasardé mes pieds. Mais on va surtout en pèlerinage une fois par an aux *bonnes fontaines*. On s'agenouille devant elles, on leur adresse des prières, et on boit de leur eau, on y lave les plaies, on y trempe les chemises des malades qui ne peuvent venir, et, au retour, on les leur met toutes mouillées sur le dos. Il faut faire grande attention aux phases de la lune, à certains jours, au chant des oiseaux de jour ou nocturnes, à la fatalité des lieux, des maisons ou des personnes, semer les grains ou couper tels arbres en lune tendre, tels autres en lune dure, ne commencer aucun ouvrage ou aucun déplacement un vendredi, ou en lune décroissante, éviter les lieux, les habitations ou les personnes condamnées par la fatalité. Le chant des oiseaux est un augure qu'il est bon de consulter.

Toutes ces superstitions que m'énumérait l'excellent vieillard, sont vieilles, bien vieilles, beaucoup plus vieilles que le christianisme qui les a condamnées depuis bien des siècles sans pouvoir jamais les détruire.

Ce sont certainement les traditions et les débris du vieux culte des druides, car il est constaté que, dès l'établissement du christianisme dans la Gaule, le clergé et les conciles les dénonçaient, les proscrivaient et les poursuivaient de tous leurs efforts. On les trouve indiqués et décrits dans une longue série de décrets des conciles. Le plus ancien que l'on connaisse est un concile d'Arles, de l'an 452. Il prohibe les pélérinages aux fontaines, aux arbres et aux rochers et toutes les sorcelleries; ses dispositions sont répétées à Agde en 554, à Tours en 567 et à Auxerre en 578. Le spicilége de Dachery nous a conservé une homélie que prêcha sur ce sujet, vers l'an 650, saint Eloi dans l'église de Noyon. C'est un long plaidoyer contre ces sottises que le saint évêque attaque, non seulement au nom de la doctrine religieuse, mais aussi au nom de la raison et du bon sens. Il y passe en revue les devins, les sorciers, les augures de tout genre, les jours prétendus heureux ou malheureux, les prétendues influences de la lune, les pierres, les arbres et les fontaines, les carrefours et leurs pas, les songes, le chant des oiseaux, et les formules de guérison. « Lorsque sera « survenue quelque infirmité, dit-il, que l'on ne cherche pas les « sorciers, les devins et les sortiléges, et qu'on n'exerce pas de « pratiques diaboliques par les fontaines, les arbres et les carre- « fours, ne laissez pas faire ces simulacres de pieds, qu'on a cou- « tume de faire dans les carrefours. Que qui que ce soit n'observe « quel jour il sort de chez lui ni quel jour il y rentre, parce que « c'est Dieu qui a fait tous les jours; que pour entreprendre un « ouvrage nul n'attende ni jour ni lune; que nul ne craigne d'en-

Digitized by Google

« treprendre un ouvrage dans la nouvelle lune, parce que Dieu
« a pris la lune pour marquer les temps et qu'elle tempère les
« ténèbres de la nuit, et non pour qu'elle empêche aucun ouvrage,
« ou qu'elle rende l'homme fou, comme le pensent les imbécilles
« qui croient que les possédés du démon souffrent par la lune. »

A ces décrets, à ces exhortations, Charlemagne, sur la sollicitation des évêques, joignit des prohibitions, sous peine de fortes amendes, par ses capitulaires. On en trouve six dans le recueil de Baluze. Le premier de ces actes, sous la date de 773, énumère vingt-huit de ces pratiques superstitieuses et payennes, parmi lesquelles on voit les fontaines, les enchantements, les devins, les sortiléges, les pas, etc. Tout cela a été sans succès, tout a échoué devant la puissance indestructible de la tradition. Les vestiges encroûtés du vieux culte druidique ont été les plus forts. La plupart de ces ridicules pratiques sont restées dominantes. En ce qui concerne les pèlerinages aux fontaines, l'église ne pouvant parvenir à les supprimer, s'est efforcée d'en détourner la signignification en construisant auprès de ces sources des chapelles, dont beaucoup subsistent encore, et dont celles qui ont disparu ont laissé leurs noms à ces fontaines consacrées, et cela avait commencé dès le sixième siècle dans le territoire Gabalitain, comme le raconte Grégoire de Tours. Mais ces noms eux-mêmes fournirent parfois à des superstitions nouvelles, qui attribuèrent à leurs pèlerinages le don de guérir des maladies dont les noms avaient quelques rapports avec celui des saints patrons de ces chapelles. On en peut citer une foule d'exemples. C'est ainsi qu'en Puisaye, c'est pour les maladies des yeux qu'on vient à la fontaine Sainte-Claire. La tradition est encore, surtout dans les localités écartées et livrées à leurs seules ressources, la reine du monde. Elle conserve éternellement les choses vraies ou fausses, il n'y a donc pas à s'étonner qu'elle conserve aussi les évènements ou les préjugés qui ont profondément pénétré dans son esprit.

Digitized by Google



MONOGRAMME DE COLBERT

LE ROI SOLEIL

Digitized by Google

LE MONOGRAMME DE COLBERT

Par M. CHALLE.

(*Séance du 7 décembre 1879.*

Le musée d'Auxerre possède un tableau d'assez grande dimension, qui, au premier abord, semble singulièrement énigmatique. C'est un vaste enroulement de rubans, d'une nuance assez rapprochée de celle du bois, mais si confus et si compliqué, que l'œil n'en peut suivre les contours. Il est timbré d'une couronne de marquis.

A droite du pied de ce tableau sont les armes parlantes de Colbert, *coluber*, la couleuvre ondoyante, timbrée aussi d'une couronne de marquis, et à gauche, dans un médaillon, la reproduction en traits fins de l'enroulement bizarre du centre. Entre les deux sont les initiales des nom et prénoms du grand ministre, J.-B.C., écrites d'abord en lettres directes, puis en lettres rétrogrades. Au centre du pied et au sommet de cette peinture sont des figures symboliques, dont il sera question plus loin. Ce tableau était, avant 1790, au château de Seignelay, Tout le mobilier, toutes les œuvres d'art de cette résidence seigneuriale ont été dilapidées et dispersées en 1793, après l'émigration du duc Anne-Léon de Montmorency Colbert. Celle-ci a été recueillie par un de ses gardes forestiers, dont le fils, par l'intermédiaire de M. Lobet, l'a cédée à M. Frémy, qui en a fait don à notre musée.

J'avais souvent cherché la signification de ces singuliers enroulements auxquels personne ne comprenait rien, lorsque le hasard fit tomber en mes mains un jeton de bronze du dix-septième siècle, qui, au droit, portait un écusson fort compliqué, et, au revers, sous un manteau de pair et une couronne ducale, un enroulement de lignes, de la même confusion inextricable que celui de notre

Digitized by Google

tableau. Pour en avoir l'explication, j'eus recours à l'expérience numismatique de notre savant collègue M. Philippe Salmon, qui après avoir lui-même consulté M. de Barthélemy, me fit connaître que l'écusson était celui des ducs de Gesvres, et que l'enroulement, qui paraissait commencer par un L, était une chose dont il y avait des exemples dans ce siècle. Cette solution ne me paraissant pas suffisante, je voulus envoyer à M. Salmon une photographie du jeton et un dessin copié du tableau, et je sollicitai pour cela l'obligeante coopération de notre collègue M. E. Vaudin. Il se mit aussitôt à l'œuvre, non seulement pour copier le tableau, mais pour essayer de déchiffrer l'énigme, et il y réussit de la manière la plus complète, en étudiant séparément dans leurs circonvolutions tous les rubans enroulés, dans lesquels, par ce procédé, il trouva, entrecroisées ensemble, les initiales, venant à la fois de la gauche et, par rétrogradation, de la droite, qui étaient inscrites en bas, savoir *J. B. C.*, et *C. B. J.* rétrogrades, dont il rendit la lecture facile en les coloriant de trois teintes diverses, que vous voyez sur la copie qu'il présente.

Cet enroulement si compliqué n'est donc autre chose que le monogramme de Colbert, et on voit, par cet exemple et celui du jeton des Gesvres, qu'on avait repris au dix-septième siècle, pour l'appliquer aux reproductions héraldiques, l'usage du monogramme que, dans les premiers siècles du moyen-âge, et particulièrement dans le neuvième et le dixième, avait pratiqué sous une autre forme, le monnayage royal.

Mais ce n'est pas là tout le tableau. Il a une autre signification, une signification symbolique et curieuse.

D'abord, à la partie inférieure, entre les deux petits écussons de Colbert, apparaît, dans un cadre de forme circulaire, un autel, sur lequel deux petits génies ailés entretiennent le feu d'un sacrifice offert au soleil, dont on voit les rayons descendre de sa sphère qui se laisse entrevoir en partie.

Puis, au sommet du tableau se dessine avec éclat la face d'un soleil rayonnant. Un peu plus bas, à droite et à gauche, sont deux couleuvres ondoyantes, dénuées de tout timbre héraldique, et tournant leurs regards vers le soleil, qui dirige sur elles une part de ses rayons.

Le tout est couronné par cette devise en caractères éclatants de blancheur.

Aspicit et aspicitur ut se soli explicet uni.

Ce qui, à raison de la signification à la fois vague et multiple du verbe *explicare*, paraît pouvoir se traduire ainsi :

Il regarde et est regardé pour agir de lui seul.

Digitized by Google

M. de Montaiglon, qui a vu ce tableau, a appliqué la devise, non au Roi-Soleil, mais à son ministre, et la traduite ainsi :

Il regarde le soleil et il en est regardé, pour se dérouler devant lui seul.

Mais la place qu'occupe la devise dans le tableau paraît difficilement conciliable avec cette interprétation. Cette devise est sur la même ligne que le soleil, et loin de l'écusson de Colbert.

Le tableau est donc maintenant expliqué. C'est, selon l'hommage adulateur, si souvent reproduit dans ce siècle par la poésie et les arts. Colbert, qui, tout élevé qu'il soit en dignités, n'en reste pas moins l'humble ministre des volontés du Roi-Soleil, et reçoit de lui seul les inspirations politiques, gouvernementales et administratives, dont il n'est que le simple exécuteur.

Ce tableau n'est donc pas seulement une œuvre d'art remarquable. C'est aussi un monument des plus curieux.

DÉCOUVERTE
D'UN
CIMETIÈRE MÉROVINGIEN A SERRIGNY
EN 1877, 1878 ET 1879

Par M. Octave FALATEUF.

(*Séance du 9 avril 1879.*)

Le cimetière mérovingien trouvé à Serrigny est situé sur le versant d'un pli de terrain regardant le nord, non loin d'un ancien chemin situé dans la vallée, le vieux chemin de Chablis à Tonnerre, au-dessus d'une fontaine qui, comme le climat où se trouve le cimetière, porte le nom des Chaises, dénomination qui est indiquée comme une corruption du mot *casa*, qui, en basse latinité, désigne l'habitation occupée par le propriétaire d'une manse seigneuriale (1).

Il n'a été reconnu que dans la largeur et sur la longueur du chemin vicinal de Serrigny à Tissey, à 800 mètres environ de

(1) Cocheris, Origine et formation des noms de lieu. Entretien sur la Langue française. (Bibl. de l'Echo de la Sorbonne).

Digitized by Google

chacune de ces communes, lors des travaux de ce chemin entre les propriétés 513, 515 et 536 de la section A du plan cadastral; mais il a été trouvé, sur ces propriétés, des ossements et des cercueils qui prouvent que son étendue ne se borne pas à la longueur du chemin.

L'historique de la reconnaissance de ce cimetière, reconnaissance bien imparfaite, bien superficielle, qui n'a pas été plus loin que les déblais nécessaires à la confection du chemin, est utile à connaître, surtout pour ceux qui auraient la science et les ressources nécessaires pour opérer des fouilles méthodiques, à l'instar de celles qui ont été faites dans d'autres parties de la France, et qui ont donné de si beaux résultats.

Dans chacune des années 1877 et 1878, les habitants de Serrigny accomplissant leurs corvées sur le chemin entre leur village et Tissey, entre les propriétés dont les numéros ont été rapportés ci-dessus, ont découvert successivement, à 10 mètres l'une de l'autre, dans la direction nord-sud, deux grandes fosses creusées dans un roc calcaire ayant 6 mètres de long sur 4 mètres de large, présentant à l'œil l'aspect de deux veines de terre végétale, compacte et naturelle.

Mais, à quelques centimètres sous cette terre végétale, ils trouvèrent des ossements humains, la plupart dans un état remarquable de conservation, mais en quantité si considérable que ces fosses constituaient deux véritables charniers.

Une particularité frappa tout le monde. La position des ossements prouvait que les cadavres avaient été inhumés parallèlement, tous couchés les pieds tournés vers l'Orient.

Les ordres donnés pour la confection du chemin ne permettant pas d'aller au fond de ces charniers, où probablement on aurait fait d'utiles découvertes, on s'arrêta un peu au-delà de la superficie, et on recouvrit ces charniers un peu écrétés des cailloux et des terres nécessaires pour faire le sol du chemin vicinal.

Mais à côté du dernier charnier, celui découvert en 1878, on trouva successivement, placés parallèlement, à côté les uns des autres, dans des fosses particulières, plusieurs squelettes. Sur un de ces squelettes se trouvait une large boucle de fer, portant des traces très visibles d'argenture et même de dessin. Elle allait être rejetée dans le remblai, quand elle fut ramassée.

Le maire, qui savait, comme tous les habitants, que différents objets de nature et de destination inconnues avaient été plusieurs fois trouvés dans le lieu dit les Chaises; que des sépultures nombreuses y existaient; que de grands cercueils de pierre en avaient été extraits, pria un conseiller municipal, de résidence à Paris,

Digitized by Google

de montrer à un savant compétent cette boucle, d'en faire déterminer l'origine, et de savoir s'il y avait lieu, dans l'intérêt de la science, de ramasser ce qui serait trouvé et de ne plus rien laisser perdre de ce qui se trouverait à l'avenir.

M. Bertrand, président de la Société des Antiquaires de France, conservateur du musée de Saint-Germain, à qui fut présentée la boucle, la déclara d'origine mérovingienne, ayant été la boucle du ceinturon ou baudrier d'un guerrier Frank ou Burgonde; et, sur les renseignements qui lui furent donnés, il ajouta qu'il était impossible de douter qu'un cimetière mérovingien ne fût découvert, si l'on faisait des fouilles; il engagea donc fortement à ces fouilles et recommanda de recueillir avec le plus grand soin tout ce qui serait trouvé.

Le maire de Serrigny, à qui furent transmises les constatations et les recommandations de M. Bertrand, avertit les travailleurs de Serrigny désignés pour faire leurs corvées sur le chemin entre Serrigny et Tissey.

Ces corvées ont duré quelques jours (fin février et commencement de mars 1879). Se conformant aux instructions qui leur avaient été données, les travailleurs ne laissèrent rien perdre, et ce que M. Bertrand avait annoncé se réalisa.

Au sud du deuxième charnier, en remontant sur Serrigny, on trouva une suite de sépultures placées parallélement en continuation de la série dont les premières avaient été découvertes l'année précédente.

Sur un de ces squelettes on ramassa de gros grains d'ambre, de forme ovale, un peu aplatis, percés par le milieu, ayant évidemment fait partie du collier d'un guerrier Germain, et une belle boucle de ceinturon ou baudrier en fer iucrustée d'argent, avec sa contre-plaque, son ardillon, laissant distinguer encore la forme des dessins de l'argent.

Au-devant de cette rangée de squelettes, un autre squelette avait à côté de lui, d'un côté, un sabre Frank (scramasax), d'autre côté un couteau ou dague ne tranchant que d'un côté.

Au sud de ce squelette était, mais en plusieurs morceaux, un cercueil mérovingien en pierre, formant l'anse en un seul morceau, se rétrécissant de la tête au pied, selon le caractère bien connu de l'époque Franke.

Les travailleurs, en retirant du sol les débris de ce cercueil, se rappelèrent que, plusieurs années auparavant, deux cercueils de pierre semblables, mais complets, avaient été extraits du sol quelques mètres plus loin, et que l'un de ces cercueils avait été déposé et se trouvait encore chez un habitant de Serrigny.

Digitized by Google

On recueillit encore sur d'autres squelettes deux petits bijoux d'argent montés sur bronze, avec verres incrustés en forme de broches, ayant servi d'agrafes, et deux petites boucles de bronze.

Les découvertes se terminèrent avec les travaux du chemin. Le dernier objet recueilli fut un petit trident de bronze dont l'usage n'a pu être indiqué.

Les fouilles avaient été bien superficielles, la pioche n'avait pas pénétré plus loin que ne le demandait le niveau du chemin, et cependant ce qui était trouvé était intéressant.

Il fut au moins jugé tel par M. Bertrand, à qui on soumit les découvertes de 1879, comme celles de 1878, et aussi par différents autres savants, notamment par M. Moreau, savant des plus distingués, explorateur de premier ordre, qui a réuni une des plus belles collections connues.

La Société des Antiquaires de France a consigné son approbation de ce qui a été fait dans le procès-verbal de l'une de ses séances.

Le musée de Saint-Germain a jugé dignes de figurer dans ses vitrines, où elles tiennent une place des plus honorables, la boucle de baudrier trouvée en 1878, les broches et les petites boucles recueillies en 1879.

La Société des sciences historiques de l'Yonne voudra-t-elle bien accepter l'hommage :

1° Du scramasax (sabre);

2° De la dague;

3° De la boucle du ceinturon en fer, avec son ardillon et sa contre-plaque, le tout incrusté d'argent;

2° Des grains d'ambre ayant formé le collier;

5° Du petit trident en bronze.

M. le maire de Serrigny, interprête du conseil municipal et de la population, serait heureux de voir placer au milieu des collections de la Société les objets ci-dessus.

Il a dressé un plan du cimetière indiquant l'aspect général des lieux et désignant les places où ont été faites les trouvailles, et il a l'honneur de prier la Société de vouloir bien l'agréer.

Si la Société des Sciences historiques de l'Yonne jugeait que, dans le peu qui a été découvert, il y a la promesse de découvertes ultérieures importantes, et si elle voulait prendre elle-même l'initiative de fouilles que personne à Serrigny n'a les connaissances spéciales nécessaires pour diriger, la Société trouverait dans le maire, le conseil municipal et les habitants le concours le plus empressé.

MM. Bertrand et Moreau ayant exprimé l'avis que des fouilles

Digitized by Google

méthodiques pourraient donner des résultats utiles à la science, et la Société des antiquaires de France ayant donné son approbation à tout ce qui avait été fait, et y ayant ajouté des encouragements pour l'avenir, on a pensé que l'on pouvait sans indiscrétion terminer cette note par ce vœu et cet appel.

LE SCULPTEUR GILLES GUÉRIN

ET LE MAUSOLÉE DE VALLERY

Par M. E. Vaudin.

Séance du 7 décembre 1879.

Les Grecs de l'antiquité appréciaient et respectaient les monuments comme un des plus grands efforts de l'intelligence humaine. En France, nous n'en sommes pas encore là, car aux grandes crises de notre histoire la rage des partis menace, mutile ou détruit nos plus beaux édifices, l'une des gloires du pays. Le superbe mausolée érigé par le grand Condé à la mémoire de son père, inhumé dans l'église de Vallery, échappa aux Vandales de 1793, mais par l'effet du hasard. Déjà ils avaient arraché et détruit les ornements en cuivre qui le décoraient, déjà le citoyen syndic de Sens, qui remplissait des fonctions analogues à celles de nos sous-préfets, reprochait à la population de Vallery de ménager « *ce reste de la féodalité,* » lorsqu'un décret de la Convention le sauva.

Cette œuvre considérable de la statuaire française a déjà éveillé l'attention de plusieurs membres de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Notre honorable président l'a longuement et dignement appréciée dans une monographie sur Vallery, qui parut, dès 1842, dans l'*Annuaire*. M. Quantin, notre éminent collègue, a rappelé dans le XX[e] volume du *Bulletin*, les hasards heureux qui la sauvèrent du marteau révolutionnaire. Plus récemment, l'*Annuaire* de 1875 en donnait un dessin lithographié excellent, bien qu'inexact en certaines parties. Toutefois on ne paraissait pas connaître le nom de l'auteur de ce monument.

La *Biographie Universelle* de Michaud l'attribue, sans hésiter, à

Sarrazin. Mais Jacques Sarrazin, — on ne l'ignore pas, — est un de nos plus grands sculpteurs; ses œuvres sont beaucoup plus rares en France qu'en Italie, où il travailla pendant plus de vingt ans; toutes y sont connues et cataloguées. Aussi, l'attribution hasardée qu'on lui a faite du mausolée de Vallery m'a toujours paru invraisemblable. Mais à quel autre artiste l'attribuer ? Là, était la question et voici comment il m'a été donné, je crois, de la résoudre.

Un travail auquel je consacre tous mes loisirs depuis deux ans et dans lequel j'essaie d'inventorier, d'apprécier et de faire connaître à tous le riche patrimoine artistique dont le département de l'Yonne est redevable aux siècles passés, m'a imposé de longues recherches. Toutes, heureusement, n'ont pas été infructueuses. L'une d'elles, entre autres, m'ayant révélé le nom du véritable auteur, depuis si longtemps cherché, du monument de Vallery, il était de ma déférence d'informer de ce résultat notre honorable président et, sur sa demande, de venir le soumettre à votre appréciation intelligente et éclairée.

A cet égard, tous les auteurs s'expriment d'une manière discordante et confuse. Pour les uns, son nom est inconnu; pour les autres, il serait Jacques Sarrazin, le plus grand des sculpteurs qu'ait produit la France dans la période écoulée entre Jean Goujon et le Puget, c'est-à-dire de Henri II à Louis XIV. Mes recherches m'ont amené à reconnaître, qu'en effet, on doit à Jacques Sarrazin un monument érigé à Henri Jules de Condé, mais ce monument n'est pas celui de Vallery. L'auteur de ce dernier, comme on va le voir, est Gilles Guérin, statuaire célèbre dans son temps, élève de Sarrazin, membre et secrétaire de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture. Il vécut de 1606 à 1678.

Rien ne justifie la confusion étrange dont ces deux monuments sont partout l'objet. Tous deux, en effet, ont une histoire; tous deux ont une physionomie distincte. Celui de Sarrazin, qui fut placé dans l'église Saint-Paul, rue Saint-Antoine, à Paris, et plus tard au musée des Monuments Français, est l'hommage de la reconnaissance d'un président du Parlement, nommé Perrault, envers le Prince qui fut son bienfaiteur; celui de Gilles Guérin est la manifestation d'un sentiment non moins élevé, la piété filiale. Le premier, relégué aujourd'hui dans les magasins du Louvre, est en bronze; il se compose de quatre statues assises sur un socle orné de bas reliefs également en bronze; le second, celui de Vallery, est en marbre; ses quatre figures allégoriques sont des cariatides debout. Tout se réunissait donc pour différencier les deux monuments mortuaires; rien, sauf le nom du personnage,

Digitized by Google

dont ils éternisent la mémoire, n'explique comment et pourquoi on a pu les confondre.

A cet égard, le premier historiographe de l'Académie, Guillet de Saint-Georges, nous a laissé un témoignage décisif, car il est contemporain, et la position de son auteur ne peut donner lieu ni à contredire, ni à contester. On en jugera par ces quelques lignes que j'ai extraites de l'*Eloge de Guérin*, prononcé par Guillet de Saint-Georges, à l'Académie, dont il était le secrétaire historiographe, le 7 juillet 1691.

« Henri de Bourbon, prince de Condé, étant mort en l'année « 1646, on lui fit deux magnifiques mausolées; un dans l'église « des Jésuites de la rue Saint-Antoine, où son cœur est en dépôt, « et l'autre élevé sur le lieu où repose son corps, dans la chapelle « du château de Vallery (1), qui est dans le Gâtinais entre Sens « Fontainebleau. Ce dernier fut fait par M. Guérin.

« Dans celui-ci, on voit la figure de M. le Prince, couchée sur le « côté, au-dessus d'une espèce d'ordre d'architecture, soutenu « par quatre grands Termes. Tout est de marbre. Les armes de « M. le Prince sont portées par de jeunes enfants qui représentent « les *Génies de la Douleur*. Les quatre figures (cariatides) chacune « de six pieds de haut, représentent la *Force*, la *Justice*, la *Pru-* « *dence* et la *Tempérance*..... »

Cette affirmation, je le répète, émane de l'historiographe de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture ; elle fut lue en séance publique; elle a donc les caractères de ce qu'on nommerait aujourd'hui un document officiel ; elle tranche, sans laisser place au doute, la question en litige.

Gilles Guérin, dès lors, est l'auteur incontesté du monument de Vallery. Il peut donc y avoir lieu de caractériser ici, très sommairement, l'œuvre et le faire de cet artiste, peut-être trop loué de son temps et trop oublié du nôtre.

En 1620, il n'existait encore de ce qu'on nomme maintenant le Vieux Louvre que les deux ailes en équerre, élevées par Pierre Lescot au côté sud-ouest de la cour actuelle. L'architecte Lemercier fut chargé d'élever un palais quatre fois plus grand, en continuant les corps de logis déjà bâtis jusqu'au double de leur longueur. La seule innovation qu'il se permit, ce fut de marquer le centre de chaque façade, sur son plan, par un gros pavillon

(1) Guillet de Saint-Georges fait ici confusion, c'est au devant de l'ancienne chapelle seigneuriale, dans l'église du village de Vallery, qu'a été élevé le mausolée.



destiné à rompre l'uniformité de ces longues lignes. Un seul, heureusement, fut construit, celui du côté ouest, nommé Pavillon de l'Horloge. L'effet de l'énorme calotte dont Lemercier le surmonta ne serait pas supportable sans les cariatides de Sarrazin qui décorent l'étage supérieur, car la froide architecture à laquelle elles s'appliquent en a reçu l'animation et la vie.

Sarrazin fit sculpter son admirable composition par deux de ses élèves, Gilles Guérin et Philippe Buyster, d'après des modèles de trois pieds de haut seulement, qu'il leur envoya d'Italie, où il résidait. Tous deux pourraient revendiquer dès lors une part de cette création. Si, en effet, le simple praticien peut *mettre au point*, comme on dit vulgairement en style d'atelier, la *maquette* ou modèle en plâtre qu'il a sous les yeux, à l'artiste seul il appartient d'en forcer les proportions et de tirer d'une série de statuettes, une œuvre colossale et achevée comme les groupes de cariatides du pavillon de l'Horloge.

On sait que Guérin sculpta les deux groupes de *cariatides* du côté de la Seine, et la *Renommée* qui les domine. Dans le tombeau de Vallery, l'élève, devenu maître, s'inspira visiblement pour ses quatre cariatides, de celles du Louvre. Ce n'est pas à dire qu'elles en soient la copie; elle ne les imitent pas trait pour trait, tant s'en faut, mais elles les rappellent. L'ajustement, la pose, l'esprit, le caractère, tout est différent; mais c'est la même liberté de mouvement, presque la même grâce, je dirais la même vie; si un parallèle était possible entre l'habile, mais trop fécond Guérin et un artiste créateur, doué aussi puissamment que le fut Sarrazin.

L'effigie du prince est un travail diversement apprécié. S'il n'est pas sans mérite, il n'atteint pas, autant qu'il m'est permis d'en juger par les reproductions photographiques, à la noble simplicité et à la belle conception des cariatides. Une tradition répandue dans la contrée veut que ces deux parties du mausolée soient l'œuvre de deux statuaires différents. La tradition n'est pas toujours à dédaigner, alors surtout que les faits semblent l'appuyer; mais il ne servirait à rien d'ouvrir ici le champ des hypothèses. Sans la difficulté des communications et les rigueurs d'un hiver exceptionnel, je serais allé éclairer mes doutes à Vallery, en présence du monument lui-même. Peut-être alors m'eût-il été permis d'émettre un avis dont je dois m'abstenir jusqu'à plus ample informé.

Quoiqu'il en soit, j'estime encore qu'un dessin scrupuleusement exact caractérise une œuvre d'art bien mieux qu'une description ou une appréciation personnelle. Telle est la raison d'être de la planche, malheureusement très réduite, jointe à mon travail.

Digitized by Google

C'est néanmoins une reproduction fidèle, d'après une bonne photographie et par un procédé nouveau, la *Photoglyptie* (1). Si elle diffère sur plus d'un point du dessin publié dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1875, les variantes sont au détriment de ce dernier, car, à côté de la statue, il place un bouclier qui ne s'y trouve point et il simule, dans les entrecolonnements, un bariolage dont les marbres du monument n'offrent aucune trace.

A cela près, l'exécution de ce dessin est très belle et les lignes plus fidèles que celles d'un dessin au trait publié, en 1842, dans le même Recueil par Victor Petit. Mais l'excellent dessinateur, auquel la pratique assidue de son art a donné la science de l'archéologie, était bien jeune alors. La photographie aurait pu aider son inexpérience, mais elle existait à peine. Ce dessin malheureux du monument de Vallery est donc un péché de jeunesse, et Victor Petit l'a bien racheté depuis par tant de créations charmantes, parfois trop ingénieuses, qui ont étendu sa renommée d'artiste bien au-delà des limites de notre département.

Comme dimension, l'œuvre du mausolée de Vallery est presque colossale. La statue s'élève à plus de trois mètres et demi du sol; elle a 1 mètre 90 de longueur. Les quatre cariatides ont chacune deux mètres de haut. A l'exception du sarcophage en marbre noir, le tout est en marbre blanc de Carrare, auquel le temps a donné une teinte dorée et harmonieuse.

Sur la valeur artistique des cuivres ciselés qui animaient diverses parties du mausolée, il serait difficile, en l'absence de tout témoignage écrit, de former autre chose que des conjectures. On peut croire, à en juger par le goût du temps, qu'ils décoraient le soubassement, sinon les piédestaux des cariatides, qu'ils fermaient par des arabesques et des balustres la porte d'entrée et les baies latérales du monument; enfin, qu'ils ornaient une ou deux moulures du sarcophage.

En 1792, les municipaux de Vallery les détachèrent du mausolée qu'ils se préparaient à abattre et les vendirent comme de vieilles ferrailles. Ils pesaient 280 livres. L'acquéreur, Durand, horloger à Villeneuve-la-Guyard, les emporta en deux voyages et les fit fondre. Il les avait payés 400 livres, plus un *écot* de 60 livres, et 5 livres d'arrhes! ajoute l'acte de vente. Acte spoliateur de la propriété privée et de vandalisme à la fois! Vandalisme éclatant,

(1) Je me réserve de soumettre prochainement à mes honorables collègues de la Société des Sciences la description sommaire de ce nouveau mode de reproduction et ses avantages, comme inaltérabilité, économie et célérité d'exécution.


Digitized by Google

car ces œuvres de notre ancien art industriel appartenaient à une époque où l'orfévrerie française, par la délicatesse du travail, par le goût de la composition, égalait souvent tout ce que l'on connaît de plus parfait en ce genre.

Longue et fastidieuse serait l'énumération des autres œuvres de Gilles Guérin. La décoration sculptée de l'ancienne chambre du roi, au Louvre, une statue en pied de Louis XIV pour l'Hôtel-de-Ville de Paris, le mausolée du duc et de la duchesse de la Vieuville, qu'il fit pour l'église des Minimes et dont les statues sont à Versailles (nos 2839, 2840), des rétables d'autel à figures, des statues et des bas-reliefs qu'il sculpta pour plusieurs églises de Paris et de la province montrent quelles étaient la facilité et la flexibilité de son ciseau. Il travailla aussi pour plusieurs monastères, notamment pour l'abbaye de Ferrières, en Gâtinais, où il fit le rétable du grand autel orné de cinq figures, parmi lesquelles les SS. Potentien et Savinien, apôtres du Sénonais.

Les jardins de Versailles montrent encore des œuvres nombreuses et variées, mais d'une valeur inégale, de Gilles Guérin. Si grande était son ardeur au travail, qu'il n'attendait pas toujours l'heure de l'inspiration. Mais on peut croire que le génie du grand Condé, sous les yeux duquel il conçut et exécuta sans doute le mausolée de Vallery, dut réchauffer son imagination d'artiste et l'exalter, car bien peu de ses œuvres sont d'une expression aussi pure, d'un sentiment aussi élevé. Les cariatides surtout ont un genre de beauté simple et naturelle, d'un effet grandiose imposant auquel ne saurait prétendre le *Tombeau du Dauphin* de la cathédrale de Sens, que l'on cite à tort comme le plus beau morceau de sculpture de tout le département.

J'ajouterai, en terminant, que la statue de Henri de Condé a été moulée pour le musée de Versailles. — Elle y est exposée sous le nom de Gilles Guérin. Vestibule de l'Orangerie, n° 1344.

Digitized by Google



Photoglyp. Lemercier & Cie Paris.

MAUSOLÉE DE HENRI II DE CONDÉ
DANS L'ÉGLISE DE VALLERY.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

DEUXIÈME PARTIE.

SCIENCES NATURELLES

TRENTE-TROISIÈME VOLUME

TOME Ier DE LA 3e SÉRIE.

1879

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1879.

II

SCIENCES NATURELLES

LES SCIENCES ANTHROPOLOGIQUES

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878

Par M. Cotteau.

J'ai déjà eu l'honneur de vous entretenir plusieurs fois de l'Exposition des *Sciences anthropologiques*. Au moment où toutes les richesses réunies et classées dans notre galerie vont se disperser de nouveau et rentrer entre les mains de leurs propriétaires, j'ai pensé qu'il ne serait pas sans utilité pour notre Bulletin de conserver un souvenir de cette Exposition intéressante à tant de points de vue.

Organisée sur un plan très vaste et essentiellement scientifique, l'Exposition anthropologique comprend d'abord l'enseignement de l'anthropologie avec ses cartes, ses dessins, ses tableaux, ses instruments, ses nombreuses préparations; elle comprend l'anthropologie anatomique, biologique et pathologique. Que d'études sérieuses, que de comparaisons nouvelles, que d'observations importantes permettent de faire toutes ces pièces anatomiques réunies pour la première fois, ces squelettes de Tasmaniens, de Samoyèdes, d'Australiens, etc., ces quatorze cents crânes provenant de toutes les régions du globe et dont deux cent trente sont préhistoriques, ces bustes, ces statues des types les plus divers, ces masques de Kalmoucks, de Tziganes et d'indigènes du Caucase, cette série de cerveaux si curieuse exposée par M. le docteur Broca, cette collection de cheveux la plus considérable qu'on connaisse, et ces milliers de photographies et de dessins représentant des spécimens de tous les pays et de toutes les races!

Digitized by Google

Au milieu de la salle plus spécialement consacrée à l'anthropologie proprement dite, existent deux groupes de singes anthropomorphes, soit garnis de leur peau, soit à l'état de squelettes. La présence de ces anthropoïdes dans une exposition consacrée à l'homme a suscité de vives critiques. J'avoue que je ne les comprends guère. Dès l'instant où notre exposition prenait un caractère scientifique, il ne fallait laisser de côté aucun des éléments pouvant servir à l'étude ou à la discussion. Chacun est libre d'interpréter les faits suivant sa manière de voir, mais encore faut-il avoir les faits mêmes sous les yeux, et dans cet ordre d'idées, lorsqu'il s'agit, par exemple, de fixer la place que l'homme doit occuper dans la série, n'est-il pas utile de pouvoir le comparer aux êtres qui s'en rapprochent le plus?...

L'anthropologie comprend également l'ethnologie, qui, en s'occupant des costumes, des bijoux, des armes, des ustensiles, des usages propres aux différents peuples, se relie si directement à l'histoire de l'homme. Les galeries du palais du Trocadéro, les expositions algériennes et égyptiennes, au Champ-de-Mars les colonies françaises, anglaises, hollandaises, portugaises, la salle des missions étrangères, le Canada, la Chine, le Japon, etc., offrent un vaste champ aux études ethnologiques. Dans notre exposition, l'ethnologie est moins complète; elle renferme cependant de très intéressantes séries : la Russie, la Pologne ont envoyé de belles collections de costumes; l'Autriche a exposé des modèles d'habitation, des armes, des bijoux et beaucoup d'autres objets se rapportant aux diverses nations slaves. Les poteries galliciennes modernes du comte de Dziedujzichi méritent de fixer l'attention; nous y retrouvons des formes et une ornementation qui rappellent celles des vases de l'époque préhistorique.

Les populations polynésiennes actuelles sont brillamment représentées dans nos vitrines et dans les panoplies qui les surmontent: nous y trouvons leurs instruments de chasse et de pêche, leurs ustensiles, leurs bijoux, leurs costumes, leurs armes de guerre, et notamment ces splendides haches de jade et de jadéite si recherchées dans les collections. N'oublions pas l'Espagne et l'exposition ethnologique de M. Tubino, peut-être un peu large dans son application, mais qui n'en renferme pas moins une foule de pièces très curieuses.

Je ne fais que mentionner la démographie, dont les rapports avec l'anthropologie sont si évidents. Une salle entière est consacrée à cette exposition parfaitement organisée par le docteur Bertillon et son jeune collègue, le docteur Chervin, directeur des *Annales de Démographie internationale.* Elle est remplie de cartes,

Digitized by Google

de tableaux d'une incontestable utilité et parmi lesquels figurent les documents précieux relevés avec tant de soin par notre compatriote, M. Brodier, et les tableaux très intéressants du docteur Duché.

J'ai hâte d'arriver à la partie de l'Exposition qui est sans contredit la plus riche, la plus complète et sur laquelle je crois devoir insister un peu plus longuement. Je veux parler de l'*Archéologie préhistorique*. L'exposition française surtout est splendide, soit qu'on l'examine dans ses détails, soit qu'on la considère dans son ensemble. Elle occupe tout un des côtés de la grande galerie et remplit plus de quatre-vingts vitrines. Il suffit de comparer ce vaste emplacement à la petite salle de 1867, placée au commencement de l'*Histoire du Travail*, et qui renfermait presque tous les objets préhistoriques connus alors, pour se convaincre des immenses progrès que la science a réalisés depuis cette époque. Que de recherches, que de fouilles, que de découvertes importantes! Un rapport détaillé, accompagné de figures, sera publié par M. de Mortillet, secrétaire général de notre commission, et présentera pour ainsi dire l'inventaire de toutes ces richesses. Je tiens cependant à vous signaler dès à présent les plus intéressantes collections, et à appeler votre attention sur quelques-uns des objets qui m'ont paru les plus curieux.

Au commencement de la galerie nous trouvons d'abord l'exposition de M. de Mortillet. Elle comprend des types provenant de diverses localités et reproduisant toutes les divisions admises par lui dans les temps préhistoriques, depuis les haches quaternaires de Saint-Acheul (acheuléen), jusqu'à la dernière époque du bronze. C'est une collection d'études parfaitement placée à l'entrée de la galerie, et d'un grand secours lorsqu'on veut déterminer l'âge relatif de quelque pièce douteuse.

Dans la même vitrine, M. Damour a exposé une série de haches anciennes et modernes, classées suivant leur nature minéralogique et nous montrant la variété des roches employées à leur fabrication.

La vitrine de M. l'abbé Bourgeois, ce savant distingué, que nous avons eu le malheur de perdre il y a quelques mois à peine, vient ensuite. Tout d'abord l'attention se porte sur les silex tertiaires de Thénay, si souvent examinés et étudiés. Assurément quelques-uns présentent des traces de percussion, qui par leur régularité, paraissent intentionnelles, mais ces ébauches de couteaux, de grattoirs et de perçoirs suffisent-elles, comme le croyait le savant abbé, pour établir l'existence de l'homme à l'époque miocène, dans une période géologique si éloignée de nous et depuis laquelle les faunes et les

Digitized by Google

flores se sont renouvelées si souvent? Est-il plus naturel de supposer, comme M. Gaudry, l'éminent professeur de paléontologie au Jardin des Plantes, parait disposé à le penser, que ces silex ont pu être taillés par un singe de grande taille et d'un ordre très élevé, le *Driopythecus*, qui existait à l'époque miocène et dont les mâchoires présentaient beaucoup de ressemblance avec celle de l'homme. Il ne nous appartient pas de nous prononcer dans une question si délicate et si difficile, et nous attendrons que de nouveaux documents se produisent.

Une des collections exposées les plus remarquables est celle de M. Massénat; elle occupe quatre grandes vitrines verticales et une vitrine plate. C'est la série complète de toutes les stations de la vallée de la Vézère et localités voisines de la Corrèze et de la Dordogne : silex taillés de toute forme et de toute nature, faune contemporaine largement représentée, des centaines d'objets en os, aiguilles, flèches barbelées, harpons, bâtons de commandement, et ces pièces si curieuses gravées et sculptées avec un art souvent rudimentaire et grossier, mais toujours d'une vérité naïve.

La collection du docteur Prunières, placée dans la salle de l'anthropologie proprement dite, est également très remarquable. Elle renferme un grand nombre de crânes trépanés recueillis dans les cavernes de Beaumes-Chaudes (Lozère). Je vous ai parlé plusieurs fois de cette coutume étrange qui existait à l'époque de la pierre polie et qui consistait à perforer le crâne de certains individus. A la mort de ceux qui avaient survécu plus ou moins longtemps à cette dangereuse opération, on découpait dans leur crâne des rondelles destinées sans doute à servir d'amulettes et qu'on enterrait ensuite avec celui qui les avait portées. Les crânes trépanés exposés par le docteur Prunières, les rondelles qui les accompagnent, cicatrisées du côté où elles touchaient à l'ancienne trépanation, à arêtes vives des autres côtés, ne laissent aucun doute sur les diverses opérations dont ces crânes ont été l'objet.

Cette même collection renferme des vertèbres et d'autres ossements dans lesquels sont engagées des flèches en silex. Tantôt la blessure a causé la mort; tantôt l'homme blessé a survécu; la plaie s'est cicatrisée, mais le silex est resté et on le retrouve comme enchâssé dans un tissu osseux qui s'est reformé postérieurement à la blessure. Ce qu'il y a de plus singulier, comme le fait observer le docteur Prunières dans un mémoire présenté à la Société d'anthropologie, c'est que ces silex ne sont pas ceux dont se servaient les habitants des cavernes de Beaumes-les-Chaudes, mais ce sont les flèches que taillaient avec tant de finesse et de délicatesse les hommes qui ont construit les dolmens qu'on retrouve aujourd'hui

Digitized by Google

sur les plateaux. Nous assistons pour ainsi dire aux combats des hommes de la pierre polie, des hommes des dolmens luttant contre les troglodytes des vallées qui devaient disparaître devant leurs envahisseurs.

La vitrine de M. de Ferry mérite toute l'attention; c'est le type de Solutré dans son plus beau développement. On ne peut se lasser d'admirer ces lames plates admirablement taillées en dessus, en dessous, sur les côtés et aux deux extrémités, ces pointes plus étroites, plus bombées, et munies d'une barbelure verticale. L'époque de Solutré, suivant M. de Mortillet, a précédé celle de la Madelaine. Cependant déjà l'industrie du silex avait pris un grand développement, et on était arrivé à le tailler avec beaucoup d'art.

Tout à côté s'étale la collection du docteur Jacquinot, moins séduisante à l'œil, mais qui n'en est pas moins très digne d'intérêt; elle renferme des silex de Sauvigny-le-Bois grossièrement taillés et s'éloignant par leur forme de ceux que nous rencontrons ailleurs.

Signalons également la vitrine du musée de Troyes avec ses haches acheuléennes si bien caractérisées, ses poteries, ses parures, ses ossements humains et son magnifique polissoir trouvé dans une localité voisine de notre département; la vitrine de M. Parot, remarquable par la beauté des silex si délicatement taillés en grattoirs, en perçoirs, en pointes de flèches, recueillis dans la grotte de Saint-Martin-d'Excideuil; la vitrine de M. Garrigou, qui renferme une collection complète de l'Ariége, depuis les haches de Saint-Acheul jusqu'à l'époque du bronze, représentée par une magnifique épée à courte poignée, et dont la lame est ornée de très curieux dessins; la vitrine de M. Piketti, contenant les objets rencontrés par le dragage dans le lit de la Seine, depuis Melun jusqu'à Paris, et parmi lesquels on remarque un disque en silex percé d'un trou et ayant servi de casse-tête, des haches fort belles, de grands anneaux plats en pierre polie, des colliers et d'autres objets en bronze.

Signalons encore la vitrine de M. Fillon, où nous trouvons une magnifique série de haches polies de la Vendée, un couteau en silex enlevé par éclat et qui, par sa longueur extraordinaire, dépasse tous ceux que nous connaissons; la vitrine de M. Carbonnier, qui a été assez heureux pour rencontrer, sur un même point, aux environs de Champigny, une réunion de sept lames de silex, s'emboîtant les unes dans les autres, pour former un seul *nucleus*, et montrer avec quelle habileté, quelle précision les hommes de cette époque savaient travailler le silex.

N'oublions pas les collections exposées par MM. Ollier de Mori-

Digitized by Google

chard, de Malafosse, Cazalis de Fondouce, de Cartailhac, le musée de Mende, etc., renfermant tant d'objets précieux de l'âge de la pierre polie, recueillis dans les grottes et les dolmens de l'Ardèche, de l'Hérault, de l'Aveyon, de la Lozère, etc. Silex admirablement taillés, pointes de flèches, haches polies, os travaillés, poteries ornées de gracieux dessins, pendelocques, colliers en coquillages, bijoux en or, etc., etc.

Arrêtons-nous quelques instants devant les expositions collectives des musées de Chambéry et d'Aix-les-Bains, du duc de Chaulnes et du comte Costa de Beauregard; nous avons sous les yeux une des séries les plus importantes de notre galerie : c'est la collection parfaitement classée et nommée des objets en grande partie de l'âge de bronze, trouvés dans les palafittes du lac du Bourget. J'ai déjà eu souvent l'occasion de vous parler de ces populations qui, aux époques préhistoriques, avaient construit, sur les lacs, non loin des rivages, des villages entiers sur pilotis et les avaient habités pendant une longue série de temps. Au pied de ces pilotis détruits par l'incendie ou par toute autre cause, à une époque qui se perd dans la nuit des temps, on retrouve aujourd'hui, au fond des eaux, tous les débris de la civilisation de ces antiques peuplades. La série fournie par les constructions lacustres du lac du Bourget est complète: haches en pierre polie, pointes de flèches en silex, poteries de toute sorte, vases plus ou moins ornementés, garnis parfois de feuilles d'étain, statuettes grossières en terre cuite, accompagnées souvent des matières qui ont servi à les fabriquer, fusaioles des formes les plus diverses, tantôt lisses, tantôt ornés de nervures, de dépressions, de côtes, de stries, de ronds concentriques, chevets en forme de croissants, et servant à reposer la tête pendant le sommeil sans froisser la chevelure, polissoirs en roches serpentineuses destinés à aiguiser le bronze; objets en bronze de toute nature, haches, vases, marteaux à douilles, ciseaux, faucilles, couteaux plus ou moins ornementés et très variés de forme, rasoirs, tranchets, poinçons, perçoirs, aiguilles, hameçons barbelés ou non, épées à courte poignée, pointes de lances et de flèches, épingles à retenir les cheveux et qui, par leur forme et leur ornement, ressemblent à celles que renferme le beau vase funéraire en terre cuite dont M. Quantin vient d'enrichir notre musée, autre épingle beaucoup plus longue (26 centimètres) dont la tête sphérique est surmontée d'un cône tronqué et la tige très résistante, servant sans doute à attacher les vêtements, fibules, torques, bracelets ouverts ou fermés, quelquefois creux et d'une grosseur énorme, mais toujours étroits à l'intérieur, bagues, pendants d'oreilles,

Digitized by Google

pendelocques, plaques de ceintures, agrafes, boutons, grosses boules creuses, percées de trous arrondis et dont l'usage est demeuré inconnu, tubes creux en bronze garnis d'anneaux mobiles à filets circulaires, sans doute des instruments de musique destinés à faire du bruit comme des clochettes, puis des perles de colliers et autres bijoux en verre, en ambre et en pierre polie, des instruments en os et en bois, des débris de vanneries et de tissus, des restes de cuisine parmi lesquels se trouvent des ossements d'auroch, de bœuf, de cheval, de cerf, de cochon, de mouton, de chèvre, de castor et d'ours, puis un grand nombre de graines servant à la nourriture : du froment, de l'orge, des fèves, des pois, des prunes, des pommes déjà cultivées et plus grosses que les pommes sauvages, des merises, des glands, etc.

La plupart de ces objets, enfouis dans les sédiments du lac, se sont admirablement conservés, et font revivre, pour ainsi dire, ces populations depuis si longtemps disparues; ils nous permettent de connaître leurs mœurs, leurs habitudes, leur manière de vivre, leurs relations plus ou moins étendues ; ils nous permettent même de les suivre jusque dans leur passé et de retrouver leur origine. Ces épées à courte poignée dont se servent encore certains peuples d'Asie, ces bracelets, ces anneaux si étroits que des mains d'enfant peuvent à peine s'y introduire, ces tubes en bronze garnis de sonnettes et qu'on trouve représentés dans des statues et des bas-reliefs de l'Inde, ne sont-ils pas la preuve, comme le disait M. de Mortillet dans une de ses remarquables conférences, ne sont-ils pas la preuve que les hommes qui ont apporté et propagé dans nos régions l'industrie du bronze venaient de l'Asie ?

Que de riches et importantes collections nous restent à passer en revue! Je vous demande la permission d'en mentionner rapidement encore quelques-unes :

M. Rivière, cet infatigable explorateur, a exposé le résultat de ses fouilles dans les Alpes-Maritimes : des myriades de silex classés avec tant de soin, des os travaillés, des coquillages percés d'un trou et ayant servi d'ornement, une série d'ossements provenant de diverses grottes et appartenant à des faunes parfaitement distinctes. M. Rivière a exposé également de bizarres et curieuses empreintes relevées sur les rochers du val d'Enfer, non loin du lac des Merveilles, dans le Tyrol. Ces dessins paraissent à peu près identiques à ceux qui ont été gravés sur les rochers des îles Canaries par les Guanches, leurs primitifs habitants, et permettent de supposer que, dans les temps préhistoriques, cette même population occupait le midi de l'Europe occidentale.

MM. Piette et Saccaze nous présentent de magnifiques vases, et

Digitized by Google

tout un mobilier funéraire recueilli dans les tumuli de l'âge du fer de la montagne d'Espiaut (Haute-Garonne) (époque de Hallstadt).

M. Sirodot, le savant doyen de la faculté des sciences de Rennes, nous a apporté toute une série de dents d'éléphants provenant des fouilles importantes qu'il exécute, depuis plusieurs années, au mont Dol : cette série très précieuse nous fait voir les modifications que subissent les dents de l'*Elephas primigenius*, depuis leur premier âge jusqu'à leur entier développement. Des silex taillés de l'époque moustérienne, démontrent que l'homme a vécu, sur ce point, en même temps que les éléphants, au nombre de plus de cinquante, dont M. Sirodot a recueilli les débris.

M. le comte de Saporta a envoyé une collection très complète de plantes fossiles de l'époque quaternaire, rencontrées à divers niveaux, établissant par leurs genres et leurs espèces quelle était la température qui régnait dans nos régions aux différentes phases de cette longue période. L'étude de la flore vient confirmer les divisions admises par M. de Mortillet d'après la forme et la taille des silex.

MM. Fischer et Tournouer ont réuni la collection des coquilles terrestres, fluviatiles et marines retrouvées dans les diverses stations préhistoriques, soit qu'elles aient été portées comme ornement, soit qu'elles aient servi à la nourriture.

M. Renaud a exposé un ours complet *(Ursus spæleus)* provenant de la grotte de Gargas (Hautes-Pyrénées).

M. de Baille a rangé, dans un cadre qui attire beaucoup les yeux, de très remarquables objets provenant des dolmens de Ploërmel, en Bretagne : haches polies de toutes beautés et de dimensions souvent énormes, bracelets en or, colliers d'ambre, perles émaillées, etc., etc.

Nous devons à M. Boban une série de cartons contenant les facsimile des objets les plus intéressants des diverses époques de la pierre et du bronze.

Un grand nombre de cartes, de dessins, de plans, de photographies, garnissent tout l'espace laissé libre par les vitrines.

Nous citerons la magnifique carte des anciens glaciers de l'Est par MM. Chantre et Falsan, celle de M. Benoit, sur les glaciers des monts Jura, le plan en relief et la carte préhistorique du Cantal, de très beaux dessins de dolmens, de menhirs par M. Rupin, etc., etc.

Dans cet ensemble vraiment merveilleux, au milieu de ces milliers d'objets provenant de toutes les régions de la France, et dont je n'ai pu vous citer qu'une bien faible partie, notre département tient parfaitement sa place et plusieurs vitrines lui sont consacrées.

Digitized by Google

Nous trouvons d'abord l'exposition de notre musée d'Auxerre et, en première ligne, la série des ossements et silex provenant de la grotte des Fées (Arcy-sur-Cure). La grotte des Fées est une des premières où l'homme et les débris de son industrie ont été trouvés associés à des animaux quaternaires, éléphant, rhinocéros, hyène, ours, grand bœuf, etc. Notre grotte est devenue pour ainsi dire classique, et les ossements et silex que nous avons exposés ont été souvent examinés et étudiés par les hommes les plus compétents. Le musée d'Auxerre a envoyé également une collection complète de la grotte de Nermont, commune de Saint-Moré; tout le mobilier de la pierre polie y est représenté : silex lancéolés et finement retouchés sur les bords, haches polies, os taillés en aiguilles, en poinçons, en ciseaux, vases recouverts de dessins variés, cuillers et fusaioles en terre cuite, ornements en pierre polie, en os, en coquillages. On a surtout remarqué cette poterie représentant les rayons d'un soleil et cette belle pendelocque en quartz poli munie d'un double trou. Mais ce qui, dans l'envoi de notre musée, a principalement fixé l'attention, c'est cet anneau en pierre blanche polie découvert dans une sépulture, à Vincelles, et placé encore autour de l'os du bras. Cet anneau, accompagné d'un long couteau de silex taillé, est le seul de cette nature qui se trouve à l'Exposition, et certainement l'une des pièces préhistoriques les plus curieuses et les plus remarquées.

Le carton sur lequel nous avons groupé nos plus belles haches en jadéite et en silex est aussi très intéressant, et le beau marteau-hache en schiste talqueux provenant des environs de Seignelay et donné, il y a quelques années, par M. le docteur Ricordeau, est un objet hors ligne.

Cette même vitrine de l'Yonne renferme également des silex et autres objets exposés par MM. Berthelot, Bonneville, Feigneux, Foucard; une série de silex des environs de Cerisiers appartenant à M. Jourdes et parmi lesquels se trouvent de petites pièces taillées en flèches et en pointes de lances avec une grande délicatesse; une belle hache envoyée par M. Quantin et deux cartons de ma collection, l'un de la grotte des Fées, l'autre de Cerisiers.

Le musée d'Avallon a envoyé quelques pièces en bronze d'un véritable intérêt, des haches, des pointes de lances, des bracelets provenant en grande partie, ainsi qu'un énorme culot de bronze, de la cachette d'Arcy-sur-Cure, une magnifique épée en bronze à courte poignée, et dont le bas de la lame est très finement orné.

Dans la vitrine à côté, MM. Bertin et Durey ont réuni un très grand nombre de haches polies ou préparées pour le polissage, qu'ils ont recueillies dans l'arrondissement de Joigny. Mêlées à ces

Digitized by Google

silex dont les formes sont très variées, il se trouve quelques haches plates triangulaires du type de Saint-Acheul; mais l'objet le plus remarquable de cette vitrine est un disque en silex parfaitement taillé, percé d'un trou arrondi, destiné à être emmanché et à servir de casse-tête.

Un peu plus loin, dans une vitrine plate, se trouve l'exposition de M. Salmon, si riche en silex de toute nature. Nous y trouvons des haches du type de Saint-Acheul et d'autres haches appartenant à l'âge de la pierre polie, des disques non perforés, des lances, des pics, des grattoirs, des tarauds, des tranchets. Tous ces objets proviennent de Vaudeurs, de Cérilly et des communes voisines; ils sont accompagnés du dictionnaire archéologique si plein d'intérêt que M. Salmon vient de publier récemment dans notre Bulletin, et d'une très belle carte sur laquelle tous les points où des débris préhistoriques ont été rencontrés, où des fouilles ont été faites, sont relevés avec le plus grand soin et marqués par des signes particuliers.

J'oubliais encore deux beaux dessins exécutés par notre compatriote M. Guillon, peintre de paysage bien connu, représentant, sous deux aspects différents, le site sauvage et pittoresque au milieu duquel s'ouvre la grotte de Nermont. M. Guillon a bien voulu faire don de ces deux dessins à notre musée.

Les objets préhistoriques que renferme l'Exposition n'appartiennent pas seulement à la France. La plupart des nations étrangères ont répondu à l'appel de la Commission, et, en même temps que des pièces ethnologiques ou purement anthropologiques, elles nous ont envoyé de très intéressantes séries d'archéologie préhistorique.

Les deux salles du fond à droite sont occupées moitié par l'Autriche-Hongrie et moitié par la Russie. Dans la première, nous trouvons une exposition complète des palafittes de Laybach, en Carniole, appartenant à la fin de la pierre polie, au commencement de l'époque du bronze. J'avais déjà visité le musée de Laybach, il y a deux ans, lors de mon voyage en Autriche. Grâce à l'obligeance du professeur Derschmann, qui les dirigeait, j'avais assisté aux fouilles, et c'est avec un vrai plaisir que j'ai pu étudier de nouveau les milliers d'objets recueillis dans cette localité si riche et si curieuse,et les comparer aux spécimens de même nature qu'on rencontre, soit dans les palafittes du Bourget, soit dans notre grotte de Nermont, qui, pour être un peu plus ancienne, n'en renferme pas moins des poteries, des silex taillés, des poinçons en os, etc., tout-à-fait identiques.

Nous trouvons encore dans l'exposition de l'Autriche-Hongrie

Digitized by Google

une série d'armes et de parures en cuivre, dont l'usage, suivant M. de Pulsky, qui les a envoyés, a précédé l'industrie du bronze; des tombeaux du cimetière de Hallstadt, renfermant des squelettes entiers avec leurs ornements de bronze et les poteries placées près des morts.

L'exposition russe n'est pas moins riche en objets préhistoriques; indépendamment des haches en pierre et en bronze et des séries de bijoux, elle nous offre des mobiliers funéraires provenant des fouilles des environs de Moscou, des fac-simile de puits funéraires, de tumuli gigantesques et de diverses sépultures, des antiquités de la Finlande, des modèles en plâtre de statues colossales en pierre provenant du nord du Caucase, grossières ébauches dont l'origine remonte bien loin dans le passé.

Rentrons dans la grande galerie; tout un côté de cette longue salle est occupé par les nations étrangères : la Suède et le Danemark ont exposé de très beaux spécimens de leurs haches polies et taillées. M. Desor nous a envoyé le résulat de ses fouilles dans les constructions lacustres du lac de Neuchâtel, représentant les trois âges de la pierre, du bronze et du fer. M. Diks et ses amis nous ont adressé toute une série d'objets trouvés dans les *tumuli* de la Hollande. Nous devons à M. Bellucci une très intéressante collection de flèches, de couteaux, de grattoirs, etc., d'Italie, dont les formes rappellent tout-à-fait les nôtres.

Le Portugal a exposé de très belles séries de silex taillés et polis, de poteries, de haches et autres objets en bronze, dont la physionomie est toute particulière. Les silex notamment sont taillés avec une finesse qu'on ne retrouve qu'en Scandinavie.

Parmi les nombreuses pièces ethnologiques qui nous ont été apportées par le délégué de l'Espagne, M. Tubino, se trouvent des silex quaternaires du type de Saint-Acheul, de très belles haches de la pierre polie et des haches en bronze presque toutes à deux ailerons, enfin une collection d'armes vandales très curieuses.

L'Algérie, dont nous aurions mieux fait peut-être de parler à la suite des expositions françaises, est parfaitement représentée, et nous devons à M. Thomas, à M. l'abbé Richard, et surtout à M. Jullien, notre jeune et zélé compatriote, de très curieuse séries recueillies dans les grottes et dans les tombeaux numides.

La Pologne nous a envoyé des objets très dignes de fixer l'attention : nous citerons en première ligne des pièces en ivoire poli remarquables par leur longueur et leur belle conservation, mais dont il est difficile de déterminer l'usage. Nous signalerons aussi quelques urnes à visage, spécimens très rares propres à la Pologne. Au-dessus de la pense du vase se dessine grossièrement un visage

Digitized by Google

en relief souvent avec des yeux incrustés d'émail et des pendants d'oreille.

La série anglaise n'est pas très nombreuse; mais, au point de vue préhistorique, elle est fort belle. M. Evans, dont les collections sont si riches, nous a envoyé ses plus beaux spécimens de silex taillés ou polis et d'objets en bronze, tous recueillis en Angleterre et par cela même si précieux pour une étude comparée. M. Park Harrisson y a joint des silex et des os travaillés provenant des puits ouverts à Cessbury pour l'extraction du silex à l'âge de la pierre polie.

Mentionnons encore, en dehors de l'Europe, les haches polies recueillies par M. Martin aux environs de Smyrne; les pointes de flèches en silex et en obsidienne trouvées par M. Vidal au Japon et exposés par M. E. Filhol; le fac-simile des anciens tombeaux du Pérou, réconstitués par M. Wiener.

J'aurai rempli mon but si, par cette énumération rapide et nécessairement très incomplète, j'ai pu vous donner une idée de l'intérêt scientifique de premier ordre qui s'attachait à cette exposition. Pour la première fois se trouvaient réunis dans une même et vaste galerie des milliers d'objets provenant de tous les points du globe et concernant l'histoire de l'homme et de ses origines.

Rien n'avait été négligé pour que l'étude et la comparaison de tous ces documents fussent profitables à la science : une salle avait été ménagée, et les objets les plus précieux, avec l'autorisation de leur propriétaire, pouvaient y être apportés et examinés à l'aide des instruments nécessaires. Pendant presque toute la durée de l'Exposition, chaque jour, le matin, à dix heures, avaient lieu, devant les vitrines, en présence même des objets qu'il s'agissait de faire connaître, des conférences publiques toujours très suivies et destinées à populariser la science.

Aussi le succès a-t-il été complet et l'Exposition anthropologique, bien qu'elle ne figure sur aucun plan et qu'elle ait été reléguée, à l'extrémité du Trocadéro, dans une galerie des plus modestes, a-t-elle parfaitement réussi. Le public a appris le chemin qui y conduisait, et, dans ces derniers temps, la foule était devenue si nombreuse, que, certains jours, on circulait avec peine autour des vitrines.

Si, malgré les difficultés qu'elle a rencontrées dès l'origine et sur lesquelles il me parait inutile d'insister ici, cette exposition a rempli si bien son but scientifique, on le doit à la commission d'organisation, présidée par M. de Quatrefage, l'éminent professeur d'anthropologie du Jardin des Plantes; on le doit surtout au zèle infatigable de son secrétaire général, qui s'est consacré à la tâche

Digitized by Google

qu'il avait entreprise avec un dévouement de tous les instants. Aussi lorsque la distribution des récompenses, M. de Mortillet a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, tous ceux qui l'avaient vu à l'œuvre ont applaudi sans réserve à cette marque de distinction si bien méritée.

Pendant la durée de l'Exposition, M. de Mortillet a dressé le catalogue explicatif de tous les objets préhistoriques. Ce travail considérable était, dans l'origine, destiné à l'impression; mais on y a renoncé plus tard, à raison de son étendue et des frais que cette publication aurait entraînés. — M. de Mortillet ayant bien voulu me faire copier dans son catalogue les documents relatifs à notre département, je les joints à mon rapport. Ces indications sont pour nous doublement précieuses : d'un côté parce qu'elles nous sont fournies par un homme aussi compétent, et de l'autre parce qu'elles nous donnent le détail des richesses préhistoriques de notre département figurant à l'exposition.

Vitrine N° 53.

GUSTAVE COTTEAU.

1. — Carton rouge grenat : Grotte des Fées à Arcy-sur-Cure (Yonne), série de silex, lames, grattoirs, tarauds. — Ossements d'ours, bœuf et hyène.

2. — Canton de Cerisiers (Yonne), 3 haches acheuléennes en silex, 9 haches polies ou à polir également en silex, hache polie en autre roche.

FOUCARD.

3. — Carton grenat : Lames et éclats de silex de la station de St-Georges, près Auxerre (Yonne).

BONNEVILLE.

4. — Carton grenat : Grotte du Cheval, côte de Nermont (Yonne), silex taillés avec grattoirs et tarauds. (Magdalénien).

E. FEINEUX.

5. — Carton grenat : Grotte des Fées, à Arcy, silex divers, os taillés, canine de renard et coquille marine percées, pendeloque en ivoire.

6. — Carton chamois : Grotte de Nermont, lames, éclats, pointe de lance et grattoir circulaire en silex, hache polie, andouillers de cerf, défense de sanglier, 4 poinçons en os, petit vase, cuillière et peson de fuseau en poterie. (Robenhausien).

JOURDE.

7. — Carton Grenat : Silex de Fournaudin et Beauchêne, canton de Ce-

Digitized by Google

risiers (Yonne), silex hache acheuléenne, hache à polir, écrasoir, lames diverses, une pointe de flèche barbelée.

8. — Carton chamois : Gros nucleus et éclats de silex.

MUSÉE D'AVALLON. Délégué : Edmond Cotteau.

9. — Carton rouge grenat : Cachette d'objets en bronze larnaudien, 2 haches à ailerons, pointe de lance, 2 larges boutons, 4 pendeloques diverses, tige cylindrique, marteau à douille, 2 bracelets ouverts formés de tiges cylindriques ornées de hachures, autres bracelets et petits torques hallstadtiens et marniens ; à côté du carton, galette de bronze de la cachette, épée de Guillon à âme plate pour le manche, remarquable par les dessins qui ornent le bas de la lame.

LÉON BERTHELOT.

10. — Cartons vermillon : Silex divers de la station robenhausienne du thureau du Bar près Auxerre (Yonne).

11. — Silex d'une station robenhausienne de Duchy, près St-Florentin (Yonne).

MUSÉE D'AUXERRE. Délégué : Berthelot.

Grotte de Nermont à Saint-Moré (Yonne), fouilles de MM. Cotteau, Berthelot et Bonneville.

12. — Cartons chamois et grenat : 4 haches polies, fragment d'anneau plat en pierre, pointes de flèche en silex, 4 à base droite, 1 à base cintrée, scies, etc.

13. — 6 fragments de cuillières, 1 poids et 12 fusaïoles en poterie.

14 et 15. — Débris divers de poterie, l'un d'eux porte comme un soleil grossièrement gravé en creux.

16. — Faune, os de cochon ou sanglier, cerf, chevreuil, bœuf, chèvre.

17. — Grande série de 38 poinçons en os, un ciseau, un os de renard percé.

18. — Lames, scies, grattoirs en silex.

19. — Instruments en bois de cerf, quelques-uns en os, cailloux ovales, rondelle de bois de cerf, os plat, coquille fossile, 3 valves d'unio, défenses de cochon et incisive de bœuf percées.

20. — LOCALITÉS DIVERSES. — Carton chamois : Bracelet en calcaire de Vincelles, près Auxerre (Yonne), — (3) beau couteau en silex également de Vincelles, — (4) lame en silex et poterie grossière de Gy-l'Evêque, — (2) lame de Seignelay.

21. — Marteau, hache à douille, Héry (Yonne); 3 haches polies en silex de la Renaudière (Loiret), de Béon, près Sens, et de Fontaines (Yonne) ; autres haches polies en jadéïte, de Saint-Florentin, en serpentine, de Saint-Georges et en roches diverses de Pourrain, Treigny, Chemilly, Seignelay, Fontaines, Saint-Florentin, une est en forme de ciseau.

Sur l'étagère, grosse hache polie en silex, de Héry. (Coll. Quantin).

SOCIÉTÉ DES SCIENCES DE L'YONNE. Délégué : Henri Monceaux.

22. — Cartons rouge grenat : Grotte des Fées à Arcy-sur-Cure (Yonne). Silex taillés, lames, éclats, tarauds, etc., fouilles de M. Berthelot.

Digitized by Google

23. — Faune, fouilles de MM. Robineau-Desvoidy et Monceaux, Rhinocéros tichorhinus, mammouth, sanglier.

24. — Loup, renard, cheval.

25. — Grands bœufs, renne.

26. — Hyène, os et coprolithes.

27, 28, 29 et 30. — Ours.

Vitrine N° 54.

Alexandre Vielle, juge de paix à Luzarches (Seine-et-Oise).

Cartons bleus :

1.— 10 haches acheuléennes en silex, des plateaux de Cerisiers (Yonne), deux sont sensiblement triangulaires, une discoïde; disque épais en silex, percé d'un trou naturel au centre.

2. — 10 haches en silex, préparés pour le polissage et 4 haches polies en pierres diverses dont une en belle jadéïte, une autre en grès grossier est percée d'un large trou. — Même localité.

3. — 18 haches polies en silex. — Même localité.

4. — Robenhausien, 1 nucleus et 5 percuteurs, 13 ébauches de haches, grands tranchets, écrasoirs, etc., belle lame, 3 tranchets moyens et petits, le tout en silex, 3 petites haches polies et un disque ovalaire en diverses roches ; 2 pointes solutréennes et 2 pointes moustériennes en silex. — Même localité.

Bertin et Duret, à Joigny.

Cartons grenat très foncé :

23. — 26 haches polies en roches diverses, un grand marteau, hache à un seul tranchant très irrégulier, avec trou pour le manche.

24. — Silex, 2 haches acheuléennes, 2 pointes moustériennes, pointes de flèche, 2 presque en losange, 3 à pédoncule sans barbelures ou barbelures seulement indiquées, beau disque à tranchant circulaire, avec large trou au centre.

25. — 13 haches polies en silex, une grande hache en jadéite grenue, très plate.

26. — Silex très variés de forme, haches acheuléennes, nucleus, grands perçoirs, grattoirs, tranchets, etc.

27. — Silex, 5 haches acheuléennes, 8 petites haches polies.

28. — Silex, 3 nucleus et série de grandes lames. Très beau grattoir, retaillé tout autour.

29. — Silex, 5 haches acheuléennes, 8 petites haches polies.

30. — Silex, 14 haches acheuléennes.

31. — Silex, 12 haches à polir.

32. — Silex, 13 haches acheuléennes, 5 haches polies plus ou moins usées.

33. — Silex, 22 ébauches de haches étroites, de ciseaux ou bien écrasoirs, 2 grattoirs.

Vitrine plate placée à droite, vers le centre de la galerie.

Salmon.

9 haches acheuléennes de Vaudeurs, 2 de Cérilly et une de Molinons.


Digitized by Google

3 Disques, l'un de Vaudeurs, l'autre de Coulours, et le troisième de Cérilly.

31 silex, pointes et racloirs moustériens, de Vaudeurs, Cérilly et communes voisines, Coulours, Bellechaume et Raucourt.

Un grand nombre de percuteurs, haches, lames, scies à encoches latérales, grattoirs, ébauches de haches polies, haches préparées pour le polissage, tarauds et tranchets, provenant des mêmes localités.

2 pointes de flèches en silex, finement retouchées, fragments de pointes de lances également en silex, de Vaudeurs.

Une meule dormante et molettes en grès, 2 haches polies en grès, de Cerisiers.

Une gouge en grès.

2 haches polies en jadéite grossière, de Vaudeurs.

3 petites haches en roche verte serpentineuse, deux de Cérilly, et une de Vaudeurs.

Vitrine n° 45.

Musée de Troyes (Aube).

Carton N° 49 : Silex magdaléniens de la grotte d'Arcy-sur-Cure (Yonne).

N° 53 : Crâne humain, de Cérilly (Yonne), trouvé dans les travaux d'exploitation des eaux de la Vanne.

Objets du Département : Faisant partie de l'exposition de M. de Mortillet.

5 haches acheuléennes, de Cerisiers.

2 couteaux magdaléniens, des grottes d'Arcy.

Pierre polie (robenhausien), hâche polie en grès, de Cérilly.

9 haches en silex, de Cerisiers, marquant tout le travail de la hache depuis le dégrossissement jusqu'au polissage complet.

Afin de rendre plus complète la série des objets préhistoriques recueillis dans le département, M. de Mortillet a eu l'obligeance de nous donner la liste de ceux que possède le Musée de Saint-Germain :

Sainte-Colombe, canton et arrondissement de Sens. — Bracelet en bronze creux, avec renflement au pourtour, provenant d'un tumulus de l'âge de fer. Coll. du docteur Lépine, N° 23,461

Percey, canton de Flogny, arrondissement de Tonnerre. — Hâche polie en silex, donnée par M. Colonna, N° 22,119.

Saint-Clément, canton et arrondissement de Sens. — Vrille en silex (pierre polie), trouvée dans la gare de Sens par M. Salmon, N° 22,133.

Saint-Bon, arrondissement de Sens. — Débris d'un mobilier funéraire composé de deux grands bracelets en bronze, à grosses perles creuses, d'un fragment d'un autre gros bracelet perlé ; morceau d'un gros torque

Digitized by Google

en bronze ayant l'aspect d'un tube creux, moins deux fragments qui sont pleins (acheté à un marchand), Nos 20,838 à 20,840.

MENADES, canton et arrondissement d'Avallon. — Deux haches en pierre polie et cinq gros bracelets en bronze dont deux à stries et trois côtelés ou perlés, originaux, au musée de Besançon ; moulages au musée de Saint-Germain, Nos 19,355 à 19,361.

GUILLON, arrondissement d'Avallon. — Silex taillés à la surface, pointes Moustériennes ; trois grattoirs courts Robenhausiens, et un grossier perçoir, recueillis par M. Marlot, Nos 11,398 à 11,400.

Même endroit. — Ossements provenant d'un tumulus, et notamment une canine de loup, No 17,908 à 17,909.

SAINT-AUBIN-CHATEAU-NEUF, canton d'Aillant-sur-Tholon. — Atelier de Fumerault, gros nucleus en silex, 20 lames également en silex dont une seule avec légères retouches (M. Bazin), No 11,711 à 11,714.

ARCY-SUR-CURE, canton de Vermenton. — Grotte des Fées : Ossements divers et notamment d'*Ursus*, un moulage de la mâchoire humaine, trouvés par M. de Vibraye, Nos 11,081 à 11,089.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR LES POISSONS ET LES REPTILES

DES TERRAINS CRÉTACÉS ET JURASSIQUES SUPÉRIEURS DE L'YONNE

Par M. H.-E. SAUVAGE

Membre correspondant de la Société géologique de Londres, ancien vice-président de la Société géologique de France.

Bien que les débris de reptiles et de poissons soient assez communs dans les terrains jurassiques et crétacés de l'Yonne, ils n'ont été jusqu'à présent l'objet d'aucun travail spécial. Dans son ouvrage sur les ossements fossiles, Cuvier décrit un fragment de crocodile trouvé aux environs d'Auxerre (1); plus tard, Leymerie et Raulin mentionnent un certain nombre d'espèces de reptiles et de poissons (2); Gervais figure quelques dents de poissons recueillies dans l'étage néocomien d'Auxerre (3); nous avons, enfin, étudié tout dernièrement les ichthyolithes si bien conservés du lias de Vassy (4).

La liste donnée par Leymerie et Raulin comprend un assez grand nombre d'espèces de poissons; les reptiles ne sont, par contre, déterminés que génériquement. Il était, dès lors, de quelqu'utilité de pouvoir faire la révision des Vertébrés recueillis dans les terrains secondaires de l'Yonne; c'est ce qui a été possible, grâce à l'obligeance si connue de M. G. Cotteau, qui nous a communiqué toutes les pièces de sa riche collection et nous a procuré les ossements conservés au musée d'Auxerre et ceux, très intéressants, recueillis par l'un des membres de la Société scientifique de l'Yonne, M. Foucard. Nous avons pu ainsi, non-seulement déter-

(1) *Ossements fossiles*, t. V, p. 147, pl. x, fig. 8, 9, 10.

(2) *Statistique géologique de l'Yonne.*

(3) *Zoologie et paléontologie françaises.*

(4) *Essai sur la Faune ichthyologique de la période liasique, suivi d'une notice sur les poissons du Lias de Vassy (Ann. Sc. géolog.*, t. VI et VII).

Digitized by Google

miner les reptiles, mais encore ajouter un certain nombre d'espèces à la liste donnée par Leymerie et Raulin. Cette liste est la suivante :

POISSONS.

Lepidotus gigas, Ag. Calcaire corallien blanc.
Sphærodus gigas, Ag. Calcaire oxfordien moyen.
Sphærodus neocomiensis, Ag. Néocomien (Calcaires à spatangues. — Argiles ostréennes à lumachelles).
Gyrodus cretaceus, Ag. Craie supérieure ou à Ammonites.
Pycnodus Couloni, Ag. Néocomien (Argiles ostréennes. — Calcaire à spatangues).
Pycnodus Nicoleti, Ag. Argile oxfordienne inférieure. — Calcaire oxfordien moyen. — Calcaire corallien blanc. — Calcaire à astartes.
Asteracanthus ornatissimus, Ag. Calcaire corallien blanc.
Strophodus magnus, Ag. Grande Oolithe.
Strophodus reticulatus, Ag. Grande Oolithe. — Calcaire oxfordien moyen. — Calcaire corallien blanc.
Hybodus pyramidalis, Ag. Calcaire corallien blanc.
Ptychodus latissimus, Ag. Craie moyenne.
Ptychodus mamillaris, Ag. Craie moyenne.
Oxyrhina Mantellii, Ag. Craie moyenne.
Lamna longidens, Ag. Argile oxfordienne inférieure à minerai de fer.
Lamna rhaphiodon, Ag. Craie moyenne.
Otodus appendiculatus, Ag. Néocomien (Argiles ostréennes et argiles à exogyres de l'étage des grès verts).

REPTILES.

Megalosaurus. Plusieurs espèces indéterminées. — Argile oxfordienne inférieure et calcaire oxfordien moyen.
Ichthyosaurus. Plusieurs espèces indéterminées. — Marnes supérieures à bélemnites du lias. — Calcaires à spatangues du néocomien. — Craie inférieure.
Plesiosaurus. Diverses espèces. — Calcaire et argile à gryphée arquée. — Marnes supérieures à bélemnites du lias. — Argile oxfordienne inférieure. — Calcaire à spatangues du néocomien.

La liste par terrains et par localités sera :

1° Grande Oolithe (p. 305) :

Strophodus reticulatus, Ag. — Jully.
— *magnus*, Ag. — Grimault.

2° Argile oxfordienne inférieure a minerai de fer (p. 318) :

Lamna longidens, Ag. — Gigny.
Pycnodus Nicoleti, Ag. — Gigny.


Digitized by Google

On a trouvé dans la même localité des dents et des vertèbres caudales qui paraissent avoir appartenu à des animaux du genre Plésiosaure et des os des membres d'un Mégalosaure.

3° Marnes ou calcaires oxfordiens moyens (p. 334) :

M. Gervais a décrit et figuré une vertèbre trouvée à Vertus et déposée au musée de Paris ; elle paraît appartenir à un Mégalosaure plutôt qu'à un Plésiosaure.

Strophodus reticulatus, Ag. — Mailly-la-Ville.
Pycnodus Nicoleti, Ag. ? — Mailly-la-Ville.
Sphærodus gigas, Ag. ? — Mailly-la-Ville.

4° Calcaire corallien blanc (p. 373) :

Pycnodus Nicoleti, Ag. ? — Saint-Martin.
Hybodus pyramidalis, Ag. ? — Tonnerre.
Lepidotus gigas, Ag. ? — Tonnerre.
Asteracanthus ornatissimus, Ag. — Tonnerre.
Strophodus reticulatus, Ag. — Saint-Martin.

5° Calcaires a astartes (p. 378) :

Pycnodus Nicoleti, Ag. ? — Tonnerre.

6° Néocomien :

1. Calcaire à spatangues (p. 430) :

Pycnodus Couloni, Ag. — La Chapelle, Bleigny-le-Carreau.
Sphærodus neocomiensis, Ag. — La Chapelle, Bleigny-le-Carreau.

L'on a trouvé dans les mêmes couches des dents et des vertèbres de reptiles rapportées aux genres Ichthyosaure et Plésiosaure.

2. Argiles ostréennes ou à lumachelles (p. 433) :

Pycnodus Couloni, Ag. — Monéteau.
Sphærodus neocomiensis, Ag. — Venoy.

7° Etage des sables verts :

1. Argiles à grands exogyres (p. 450) :

On trouve à Gurgy des vertèbres de poissons de 3 centimètres de largeur, des dents de squales et d'autres de reptiles ; ces dernières sont plates, striées et ont 3 centimètres de longueur.

2. Sables verts ou ferrugineux (p. 476) :

Quelques vertèbres et ossements de poissons ont été trouvés à Saint-Florentin, ainsi qu'un coprolithe en forme d'olive de 5 cent. de longueur.

8° Etage de la craie :

1. Craie inférieure ou à Ammonites (p. 498) :

Otodus appendiculatus, Ag. — Seignelay.
Vertèbres d'Ichthyosaure.

2. Craie moyenne à Micraster coranguinum (p. 502) :

Digitized by Google

Lamna rhaphiodon, Ag. — Joigny.
Oxyrhina Mantellii, Ag. — Joigny.

Les espèces que nous avons pu étudier sont :

POISSONS.

Lepidotus lævigatus, Sauvg. — Oxfordien.
— *maximus*, Wagl. — Portlandien.
— *sp.* — Oxfordien supérieur.
— *neocomiensis*, Ag. — Néocomien.
Pycnodus coralli, Sauvg. — Corallien supérieur.
— *Nicoleti*, Ag. — Kimméridgien.
— *Autissiodorensis*, Sauvg. — Néocomien.
— *aff. Couloni*, Ag. — Néocomien.
— *Cotteaui*, Sauvg. — Néocomien supérieur.
— *Ricordeaui*, Sauvg. — Aptien.
— *aff. gigas*, Ag. — Corallien inférieur.
— *complanatus*, Ag. — Néocomien supérieur.
— *Munsteri*, Ag. — Néocomien supérieur, Cénomanien.
— *irregularis*, Sauvg. — Cénomanien.
Uranoplosus Cotteaui, Sauvg. — Corallien supérieur.
Cosmodus grandis, Sauvg. — Cénomanien.
Pisodus Foucardi, Sauvg. — Cénomanien.
Protosphyræna inflexa, Pict. — Néocomien.
— *albensis*, Pict. — Aptien.
— *sp.* — Aptien.
Ptychodus decurrens, Ag. — Cénomanien.
Strophodus aff tenuis, Ag. — Oxfordien.
— *subreticulatus*, Ag. — Corallien inférieur.
— *reticulatus*, Ag. — Corallien supérieur.
— *sp.* — Corallien supérieur.
Hybodus aff. marginalis, Ag. — Corallien supérieur.
Odontaspis gracilis, Ag. — Aptien.
— *subulata*, Ag. — Aptien.
— *rhaphiodon*, Ag. — Cénomanien.
Otodus sulcatus, Gentz. — Cénomanien.
— *appendiculatus*, Ag. — Cénomanien.
Lamna acuminata, Ag. — Cénomanien.

REPTILES.

Liopleurodon aff. Grossouvrei, Sauvg. — Corallien supérieur.
Colymbosaurus Dutertrei, Sauvg. — Corallien supérieur.
— *macrospondylus*, Sauvg. — Néocomien.
Polyptychodon Archiaci, E.-E. Desl. — Kimméridgien,
Pliosaurus brachydeirus, Ow. — Kimméridgien.
— *Duchei*, Sauvg. — Kimméridgien.
Plesiosaurus aff. plicatus, Phill. — Corallien supérieur.

Digitized by Google

Plesiosaurus sp. — Néocomien supérieur.
— *neocomiensis*, Camp. — Néocomien supérieur.
— *sp.* — Kimméridgien.
Ichthyosaurus thyreospondylus, Ow. -- Kimméridgien.
— *campylodon*, Cart. — Turonien.
Leiodon aff. anceps, Ow. — Cénomanien.
Mosasaurus sp. — Cénomanien.
— — — Sénonien.
Steneosaurus sp. — Corallien supérieur.
— — — Portlandien.
Metriorrhynchus aff. hastifer, E.-E. Desl. — Portlandien.
— — *incertus*, E.-E. Desl. — Portlandien.
Machimosaurus interruptus, Sauvg. — Corallien supérieur.
— *Hugii*, Mey. — Corallien supérieur.
— *sp.* — Kimméridgien.
Crocodilien ind. — Aptien.

Ces espèces ont été trouvées dans les terrains suivants :

OXFORDIEN.

Lepidotus lævigatus (Lézinnes). — *Lepidotus* (*Sphærodus*) *sp.* (Chalelaneau).—*Pycnodus aff. gigas*(Gigny).—*Strophodus tenuis* (Gigny, Sennevoy).

CORALLIEN.

1° Corallien inférieur : *Pycnodus aff. gigas* (Mailly-la-Ville). — *Strodus subreticulatus* (Mailly-la-Ville).

2° Corallien supérieur : *Pycnodus coralli* (Tonnerre). – *Uranoplosus Cotteaui* (Auxerre). — *Hybodus aff. marginalis* (Tonnerre). — *Strophodus reticulatus* (Tonnerre).— *Strophodus sp.* (Saint-Martin-sur-Armançon).— *Liopleurodon aff. Grossouvrei* (Tonnerre). — *Colymbosaurus Dutertrei* (Couison). — *Steneosaurus sp.* (Tonnerre). — *Machimosaurus interruptus* (Tonnerre). — *Machimosaurus Hugii* (Tonnerre). — *Plesiosaurus aff. plicatus* (Couison).

KIMMÉRIDGIEN.

Pycnodus Nicoleti (Ouanne). — *Polyptychodon Archiaci* (Ouanne). — *Pliosaurus Duchei* (Ouanne). — *Pliosaurus brachydeirus* (Ouanne). — *Pliosaurus sp.* (Ouanne). — *Ichthyosaurus thyreospondylus* (Ouanne). — *Machimosaurus sp.* (Auxerre).

PORTLANDIEN.

Pycnodus sp. (Auxerre). — *Lepidotus maximus* (Saint-Sauveur). — *Steneosaurus sp.* (Auxerre). — *Metriorrhynchus aff. hastifer* (Auxerre). — *Metriorrhinchus aff. incertus* (Auxerre).

NÉOCOMIEN.

Lepidotus neocomiensis (Auxerre, Saint-Sauveur, Monéteau). — *Pycnodus Autissiodorensis* (Auxerre, Monéteau, Saints, Saint-Sauveur, Saint-

Digitized by Google

Florentin). — *Pycnodus Cotteaui* (Auxerre). — *Pycnodus complanatus* (Monéteau). — *Pycnodus Munsteri* (Auxerre). — *Pycnodus aff. Couloni* (Auxerre). — *Protosphyræna inflexa* (Saints, Saint-Sauveur). — *Plesiosaurus neocomiensis* (Venoy). — *Colymbosaurus macrospondylus.*

APTIEN.

Pycnodus Ricordeaui (Gurgy). — *Protosphyræna albensis* (Gurgy). — *Protosphyræna sp.* (Gurgy). — *Odontaspis gracilis* (Gurgy). — *Odontaspis subulata* (Gurgy). — *Crocodilien ind.* (Gurgy).

TURONIEN.

Ichthyosaurus campylodon (Saint-Sauveur).

CÉNOMANIEN.

Pisodus Foucardi (Bassou). — *Pycnodus Munsteri* (Seignelay). — *Pycnodus irregularis* (Seignelay). — *Cosmodus grandis* (Seignelay). — *Ptychodus decurrens* (Saint-Sauveur, Seignelay). — *Odontaspis rhaphiodon* (Seignelay). — *Otodus appendiculatus* (Hauterive, Seignelay). — *Otodus sulcatus* (Saint-Florentin, Seignelay). — *Lamna acuminata* (Seignelay).— *Mosasaurus sp.* (Saint-Sauveur). — *Leiodon aff. anceps* (Saint-Sauveur).

SÉNONIEN.

Mosasaurus (Michery).

POISSONS.

SOUS-CLASSE DES GANOIDES.

LEPIDOTUS LÆVIGATUS, Sauvg.

L'étage oxfordien de Lézinnes a fourni à M. Cotteau la plus grande partie d'un Lepidotus de grande taille, qui nous parait indiquer à ce niveau la présence d'une espèce différente du *Lepidotus lævis* de l'étage kimméridgien.

La pièce que nous décrivons est loin d'être complète; il manque la partie antérieure de la tête et toutes les nageoires; le corps est brisé vers le niveau de la naissance de l'anale; on peut, par contre, très bien étudier les écailles de la plus grande partie du tronc et la plus grande portion de la tête.

Ce Lepidotus devait être de grande taille, 50 centimètres environ; la forme du corps était celle du *Lepidotus lævis*. La tête était grosse et, comme celle de cette dernière espèce, devait représenter une sorte de cône irrégulier, à base dirigée en avant. La distance comprise entre le bord de l'opercule et l'œil étant sensiblement la même sur notre exemplaire et sur le poisson figuré par Pictet, il est probable que la forme et la longueur de la tête étaient les mêmes chez le *Lepidotus lævigatus* et chez le *Lepidotus lævis;*

Digitized by Google

chez cette dernière espèce, la tête est longue de 230 millimètres.

L'œil paraît avoir été grand et arrondi; en arrière de lui s'étendent les pièces operculaires.

Le préopercule est très grand, ainsi qu'on le remarque chez le *L. lævis;* il est cependant plus large que chez cette dernière espèce; l'os est faiblement arqué dans son ensemble. Entre lui et l'œil est le postorbitaire, plus étroit que chez l'espèce du jurassique supérieur.

L'opercule est plus grand que celui du *L. lævis* et sa forme est différente; la plus grande largeur de l'os est comprise près de deux fois dans sa hauteur. Le bord supérieur de l'os, de beaucoup le moins long, est droit; le bord postérieur, d'abord obliquement tronqué en haut, s'arrondit en courbe régulière pour se continuer avec le bord inférieur. Chez le *L. lævis*, ce bord se décompose en deux parties; l'une, faiblement arrondie qui prolonge le bord postérieur; l'autre, en ligne droite, qui se dirige fort obliquement vers le bord antérieur, de telle sorte que la partie médiane du bord inférieur forme un angle prononcé. Il n'en est pas de même chez le *L. lævigatus;* chez cette espèce le bord inférieur présente à sa partie la plus antérieure un angle arrondi raccordant directement ce bord avec le bord antérieur; celui-ci est un peu échancré à sa partie inférieure pour recevoir le prolongement du sous-opercule. Quelques stries bien marquées existent près du bord supérieur de l'os, dont la surface est ornée de gros tubercules épars analogues à ceux que l'on voit chez les Lepisostés actuels et, parmi les espèces fossiles, chez les *L. Mantelli*, *minor* et chez quelques autres espèces; l'os est fort épais et cette épaisseur atteint jusqu'à 8 millimètres.

Chez le *L lævis* le sous-opercule donne, à sa partie antérieure, une large pointe qui pénètre entre le préopercule et l'opercule, jusqu'au tiers environ de la hauteur de celui-ci; chez le *L. lævigatus* ce prolongement, beaucoup moins large, pénètre plus haut entre les deux pièces operculaires et sa forme est toute différente; la courbe du bord inférieur continue régulièrement la courbure de l'opercule. En avant se voit une partie de l'interopercule, dont l'épaisseur, très grande, arrive à près de 12 millimètres.

Le tronc est limité en avant par l'arc pectoral; celui-ci est très robuste, l'humérus surtout qui forme une large saillie. Les rayons branchiostèges, dont nous voyons quatre ou cinq, sont forts.

L'échantillon que nous décrivons présente, plus ou moins complètes, une vingtaine de rangées d'écailles. Chez le *L. lævis* chacune de ces rangées décrit une courbe assez prononcée; chez le *L. lævigatus* chaque série d'écailles forme une ligne légèrement ondu-

Digitized by Google

leuse ; les premières rangées sont disposées suivant une courbe peu prononcée dans la partie supérieure ; à partir de la septième rangée, par suite de la forme onduleuse des séries d'écailles, ces séries décrivent une courbe concave en arrière, au lieu d'être convexe, comme on le remarque pour l'autre espèce ; de plus, les rangées obliques d'écailles sont insérées en déterminant un angle beaucoup plus aigu.

Les écailles des flancs sont tout-à-fait semblables, sauf la saillie, qui est plus grande aux écailles qui se rapprochent du dos et du ventre. Ces écailles sont en forme de rectangles à bords légèrement arrondis, la hauteur l'emportant de beaucoup sur la longueur. Tandis que chez le *L. lævis* le bord supérieur et le bord inférieur de l'écaille sont placés dans l'axe de la longueur du corps, chez le *L. lævigatus* ces bords sont disposés très obliquement, l'angle supérieur de l'écaille étant dirigé en haut. Toutes ces écailles sont recouvertes d'une épaisse couche de ganoïdine qui les rend brillantes ; quoique très bien conservées, aucune de ces écailles ne nous a montré les stries rayonnantes de la surface de l'écaille que l'on voit chez le *L. lævis;* ces écailles sont absolument lisses. La disposition et la forme de ces écailles sont, en un mot, absolument semblables à ce que l'on voit chez certains Lepisostés actuels, tels que les Cylindrostés (*Cylindrosteus plasystomus*, Rafin.), tandis que l'écaille du *L. lævis* rappelle plutôt ce qui existe chez les Atractostés (*Atractosteus tristæchus*, Gill.)

Chez les Cylindrostés et les Lepisostés proprement dits (*Lepisosteus bison*, etc.) la ligne latérale se reconnaît en ce que l'angle inférieur et postérieur de l'écaille, qui, par suite de l'obliquité de l'écaille, se trouve dans l'axe du corps, de telle sorte que cet angle est placé sur une même ligne que l'écaille qui précède et l'écaille qui suit, la ligne latérale se reconnait, disons-nous, en ce que cet angle présente une faible échancrure. Sur certaines écailles du *L. lævigatus*, écailles situées vers le milieu de la hauteur du corps, nous voyons, à l'angle postérieur, une échancrure semblable, de telle sorte que ces écailles doivent faire partie de la ligne latérale. De même que chez les Cylindrostés, les écailles de la ligne latérale présentent en leur milieu une faible dépression entourée par un épaississement de l'émail. La troisième rangée nous montre une écaille située vers le haut, qui présente l'échancrure dont nous avons parlé ; la présence de cette écaille semblerait indiquer qu'il existait deux lignes latérales, la supérieure sans doute incomplète, l'inférieure ou normale, si l'on peut dire, se prolongeant dans toute la longueur du corps, ainsi que le montre une écaille appartenant à la portion postérieure du corps ; l'écaille


Digitized by Google

située vers le haut du corps ne peut dépendre de la ligne latérale inférieure, qui serait très recourbée dans sa partie antérieure; l'on voit, en effet, une écaille de la ligne latérale médiane à la quatrième rangée.

Les écailles de la partie postérieure du corps sont un peu plus hautes que longues, plus petites et de forme moins régulière que les écailles plus antérieures. La surface émaillée ne revêt qu'une partie de l'écaille; la partie recouverte par l'écaille de la rangée précédente est large; le bord antérieur est fortement échancré.

Les différences indiquées au cours de la description font connaître les particularités qui distinguent ce Lepidotus du *Lepidotus lævis*, qui est l'espèce la plus voisine.

Lepidotus maximus, Wagner.

L'on trouve assez fréquemment, dans la partie supérieure des terrains jurassiques, des dents arrondies, assez épaisses, bombées, creuses en dessous. Ces dents ont été nommées par Agassiz *Sphærodus gigas* et rapportées à un genre voisin de celui des Pycnodus. Les découvertes paléontologiques faites dans ces dernières années ont démontré que loin d'être des Pycnodontes, les Sphærodus doivent prendre place dans la famille des Lepidoti, c'est-à-dire parmi les Ganoïdes vrais, tandis que, dans l'opinion de MM. Thiollière, Huxley et Young, les *Pycnodus* doivent former un groupe à part, que M. Young désigne sous le nom de *Lepidopleuridæ*.

M. Quenstedt (1), grâce à l'étude de pièces beaucoup plus complètes que celles que l'on connaissait, a, le premier, mis en lumière les affinités des *Sphærodus* et des *Lepidotus*. Dans un travail publié en 1853, le savant paléontologiste a décrit et figuré une plaque appartenant à la partie supérieure de la bouche et montrant que le milieu de la mâchoire était occupé par de grosses dents rondes semblables à celles qu'Agassiz classait sous le nom de *Sphærodus*, tandis que les bords étaient armés de dents plus petites, relevées en une pointe courte et subite en leur milieu, et tout-à-fait semblables à celles que les paléontologistes connaissent sous le nom de *Lepidotus*.

L'examen d'une mâchoire inférieure trouvée dans le terrain jurassique supérieur de Boulogne-sur-mer démontre pleinement l'identité des *Sphærodus* et des *Lepidotus* proprement dits. C'est

(1) *Ueber einen Schnaitheimer Lepidotuskiefer* (*Jahreshefte des ver. fur. vaterl. Naturk. in Württemberg*, t. IX, p. 361, pl. VII.

Digitized by Google

sous le nom de *Sphærodus gigas* que l'espèce du Boulonnais, de l'Yonne, du Jura neuchâtelois, du Hanovre, a été désignée, toutefois, par M. Wagner dans ses premiers travaux (1) et par M. Quenstedt dans ses diverses publications.

Ce dernier auteur admettait une autre espèce, le *Lepidotus giganteus*, pour quelques écailles trouvées dans le Jura blanc ε de Schnaitheim. En 1863, M. Wagner (2) se montrait disposé à rapprocher cette dernière espèce du *Lepidotus palliatus* de Boulogne-sur-mer et la désignait sous le nom de *Lepidotus maximus*, le nom de *Lepidotus gigas* ayant été employé par Agassiz pour une espèce du lias de France, d'Angleterre et d'Allemagne. Par l'étude d'une mâchoire inférieure trouvée dans la partie supérieure du terrain kimméridgien de Boulogne, nous avons pu nous assurer que les *Lepidotus palliatus* et *maximus* constituent deux espèces bien distinctes; il en est de même pour les *Lepidotus lævis*, que M. Pictet a voulu assimiler au *Sphærodus gigas* (3).

Dans un récent ouvrage de M. Zittel sur le Tithonique (4), M. Wagner, qui, dans ses écrits antérieurs, admettait les *Lepidotus maximus* (*L. giganteus*, Quenst.), *Sphærodus gigas* et *Sphærodus crassus*, réunit ces espèces en une seule, qu'il nomme *Lepidotus maximus* et dont il établit la synonymie ainsi qu'il suit :

Sphærodus gigas, Agassiz (5).
— — Quenstedt (6).
— — Wagner (7).
— *crassus*, Wagner (8).
— *gigantiformis*, Schauroth (9).
Lepidotus giganteus, Quenstedt (10).

(1) *Abh. der Bayer ak. Wissenschaften*, t. VI, p. 58, et t. IX, III, p. 20.
(2) *Monographie der fossilen Fische aus den lithogr. Schichten Bayers. Abh. B. ck. Wiss* t. IX, III, p. 19.
(3) *Description des Reptiles et Poissons fossiles de l'étage virgulien du Jura neuchâtelois* (Matériaux pour la paléontologie suisse).
(4) *Die fauna der altern cephalopodenführenden Tithonbildungen* (*Pal. Mitt. Neilungen*, t. II.)
(5) *Rech. sur les Poiss. foss.*, t. II, 2e partie, p. 210, pl. LXIII, fig. 83-94.
(6) *Handb. Petrefakt*, p. 199, pl. XIII, fig. 42. — *Jahresh. ver. vat nat. Wurttemberg*, t. IX, p. 361, pl. VII, fig. 1-8. — *Der Jura*, p. 780, pl. XCVI, fig. 5-10.
(7) *Abh. B. ak. Wiss.*, t. IX, III, p. 20.
(8) *Abh. B. ak. Wiss.*, t. VI, p. 58.
(9) *Verzeichniss der Versteinerungen im Herz. Naturalien. Cab zu Coburg*, p. 155, pl. IV. p. 15.
(10) *Handb. Petref*, p. 198, pl. XIV, fig. 18. — *Der Jura*, p. 780, pl. XCVI, fig. 1-4.

Digitized by Google

Lepidotus maximus, Wagner (1).
Tetragonolepis eximius, Winckler (2).

J'admets pleinement cette synonymie, à l'exception toutefois du *Tetragonolepis eximius*, et je la complète ainsi qu'il suit :

Sphærodus gigas, Thurman et Etallon (3).
— — Pictet et Jacquard (4).
— — Gemmellaro (5).
Lepidotus giganteus, Sauvage (6).

M. Quenstedt ayant adopté les deux noms de *Sphærodus gigas* et de *Lepidotus giganteus*, l'un pour les écailles, l'autre pour la mâchoire de la même espèce, il y a lieu d'accepter le nom proposé par M. Wagner.

Les fragments trouvés dans la partie supérieure des terrains jurassiques de l'Yonne ne nous fournissant aucun fait nouveau, nous nous bornerons à renvoyer aux travaux antérieurement publiés et au mémoire que nous avons consacré au *Lepidotus maximus* (7).

Des dents isolées de *Lepidotus maximus* ne sont pas rares dans le portlandien de Saint-Sauveur.

Lepidotus sp.

M. Cotteau a recueilli dans les assises oxfordiennes supérieures de Châtel-Censoir un fragment de mâchoire qui indique un Lepidotus de la section Sphærodus, distinct du *Lepidotus maximus*, Wagn. (*Sphærodus gigas*, Ag.). Les dents sont beaucoup plus globuleuses que dans cette dernière espèce et séparées de la racine par un collet bien prononcé. Ces dents sont aussi beaucoup plus petites que celles des *L. maximus* et *neocomiensis* et rappellent l'espèce que M. Pictet a décrite sous le nom de *Sphærodus globu-*

(1) *Abh. B. ak. Wiss.*, t. IX, III, p. 19.

(2) *Descript. nouv. esp. Poiss. foss. calc. lith. Solenhosen*, p. 87, fig. 16.

(3) *Lethea Bruntrutana*, p. 431, pl. LXI, fig. 17 (excl. fig. 18 et 19).

(4) *Descript. Rept. et Poiss., étage virg. du Jura neuchatelois*, p. 35, pl. VII et IX, et pl. XVIII, fig. 1.

(5) *Stud. pal. sulla Fauna del calc. a Terebratula janitor del N. di Sicilia*, pl. II, fig. 1-14.

(6) *Catalogue des Poissons des formations secondaires du Boulonnais*, p. 22.

(7) *Mémoire sur les Lepidotus maximus et Lepidotus palliatus*. (*Mém. Soc. géol. de France*, 3e série, t. I, 1877.)

Digitized by Google

losus (1). Cette espèce ne semble pas avoir été décrite, et nous appelons sur elle l'attention des paléontologistes de l'Yonne, ne voulant pas la nommer sur des matériaux aussi incomplets que ceux dont nous disposons. Nous devons ajouter que le remplacement des dents se faisait comme chez le *Sphærodus gigas*, dont MM. Quenstedt et Pictet ont fait connaître la singulière dentition.

LEPIDOTUS NEOCOMIENSIS, Ag.

(Pl. II, fig. 7 à 10.)

SPHOERODUS NEOCOMIENSIS, Agassiz. *Poiss. foss.*, t. II, 2e partie, p. 216.
— — Giebel, *Fauna der Vorwelt*, t. I, p. 161.
— — Pictet, *Trait. paléont.*, t. II, p. 206.
— — Gervais, *Zool. et pal. fr.*, p. 69, fig. 26 à 28, 32 et 33.
— — Pictet, *Paléont. suisse, Crétacé de Sainte-Croix*, p. 72, pl. IX, fig. 1 à 6.

M. Gervais a indiqué cette espèce dans le terrain néocomien d'Auxerre; on la connaissait déjà du calcaire néocomien de Neuchâtel, d'Alais et de l'Aube; elle a été retrouvée à Saint-Sauveur par M. Cotteau et dans les argiles ostréennes de Monéteau par M. Ricordeau.

Le *Lepidotus neocomiensis* a les plus grands rapports avec le *Lepidotus maximus* de l'étage kimméridgien, et, à l'exemple de M. Pictet, nous éprouvons la plus grande difficulté pour pouvoir séparer les deux espèces. Les dents du *L. neocomiensis* sont toutefois un peu plus surbaissées, moins globuleuses. La couronne de ces dents est hémisphérique; au-dessus de la racine, c'est-à-dire du point où se fait la soudure avec l'os, cette partie hémisphérique est bordée par une faible dépression circulaire qui, suivant l'expression de Pictet, représente assez bien une ligature peu serrée. De même que pour les pièces trouvées en Suisse, l'émail est légèrement plissé tout autour de cette dépression; le reste de l'émail est lisse, très brillant. Ces dents indiquent une espèce de forte taille; certaines d'entre elles, en effet, ont jusqu'à 23 millimètres de diamètre et 14 millimètres de hauteur; l'épaisseur de la dent n'atteint guère que 2 millimètres.

(1) *Description des fossiles du terrain crétacé des environs de Sainte-Croix*, p. 73, pl. IX, fig. 7.

Digitized by Google

GENRE PYCNODUS.

PYCNODUS CORALLI, Sauvg.

(Pl. II, fig. 2.)

La mâchoire inférieure que nous figurons a été trouvée dans le corallien supérieur de Tonnerre et fait partie de la collection de M. Cotteau.

La mandibule, très bien conservée, est longue de 46 millimètres, depuis l'angle antérieur jusqu'à la pointe prononcée que forme l'angle postérieur et externe; le processus articulaire est long; la mâchoire a une forme triangulaire; l'angle formé par la rencontre des deux bords atteint 60 degrés.

La série des dents principales paraît être à peu près complète et il ne manque qu'une dent en arrière. Ces dents, au nombre de huit très probablement, sont un peu obliquement implantées, par rapport à leur direction générale; leur couronne est en forme de parallélogramme, les angles internes étant toutefois arrondis; le bord externe est légèrement coupé d'avant en arrière; la partie externe de la dent est la plus saillante; le diamètre transversal est près de deux fois aussi grand que le diamètre longitudinal. Ces dents décroissent assez rapidement et assez régulièrement, chacune d'elle ayant un peu plus des trois quarts du diamètre de la dent qui précède.

Les dents de la rangée suivante, au nombre de treize, sont arrondies et ne diminuent de grandeur que dans la partie antérieure de la mâchoire.

Les dents de la rangée externe, au nombre de onze, sont intermédiaires pour la grosseur, entre les dents des deux autres rangées; elles sont irrégulières, souvent anguleuses et relevées vers le bord externe de l'os; elles vont en décroissant régulièrement et, de même que pour les dents intermédiaires, se touchent toutes.

La rangée interne n'est pas conservée; il est certain que, de même que chez le *Pycnodus notabilis*, cette rangée ne devait se composer que de petites dents.

Münster, en 1843 (1), et après lui A. Wagner, en 1861 (2), Pictet et Jacquart, en 1860 (3), ont décrit sous le nom de *Pycnodus nota-*

(1) *Beitr. zur Petref.*, t. VI, p. 55, pl. 2, fig. 2.
(2) *Abhandl. der Bayer. Akad.*, t. VI, 1re part., p. 37, pl. 3, fig. 3.
(3) *Description de quelques débris de reptiles et poissons fossiles trouvés*

Digitized by Google

bilis une espèce trouvée à Kehleim et dans l'étage virgulien du Jura neuchâtelois, qui a les plus grands rapports avec le Pycnodus que nous étudions. L'espèce du corallien de l'Yonne en diffère toutefois par la forme de la mandibule et par la forme et la direction des dents de la rangée intermédiaire; chez le *P. notabilis*, suivant la remarque de Pictet, ces dents ont une forme très caractéristique et ressemblent à un grain de blé, c'est-à-dire qu'elles sont en forme d'ellipsoïde allongé, marquées dans leur milieu d'une fossette longitudinale; leur direction est également remarquable, leur grand axe étant perpendiculaire à celui des dents principales.

Le *Pycnodus Hugii*, d'abord décrit par Agassiz (1) sur un fragment trouvé dans le calcaire à tortues de Soleure, puis étudié par MM. Quenstedt (2) et Pictet (3) sur des matériaux plus complets trouvés à Schnaitheim et dans le Jura neuchâtelois, diffère surtout du Pycnodus de l'Yonne par le plus grand nombre des dents.

PYCNODUS NICOLETI, Agassiz.

(Pl. II, fig. 6.)

PYCNODUS NICOLETI, Agassiz, *Poiss. foss.*, t. II, 2e partie, p. 192, pl. 71, fig. 14.
— — Pictet et Jacquart, *Rept. et Poiss. du Jura neuchâtelois*, p. 55, pl. XIII, fig. 1 à 3.

M. Agassiz a décrit sous le nom de *Pycnodus Nicoleti* une espèce fort voisine du *P. gigas*, qui, dit-il, « paraît cependant devoir en être distingué spécifiquement, par la raison que les dents principales sont proportionnellement plus courtes, moins hautes et plus plates. Leur largeur égale plus de la moitié de leur longueur, et leur hauteur varie d'une demi-ligne à une ligne. Les petites dents montrent des traces d'usure comme les grandes; il n'y a que le milieu qui n'en soit pas affecté, ce qui fait qu'il se présente sous la forme d'un petit creux âpre. .....Cette espèce a été découverte par M. Nicolet dans le portlandien du canton de Neuchâtel. » Münster a cité quelques dents provenant du portlandien du Hanovre, qui lui ont paru appartenir à la même espèce. MM. Pictet

dans l'étage jurassique supérieur du Jura neuchâtelois, p. 58, pl. XIV, fig. 1, *a*, *b*, *c*.

(1) *Poiss foss.*, t. II, 2e partie, p. 195, pl. 72 *a*, fig. 49-54.

(2) *Handb. d. Petr.*, p. 213, pl. 16, fig. 10. — *Der Jura*, p. 781, pl. 96, fig. 31.

(3) *Loc. cit.*, p. 56, pl. XIII, fig. 4 à 8; pl. XIX, fig. 2, *a*, *b*.

Digitized by Google

et Jacquart ont retrouvé dans le jurrassique supérieur de Neuchâtel quelques pièces qui leur ont permis de faire connaître beaucoup plus complétement ce Pycnodus.

La mâchoire inférieure que nous figurons fait partie de la collection Foucard et provient de l'étage kimméridgien. Intacte, cette mâchoire aurait environ 15 millimètres de longueur; sa largeur maximum est de 70 millimètres; elle est peu arrondie en dessous. Les dents de la rangée principale étaient au nombre de huit ou neuf, les postérieures beaucoup plus grandes que les autres; celles-ci, assez fortement bombées, sont arrondies régulièrement à leurs deux extrémités, l'avant-dernière dent étant plus grande que la dernière; la largeur de la dent est plus grande que la moitié de sa longueur; la surface est lisse et brillante. Par suite de leur usure, aucune dent ne montre la petite fossette médiane, peu profonde et rugueuse, notée par Pictet. Les dents antérieures sont ovalaires, la sixième dent étant circulaire.

L'on ne voit qu'une seule rangée de dents à la partie interne; ces dents sont petites, de même grandeur que les dents externes, arrondies ou ovalaires.

Les rangées latérales externes sont au nombre de quatre; par suite d'une anomalie, sans doute, l'on voit une dent hors série entre les quatrième et cinquième dents principales. La rangée la plus interne devait se composer de treize dents environ, dont dix sont encore en place; ces dents sont plus grandes que celles qui sont implantées sur les autres rangées externes; environ quinze dents forment la troisième rangée; entre cette rangée et la rangée la plus externe s'intercalent dix dents, dont les postérieures sont les plus petites; il en est de même pour la troisième rangée, les dents médianes étant les plus grandes. Les dents marginales sont petites. Toutes ces dents sont ovalaires ou circulaires. L'émail est lisse et brillant.

D'après MM. Pictet et Jacquart, le *Pycnodus Nicoleti* « se distingue facilement des *P. gigas* et *affinis* par la forme de ses dents principales, bien plus déprimées et plus larges, et par les fossettes des dents latérales, bien plus constantes et plus marquées. »

« Parmi les espèces décrites par M. Agassiz, écrit M. Pictet, je n'en connais aucune qui puisse être confondue avec le *P. Nicoleti*. Il a, par contre, quelques rapports avec une espèce du corallien du Hanovre (Lindner-Berg), décrite et figurée par le comte de Münster (*Beitrage*, t. VII, p. 41, pl. III, fig. 6 *a*, *b*, et pl. II, fig. 26.) sous le nom de *P. didymus*, Agassiz. Je dois faire remarquer que cette espèce du Hanovre ne peut point du tout être réunie au véritable *P. didymus*, qui provient de l'oolithe de Stonesfield et qui

Digitized by Google

est caractérisée par des dents très petites et très écartées, dont les principales sont ovales et non trapéziformes. Est-elle réellement distincte du *P. Nicoleti?* C'est ce que je ne saurais affirmer.... J'ai également de la peine à me représenter en quoi le *P. Nicoleti* diffère du *P. Jugleri*, Münster (*Beitrage*, t. 7, p. 42, pl. VIII et X.). En particulier, la figure 10 des *Beitrage* lui convient tout-à-fait, et la fig. 9 ressemble singulièrement aux rangées latérales externes. Les fragments figurés par le comte de Münster sont, du reste, si incomplets, qu'il est impossible de discuter sérieusement leurs rapports (1). »

PYCNODUS COULONI, Ag.

(Pl. II, fig. 5.)

PYCNODUS COULONI, Agassiz, *Poiss. foss.*, t. II, 2e partie, p. 200.
— — Giebel, *Fauna der Worwelt*, , 3e part., p. 168.
— — Pictet et Campiche, *Crétacé de Sainte-Croix*, p. 57, pl. VII, fig. 5 à 17.

On trouve assez fréquemment dans le terrain néocomien de l'Yonne des dents isolées qui ressemblent beaucoup à celles du *Pycnodus gigas* et du *Pycnodus affinis*. L'étude d'un fragment de maxillaire inférieur montre toutefois que le *Pycnodus Couloni* se distingue nettement des espèces trouvées dans le terrain jurassique supérieur.

Le caractère le plus frappant qui sépare cette espèce, non-seulement des deux Pycnodus que nous venons de nommer, mais encore de l'espèce que nous faisons connaitre sous le nom de *Pycnodus Autissiodorensis*, c'est l'inégalité des dents de la série principale. Les dents postérieures sont, en effet, beaucoup plus arrondies et moins larges que les dents plus antérieures; c'est une de ces dents qui a été figurée par Pictet sous le nº 14 de sa planche VII. Les dents postérieures sont en forme de cylindres, arrondies à leurs deux extrémités, beaucoup moins bombées que celles des *Pycnodus Autissiodorensis* et *cylindricus*, et s'infléchissent brusquement aux extrémités, tandis que chez ces deux espèces la surface supérieure de la dent s'infléchit d'une manière insensible; elles sont un peu plus de deux fois aussi larges que longues; la longueur de la dernière dent conservée sur l'exemplaire figuré n'est comprise qu'une fois et demie dans sa largeur.

Les dents de la série interne ne sont pas conservées.

(1) *Loc. cit.* p. 56.

Digitized by Google

La série externe se compose de quatre rangées de dents petites, arrondies, toutes de même grandeur, tandis que chez le *Pycnodus Autissiodorensis* l'on ne compte que trois rangées de dents, les dents externes et internes étant plus grandes que les dents intercalaires; ces dents sont aussi plus régulières dans cette dernière espèce.

PYCNODUS (TYPODUS) COTTEAUI, Sauvg.

(Pl. I, fig. 3; pl. II, fig. 1.)

M. Cotteau a recueilli dans les marnes ostréennes (néocomien supérieur) des environs d'Auxerre un vomer entier de 65 millimètres de longueur sur 28 millimètres de largeur à sa partie postérieure, qui indique une espèce qui ne nous paraît pas avoir été encore décrite.

Ce vomer a la forme d'un triangle allongé, isocèle, dont l'angle apicial est de 58 degrés. La rangée principale est composée de dix dents qui sont les plus saillantes. Leur couronne est bombée, uniformément arrondie, lisse et brillante. Les dents les plus longues sont en arrière et elles diminuent régulièrement de grandeur, le diamètre transversal étant toujours le plus grand; nous devons noter que ces dents ne se touchent pas entre elles. L'indice des dents postérieures est 90, 100 représentant le diamètre longitudinal; les dents les plus antérieures sont irrégulièrement arrondies.

La rangée intermédiaire est composée de dents beaucoup plus petites, allongées dans le sens de la longueur pour les dents postérieures, irrégulièrement circulaires pour les dents antérieures. Ces dents devaient être au nombre de quatorze ou quinze. Placées dans un sillon peu profond, elles sont assez largement séparées les unes des autres, bien que rapprochées des dents de la série principale. Elles commencent en avant de celles-ci et sont assez régulièrement espacées.

Les dents de la rangée externe, au nombre de quatorze ou quinze, sont un peu plus grosses que les dents de la série intermédiaire et diminuent beaucoup moins rapidement de volume; elles alternent avec celles-ci. Leur bord externe est comme tronqué et coupé par le milieu. Elles ne touchent pas les dents intermédiaires et ne sont pas en contact entre elles.

Nous rapportons à la même espèce un fragment de maxillaire inférieur du côté gauche, trouvé par M. Ricordeau à Monéteau. Les dents de la série principale ressemblent, sauf la saillie, qui est moins considérable, à celles du *Pycnodus gigas* et, comme

Digitized by Google

celles-ci, sont ovalaires, la longueur étant comprise près de deux fois et demie dans la largeur. Sur l'exemplaire que nous avons sous les yeux l'on ne voit que deux rangées de dents à la série externe, ce qui semble le nombre exact des rangées, le bord externe de l'os étant conservé en certains points. La rangée interne est composée de dents arrondies, plus petites que celles de la rangée externe. Celles-ci sont ovalairement allongées dans le sens de la largeur. Quelques dents, mieux conservées que les autres, sont fortement granuleuses, par suite de la présence de plis peu marqués et irréguliers qui rayonnent du centre, lequel est entouré d'un petit cercle déprimé formant un anneau étroit comme chez un Gyrodus mal caractérisé ; en s'usant, les dents deviennent lisses.

Le *Pycnodus Cotteaui* fait partie du sous-genre *Typodus*, qui paraît avoir été largement représenté dans la partie supérieure des terrains jurassiques d'Allemagne, de Suisse et de France. Sous le nom de *Pycnodus disparilis*, M. Cornuel (1) a décrit une espèce trouvée dans le calcaire à spatangues de Vassy, dans la Haute-Marne, qui diffère de celle que nous étudions, en ce que les dents de la rangée principale sont allongées dans le sens de la longueur; toutes les dents se touchent, du reste, entre elles. Ce dernier caractère se voit chez le *Pycnodus contiguidens* du Jura neuchâtelois, décrit par MM. Pictet et Jacquart (2) ; dans cette espèce les dents de la rangée principale sont allongées longitudinalement. La forme du vomer, plus cunéiforme, les dents de la rangée principale diminuant plus brusquement de grandeur vers la partie antérieure, sont autant de caractères qui différencient l'espèce trouvée dans l'Yonne d'un Pycnodus que nous avons fait connaître sous le nom de *Pycnodus Dutertrei* (3) et provenant du terrain portlandien de Boulogne-sur-mer. Le plus grand nombre de dents, tant à la rangée principale qu'aux deux autres rangées, différencie suffisamment le *Pycnodus Cotteaui* du *Pycnodus subcontiguidens* du Boulonnais (4); chez cette espèce les dents postérieures de la rangée principale sont tout-à-fait circulaires, au lieu d'être ovalaires dans le sens de la largeur.

Les dents du maxillaire inférieur ont les plus grands rapports

(1) *Description de débris de poissons fossiles provenant principalement du calcaire néocomien du département de la Haute-Marne* (*Bull. Soc. géol. Fr.*, 3e série, t. V, p. 616, pl. XI, fig. 19-20.)
(2) *Loc. cit.*, p. 69, pl. XVI, fig. 1, *a*, *b*.
(3) *Catalogue des Poissons des formations secondaires du Boulonnais* (*Mém. Soc. acad. de Boulogne-sur-mer*, t. II), p. 88. pl. II, fig. 8.
(4) *Id.*, p. 36, pl. II, fig. 10, 11.


Digitized by Google

avec les dents que l'on trouve dans les terrains néocomiens de Sainte-Croix, en Suisse, et qui ont été figurés par Pictet sous le nom de *Pycnodus cylindricus* (1), et il serait presque impossible de rapporter des dents isolées à l'une plutôt qu'à l'autre espèce. De l'étude de la dent figurée par Pictet sous le n° 8 de la planche VIII de son *Mémoire sur le crétacé de Sainte Croix* il est certain que les dents postérieures étaient plus larges, plus arrondies que les autres dents; ce dernier caractère distingue les deux espèces. L'inflexion régulière de la couronne vers la racine sépare le *Pycnodus Cotteaui* du *Pycnodus Couloni;* le nombre des dents de la série externe est, du reste, moins grand; les dents de la rangée principale sont plus longues, la longueur étant moins grande par rapport à la largeur. Ce dernier caractère sépare nettement les dents isolées de cette espèce des dents isolées du *Pycnodus Autissiodorensis.*

Pycnodus Autissiodorensis, Sauvg.

(Pl. I, fig. 6.)

M. Cotteau nous a communiqué une mâchoire inférieure, laquelle indique une espèce qui, quoique voisine des *Pycnodus Cotteaui* et *Couloni*, en diffère par le moins grand nombre de dents à la série externe. Cette espèce rappelle, par la forme des dents, le *Pycnodus gigas*, mais s'en sépare facilement par la présence de trois rangées de dents externes, au lieu de cinq que l'on compte chez l'espèce du jurassique supérieur. Le *Pycnodus affinis*, également du virgulien, se différencie du Pycnodus de l'Yonne par le plus grand nombre de dents externes et par trois rangées de dents internes.

La pièce provenant du néocomien d'Auxerre montre que chez le *Pycnodus Autissiodorensis* les dents étaient singulièrement grandes, eu égard à la longueur de la mandibule; bien que les dents soient presque aussi grandes que celles du *Pycnodus gigas*, la mâchoire est beaucoup moins allongée que chez cette dernière espèce. La mandibule est large en arrière, et le processus articulaire est large et relevé; à partir de l'angle externe et postérieur, le bord externe de l'os converge assez fortement vers le bord interne, de telle sorte que la mâchoire est, dans son ensemble, triangulaire. Ainsi que cela se voit pour d'autres Pycnodontes, pour le *Pycnodus Nicoleti*, par exemple, la face profonde de l'os se décompose en deux parties, l'une interne, assez bombée,

(1) *Crétacé de Sainte-Croix*, p. 59, pl. VIII, fig. 1 à 20.

Digitized by Google

l'autre externe, se raccordant avec cette dernière sous un angle prononcé. L'angle formé par la rencontre des deux bords est d'environ 55 degrés.

La rangée principale est composée de dents très semblables à celles du *Pycnodus gigas*, en forme de cylindres, arrondies à leur extrémité, très bombées, près de deux fois aussi larges que longues ; pour les cinq dents conservées sur la pièce étudiée, la grandeur des dents est très sensiblement la même.

Les dents de la série interne sont disposées suivant deux rangées, qui, vers la partie antérieure de la mâchoire, s'infléchissent un peu vers le bord externe. Les dents les plus internes de la série sont un peu plus grandes que les autres ; ces dents sont en nombre double de celles de la rangée principale.

Trois rangées composent la série externe. Les dents sont arrondies, serrées les unes contre les autres, les dents de la rangée intermédiaire étant un peu plus grandes que celles de la série interne ; les deux autres rangées se composent de dents très grosses et fort saillantes.

D'après l'examen de la dent figurée par Pictet (1) sous le n° 8 de la planche VIII de son ouvrage sur le terrain crétacé de Sainte-Croix, il est certain que, de même que chez le *Pycnodus cylindricus*, la dent la plus postérieure était, chez le *P. Autissiodorensis*, beaucoup plus petite que les autres et surtout beaucoup plus arrondie. Ce caractère distingue le *Pycnodus Autissiodorensis* du *Pycnodus cylindricus ;* les dents principales, chez l'espèce de l'Yonne, sont, du reste, beaucoup plus larges. La courbure régulière de la couronne aux dents principales sépare les dents isolées de celles du *Pycnodus Couloni* du même niveau.

Le caractère de dents larges, s'infléchissant régulièrement vers la racine, se retrouve sur un vomer provenant du calcaire jaune néocomien qui constitue la partie moyenne des montagnes des Bauges et de la Grande-Chartreuse. Ce vomer, décrit par M. Léon Didelot sous le nom de *Pycnodus heterodon* (2), est peut-être de même espèce que le *Pycnodus Autissiodorensis;* l'on trouve toutefois, au même horizon, trois ou quatre espèces de Pycnodus, dont les dents isolées sont difficiles à distinguer, bien que les maxillaires complets indiquent des espèces nettement distinctes, de telle sorte que l'assimilation du *Pycnodus heterodon* avec les maxil-

(1) *Crétacé de Sainte-Croix.*

(2) *Note sur un Pycnodus nouveau du terrain néocomien* (*Bull. Soc. géol. de France*, 3e série, t. III, 1875, p. 237.



laires inférieurs trouvés, soit en France, soit en Suisse, est, dès à présent, complétement impossible.

Le *Pycnodus Autissiodorensis* parait avoir été l'espèce la plus répandue dans le terrain néocomien de l'Yonne; des dents rapportables à cette espèce ont été recueillies à Monéteau, à Saint-Sauveur, à Saints, à Saint-Florentin.

PYCNODUS RICORDEAUI, Sauvg.

(Pl. II, fig. 3.)

M. Ricordeau a recueilli dans l'étage aptien de Gurgy les deux maxillaires inférieures d'un Pycnodus qui indique, à ce niveau, la présence d'une espèce très distincte de tous les Pycnodus crétacés décrits.

La mandibule est de faible taille et aurait, si elle était intacte, environ 30 millimètres de longueur; la largeur, à la partie postérieure, est de 32 millimètres; la forme de la mâchoire est triangulaire, l'angle formé par la réunion des deux bords atteignant 55 degrés; l'angle externe et postérieur est en forme de robuste processus articulaire. La face profonde est arrondie dans son ensemble et présente, dans sa portion moyenne, un sillon à peine marqué; le bord interne est mince et fortement relevé; il en est de même du bord externe.

Sur l'exemplaire que nous étudions, cinq dents sont conservées à la rangée principale; ces dents diminuent assez rapidement de taille, la dernière dent ayant 10 millimètres de largeur et la cinquième 5 millimètres seulement; elles sont un peu obliquement implantées, allongées, assez fortement tordues sur elle-mêmes, l'extrémité externe étant plus large que l'interne, ces deux extrémités n'étant pas symétriques; les bords s'infléchissent sans changer de courbure, de sorte que la coupe médiane serait subcirculaire.

La série interne se compose de dents petites, arrondies, ombiliquées, disposées sans ordre; ces dents n'occupent qu'une partie de la mâchoire et ne se continuent ni en arrière, ni en avant; elles sont au nombre de dix sur les deux exemplaires, deux d'entre elles n'étant représentées que par leur empreinte.

Les dents de la rangée intermédiaire sont logées dans un profond sillon, les dents externes étant fortement relevées; elles sont implantées de telle sorte que leur courbure continue celle des dents principales, dans la partie postérieure de la mâchoire, tandis que les dents plus antérieures sont dans un sillon plus marqué.

Digitized by Google

Ces dents sont en nombre double des dents de la rangée principale; les postérieures sont allongées, plus de deux fois plus larges que longues, tandis que les dents plus antérieures ont leurs deux diamètres presque égaux.

Les dents externes, en même nombre que les dents intermédiaires, sont irrégulièrement ovalaires; elles sont fortement inclinées de haut en bas, leur extrémité interne formant ainsi un angle dièdre de plus de 50 degrés avec l'extrémité externe des dents intermédiaires. Leur sommet est élevé et limite le bord externe de la mâchoire, de telle sorte qu'en regardant cet os par la partie externe l'on voit une série de dents portées par un court pédicule.

La largeur des dents de la série intermédiaire sépare nettement cette espèce du *Pycnodus Münsteri*, Ag.

PYCNODUS COMPLANATUS, Ag.

(Pl. I, fig. 5.)

PYCNODUS COMPLANATUS, Agassiz, *Poiss. foss.*, t. II, 2ᵉ part., p. 198, pl. 72 *a*, fig. 42-48.
— — Giebel, *Fauna der Worwelt*, t. I, 3ᵉ part., p. 168.
— — Pictet et Campiche, *Mat. pour la paléont. suisse*, *Crétacé de Sainte Croix*, p. 65, pl. VIII, fig. 24, 25.
PYCNODUS MUNSTERI, Agassiz, *Poiss. foss.*, t. II, 2ᵉ part., p. 197 (*pars.*), pl. 72 *a*. fig. 30-32.

Dans sa *Monographie des fossiles du terrain aptien*, Pictet a été conduit à associer les dents que l'on trouve dans le grès vert de Ratisbonne, décrites par Agassiz sous le nom de *Pycnodus Münsteri* et *Pycnodus complanatus* d'une manière un peu différente que ne l'avait fait Agassiz; il attribue à la première de ces espèces des dents aplaties dont le contour est subcirculaire, ovalaire ou formant un rectangle à angles arrondis, court, et dont les deux diamètres sont peu inégaux. Pictet a rapporté à la même espèce un fragment trouvé dans le terrain aptien de Sainte-Croix, caractérisé par des dents de la rangée principale subcirculaires, qui ne nous paraît pas devoir être réuni au *P. complanatus* tel que l'a compris Agassiz. Il est vrai de dire que l'espèce décrite par cet auteur ayant été établie d'après des dents isolées, il peut souvent y avoir doute pour déterminer exactement certains fragments de maxillaires trouvés dans les terrains crétacés inférieurs. Quoiqu'il en soit, nous croyons que le vrai type de l'espèce doit être pris d'après les dents figurées sous les nᵒˢ 42, 43 et 45 de la planche LXXII *a* de l'ouvrage d'Agassiz.

C'est ainsi que nous rapportons au *P. complanatus* un fragment de maxillaire inférieur trouvé dans les argiles ostréennes (terrain

Digitized by Google

néocomien supérieur) de Monéteau. Ce fragment, qui fait partie de la portion postérieure de la mâchoire, comprend cinq dents, toutes très aplaties. La dent postérieure est bien plus grande que les autres; la longueur fait un peu moins de la moitié de la largeur; tandis que l'extrémité interne est sensiblement arrondie, l'externe est coupée carrément. Le même caractère s'accentue plus encore pour les dents plus antérieures; la partie externe de celles-ci s'incline presque à angle droit vers le sillon dans lequel étaient logées les dents intermédiaires.

La même disposition se remarque sur un fragment recueilli par M. Ricordeau à Monéteau, et faisant partie de la collection du musée d'Auxerre. Les dents intermédiaires, dont il ne reste que quelques-unes, sont petites et arrondies; leur taille est, du reste, irrégulière, de telle sorte que, bien que les dents intermédiaires soient bien plus grandes proportionnellement que sur le fragment figuré par Pictet; ce fragment provenant de partie antérieure de la mâchoire, il se pourrait très bien, par suite de l'inégalité que nous avons déjà mentionnée, que les dents intermédiaires fussent plus grandes dans la partie antérieure de la mandibule que dans la partie postérieure.

Nous ne pouvons, par contre, rapporter au *P. complanatus* les dents figurées par Agassiz sous les n°s 46 et 47, ni la dent que Pictet a représentée à la figure 25 de la planche VIII de son mémoire sur Sainte-Croix. De semblables dents ne peuvent trouver place sur la mâchoire du *P. complanatus*.

PYCNODUS MUNSTERI, Ag.

(Pl. I, fig. 4; pl. II, fig. 4.)

PYCNODUS MUNSTERI, Agassiz, *Poiss. foss*, t. II, 2e part., p. 197, pl. 26-29 (ex. fig. 30-32).
— — Giebel, *Fauna der Worwelt*, t. I, 2e part., p. 168.
— — Pictet et Renevier, *Pal. suisse*, *Ter. aptien*, p. 9, pl. I, fig. 213.
— — Pictet et Campiche, *Pal. suisse*, *Crétacé de Sainte-Croix*, p. 61, pl. VIII, fig. 21-23.
— — Gervais, *Zool. et paléont. franç*, 2e édit., p. 523, pl. 69, fig. 23.

Agassiz a décrit sous le nom de *Pycnodus Münsteri* des dents provenant du grès vert de Ratisbonne; ces dents sont allongées, leur largeur n'excédant guère que le tiers de la longueur; leurs extrémités, bien arrondies, ne sont nullement symétriques.

D'après M. Pictet, les dents trouvées dans le terrain aptien de la Perte-du-Rhône peuvent être regardées comme le véritable type

Digitized by Google

de l'espèce. Ces dents, qui appartiennent à la rangée principale de la mâchoire inférieure, ont pour caractère d'être allongées, médiocrement élevées et sensiblement tordues, en sorte que leurs deux extrémités ne sont pas symétriques, l'une se dirigeant plus en arrière que l'autre, et que la ligne médiane n'est pas droite, mais flexueuse; les dents des rangées externes (et non internes, comme le pense à tort Pictet) sont petites, pyriformes; les dents intermédiaires sont petites et circulaires. Les proportions des rangées de dents différencient complétement cette espèce des autres Pycnodus crétacés connus, et notamment des *Pycnodus Hartlebeni*, Rœmer, et du *Pycnodus Muraltii*, Hkl., de Pola, en Istrie.

Le terrain aptien n'est pas le seul gisement de l'espèce, et Pictet l'a signalée dans le terrain urgonien de Sentis. C'est également dans le néocomien supérieur d'Auxerre qu'a été recueillie une mâchoire inférieure entière ayant appartenu à un individu jeune rapportable aussi au *Pycnodus Münsteri*.

Cette mâchoire, d'une longueur de 30 millimètres, d'une largeur de 18 à sa partie postérieure, est en forme de coin allongé, de telle sorte que l'angle formé par le raccordement du bord externe et du bord interne est de 30 degrés. Les dents de la série principale, au nombre de huit, sont implantées un peu obliquement par rapport à l'axe de la mâchoire. Les dents postérieures sont beaucoup plus allongées que les dents antérieures, et leur longueur est comprise environ deux fois et demie dans la largeur, tandis que la longueur des dents antérieures n'est contenue qu'une fois et demie dans la largeur. Ces dents sont plus bombées à leur partie médiane qu'aux extrémités et sont légèrement tordues sur elles-mêmes, de telle sorte que les deux extrémités ne sont pas symétriques; ces extrémités, au lieu d'être arrondies, sont obliquement coupées; l'émail de la partie supérieure de la dent s'infléchit brusquement; il en résulte que la face antérieure et la face postérieure de la dent forment un angle droit avec sa face supérieure. Les dents antérieures ont leur moitié externe fortement inclinées vers le sillon qui reçoit les dents intermédiaires.

Celles-ci, en nombre double des dents principales, sont petites, arrondies, un peu allongées dans le sens de la longueur de la mâchoire; leur sommet est marqué d'une dépression irrégulière.

Les dents les plus externes, un peu relevées, mais insérées à un niveau bien inférieur à celui des dents de la rangée principale, sont plus grandes que les dents intermédiaires; par suite de l'usure, elles ont pris une forme ovalaire, au lieu d'avoir leur extrémité externe un peu allongée, et d'être pyriformes, ainsi qu'on le remarque sur l'exemplaire figuré par Pictet; neuf de ces


Digitized by Google

dents correspondent à six dents principales et à douze dents intermédiaires.

Les dents de la série interne sont petites, de même grosseur que les dents intermédiaires, arrondies, marquées d'une fossette à leur sommet, irrégulièrement disposées.

C'est également au *Pycnodus Münsteri* que, malgré quelques légères différences, nous rapportons un fragment de maxillaire trouvé dans l'étage cénomanien de Seignelay par M. Ricordeau. Ce fragment indique un individu de plus grande taille encore que le maxillaire provenant de la craie de Bordeaux et figuré par M. Gervais. Les dents sont grandes (28 mill.), trois fois et demie plus larges que longues, à peine bombées, un peu tordues sur elles-mêmes pour les deux plus antérieures, de telle sorte que l'extrémité externe est taillée en biseau, tandis que l'interne est arrondie, ces deux extrémités n'étant pas symétriques; sauf la grandeur, les dents plus postérieures ressemblent tout-à-fait à la dent qui a été figurée par Agassiz sous les n[os] 26, 28 et 29 de sa planche LXXII *a*.

Pycnodus irregularis, Sauvg.

(Pl. I, fig. 7.)

Un vomer trouvé dans l'étage cénomanien de Seignelay indique une espèce nettement caractérisée par la forme des dents de la rangée principale. Ces dents sont irrégulières, allongées transversalement, les antérieures étant plus arrondies que les postérieures, qui sont ovalaires et allongées en pointe à leur extrémité. Ces dents sont largement séparées les unes des autres.

Les dents de la rangée intermédiaire correspondent assez exactement aux intervalles qui séparent deux dents de la rangée principale; elles sont oblongues, disposées suivant la longueur du vomer; leur forme est, du reste, aussi irrégulière que celle des grandes dents.

Les dents externes, en même nombre que les dents intermédiaires, sont irrégulièrement disposées par rapport à celles-ci, tantôt leur correspondant, tantôt implantées vis-à-vis les espaces qui les séparent; ces dents sont irrégulièrement arrondies.

La longueur du vomer incomplet est de 45 millimètres; la largeur en arrière est de 25 millimètres; elle est de 10 millimètres au niveau de la cinquième dent principale.

Digitized by Google

DENTS ISOLÉES.

L'étage oxfordien de Gigny et l'étage corallien de Mailly-la-Ville ont fourni à M. Cotteau un certain nombre de dents isolées d'un Pycnodus de grande taille, qu'il est impossible de nommer. Les dents des séries principales ressemblent beaucoup à celles du *Pycnodus affinis*, Nicolet, de l'étage virgulien du Jura neuchâtelois. Les dents des rangées latérales ont la forme et la grandeur des dents similaires du *Pycnodus gigas*, Ag., abondant dans les étages kimméridgien et portlandien de France, d'Allemagne, d'Angleterre et de Suisse. Münster cite la même espèce dans le terrain corallien des Linder-Berge (1), et il se pourrait, ainsi que le remarque Pictet, que le *Pycnodus granulatus* du même niveau ne fût établi que sur des dents non encore usées des rangées latérales. M. Cotteau a trouvé à Mailly-la-Ville une dent qui a beaucoup de rapport avec celles figurées par Münster. Cette dent, très bien conservée, est peu bombée, à contour circulaire; le centre de la couronne présente une faible dépression d'où rayonnent de nombreuses stries vermiculées; elle indique à ce niveau une espèce qui, différente du *Pycnodus affinis*, semble être plus voisine du *Pycnodus gigas*.

DENTS INCISIVES.

(Pl. II, fig. 11 à 14.)

Les paléontologistes signalent assez fréquemment dans les terrains jurassiques et crétacés des dents isolées, tout-à-fait semblables à celles qui, chez les Pycnodus, arment le devant des mâchoires. Ces dents sont surtout abondantes dans le Jura neuchâtelois et dans quelques gisements de même âge, tels que Schnaitheim; elles ne semblent pas être rares dans les couches jurassiques supérieures et néocomiennes de l'Yonne.

M. Quenstedt indique, pour les dents trouvées dans le jurassique du Hanovre, deux espèces; certaines de ces dents sont rapportées au *Gyrodus umbilicus*, d'Agassiz, tandis que d'autres sont désignées sous le nom de *Pycnodus mitratus* (2). MM. Pictet et Jacquart rapportent les dents recueillies dans le Jura neuchâtelois à deux types et pensent que les plus grandes de ces dents sont vraisemblable-

(1) *Beitr. zur Petref*, *t.* VII.

(2) *Handb. der Pretref.*, p. 214, pl. XVI, fig. 4, 6, 11, 12. — *Der Jura*, p. 782, pl. 96, fig. 27, 28, 29.

Digitized by Google

ment celles du *Pycnodus gigas* ou du *Pycnodus affinis* des mêmes couches. Ces auteurs remarquent, du reste, que les transitions et les modifications graduelles qui relient les différentes formes de dents s'opposent à l'établissement de types bien tranchés et bien définis.

Le premier type figuré par Pictet (1) se compose « de dents incisives fortement bombées sur leur face externe, arquées et excavées sur leur face interne. Cette face est bordée par une sorte de carène plus ou moins marquée, et présente vers sa base des plis verticaux ou obliques en dehors, dont on retrouve quelquefois des traces sur la face interne. La couronne est nettement séparée de la racine par un fort bourrelet. »

Des dents trouvées dans le terrain jurassique de l'Yonne ressemblent tout-à-fait à celles qui ont été figurées par Pictet, et se rapportent vraisemblablement au *Pycnodus Nicoleti* du même niveau. Ces dents forment transition entre le premier et le second type (*Pycnodus mitratus*, Quenst.). Dans ce type, les dents sont massives, à pointe assez obtuse, faiblement excavées sur l'ensemble de la face interne, qui est bombée en son milieu, parfaitement lisse et sans traces de plis ; cette face n'est pas bordée par une arête et se confond graduellement avec les flancs.

D'autres dents incisives recueillies dans le néocomien des environs d'Auxerre proviennent des *Pycnodus Couloni* et *Autissiodorensis* du même niveau. Ces dents ont la plus grande ressemblance avec celles qui ont été figurées par Pictet et qui proviennent du Jura neuchâtelois ; elles ont la face interne dépourvue de plis et, par ce caractère, ressemblent au *Pycnodus mitratus* de Quenstedt, tandis que la face est excavée comme chez le *Gyrodus umbilicus* du même auteur. Ces dents sont massives, à pointe obtuse ; la face interne est bombée par une carène mousse et se continue insensiblement avec les flancs.

D'autres dents sont obtuses et arrondies, la face interne étant presque aussi bombée que la face externe.

Le terrain portlandien des environs d'Auxerre a fourni enfin à M. Cotteau de petites dents qui ressemblent tout-à-fait aux dents incisives de Sargues. La racine est longue et cylindrique ; le sommet de la dent est tranchant ; la face interne de la couronne est excavée sur certaines dents, tandis que, sur d'autres, cette face est, au contraire, légèrement bombée. Ces dents rappellent un peu les incisives rapportées par Pictet au *Pycnodus cylindricus* du terrain

(1) *Op. cit.*, p. 70, pl. XVI.


Digitized by Google

néocomien et ressemblent tout-à-fait aux dents antérieures que l'on voit chez les *Pycnodus Sauvanausi*, *Bernardi*, *Wagneri*, *Egertoni*, etc., du kimméridgien du Bugey.

Des dents semblables, trouvées dans les terrains crétacés, ont été rapportées par Agassiz au *Pycnodus Münsteri* (pl. LXXII *a*, fig. 39.)

GENRE URANOPLOSUS, n. gen.

(Pl. I, fig. 1.)

Tandis que tous les genres appartenant à la famille des Pycnodontidées n'ont que cinq rangées de dents au vomer, une rangée médiane composée de dents plus grandes, et deux rangées latérales, les Ellipsodus du terrain néocomien de la Haute-Marne, décrits par M. Cornuel (1), ont les dents disposées suivant sept rangées ; ces dents sont à peu près de même grandeur, les dents de la série médiane étant implantées dans le sens de la largeur du vomer, les dents des séries latérales étant insérées obliquement par rapport à celles-ci.

M. Cotteau a trouvé dans les assises supérieures du corallien de Tonnerre un vomer qui, par ses nombreuses rangées de dents, ne peut être classé avec les Pycnodus et qui diffère trop de la plaque vomérienne de l'*Ellipsodus incisus* pour être rapporté au genre établi par M. Cornuel.

Le vomer que nous décrivons sous le nom de *Uranoplosus Cotteaui* est allongé et n'a pas la forme en coin si prononcée que présente le vomer des Pycnodus et des Gyrodus ; il ne se retrécit, en effet, que d'une manière insensible. Tandis que, pris dans son ensemble, le vomer des Pycnodus est peu bombé, le sommet des dents de la série principale et de la série externe étant presque sur un même niveau, ces deux rangées laissant entre elles un sillon assez profond dans lequel sont implantées les dents intermédiaires, le vomer de l'*Uranoplosus* est fortement bombé, de telle sorte que les dents principales se trouvent sur un niveau bien plus élevé que les dents externes.

A la série principale ce sont les dernières dents qui sont les plus grandes ; ces dents sont plus larges que longues, la fraction des deux diamètres étant 160 et 100, arrondies à leur extrémité,

(1) *Description de débris de poissons fossiles provenant principalement du calcaire néocomien du département de la Haute-Marne* (*Bull. Soc. géol. fr.*, 3e série, t. V, 1877, p. 617, pl. XI, fig. 26-27).


Digitized by Google

peu bombées et lisses; la dent la plus postérieure est plus arrondie et, par contre, plus petite que la suivante, et sa forme est celle des cinquième et sixième dents. Près de la quatrième dent, et hors série, se voient deux petites dents de forme irrégulière qui rappellent des dents semblables signalées chez l'*Ellipsodus incisus* et désignées par M. Cornuel sous le nom de dents surnuméraires; ces dents, n'existant que d'un seul côté, proviennent sans doute d'une anomalie de dentition. Ces anomalies ne sont point rares, du reste, sur la pièce que nous étudions, et nous pouvons signaler le dédoublement d'une des dents de la seconde série intermédiaire et l'intercalation, entre deux dents de cette série, d'une des dents de la rangée la plus externe.

Cette rangée est composée de dents arrondies, beaucoup plus petites que les autres, implantées vis-à-vis des intervalles qui séparent la rangée externes des dents intermédiaires.

L'on voit deux rangées de ces dents. Les dents de la rangée interne sont disposées sans ordre, ne se correspondant pas exactement pour les deux parties du vomer; elles sont irrégulièrement arrondies, peu saillantes, et vont en diminuant de grandeur dans la partie antérieure; nous comptons dix de ces dents correspondant à six dents de la rangée principale.

La rangée externe des dents intermédiaires est composée de dents de forme et de grandeur variables, correspondant à l'espace qui sépare deux dents de la rangée interne; elles devaient être en nombre un peu plus grand que ces dernières.

Genre Cosmodus, n. gen.

M. Coquand a décrit sous le nom de *Gyrodus carentonensis* (1) un fragment de vomer faisant partie de la collection de M. Trémaux de Rochebrune et trouvé dans l'étage à *Caprina adversa* de la Charente. Les dents de la rangée principale sont irrégulièrement ovalaires, le bord antérieur étant plus arrondi que le bord postérieur; le sommet de la dent porte une profonde dépression disposée dans le sens de la largeur, tout autour de laquelle rayonnent de grosses rides qui, à la partie antérieure, se prolongent jusqu'à la base de la couronne. Les dents latérales, dont une seule rangée est conservée sur l'exemplaire type, sont obliquement implantées de manière à venir s'intercaler en coin entre deux dents de la rangée principale; ces dents sont pyriformes, la grosse extrémité

(1) *Description géol. paléont. de la Charente*, p. 97.


Digitized by Google

étant tournée en dedans ; elles présentent à leur partie centrale une dépression irrégulièrement festonnée d'où partent de grosses rides irrégulières qui ornent toute la surface de la couronne.

L'ornementation des dents rappelle ce que l'on voit chez les Gyrodus, mais leur mode d'implantation est trop différent de ce que l'on remarque chez les espèces qui composent ce genre pour ne pas être regardé comme ayant une valeur générique.

Bien que les *Pycnodus sculptus* et *imitator* du terrain néocomien de la Haute-Marne, figurés par M. Cornuel (1), ne nous soient connus que par des maxillaires inférieurs, l'ornementation des dents est si semblable à ce que l'on voit chez le *Gyrodus carentonensis*, que nous n'hésitons pas à rapporter ces espèces au genre *Cosmodus ;* c'est dans la même coupe générique que doit prendre place le maxillaire inférieur provenant de Seignelay, que nous décrivons plus bas.

Les espèces jusqu'à présent connues faisant partie du genre *Cosmodus* sont les suivantes :

Cosmodus sculptus, Cornuel sp. Néocomien de la Haute-Marne.
— *imitator*, — — —
— *carentonensis*, Coquand sp. Cénomanien de la Charente.
— *grandis*, Sauvage. Cénomanien de l'Yonne.

Cosmodus grandis, Sauvg.

(Pl. III, fig. 29.)

Le fragment de maxillaire inférieur du côté gauche trouvé à Seignelay par M. Ricordeau se compose de la plus grande partie de la rangée principale, de la première rangée de la série externe et de quelques dents de la rangée suivante ; ce fragment indique une espèce de grande taille.

Les dents de la série principale sont grandes, allongées transversalement; l'extrémité interne est située sur un plan un peu antérieur par rapport à l'extrémité externe, de telle sorte que ces dents sont légèrement tordues sur elles-mêmes; le milieu de la dent est fortement relevé par un pli qui semble avoir été pincé dans la surface émaillée, ainsi que cela se voit chez les Acrostomus ; de ce pli, situé dans l'axe transversal de la dent, rayonnent des rides qui se prolongent jusqu'au bord de la couronne.

La rangée suivante est composée de dents beaucoup plus petites

(1) *Loc. cit.*, p. 611, 612, pl. XI, fig. 8-10, 11.

Digitized by Google

que celles de la rangée principale, de forme variable suivant la place qu'elles occupent; les unes sont allongées, les deux extrémités étant arrondies, tandis que d'autres ont l'extrémité externe fortement tronquée, que d'autres encore sont arrondies. A leur partie centrale ces dents présentent une dépression limitée par un bourrelet saillant de l'émail; de ce bourrelet partent de gros plis rugueux qui couvrent toute la surface de l'émail; la dépression est occupée par des plis semblables.

La rangée la plus externe ne nous est connue que par quelques dents insérées obliquement par rapport aux dents de la rangée intermédiaire, et de forme ovalaire; leur ornementation est la même que celle des dents précédemment décrites.

La forme des dents sépare ce Cosmodus des deux espèces étudiées par M. Cornuel.

Pisodus Foucardi, Sauvg.

(Pl. I, fig. 2.)

Sous le nom de *Pisodus*, M. R. Owen a figuré (1) des plaques palatales de poissons qu'il place à côté des Phyllodus et que M. Agassiz classe parmi les Pycnodontes à la suite du genre *Colobodus* du Muschelkalk. Bien que le genre Pisodus n'ait encore été signalé que dans l'argile de Londres, nous n'hésitons pas à lui rapporter une plaque palatale provenant de l'étage cénomanien de Bassou et faisant partie de la collection Foucard. Nous avons pour ce genre un fait semblable à ce que nous voyons pour le genre *Egertonia* de la famille des Phyllodidées; ce genre n'était, en effet, connu que par une seule espèce trouvée dans l'argile de Londres, lorsque M. Cornuel a décrit une autre espèce, l'*Egertonia gaultina*, provenant du gault supérieur de la Haute-Marne (2).

Le Pisodus du terrain crétacé de l'Yonne est de beaucoup plus petite taille que le *Pisodus Owenii*, Ag. La forme de la plaque est ovalaire, l'une des extrémités étant arrondie, l'autre un peu prolongée en pointe. Les dents sont petites, nombreuses, arrondies; leur surface est lisse et brillante. La longueur de la plaque est de 18 millimètres; sa largeur maximum d'environ 8 millimètres.

(1) *Odontography*, pl. 47, fig. 3.
(2) *Loc. cit.*, p. 620, pl. XI, fig. 31, 32.

Digitized by Google

SOUS-CLASSE DES TÉLÉOSTÉENS.

PROTOSPHYRÆNA INFLEXA, Pict.
(Pl. III, fig. 13-14.)

SAUROCEPHALUS INFLEXUS, Pictet, *Terr. crétacé de Sainte-Croix* (*Mat. pour la pal. suisse*), p. 51, pl. VII, fig. 3.

M. Pictet a décrit sous le nom de *Saurocephalus inflexus* une dent provenant du terrain néocomien moyen de Sainte-Croix (marnes d'Hauterive), qui ressemble à certaines dents figurées par Agassiz sous le nom de *Saurocephalus lanciformis*, mais qui se distingue de celles-ci en ce que les bords ne sont pas tranchants.

Le terrain néocomien de Saints et de Saint-Sauveur a fourni à M. Paultre-Desormes trois dents qui nous paraissent devoir être rapportées à l'espèce de Suisse.

La plus grande de ces dents est longue de 33 millimètres; le grand diamètre, à la base, est de 10 millimètres, le petit de 7. Cette dent est médiocrement comprimée, les faces latérales étant peu bombées; les bords antérieur et postérieur sont uniformément arrondis et ne forment pas de carènes, si ce n'est dans une faible étendue du bord antérieur, vers la base de la dent; l'émail est brillant et présente une série de fendillures longitudinales simulant des sillons. La forme de cette dent est absolument celle de la dent figurée sous le n° 28 de sa planche XXV *e* par Agassiz, sous le nom de *Saurocephalus lanciformis*.

Deux autres dents (longueur 20 mill.; grand diamètre à la base 6 mill.; petit diamètre 4, 5 mill.) sont semblables, sauf la taille, à celles que nous venons de décrire; elles sont toutefois un peu plus infléchies vers la pointe, et le bord antérieur ne présente pas la faible carène que nous avons signalée. L'émail est très brillant; vers la base se voient quelques plis qui s'étendent peu. La présence de ces plis ne nous empêche pas de rapporter ces dents à l'espèce de Pictet, bien que cet auteur dise que, chez le *Saurocephalus inflexus*, l'émail soit tout-à-fait lisse; les stries n'existant qu'à la base de la dent, celle-ci peut manquer sur l'exemplaire trouvé à Sainte-Croix.

PROTOSPHYRÆNA ALBENSIS, Pict.

SAUROCEPHALUS ALBENSIS, Pictet, *Terr. crétacé de Sainte-Croix* (*Mat. pour la pal. suisse*), p. 52, pl. VII, fig. 4.

M. Ricordeau a recueilli dans le terrain aptien de Gurgy une série

Digitized by Google

de dents que nous rapportons à l'espèce trouvée dans le gault inférieur de Sainte-Croix.

L'une de ces dents, de beaucoup plus grande taille que l'exemplaire figuré par Pictet, est longue de 37 millimètres ; le plus grand diamètre à la base est de 10 mill., le plus petit de 6. La dent est comprimée. La pointe est un peu en arrière de l'axe, mais non infléchie; les bords antérieur et postérieur forment chacun une carène assez aiguë; la surface de l'émail est lisse et présente les mêmes fendillures que les dents précédemment décrites.

Une autre dent, de même taille et de même forme, présente quelques plis de l'émail, plis peu définis, qui font ressembler la dent à une surface mal rabotée. Les mêmes plis se retrouvent sur deux autres dents, longues de 14 et de 18 millimètres. Ces trois dents sont, du reste, tellement semblables à la plus grande, qui appartient certainement à l'espèce décrite par Pictet, qu'il nous est impossible de ne pas les classer toutes sous un même nom.

La *Protosphyræna albensis* se distingue de la *P. inflexa* par la plus grande compression des faces.

Protosphyræna sp.

Dans les mêmes couches de Gurgy a été trouvée une dent que nous ne pouvons rapporter à l'espèce précédemment décrite, ni aux autres espèces établies par les auteurs.

La longueur de cette dent est de 14 millimètres; les deux diamètres à la base sont 3 et 4 mill. Les deux faces sont lisses et médiocrement comprimées. La dent est droite et étroite. Les deux bords sont munis d'une carène tranchante qui se détache le long du bord. Ce caractère indique sans doute dans l'étage aptien la présence d'une autre espèce, qu'il serait intéressant de pouvoir étudier.

Vertèbres.

M. Cope a décrit (1) sous le nom d'*Anogmius* des vertèbres trouvées dans les formations crétacées de l'ouest des Etats-Unis, vertèbres qui ressemblent beaucoup à celles des brochets et que l'auteur rapporte aux Saurodontidés; ce genre, probablement synonyme du genre *Ischyrhiza*, donné par Leidy, d'après des ossements provenant des grès verts de New-Jersey, est placé par M. Cope dans le groupe des poissons *Isospondyli*, qui renferme les *Portheus*, les *Saurodon*, les *Erichthe*, les *Enchodus*, les *Empo*, etc.

(1) *Proc. amer. Philad. Soc.*, 1871, p. 170. — *The vertebrate of the cretaceous formations of the west.*, p. 240, pl. XLVI, fig. 12.


Digitized by Google

L'étage néocomien supérieur d'Egriselle a fourni à M. Cotteau un grand nombre de vertèbres caudales qui indiquent à ce niveau la présence d'un genre qui, quoique différent des *Anogmius*, s'en rapproche. Aussi, nous n'hésitons pas à rapporter ces ossements à des animaux voisins des *Protosphyræna*, peut-être même au *Protosphyræna inflexa* du même horizon géologique.

Ces vertèbres sont assez grandes (30 mill. de hauteur; 26 mill. de largeur; 12 mill. de longueur), très concaves; le pourtour du centrum, déprimé en son milieu, est strié comme chez les *Anogmius;* la face supérieure est coupée carrément pour supporter une large neurépine.

SOUS-CLASSE DES ÉLASMOBRANCHES.

Ptychodus decurrens, Ag.

(Pl. III, fig. 25 et 26.)

Ptychodus decurrens, Agassiz, *Poiss. foss.* t. III, p. 151, pl. 26 *a*, fig. 1-8.
— — Sauvage, *Poiss. Craie Sarthe*, p. 18 (1).

L'étage cénomanien de Seignelay et de Saint-Sauveur a fourni à M. Ricordeau deux dents de Ptychodus très bien conservées, qui, quoique ne ressemblant pas aux pièces figurées par Agassiz, ne s'en rapportent pas moins au *Ptychodus decurrens* que l'on a signalé au même niveau en France, en Angleterre, en Allemagne et en Italie.

L'une de ces dents, provenant de Saint-Sauveur, est tout-à-fait semblable à une dent de *P. decurrens* que nous avons sous les yeux et qui a été recueillie dans l'étage cénomanien de Rouen. Cette dent est assez élevée au-dessus du plateau dentaire et ne présente pas la gibbosité si prononcée qui caractérise les dents du bord antérieur des mâchoires. La face antérieure, régulièrement bombée, est inclinée; la face postérieure est perpendiculaire et même un peu rentrante. Cette face présente à sa base une excavation assez profonde. Le sommet de la dent est armé de douze plis, gros, tranchants, régulièrement espacés, recourbés vers la face postérieure de la dent. Ces plis se continuent latéralement par de gros granules, souvent pliciformes et irréguliers, allant tous en divergeant vers la base. Dans le *P mamillaris* nous verrions ces plis former des séries parallèles et concentriques, allant rejoindre les plis postérieurs. La hauteur de la couronne est 24 millimètres; le diamètre antéro-postérieur, 30; le diamètre transversal, 42.

(1) V. dans ce mémoire la synonymie relative au *P. decurrens*.

Digitized by Google

La dent recueillie à Seignelay est moins bombée que celle que nous venons de décrire, bien que plus régulièrement arrondie, de telle sorte que cette dent relie le *P. decurrens* au *P. polygurus*, surtout aux exemplaires qu'Agassiz propose de nommer *P. marginalis*. La face postérieure, à peine excavée, est armée de plis fins et très nombreux, entremêlés, en certains points, de granules. Le sommet de la dent porte une douzaine de gros plis tranchants, disposés presque en ligne droite à la partie postérieure de la dent, un peu flexueux et irréguliers en avant. Ces plis se continuent sur les bords latéraux de la dent par des plis plus fins, très irrégulièrement disposés, formant une réticulation de l'effet le plus élégant. La partie antérieure de la dent est ornée vers le haut par de gros granules, formant en certains points des côtes de peu de longueur, auxquelles succèdent des plis rameux, d'autant plus fins et plus nombreux, qu'ils se rapprochent du bord de la dent. Ces plis sont divergents, comme sur la dent précédemment décrite. La hauteur de la couronne est de 20 millimètres ; le diamètre antéro-postérieur, 32 ; le diamètre transversal. 38.

Les exemplaires figurés par Agassiz sont de faible taille et proviennent tant d'animaux jeunes que de la partie antérieure de la mâchoire. Les dents que nous étudions ayant appartenu à des animaux adultes, et provenant d'autres portions des mâchoires, la description que nous en avons donnée ne concorde pas en tous les points avec celle d'Agassiz. Le caractère fourni par la disposition des granules nous a semblé toutefois suffisant pour rapporter les dents trouvées dans l'Yonne au *P. mamillaris*, tel que cette espèce doit être comprise.

Une petite dent recueillie à Seignelay est plus typique et ressemble beaucoup à la pièce qui a été figurée par Agassiz sous le nº 1 de la planche XXV *b*. Le sommet de la dent, qui est régulièrement bombée, porte une douzaine de gros plis tranchants se continuant par des granules formant des séries divergentes.

STROPHODUS.

(Pl. I, fig. 8 ; pl. III, fig. 28.)

Les étages oxfordien et corallien de l'Yonne ont fourni un assez grand nombre de dents isolées de Strophodus, qui semblent appartenir au *Strophodus reticulatus*, bien que certaines de ces dents ressemblent plutôt aux pièces figurées par Agassiz sous le nom de *S. subreticulatus* et *S. tenuis*.

Les variations de forme, suivant la place occupée dans les mâchoires, rendent, du reste, très difficile l'appréciation des carac-

Digitized by Google

tères spécifiques au moyen des dents isolées, et nous n'avons aucun moyen certain d'apprécier la valeur des modifications observées, ni de savoir si elles tiennent à des différences d'espèces ou à des différences dues à la place dans la bouche. C'est ainsi que l'on trouve dans toute la série des terrains jurassiques, depuis la grande Oolithe, et dans la partie inférieure des terrains crétacés, des dents qu'il est impossible, quant à présent, de ne pas rapporter à l'espèce nommée *S. reticulatus* par Agassiz; nous avons déjà dit que cette espèce était souvent très difficile à séparer des *S. subreticulatus*, *tenuis* et même *magnus;* aussi, dans les rapprochements de ces espèces, imiterons-nous la réserve de Pictet. « Aucune des dents d'un gisement, écrit-il, n'a son identique exact dans un autre, et il est très possible que leur disposition sur les mâchoires n'ait point été la même. Je ne suis point, en conséquence, en mesure d'affirmer que le *Str. reticulatus*, Agass., ait vécu à la fois dans les époques corallienne, jurassique supérieure et néocomienne inférieure; mais ce qui est certain, c'est que, dans ces trois époques, le genre Strophodus a été représenté par des individus dont les dents avaient dans leur structure de très grandes analogies (1). »

Nous allons, dès lors, décrire successivement les diverses formes de dents trouvées dans les terrains jurassiques de l'Yonne, en les faisant connaître par gisements.

Le premier gisement est celui de Gigny et de Sennevoy, dans l'étage oxfordien. Les dents trouvées à ce niveau proviennent de la partie postérieure des mâchoires. Elles sont de petite taille, étroites, assez fortement bombées vers le milieu de leur longueur; le bord postérieur est obliquement taillé; de la partie la plus élevée de la dent partent des plis rameux, très nombreux, laissant entre eux une série de gros pores de forme allongée. La largeur de la dent est comprise plus de trois fois dans la longueur, qui, pour l'une de ces dents, est de 34 millimètres. Ces dents ressemblent beaucoup à celles qu'Agassiz désigne sous le nom de *Strophodus tenuis*. Bien que cette dernière espèce soit de la grande Oolithe de Stonesfield et de Dundry, en Angleterre, et du Bathonien du Boulonnais, c'est de celle-ci que se rapprochent le plus les dents trouvées dans l'oxfordien de l'Yonne.

Une dent recueillie dans la même assise provient du milieu des mâchoires; elle est à peine bombée et l'émail est très lâchement réticulé, surtout vers l'un des bords. Cette dent peut avoir appartenu à la même espèce.

(1) *Terr. crét. de Sainte-Croix*, p. 93.

Digitized by Google

M. Cotteau a recueilli, à Mailly-la-Ville, dans les assises coralliennes inférieures, une série de dents qui indiquent à ce niveau la présence du *Strophodus subreticulatus*. M. Agassiz a séparé avec doute cette espèce du *S. reticulatus*, bien que, dit-il, prises en nombre, les dents rapportées au *S. subreticulatus* indiquent une espèce différente de celle qui a été trouvée à Shotover. M. Pictet a nommé *S. subreticulatus* les dents provenant de l'étage virgulien du Jura neuchâtelois; ces dents sont identiques à celles qui ont servi de type à Agassiz. Les deux espèces sont confondues par M. Quenstedt (1); cet auteur figure sous le nom de *S. subreticulatus* une dent longue et étroite du Jura blanc de Schwaitheim, qui, d'après la remarque faite par Pictet, doit être rapportée au *reticulatus* d'Agassiz, et (2) trois dents larges, plus ou moins losangiques, à reticulation plus marquée, qui répondent à la figure qu'Agassiz a donnée du *S. subreticulatus;* c'est à tort que M. Quenstedt a nommé *S. reticulatus* les trois dents dont nous venons de parler.

De l'examen d'un assez grand nombre de dents recueillies dans les étages jurassiques du Boulonnais, tout aussi bien que de l'étude des pièces trouvées dans l'Yonne, il nous semble qu'il faut maintenir les deux espèces. Le *S subreticulatus* nous paraît différer, en effet, du *reticulatus* par plusieurs caractères; les dents sont plus grandes, plus trapues, plus larges; les dents de la partie postérieure des mâchoires sont moins renflées; la surface émaillée est plus lâchement reticulée, surtout aux dents antérieures, où les espaces laissés entre les plis sont très larges.

Quoiqu'il en soit, l'une des dents recueillies à Mailly-la-Ville ressemble tout-à-fait, sauf les dimensions, à la pièce figurée par Agassiz sous le n° 7 de la planche XVIII. Cette dent, qui provient vraisemblablement du milieu de la mâchoire supérieure, est peu bombée, un peu relevée cependant vers l'angle interne du bord postérieur; de ce point partent des reticulations, qui laissent d'assez larges espaces entre eux.

D'autres dents sont semblables à celles qu'Agassiz a représentées sous les n°s 8 et 9 de la planche XVIII et qui proviennent de la partie la plus externe des rangées postérieures de la mâchoire inférieure. Ces dents ont la forme d'un triangle dont la base serait arrondie; la surface est fortement bombée, la partie la plus élevée se trouvant au point où les deux bords de la dent se raccordent. De ce point partent des lignes vermiculées, d'autant plus lâches

(1) *Der Jura*, pl. 96, fig. 35.
(2) *Id.*, fig. 36-38.

Digitized by Google

et plus ramifiées qu'elles arrivent plus près des bords. Les dents sont portées par une racine presque aussi haute que la partie émaillée et fortement striée. La partie buccale de la dent montre l'ouverture de nombreux canaux.

M. Cotteau a recueilli, dans les assises coralliennes supérieures des environs de Tonnerre, des dents que nous rapportons au *Strophodus reticulatus*, tel qu'il a été compris par Agassiz. Les dents provenant de la partie postérieure de la bouche sont grandes (60 millim. de longueur) et étroites, la largeur de la portion émaillée étant comprise trois fois dans la longueur; la racine est presque aussi haute que la couronne, qu'elle déborde en avant, et présente à sa face profonde l'ouverture de nombreux et fins canaux. La dent est fortement relevée vers la partie postérieure, qui est obliquement tronquée; de la partie la plus élevée partent, en divergeant et en rayonnant vers les bords, de nombreux plis, très serrés sur la partie broyante de la dent et limitant une multitude de pores de forme irrégulière, de telle sorte que l'émail est comme vermiculé; ces plis sont beaucoup plus prononcés sur les bords de la dent et forment une série de plis allongés, peu ramifiés, laissant entre eux d'assez larges espaces de forme allongée; l'on ne voit plus en ces points les nombreux pores que l'on remarque au sommet de la couronne. L'épaisseur d'une de ces dents est de 22 millimètres, racine comprise.

Une autre dent, ayant fait partie de la portion la plus reculée des mâchoires, ne diffère de celle que nous venons de décrire que par son moindre allongement et par le bombement moins prononcé de la couronne dans la partie postérieure; la largeur de la dent n'est comprise qu'un peu plus de deux fois dans sa longueur. L'épaisseur est de 20 millimètres, la racine ayant 10 millimètres; celle-ci déborde largement la couronne en avant; la couronne ayant, en effet, 42 millimètres de longueur, la longueur de la racine est de 50 millimètres.

Une dent ressemble beaucoup à celle qui a été figurée par Agassiz sous le n° 8 de sa planche XVII; cette dent doit provenir de la rangée qui précédait immédiatement les plus grandes dents. Sa forme est irrégulière et l'un des angles fait une longue pointe; la couronne, régulièrement bombée, est ornée de plis d'autant plus lâches et plus longs qu'ils se rapprochent davantage des bords. La racine est très haute, beaucoup moins large que la couronne; la dent ayant 22 millimètres de hauteur, la hauteur de la racine atteint près de 15 millimètres.

Une dent, enfin, recueillie par M. Cotteau dans le corallien supérieur du val de Quenouil, commune de Saint-Martin-sur-Armen-

Digitized by Google

çon, indique une espèce peut-être distincte du *Strophodus reticulatus*. Cette dent, ayant fait partie de la portion postérieure des mâchoires, est étroite (pl. I, fig. 8), la largeur étant comprise quatre fois dans la longueur, fortement tordue, très bombée vers la partie postérieure. Du sommet de la couronne partent des plis qui vont en rayonnant vers les bords; ces plis, au lieu de former des mailles très serrées entre lesquelles sont des pores nombreux et petits, sont gros et rameux et ne forment de mailles que dans la partie antérieure de la dent, ces mailles étant beaucoup plus lâches que sur toutes les dents de *S. reticulatus* qu'il nous a été possible d'examiner. La racine est haute et présente l'ouverture de très nombreux canaux. La longueur de la dent est de 60 millimètres; sa largeur, de 15 millimètres; la hauteur totale est de 17 millimètres, la racine ayant 8 millimètres d'épaisseur. Si le peu de largeur de la dent et le caractère tiré de la disposition des plis de la couronne se vérifiaient sur d'autres dents, il serait possible de les regarder comme indiquant une espèce plus distincte du *S reticulatus* que celui-ci l'est du *S subreticulatus*.

HYBODUS SP. *aff.* MARGINALIS, Ag.
(Pl. III, fig. 27.)

L'on a trouvé dans l'étage corallien de l'Yonne un ichthyodorulithe qui indique une espèce voisine de celle qu'Agassiz a figurée sous le nom d'*Hybodus marginalis* (1). Le rayon est élancé, à peine recourbé vers le sommet, comprimé; la partie implantée dans les chairs est courte et fait à peine le tiers de la longueur du rayon. Le bord antérieur est comprimé, parcouru par deux côtes assez saillantes; les bords latéraux portent sept ou huit côtes saillantes, séparées par des sillons à peu près de même largeur au bord antérieur que sur les côtés du rayon. Le bord postérieur est arrondi et garni de dents lisses, fortes et crochues, rapprochées, disposées suivant deux rangées alternes. Un espace lisse, d'autant plus large qu'on le prend plus loin du sommet de la dent, se voit entre les côtes et les dents du bord postérieur.

Ce dernier caractère est donné par Agassiz comme spécial à l'*Hybodus marginalis* de Stonesfield et de Tilgate; il est vrai que, chez cette espèce, les dents du bord postérieur sont obtuses; mais l'exemplaire figuré par Agassiz est en trop mauvais état pour que l'on doive regarder ce caractère comme important, de telle sorte

(1) *Op. cit.*, t. III, p. 43, pl. x, fig. 18, 19 et 21.

Digitized by Google

que nous inscrirons provisoirement l'ichthyodorulithe recueilli dans l'Yonne sous le nom indiqué par Agassiz. Nous devons faire remarquer que, sur le dessin donné dans notre travail, les dents sont figurées comme trop espacées; elles sont, en réalité, beaucoup plus rapprochées de série à série, ainsi qu'on le voit sur la pièce représentée dans les *Poissons fossiles*.

ODONTASPIS GRACILIS, Ag.

(Pl. III, fig. 1 à 12).

LAMNA GRACILIS, Agassiz, *Poiss. foss.*, t. III, p. 295, pl. 37 *a*. fig. 2-4.
ODONTASPIS GRACILIS, Pictet, *Crétacé de Sainte-Croix*, p. 87, pl. XI, fig. 9-18.

M. Giebel a réuni les *O gracilis* et *subulata* sous le nom d'*O gracilis*. D'après l'examen d'un assez grand nombre d'exemplaires venant du gault et du turonien de Boulogne, nous nous rangeons à l'avis de Pictet, qui maintient les deux espèces, tout en les comprenant d'une autre manière qu'Agassiz. Selon cet auteur, les deux Odontaspis ont les dents lisses; les striations, ainsi que l'a montré Pictet, existent lorsque la dent est bien conservée, de sorte que l'*O. gracilis* se séparerait par ce caractère de l'*O. subulata*, dont les dents sont lisses. Il est également possible de séparer l'*O. gracilis* de l'*O. rhaphiodon*. Chez l'*O. gracilis*, la racine est plus grande par rapport à la dent, plus renflée; les dentelons sont plus grands et naissent moins haut; les plis de la face interne sont moins forts, moins longs et plus parallèles; les bords sont moins tranchants et séparés des faces par un sillon plus marqué.

L'*O. rhaphiodon* semble être surtout caractéristique de la craie marneuse; les *O. gracilis* et *subulata* la précèdent dans le néocomien et dans le gault; c'est à ce dernier niveau que l'espèce a été trouvée dans l'Yonne.

ODONTASPIS SUBULATA, Ag.

LAMNA SUBULATA. Agassiz, *Poiss. foss.*, t. III, p. 296, pl. 37 *a*, fig. 5 à 7.
— — Pictet, *Crétacé de Sainte-Croix*, pl. XI, fig. 1-8

Nous avons indiqué plus haut les caractères qui séparent cette espèce de celle précédemment décrite. L'*O. subulata* a été trouvé dans le terrain aptien de Gurgy.

ODONTASPIS RHAPHIODON, Ag.

LAMNA RHAPHIODON, Agassiz. *Poiss. foss.* t. III. p. 296, pl. 37 *a*, fig. 11-16.
— — Sauvage, *Poiss. crét. Sarthe*, p. 36, fig. 42-53.

Digitized by Google

Nous ne connaissons de cette espèce qu'une dent mal conservée provenant du cénomanien de Seignelay.

OTODUS SULCATUS, Geinitz.

(Pl. III, fig. 22-24.)

OTODUS SULCATUS, Geinitz, *Carac. Kreid.*, pl. IV, fig. 2.
— — Sauvage, *Rech. sur les Poiss. foss. des terr. crétacés de la Sarthe* (*Ann. sc. géol.*, t. II, pl. 17, fig. 60-64.)

Geinitz a séparé, sous le nom d'*O. sulcatus*, une espèce caractérisée par des dents beaucoup plus élancées et plus étroites que celles de l'*O. appendiculatus*, la pointe de la dent étant en même temps plus obtuse; la face externe, au lieu d'être presque plane, est bombée par un fort pli médian partant de la base et allant au sommet; les cônes latéraux sont toujours plus larges que dans l'autre espèce et séparés du cône principal par une échancrure pouvant être occupée par de petits bourrelets.

Cette espèce, confondue par Agassiz avec l'*O. appendiculatus*, est de la craie d'Aix-la-Chapelle et du Pläner inférieur d'Allemagne; nous l'avons signalée dans le turonien de la Sarthe; elle a été retrouvée dans l'Yonne, à Saint-Florentin et à Seignelay dans l'étage cénomanien.

OTODUS APPENDICULATUS, Ag.

(Pl. III, fig. 21.)

OTODUS APPENDICULATUS, Agassiz, *Poiss. foss.*, t. III, p. 270, pl. XXXII, fig. 1-25 (*ex.* fig. 19-25).
— — Sauvage. *Rech. Poiss. Sarthe* (*Ann. sc. géol.* t. II, pl. XVII, fig. 57-59).

L'*O. appendiculatus* a été trouvé depuis le gault jusque dans la craie blanche; l'espèce a été, dans l'Yonne, recueillie à Seignelay et à Hauterive dans l'étage cénomanien.

Pour ce qui est de cette espèce, nous noterons, avec Agassiz, que les dents les plus petites et les plus arquées sont celles dont les cônes latéraux sont le mieux développés, et que la base de l'émail, horizontale à la face externe sur ces dernières dents, devient échancrée sur les dents plus élancées. La hauteur des dents varie de 10 à 22 millimètres, la hauteur de la couronne étant de 5 à 10, la largeur de 9 à 8; les plus petites dents sont donc les plus larges.

Digitized by Google

LAMNA ACUMINATA, Ag.

(Pl. III, fig. 15 à 20.)

LAMNA ACUMINATA, Agassiz, *Poiss. foss.*, t. III, p. 292, pl. XXXVII *a*, fig. 51-57.
— — Roëmer, *Nord. kreid.*
— — Gervais, *Zool. et paléont., fr.*, pl. XVI, fig. 12, 24.
— — Sauvage, *Rech. Poiss. de la Sarthe*, p. 35, pl. XVII, fig. 73-75.

Très commune dans la craie d'Angleterre et d'Allemagne, cette espèce a été retrouvée dans l'Yonne à Seignelay (étage cénomanien). Les dents sont longues, rétrécies en leur milieu, à bords fortement tranchants, très nettement distincts de la face externe, qui est à peine bombée dans le milieu; la face interne est médiocrement bombée. Les cônes latéraux sont petits, mais saillants; la racine est de moyenne grosseur.

VERTÈBRES DE SQUALES.

L'on trouve dans les terrains crétacés de l'Yonne de nombreuses vertèbres détachés de squales, qu'il est à peu près impossible, dans l'état de nos connaissances, de rapporter à un genre plutôt qu'à un autre.

Des vertèbres recueillies à Gurgy appartiennent sans doute à l'*Odontaspis gracilis* ou à l'*O. subulata* de l'étage aptien de la même localité; ces vertèbres ressemblent, du reste, tout-à-fait à celles des *Odontaspis* actuels; certaines d'entre elles ont jusqu'à 32 millimètres de diamètre, sur 12 millimètres de hauteur.

De très grandes vertèbres de 65 millimètres de diamètre se rapportent très probablement à l'*Otodus appendiculatus* et à l'*Otodus sulcatus;* ces vertèbres ont été trouvées dans l'étage cénomanien de Seignelay.

REPTILES.

SAUROPTERYGIA.

LIOPLEURODON AFF. GROSSOUVREI, Sauvg.

Nous avons décrit, en 1873, sous le nom de Liopleurodon, des dents ayant sans doute appartenu à des animaux du groupe des Plésiosauriens, caractérisées en ce que l'une des faces est presque lisse, tandis que l'autre est parcourue par de fortes stries, les deux

Digitized by Google

angles étant marqués par une carène assez saillante (1). Nous avons rapporté à ce genre la dent figurée par Eudes Deslonchamps et regardée par lui comme pouvant appartenir à l'animal qu'il faisait connaître sous le nom de *Poikilopleuron Bucklandi* (2) ; deux autres espèces ont été décrites dans notre travail, le *Liopleurodon ferox*, provenant des couches oxfordiennes du Wast, près Boulogne-sur-mer, et le *Liopleurodon Groussouvrei*, trouvé à Charly, canton de Blet (Cher), dans des couches inférieures à l'*Ammonites anceps*.

C'est au même genre que nous rapportons une dent recueillie par M. Cotteau dans l'étage corallien supérieur des environs de Tonnerre. Cette dent, que l'on peut regarder comme une dent ptérygoïdienne (nous pensons, en effet, que, de même que les Mosasauriens, les Liopleurodon avaient les os ptérygoïdiens armés de dents), est courte (25 millimètres), massive, obtuse; les deux faces sont fortement bombées; un angle saillant se voit au bord postérieur; un angle semblable n'existe qu'à la partie supérieure du bord antérieur; la face externe porte, à la base de la dent, quelques côtes qui s'élèvent peu; la face interne est parcourue par des stries d'inégale longueur, s'arrêtant toutes loin du sommet. Les mêmes caractères se voient sur la dent figurée du *Liopleurodon Groussouvrei*.

Colymbosaurus Dutertrei, Sauvg.

Colymbosaurus Dutertrei, Sauvage. *Prod. des Ples. des terr. jurass. de Boulogne-s.-m.* (*Ann. sc. nat.* 1879).

L'étage corallien supérieur de Courson a fourni à M. Cotteau une vertèbre cervicale antérieure, en assez mauvais état de conservation, que nous croyons toutefois devoir rapporter à l'espèce du kimméridgien supérieur de Boulogne-sur-mer.

Cette vertèbre est longue, la longueur étant presque égale à la plus grande largeur. La face inférieure, à peine excavée dans son ensemble, est parcourue dans toute sa longueur par une crête saillante et étroite, de chaque côté de laquelle se voit un large foramen veineux. La pleurapophyse, située à la réunion de la face inférieure et de la face latérale, est en forme de lame comprimée

(1) *Notes sur les Reptiles fossiles (du genre Liopleurodon)*; *Bull. Soc. géol. de France*, 3e série, t. I, 1873, p. 377, pl. VII.

(2) *Mémoire sur le Poikilopleuron Bucklandi* (*Mém. Soc. lin. de Normandie*, 1836, t. VI).

Digitized by Google

de haut en bas et n'occupe qu'un peu plus de la moitié de la longueur de la vertèbre. Les faces latérales s'infléchissent assez fortement de la pleurapophyse à la neurapophyse, intimement soudée avec le centrum. Le canal vertébral est large et de forme ovalaire. Les faces articulaires sont planes, à peine déprimées en leur partie médiane. La longueur du centrum est de 65 millimètres.

COLYMBOSAURUS MACROSPONDYLUS, Sauvg.
(Pl. IV, fig. 5, 5 *a*, 5 *b*.)

Cette espèce, établie sur une vertèbre cervicale antérieure trouvée dans l'étage albien, a beaucoup de rapports avec celle que nous venons de faire connaître sous le nom de *Colymbosaurus Dutertrei*, mais en diffère par la forme plus grêle et plus élancée du centrum.

Celui-ci est long de 60 millimètres; la face inférieure, à peine excavée dans le sens de la longueur, porte au milieu une crête étroite, assez saillante entre les foramen veineux, qui sont au nombre de deux. Les apophyses transverses s'élèvent sous forme d'une lame comprimée, qui occupe une grande partie de la longueur du centrum, et qui est insérée à l'union de la face inférieure et des faces latérales. Celles-ci sont sensiblement planes et se continuent avec la face externe de la neurapophyse, intimement soudée au centrum, sans trace de suture. Le trou de conjugaison antérieur est un peu moins grand que le trou postérieur. Les faces articulaires, un peu concaves à leur partie centrale, sont ovalairement allongées dans le sens de la largeur. La hauteur est de 44 millimètres, la largeur, de 53. La longueur étant supposée égale à 100, la hauteur sera 73, la largeur 88.

POLYPTYCHODON ARCHIACI, E.-E. Desl.
(Pl. V, fig. 2.)

Lennier, *Etudes géologique et paléont. sur l'embouchure de la Seine et les falaises de la Haute-Normandie*, p. 30.

Une vertèbre dorsale antérieure trouvée dans l'étage kimméridgien de Ouanne nous semble devoir être rapportée au genre Polyptychodon plutôt qu'au genre Plésiosaure. Le corps de cette vertèbre est long et atteint 75 millimètres; les faces articulaires sont planes, ou du moins à peine concaves, relevées en une forte probubérance en leur milieu; la plus grande largeur se trouve reportée en dessus du milieu de la longueur; cette largeur est de

Digitized by Google

110 millimètres, la hauteur de 105. La longueur de la vertèbre étant supposée égale à 100, la hauteur serait 145, la largeur 140. La région inférieure du corps est assez fortement excavée, cette excavation devenant moins sensible vers la partie supérieure du centrum. Les canaux veineux sont bien visibles, au nombre de trois de chaque côté, les deux supérieurs percés près de la base des pleurapophyses. Celles-ci, placées à la partie la plus élevée du centrum, sont plus étendues dans le sens vertical que dans le sens de la largeur; leur forme est ovalaire; elles n'occupent qu'une partie de la longueur du centrum et remontent jusqu'à la base des neurapophyses. La base de ces lames tectrices est très étendue et occupe presque toute la longueur de la face supérieure du centrum; cette base est fort rugueuse. Le canal est rétréci dans sa partie moyenne; il est, du reste, étroit.

Un fragment de dent parait se rapporter plutôt à la même espèce qu'au *Pliosaurus grandis*, Ow.

Pliosaurus brachydeirus, Owen.

(Pl. V, fig. 4; pl. VII, fig. 2.)

Pliosaurus brachydeirus, Phillips, *Geology of Oxford*, p. 341.

Le *Pliosaurus brachydeirus* du kimméridgien des environs d'Oxford existe aussi dans l'Yonne à l'époque jurassique supérieur. Cette espèce est représentée au musée d'Auxerre par une vertèbre trouvée par M. Robineau dans l'étage kimméridgien d'Ouanne.

La vertèbre est longue de 70 millimètres; la face inférieure, à peine excavée dans le sens de la longueur, est arrondie et se confond insensiblement avec les faces latérales. Les faces articulaires, à peine excavées dans leur partie centrale, ont une forme ovalaire, la largeur l'emportant un peu sur la hauteur (largeur 120; hauteur 115). La base de l'apophyse épineuse est robuste et occupe toute la longueur du centrum; la neurépine s'élève en forme de lame mince. Le canal rachidien est large et de forme ovalaire. La longueur de cette vertèbre étant supposée égale à 100, la largeur de la face articulaire serait 120, sa hauteur, 115.

Pliosaurus Duchei, Sauvg.

(Pl. V, fig. 1, 1 *a*.)

Le terrain kimméridgien d'Ouanne a fourni à M. Duché une vertèbre cervicale postérieure qui indique à ce niveau la présence d'un Pliosaure différent des autres espèces trouvées dans la partie supérieure des terrains jurassiques d'Angleterre et de France.

Digitized by Google

La vertèbre est courte et robuste; sa longueur est de 50 millimètres; la face inférieure, très peu excavée dans le sens de la longueur, est arrondie dans son ensemble, jusqu'à la surface d'attache des pleurapophyses; entre les deux foramen veineux, qui sont grands, se voit une carène large et peu saillante. L'empreinte pour la côte est double, comme chez les Pliosaures d'ailleurs, et n'occupe que la moitié environ de la longueur du centrum. Cette surface, ovalaire dans le sens de la hauteur, est supportée par une partie renflée qui va rejoindre la base de la neurapophyse. Celle-ci se détache sous forme de lame mince. Le canal vertébral est large et arrondi. Les faces articulaires sont assez profondément déprimées dans le milieu; leur forme est ovalaire, la plus grande largeur se trouvant au milieu de la hauteur de la vertèbre; la hauteur l'emporte sur la longueur du centrum. Les dimensions sont, en effet : longueur, 50 millimètres; hauteur, 65 millimètres; largeur, 85 millimètres (longueur, 100; hauteur, 130; largeur, 170).

La moins grande longueur du centrum, la dépression qui existe aux faces articulaires, la largeur de ces faces articulaires sont autant de caractères qui séparent cette espèce du *Pliosaurus suprajurensis*, Sauvg., de la partie supérieure du portlandien de Boulogne-sur-mer. Les vertèbres cervicales du *Pliosaurus brachydeirus*, Ow., sont encore plus déprimées; une vertèbre ayant appartenu à la même région que la vertèbre que nous venons de décrire a, en effet, comme dimensions : longueur, 100 millimètres; hauteur, 212; largeur, 244.

PLESIOSAURUS AFF. PLICATUS, Phill.

M, Cotteau a recueilli dans l'étage corallien supérieur de Couison une vertèbre qui indique à ce niveau la présence d'une espèce très voisine du *Plesiosaurus plicatus*, Phillips, des terrains kimméridgiens supérieurs de Shotover et de Boulogne-sur-mer. Cette vertèbre est, du reste, en trop mauvais état de conservation pour pouvoir être exactement déterminée.

La vertèbre est robuste (longueur, 70 millimètres); la face inférieure, à peine excavée dans le sens de la longueur, présente dans toute sa longueur une carène peu marquée, mais assez large et arrondie, séparant les deux foramen veineux, qui sont grands; l'empreinte laissée par la pleurapophyse est ovalaire et n'occupe qu'une partie de la longueur du centrum; la face latérale est déprimée entre la pleurapophyse et la surface d'attache de la neurapophyse; les faces articulaires, plus larges que hautes, sont ovalaires et presque planes. La longueur étant 100, la hauteur serait 90, la largeur, 115.

Digitized by Google

PLESIOSAURUS NEOCOMIENSIS, Campiche.
(Pl. VI; pl. VII, fig. 4 à 8.)

PLESIOSAURUS NEOCOMIENSIS, Pictet et Campiche, *Descrip. des foss. du terr. crétace de Sainte-Croix* (*Mat. pour la paléont. suisse*), p. 42, pl. VI.
— — R. Owen, *Monog. of the foss. rept. of the cret. form., supp. n° II* (*Paléont. Soc.*, 1854), pl VI.

Hermann de Meyer a décrit et figuré, mais sans lui donner de nom spécifique (1), une vertèbre trouvée dans la marne bleue néocomienne des environs de Neuchâtel, qui indique à ce niveau un Plésiosaure différent des autres espèces crétacées décrites. Plus tard, MM. Pictet et Campiche, ayant retrouvé la même espèce dans le terrain valanginien de Sainte-Croix, lui ont imposé le nom de *Plesiosaurus neocomiensis*, les vertèbres dorsales, les seules connues, différant du *Plesiosaurus pachyomus*, Ow., du grès vert de Cambridge, par le mode tout particulier d'excavation des flancs. Ces vertèbres dorsales ont, ajoutent les auteurs, une forme si caractéristique, qu'elles serviront toujours à faire reconnaitre l'espèce, qui est aussi tranchée que plusieurs de celles que l'on n'hésite pas à admettre. Tel est aussi l'avis de M. R. Owen, qui a retrouvé l'espèce dans les terrains crétacés d'Angleterre.

La vertèbre dorsale figurée dans la Société paléontologique indique un individu de petite taille; elle n'a, en effet, que 30 millimètres de longueur. Cette vertèbre appartient bien à l'espèce nommée par Campiche. Nous ferons, par contre, des réserves sur l'assimilation des cervicales au *Plesiosaurus neocomiensis;* par leur forme, par la grandeur des pleurapophyses, il nous semble que ces vertèbres cervicales ne peuvent être rapportées à l'espèce figurée par Pictet et Campiche.

La découverte d'un grand nombre de vertèbres et d'ossements trouvés tous ensemble dans la partie supérieure du néocomien (argiles ostréennes), à Égriselles, commune de Venoy, près d'Auxerre, nous permet, en effet, de faire connaître l'espèce beaucoup plus complétement.

Les vertèbres recueillies aux environs d'Auxerre montrent que la taille des vertèbres croissait régulièrement de la partie antérieure du cou à la partie antérieure de la région dorsale, de telle sorte que la tête devait être singulièrement petite pour un animal de la taille du *Plesiosaurus neocomiensis* et que le cou était très allongé.

(1) *Palæontographica*, t. VI, p. 9, pl. III, fig., 4, 5.

Digitized by Google

De nombreuses vertèbres existaient évidemment entre des vertèbres de 25 millimètres de long, sur 30 millimètres de large, et les premières dorsales, dont la longueur est de 53 millimètres et la largeur de 73 millimètres.

Pour ce qui est des vertèbres cervicales, depuis la longueur de 25 millimètres jusqu'à celles de 55 millimètres, la forme et la dimension relative des diverses parties sont les mêmes. Les trois diamètres du centrum sont sensiblement égaux, la largeur l'emportant toutefois sur les deux autres dimensions, de telle sorte que les faces articulaires sont ovalaires dans le sens de la largeur. Ces faces articulaires, à peine excavées, sont légèrement relevées en leur milieu ; dans la partie centrale de ce bombement existe une dépression comme chez les Pliosaures. La surface d'articulation de la côte, simple et non double, ainsi que cela se voit chez les Pliosaures, fait toutefois classer le *Plesiosaurus neocomiensis* dans le genre Plésiosaure proprement dit. Cette surface d'articulation, placée à la partie la plus inférieure du centrum, à l'union de la face inférieure et de la face latérale, prend une forme d'autant plus arrondie que la vertèbre occupe une position plus reculée. De forme ovalaire et occupant un peu plus de la moitié de la longueur du centrum sur les plus petites vertèbres, cette surface devient, de plus, circulaire et occupe en même temps de moins en moins de place sur le centrum, de telle sorte que, sur la vertèbre de 55 millimètres de long, la longueur de la surface costale n'est que de 20 millimètres. En même temps aussi, cette surface costale se détache davantage du centrum, de manière à être portée par une sorte de court pédicule. Cette surface est, sur toutes les vertèbres, fortement rugueuse ; fortement excavée aux vertèbres antérieures, elle devient moins concave, en même temps que plus irrégulière, aux vertèbres plus postérieures.

Aux vertèbres antérieures, la surface costale est, comme nous venons de le dire, ovalairement allongée dans le sens de la longueur du centrum, dont elle occupe plus de la moitié. Cette surface devient sensiblement circulaire pour des vertèbres dont la longueur est de 55 millimètres, la longueur de la surface l'emportant cependant encore un peu sur la hauteur. C'est le contraire que nous voyons sur deux vertèbres cervicales postérieures dont la longueur est de 53 millimètres, la hauteur de 55 millimètres, la largeur de 67 millimètres. La surface costale, portée sur un pédoncule plus saillant que pour les vertèbres plus antérieures, est placée au milieu de la longueur de la vertèbre et occupe moins du tiers de la longueur de celle-ci ; elle est ovalaire dans le sens de la hauteur du centrum. Une vertèbre, un peu postérieure, de 52

Digitized by Google

millimètres de long, de 54 millimètres de haut, de 70 millimètres de large, nous montre une surface costale encore plus allongée dans le sens de la hauteur du centrum, la hauteur étant près du double de la longueur, de telle sorte que cette dernière dimension est contenue trois fois et demie dans la longueur du centrum. La forme de la surface costale est, chez cette vertèbre, si différente de ce que l'on voit chez des vertèbres plus petites, que, si l'on n'avait point tous les passages, cette forme pourrait être regardée comme ayant un caractère spécifique.

Que les vertèbres fassent partie de la portion cervicale antérieure ou de la portion cervicale postérieure, la face inférieure du centrum présente le même caractère. Cette face, à peine excavée dans le sens de la longueur, est creusée de deux larges foramen veineux entre lesquels est une carène mousse, d'autant plus large que la vertèbre est plus postérieure.

Voici les dimensions prises sur les douze vertèbres cervicales que nous avons sous les yeux :

N° d'ordre (1).	Longueur.	Hauteur.	Largeur.	Hauteur, la longueur étant 100.	Largeur, la longueur étant 100.
1	25	22	28	88	112
2	28	25	31	89	110
3	39	32	40	82	103
4	40	35	42	80	105
5	42	36	43	87	102
6	50	44	52	88	104
7	52	45	54	87	104
8	54	52	62	97	115
9	57	55	65	86	114
10	55	54	66	98	120
11	53	53	70	100	132

A la dernière cervicale, la crête si marquée de la face inférieure du centrum s'atténue en devenant plus large ; les trous vasculaires sont au nombre de quatre. La facette pour l'articulation de la côte, de forme ovalaire dans le sens de la longueur, est portée par un pédicule bien marqué, en dessous duquel est une dépression assez profonde, représentant la dépression que l'on voit aux vertèbres plus antérieures, entre la crête qui divise en deux la face inférieure du centrum et la facette d'articulation de la côte. Le pédicule costal se confond avec l'impression laissée par l'attache de la neurapophyse, impression très large et de forme triangulaire. Les faces articulaires sont ovalaires, renflées en leur milieu. La longueur de cette vertèbre est 52 millimètres ; la hauteur, 58 milli-

(1) Le numéro n'indique que la place relative qu'occupe la vertèbre dans la série.


Digitized by Google

mètres; la largeur, 72 millimètres; la longueur étant supposée égale à 100, la hauteur sera 111, la largeur, 138.

Pour toutes les vertèbres cervicales, l'impression de la neurapophyse occupe toute la longueur de la face supérieure du centrum; cette impression est plus large dans la partie moyenne de la vertèbre, de telle sorte que le canal vertébral est rétréci en son milieu; les neurapophyses s'élèvent sous forme de lames comprimées.

Les vertèbres cervicales ont les faces latérales à peine excavées dans le sens de leur longueur, cette excavation devenant plus marquée sur la dernière vertèbre de la région; elle s'accentue fortement dès la première dorsale et présente cet aspect particulier qui est si caractérique du *Plesiosaurus neocomiensis*.

Huit vertèbres dorsales, que nous avons sous les yeux, font partie de la portion moyenne de la région et ressemblent en tous points à la pièce qui a été figurée par Pictet et Campiche. Les faces articulaires, plus larges que hautes, ont la forme d'une ellipse un peu allongée; elles sont légèrement concaves, faiblement relevées en leur milieu en une protubérance irrégulière. La hauteur l'emporte un peu sur la longueur, ainsi que le montre le tableau suivant :

N° d'ordre.	Longueur.	Hauteur.	Largeur.	Hauteur, la longueur étant 100.	Largeur, la longueur étant 100.
13	53	56	70	105	132
14	52	60	68	115	130
15	55	58	67	105	122
16	54	58	70	107	128
17	52	57	67	109	129
18	46	55	64	117	138
19	45	50	62	111	138
20	46	48	58	104	126

La longueur, on le voit, est sensiblement inférieure aux deux autres dimensions. Les côtés de la vertèbre sont fortement et graduellement excavées, de telle sorte, comme le dit Pictet, que, lorsqu'on regarde la vertèbre en dessus, sa partie médiane est beaucoup plus étroite que les faces articulaires, et que le corps paraît formé de deux cônes emboîtés. Il existe à la face inférieure deux grands trous vasculaires; ces trous sont quelquefois au nombre de trois et même de quatre; dans ce cas, ces trous ne sont que l'exagération des petits pertuis qui existent normalement en divers points des faces latérales et inférieure du centrum.

La première dorsale diffère des autres par l'élargissement de la base de la neurapophyse et ressemble, sous ce rapport, à la dernière cervicale, cette base ayant jusqu'à 28 millimètres à sa partie

Digitized by Google

moyenne. Ainsi qu'on le remarque, du reste, pour les autres dorsales, les faces latérales, beaucoup plus profondément excavées que la face inférieure, sont creusées près de la base qui supporte la neurapophyse.

Les vertèbres suivantes, en tout semblables à celles que nous venons de décrire, en diffèrent en ce que l'impression laissée par la neurapophyse est beaucoup moins large; cette impression, fortement rugueuse, creusée de nombreux canaux nourriciers, occupe toute la longueur du centrum. L'insertion des deux lames tectrices laisse entre celles-ci un espace qui correspond au fond du canal de la moelle épinière. Toujours un peu rétréci à sa partie moyenne, cet espace varie de largeur suivant les vertèbres étudiées; nous ne l'avons, du reste, jamais vu aussi étroit que le figure Pictet; de nombreux trous vasculaires existent au fond du canal.

Le canal rachidien est, du reste, grand et peut avoir 22 millimètres de hauteur, sur 18 millimètres dans sa plus grande largeur. L'empreinte laissée par les neurapophyses occupe, avons-nous dit, toute la longueur du centrum; elles se détachent de la vertèbre sous forme de lames verticales, plus larges et plus épaisses à leur partie inférieure; l'union avec le centrum a lieu au moyen d'une surface irrégulière, fortement rugueuse; la forme des lames tectrices est celle d'une pyramide un peu comprimée latéralement. Un peu au-dessous du niveau des apophyses articulaires antérieures, les apophyses transverses se détachent sous forme d'une pyramide quadrangulaire très forte. Les apophyses articulaires antérieures, situées plus bas que les apophyses postérieures, sont fortement creusées en cupule, le bord étant irrégulier et rugueux; ces apophyses dépassent à peine le niveau du centrum. Les apophyses articulaires postérieures sont en forme de pyramides triangulaires; leur face inférieure est légèrement bombée pour pouvoir s'adapter à la cavité des apophyses antérieures; le sommet de la pyramide, dirigé directement en arrière, est rugueux; la face externe va rejoindre l'apophyse transverse; la face interne, coupée carrément, fait partie du profond sillon dont l'apophyse épineuse est creusée postérieurement; ces apophyses dépassent un peu le niveau du centrum; le trou de conjugaison postérieur est grand et atteint jusqu'à 25 millimètres de hauteur et 17 millimètres de longueur. La base de l'apophyse épineuse est large et occupe plus de la moitié de la longueur du centrum, de telle sorte que cette apophyse est très vigoureuse; le large et profond sillon dont elle est creusée à sa base, aussi bien en avant qu'en arrière, est fortement rugueux. La distance du sommet de l'apophyse transverse à la partie la plus inférieure du centrum est de 95 millimètres; du

Digitized by Google

sommet de l'apophyse articulaire au même point, de 90 millimètres; du sommet de l'apophyse articulaire antérieure, de 87 millimètres.

Sauf la taille et les proportions, les dernières vertèbres dorsales ressemblent aux vertèbres les plus antérieures de la région. De même que pour celles-ci, l'insertion de la neurapophyse est large, quoique débordant fort peu les faces latérales; près de la partie postérieure du centrum, cette surface est supportée par une pyramide triangulaire très courte, venant s'appuyer par sa base sur la face latérale.

Par le tableau donné plus haut, l'on a pu voir que les dernières vertèbres dorsales sont plus petites que celles qui les précèdent. Ces vertèbres devaient être suivies de vertèbres plus petites encore, pour que l'on puisse arriver par transition graduée aux vertèbres caudales.

Nous connaissons trois vertèbres lombaires qui ressemblent beaucoup aux vertèbres caudales. La longueur est moins grande que la hauteur et surtout que la largeur; les faces articulaires, à peine excavées, sont relevées en leur milieu en une protubérance peu saillante et rugueuse; ces faces ont une forme ovalaire. La face inférieure, assez excavée dans le sens de la longueur, est arrondie jusqu'au pédicule qui supporte la neurapophyse; cette face est creusée de deux à quatre trous vasculaires. La surface d'attache de la neurapophyse est supportée par un pédicule assez détaché de la vertèbre; cette surface a une forme ovalaire et se raccorde avec la base de la neurapophyse; le canal rachidien est large.

Les dimensions prises sur ces trois vertèbres sont les suivantes :

N° d'ordre.	Longueur.	Hauteur.	Largeur.	Hauteur, la longueur étant 100.	Largeur, la longueur étant 100.
21	35	46	53	131	151
22	34	46	53	135	155
23	33	45	54	136	162

Huit vertèbres caudales, faisant suite à celles que nous venons de décrire, ont les mêmes dimensions :

24	31	43	50	138	160
25	30	43	50	143	166
26	29	43	51	141	168
27	28	42	48	150	171
28	29	42	48	145	165
29	28	42	46	150	178
30	28	42	46	150	178
31	27	40	45	148	166

Digitized by Google

Ces huit vertèbres sont semblables. La face inférieure, à peine excavée dans le sens de la longueur, est à peine arrondie; les faces latérales sont excavées jusqu'au niveau de l'insertion de l'apophyse transverse. A la limite de la face inférieure et de la face latérale se voit une fossette triangulaire assez large pour l'attache des os du chevron; au même point du bord antérieur est un faible tubercule servant évidemment d'attache aux ligaments qui retenaient les os en V. La surface d'insertion de l'apophyse transverse occupe presque toute la longueur du centrum; cette surface, de forme ovalaire, est profonde et rugueuse, les bords étant minces, relevés et presque tranchants. La surface d'attache des neurapophyses a même forme et s'étend sur toute la longueur du corps vertébral. Le canal est rétréci en son milieu, percé de nombreux trous vasculaires; l'on voit d'ailleurs deux ou quatre foramen veineux sur la face inférieure du centrum.

Les côtes sont robustes et ont tout-à-fait la forme des côtes figurées par Pictet et Campiche (pl. V, fig. 3). Le capitulum est peu détaché du reste de l'os, excavé en godet, très rugueux. Les côtes elles-mêmes sont légèrement comprimées dans leur partie moyenne, les deux diamètres de l'une de ces côtes étant de 14 et 19 millimètres.

Plesiosaurus sp.

(Pl. VII, fig. 3-4.)

Avec les ossements que nous venons de décrire, l'étage néocomien supérieur de Venoy a fourni deux vertèbres cervicales de Plésiosaure dont les formes étaient sans doute plus trapues que celles du *Plesiosaurus neocomiensis;* les cervicales sont, en effet, proportionnellement moins longues. Les matériaux que nous avons entre les mains sont d'ailleurs beaucoup trop incomplets pour que nous puissions faire connaitre l'espèce, d'autant plus que les vertèbres, un peu roulées, ne sont pas en excellent état de conservation.

L'une de ces vertèbres est longue de 45 millimètres, haute de 44, large de 56, de telle sorte que, la longueur étant supposée égale à 100, la hauteur serait 97, la largeur 124. La face inférieure, aplatie dans son ensemble, porte une carène fort peu saillante et assez large séparant les deux foramen veineux, qui sont grands. L'empreinte de la pleurapophyse est grande, ovalaire et occupe presque toute la longueur du centrum; l'attache de la neurapophyse se faisait par une surface large, ovalaire, étendue dans presque toute la longueur du corps de la vertèbre. Les faces arti-

Digitized by Google

culaires sont un peu déprimées, ovalaires, le diamètre transverse l'emportant sur la hauteur, et la plus grande largeur étant reportée un peu en bas.

L'autre vertèbre, qui présente les mêmes caractères, est longue de 42 millimètres, haute de 42, large de 50 (longueur, 100, hauteur, 100, largeur, 119).

M. R. Owen a décrit, sous le nom de *Plesiosaurus Bernardi*, une vertèbre cervicale trouvée dans le grès vert supérieur de Cambridge (1) et figuré plus tard des vertèbres provenant de la même localité (2); l'une de ces vertèbres a les plus grandes ressemblances avec celle que nous venons d'étudier; il en est de même de l'espèce que M. Owen a désignée sous le nom de *Plesiosaurus pachyomus* (3).

FÉMUR DE PLÉSIOSAURE.

(Pl. IV, fig. 3.)

Dans l'étage kimméridgien d'Ouanne a été trouvé un fémur de Plésiosaure que, dans l'état actuel de nos connaissances, nous ne pouvons rapporter à une espèce plutôt qu'à une autre.

Ce fémur est long de 180 millimètres; la tête, épaisse de 65 millimètres, est comprimée dans le sens de la largeur de l'os, fortement rugueuse; le col de l'os est arrondi, cylindrique, puis le fémur s'aplatit peu à peu jusqu'à son extrémité tibiale, l'épaisseur n'étant plus en ce point que de 35 millimètres. Cette extrémité est très rugueuse et présente un grand nombre d'élévations tuberculeuses perforées d'un large trou. La face postérieure est plus aplatie que la face antérieure; de ce côté, le col présente de fortes rugosités pour l'insertion de vigoureux tendons. La largeur de l'os à son extrémité est de 120 millimètres.

ICHTHYOSAURUS THYREOSPONDYLUS, Owen.

(Pl. IV, fig. 2.)

Nous rapportons à l'*Ichthyosaurus thyreospondylus*, Owen, une vertèbre caudale trouvée dans le terrain kimméridgien d'Ouanne

(1) *Monog. on the fossil reptilia of the cretaceous formations* (*Pal. Soc.* 1851).

(2) *Monogr. on the fossil rept. of the cret. form. supp.*, *n° II* (*Pal. Soc.* 1864).

(3) *Pal. Soc.*, 1351.


Digitized by Google

et donnée au musée d'Auxerre par M. Duché. Cette vertèbre est de grande taille, sa longueur étant de 43 millimètres, sa largeur de 75 millimètres, sa hauteur de 105 millimètres. Les faces articulaires sont fortement excavées en leur milieu, les bords étant minces et tranchants; les tubercules pour l'articulation de la côte, rejetés tout-à-fait en bas, occupent le milieu de la longueur de la vertèbre; le bord inférieur est peu convexe; les faces latérales sont fuyantes, depuis le tubercule costal jusqu'à la base de l'apophyse épineuse; cette base, qui occupe toute la longueur de la vertèbre, est étroite, de telle sorte que le canal de la moelle est large.

Cette espèce, figurée par Phillips (1), est commune dans les couches kimméridgiennes des environs d'Oxford et de Weymouth; elle se retrouve également dans les couches du kimméridge-clay de Boulogne-sur-mer et du Havre. Il est très probable qu'elle est la même que l'espèce décrite par Valenciennes, d'après quelques fragments du crâne, sous le nom d'*Ichthyosaurus normanniæ* (2).

ICHTHYOSAURUS CAMPYLODON, Carter.

(Pl. IV, fig. 1.)

J. CAMPYLODON, Cartel. *Brit. ass.* 1846.
— — Owen, *Monog. on the foss. rept. of the cret. form.* (*Pal. Soc.*, 1864). p. 69.

L'*Ichthyosaurus campylodon*, commun dans les couches crétacées d'Angleterre, a été retrouvé dans l'étage turonien de Saint-Sauveur; l'espèce n'est, du reste, représentée au musée d'Auxerre que par une seule vertèbre dont la longueur est de 30 millimètres, la largeur de 90, la hauteur de 87. Les faces articulaires sont fortement excavées dans leur partie centrale; la face inférieure est presque plane; les faces latérales sont régulièrement arrondies jusqu'à la base de l'apophyse épineuse; cette base n'occupe pas toute la longueur de la vertèbre; elle est de forme ovalaire; le canal pour la moelle est large, plus large vers les faces articulaires que dans le milieu de la longueur du centrum.

PYTHONOMORPHA.

LEIODON.

Le genre Leiodon signalé par M. Owen dans la craie de Norfolk

(1) *Geology of Oxford and the valleys of the Thames*, p. 337.
(2) Valenciennes. *Compt. rend. Ac. Sc.*, 2 déc. 1861. — Lennier, *Op. cit.* p. 26, pl. VI.

Digitized by Google

(Angleterre) et dans la craie de Meudon par M. Gervais a existé dans l'Yonne à l'époque cénomanienne. M. Paultre a trouvé, en effet, à Saint-Sauveur, une dent qui indique une espèce fort voisine du *Leiodon anceps*, Ow.

Mosasaurus.

Dans les mêmes couches de Saint-Sauveur a été recueillie une dent qui indique à ce niveau la présence du genre *Mosasaurus*. M. Lambert a d'ailleurs indiqué, dans l'étage sénonien de Michery, des fragments d'un reptile que M. Gaudry a rapporté au *Mosasaurus Hoffmanni (Camperi)*.

« Ces débris, dit M. Lambert, consistent en un fragment de côte, six vertèbres, deux fragments de mâchoire et une dent isolée. Le fragment de côte, long de 340 millimètres, est à peine large de 25 à 27 millimètres, mais cet os si grêle devait être de très grande taille, ainsi que le laisse supposer la très faible courbure de la portion recueillie. Les vertèbres sont plus ou moins complètes, et l'une présente encore ses apophyses, en partie conservées; le seul corps de la vertèbre offre un diamètre de 75 millimètres sur 100 vers la face concave; la face convexe est légèrement plus rétrécie; la longueur est de 110 millimètres. Un des fragments de mâchoire mesure 440 millimètres de longueur; le bord externe, seul conservé, est extrêmement grêle, surtout par rapport au volume des dents; deux de celles-ci sont encore adhérentes, leurs racines sont très développées et forment, au-dessus de la mâchoire, une expansion arrondie qui sert de base à la partie émaillée de la dent; quant à cette partie, qui n'a pas moins de 50 millimètres de longueur, elle est comprimée, légèrement recourbée; sa pointe est très émoussée; sa surface, couverte de plis à la base, est, en outre, finement striée; enfin, la face interne est sensiblement plus bombée que l'externe. Le second fragment de mâchoire, qui mesure 70 millimètres de longueur, porte une seule dent, beaucoup plus petite que les précédentes, longue de 22 millimètres, plus droite, plus finement striée, moins émoussée. La dent isolée est très recourbée; la pointe en est intacte, et elle ressemble beaucoup à celle attribuée par M. Hébert au *Mosasaurus Camperi*, dans sa description des fossiles de Meudon (1). »

(1) J. Lambert, *Notice stratigraphique sur l'étage sénonien des environs de Sens*, p. 57.

Digitized by Google

CROCODILIA.

GENRE STENEOSAURUS.

M. Foucard a recueilli dans la zone à *Ammonites gigas* des environs d'Auxerre trois vertèbres qui indiquent à ce niveau la présence du genre Sténéosaure; l'on sait que ce genre est représenté dans le Boulonnais par une espèce d'assez grande taille, le *Steneosaurus rudis*, Sauvg., et dans les couches kimméridgiennes de la même contrée par les *Steneosaurus morinicus*, Sauvg., et *Steneosaurus Bouchardi*, Sauvg. (1).

L'une de ces vertèbres, la sixième cervicale, probablement, est très allongée et comprimée. La face inférieure, assez fortement excavée dans le sens de la longueur, est en forme de bord mousse et étroit, de chaque côté duquel la face s'incline jusqu'à l'apophyse transverse du centrum. Celle-ci se détache sous forme de lame aplatie, n'occupant qu'un peu plus du tiers de la longueur du centrum. Une dépression assez profonde sépare cette apophyse transverse de celle qui appartient à la portion annulaire et qui paraît avoir été également en lame aplatie occupant plus de la moitié de la longueur de la vertèbre. Le canal vertébral est large. Les faces articulaires, un peu concaves dans leur partie centrale, sont ovalaires, leur largeur étant de 33 millimètres, leur hauteur de 35 millimètres; la longueur de la vertèbre est de 55 millimètres.

Par sa longueur, par la grande compression du corps, par la forme des faces articulaires, une vertèbre dorsale appartient à la même espèce. La longueur de cette vertèbre est de 60 millimètres. La face inférieure, étroite et comprimée, se confond avec les faces latérales, également comprimées. La base de l'apophyse épineuse s'étend sur presque toute la longueur de la vertèbre. Les faces articulaires, à peine excavées, sont ovalaires, la hauteur étant de 40 millimètres, la largeur de 37.

La troisième vertèbre enfin, par la plus grande largeur de la face inférieure, la compression beaucoup moins grande, indique une espèce toute autre que celle à laquelle on peut rapporter les deux espèces que nous venons de décrire. Cette vertèbre dorsale est, toutefois, en trop mauvais état de conservation pour pouvoir nous donner quelques renseignements sur l'espèce à laquelle elle appartient.

(1) *Mémoire sur les Dinosauriens et les Crocodiliens des terrains jurassiques de Boulogne-sur mer* (*Mém. Soc. géol. fr.*, 1874).

Digitized by Google

C'est également à des Sténéosaures que nous attribuons provisoirement deux dents recueillies dans l'étage corallien supérieur de Tonnerre et faisant partie de la collection de M. Cotteau. L'une de ces dents est longue de 20 millimètres, les deux diamètres à la base ayant 9 et 12 millimètres; cette dent, massive et trapue, est un peu recourbée vers la face interne, qui est un peu moins bombée que l'autre; les bords sont marqués par une carène s'étendant sur toute la longueur de la couronne; les faces sont ornées d'une série de lignes irrégulières, prenant naissance à des niveaux différents, plus nombreuses à la face interne qu'à la face externe, comme vermiculées en certains points.

L'autre dent, longue de 25 millimètres, est plus élancée, moins comprimées, les deux diamètres à la base étant 8 et 9 millimètres; les deux faces, également bombées, sont nettement séparées par une carène bien saillante, effacée toutefois à la base; l'on remarque, à la face externe, des stries irrégulières, dont quelques-unes seulement s'étendent près du sommet; entre ces stries s'intercalent, et à toutes les hauteurs, de courtes stries; la face interne est lisse.

GENRE METRIORRHYNCHUS.

(Pl. VII, fig. 9.)

Le genre Métriorrhynque, représenté dans les couches jurassiques supérieures du Havre et de Boulogne-sur-mer par les *Metriorrhynchus hastifer*, E.-E. Desl., *M. incertus*, E.-E. Desl., et *M. littoreus*, Sauvg., est indiqué dans les couches de l'étage portlandien situées à Auxerre au-dessus de la zone à *Ammonites gigas*, par deux vertèbres ayant appartenu à deux espèces; ces deux vertèbres font partie de la collection Foucard au musée d'Auxerre.

L'une de ces vertèbres, une dorsale de la partie antérieure de la région, est longue de 60 millimètres. La face inférieure, assez fortement excavée dans le sens de la longueur, est arrondie et se confond peu à peu avec les faces latérales. Les faces articulaires, sensiblement planes, sont ovalaires, leur largeur étant de 45 millimètres, leur hauteur de 43. L'apophyse transverse est forte et n'occupe qu'une partie de la longueur du centrum; elle est en forme de pyramide tronquée qui vient s'unir à la base de l'apophyse épineuse; la base de celle-ci est forte et ne s'étend que dans une partie de la longueur du corps de la vertèbre; le canal vertébral est large et arrondi.

Cette vertèbre nous paraît devoir être provisoirement rapportée au *Metriorrhynchus hastifer*, plutôt qu'au *M. littoreus*. Chez cette

Digitized by Google

dernière espèce, en effet, aux vertèbres dorsales correspondantes, l'apophyse transverse est forte, en forme de lame aplatie, plutôt qu'en forme de pyramide; l'apophyse épineuse est longue et forte.

L'autre vertèbre, ayant également fait partie de la portion antérieure de la région dorsale, indique une autre espèce que les *M. hastifer* et *littorens;* par sa forme trapue, par la largeur de la face inférieure, il serait possible qu'elle ait appartenu au *M. incertus*, E.-E. Desl., du même niveau. La longueur de cette vertèbre est de 50 millimètres. La face inférieure, un peu excavée dans le sens de la longueur, est large et nettement séparée des faces latérales. Les faces articulaires, un peu excavées, sont ovalaires, leur largeur étant de 45 millimètres, leur hauteur de 43. Le canal vertébral est large. Les apophyses transverses se détachent sous forme d'une pyramide qui s'unit à la base de la neurapophyse et n'occupe guère que la moitié de la longueur du corps de la vertèbre.

Machimosaurus.

(Pl. VIII.)

Dans la seconde partie du tome V de son ouvrage sur les *Ossements fossiles*, Cuvier décrit un fragment de mâchoire de crocodile fossile « trouvé, dit-il, sur la rive gauche de l'Yonne, à un petit quart de lieue au-dessus d'Auxerre, près d'un moulin dit *le Bâtardeau*..., et communiqué par M. Paultre Desormes... Les deux branches sont cassées; mais on voit en arrière le sommet de l'angle, ou plutôt de l'arc où se faisait leur réunion, et qui est creusé d'une grande fosse ronde ou sinus, comme il y en a un, mais déprimé, dans le Gavial, qui pénètre d'un ou deux pouces. Ce fragment, sur une longueur de 20 centimètres, contient, de chaque côté, la place de sept dents, et il y en a encore d'un côté les racines de cinq, contenant dans leur intérieur de petites dents de remplacement, comme dans tous les crocodiles. Sa largeur en arrière est de 13 centimètres; en avant, de 9 centimètres; sa hauteur moyenne, de 4 centimètres.

« Les proportions de cette espèce paraissant ressembler beaucoup à celles du Gavial, on ne peut guère se tromper en déduisant de ses dimensions la longueur de l'individu. Elle devait être d'environ dix-sept pieds et demi (1). »

A cette description nous ajouterons que la face buccale est

(1), *Loc. cit.*, p. 147. Cette pièce est figurée, pl. X, fig. 8, par dessus; fig. 9, de côté; fig. 10, en arrière; toutes ces figures sont au tiers de la grandeur.

Digitized by Google

presque entièrement plane, s'abaissant de chaque côté vers le bord alvéolaire, situé sur un plan inférieur. Le bord alvéolaire, large de 25 millimètres, n'est point séparé par un sillon du reste de la mandibule. Au niveau de l'écartement des branches, la face buccale est profondément excavée. La pointe que forme la partie symphysée s'étend beaucoup plus en avant sur la face inférieure que sur la face buccale. Les alvéoles, disposés presque en face l'un de l'autre, sont grands et arrondis; les dents sont grandes, arrondies, ornées de fortes stries, sans carènes latérales. La face inférieure est plane, brusquement coudée à l'union avec les faces latérales; celles-ci portent de nombreux et grands trous nourriciers; l'on voit des trous de même nature à la face buccale, entre les dents.

Par la manière dont se raccordènt les deux branches de la mandibule, le fragment que nous étudions ne peut provenir d'un animal de la famille des Métriorrhynchidés; chez ceux-ci, en effet, les deux branches de la mandibule se réunissent toujours en formant un angle fort aigu. Parmi les Téléosauridés, la partie symphysée est plus longue, tant chez les Téléosaures, les Pelargosaures, les Téleidosaures, que chez les Sténéosaures; les Machimosaures seuls présentent une aussi grande brièveté de la portion symphysée de la mandibule; cette brièveté est caractéristique et ne se voit chez aucun autre Amphicælien; chez le *Machimosaurus mosæ* de l'étage kimméridgien de Verdun, le rapport entre la longueur de la partie symphysée et la longueur de la mandibule n'atteint que 32, tandis que ce rapport est 50 chez le *Metriorrhynchus Moreli*, 56 chez le *Steneosaurus megistorrhynchus*, et 70 chez le *Teleosaurus cadomensis*. Très faible chez les Caïmans, un peu plus élevé chez les Crocodiles, l'indice mandibulaire (1) est grand chez le *Crocodilus Schlegelii*, de Borneo, que l'on a regardé comme devant rentrer parmi les Gavials et chez les Gavials proprement dits (*Gavialis gangeticus*). Il atteint 60 chez ce dernier animal, 41 chez le *Crocodilus Schlegelii;* sa moyenne est de 15 chez les Crocodiles proprement dits et 18 chez les Alligators (15, *A. punctulatus;* 20, *A. selerops*). De ces chiffres il n'est point nécessaire de faire remarquer que, sous le rapport de l'indice symphyso-mandibulaire, comme sous bien d'autres rapports, les Téléosauriens sont de véritables *Gavials amphycæliens*, tandis que les Machimosaures se rapprochent plus des Crocodiles et de certains Alligators.

(1) Nous désignons ainsi le rapport entre la longueur de la portion symphysée et la longueur de la mandibule, celle-ci supposée égale à 100.

Digitized by Google

Chez le Machimosaure de la Meuse, la mandibule a 1 mètre 300 millimètres de longueur ; la largeur, à la partie symphysée, est de 220 millimètres ; la pointe de l'operculaire est à 15 millimètres de la partie symphysée, qui est longue de 270 millimètres ; les alvéoles sont grands, arrondis, rapprochés, en série à peine onduleuse ; la racine des dents est très longue et les dents sont implantées fort obliquement d'arrière en avant, de telle sorte que les dents sont dirigées en dehors. Ces dents elles-mêmes sont massives, obtuses, les deux faces n'étant pas séparées par une strie plus forte que les autres ; l'émail est couvert de stries fortes, saillantes, serrées et nombreuses. Le remplacement de ces dents se faisait comme chez les Crocodiliens actuels, la jeune dent s'emboitant dans le cône creux que présente la dent adulte ; la pousse des dents était ininterrompue ; quoique l'animal que nous avons étudié au musée de Verdun soit très adulte, l'on voit de nombreuses dents de remplacement en place dans l'alvéole trop grand pour les contenir.

Malgré la ressemblance que présente le fragment de mandibule que nous figurons avec la màchoire inférieure du *Machimosaurus mosæ*, Lienard sp., nous ne pensons pas que l'on doive rapporter ce fragment à l'espèce précitée ; entre autres caractères distinctifs, chez le Machimosaure de la Meuse, les deux parties symphysées se rejoignent au même niveau supérieurement et inférieurement, tandis que chez le Machimosaure de l'Yonne, la pointe que forme la partie symphysée s'étend bien plus en dessous qu'en dessus. Il est fort probable qu'il faut rapporter ce mandibulaire au *Machimosaurus Hugii*, Meyer, dont des dents ont été trouvées dans les mêmes couches.

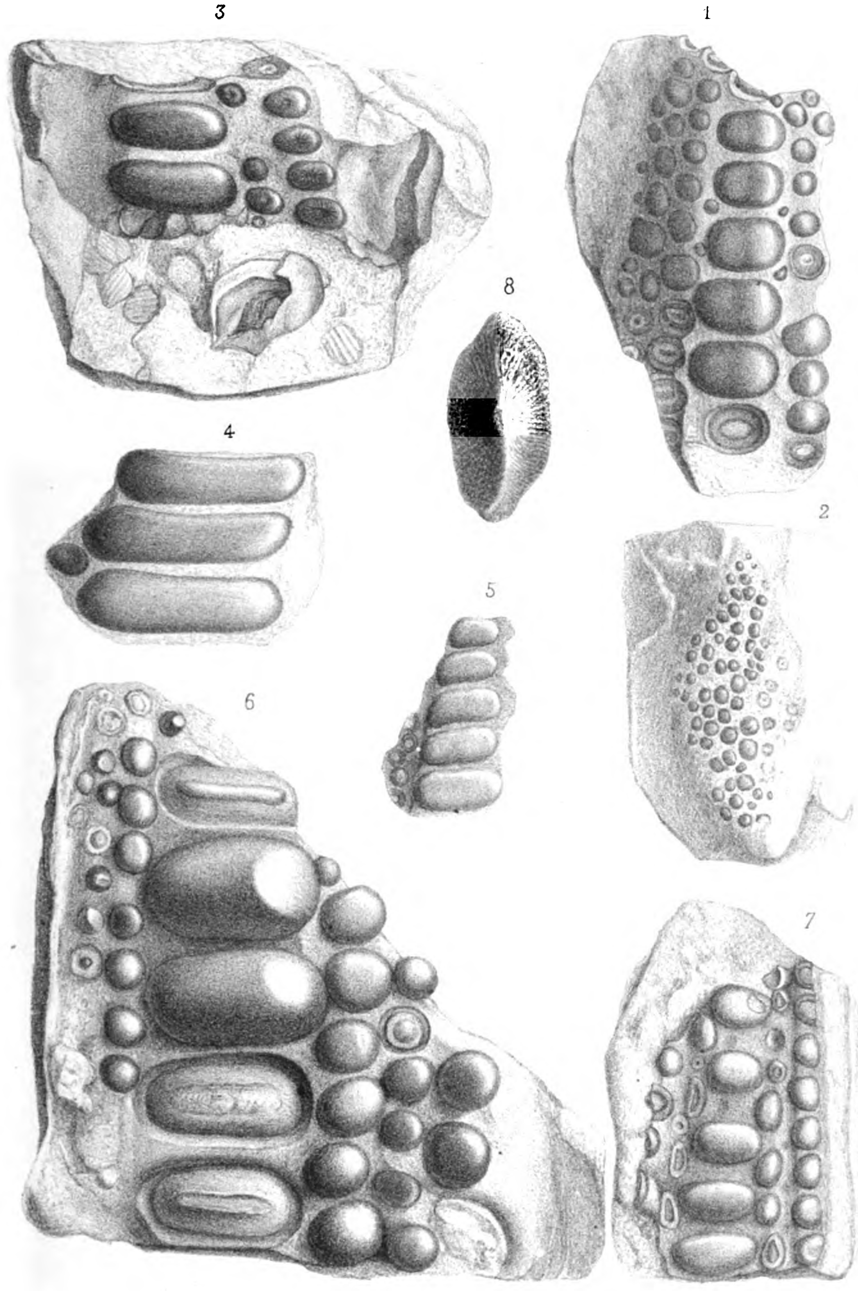
En prenant comme point de comparaison la mandibule du *Machimosaurus mosæ*, la mandibule du Machimosaure de l'Yonne aurait approximativement un mètre de long et l'animal entier plus de six mètres de longueur, soit dix-huit pieds, ce qui est bien près de ce qu'avait calculé Cuvier, qui donnait dix-sept pieds et demi de longueur à l'animal.

Machimosaurus Hugii, H. v. Meyer.

Machimosaurus Hugii, Herman von Meyer. *Broon's Jahrb*, p. 560, 1837.
— — Sauvage, *Mém. Soc. géol. fr.*, 1874.

Dans la partie supérieure de l'étage kimméridgien de Boulogne-sur-mer, tout comme dans le jurassique supérieur de Tonnerre, l'on trouve des dents semblables à celles qui ont été signalées dans le Jura blanc de Tonniesberg, dans le Hanovre, et qui ont

Digitized by Google

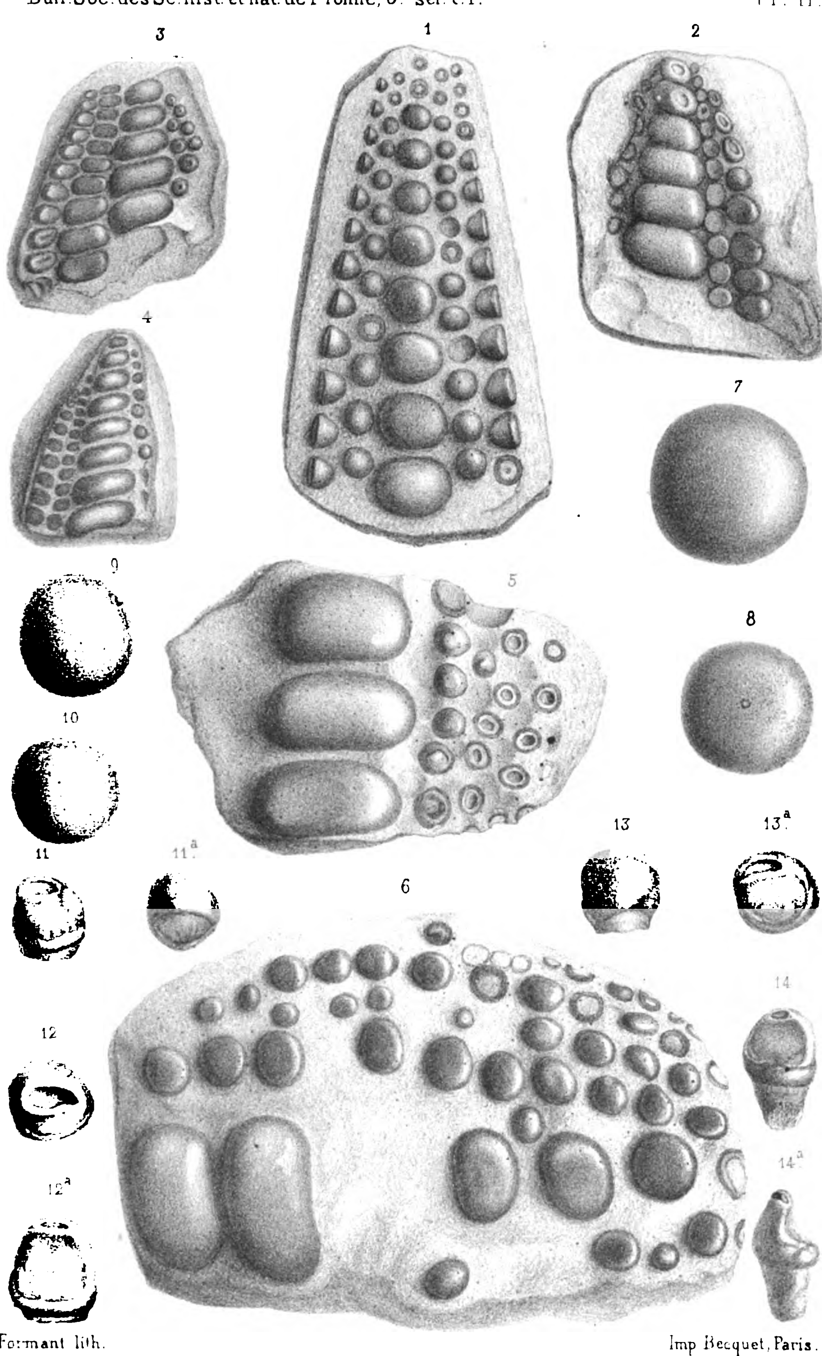


Formant lith. Imp Becquet, Paris.

1. Uranoplosus Cotteaui, Svg. _ 2. Pisodus Foucardi, Svg.
3. Pycnodus Cotteaui, Svg. _ 4. P. Munsteri, Ag. _ 5. P. complanatus, Ag.
6. P. autissiodorensis, Svg _ 7. P. irregularis, Svg. _ 8. Strophodus. sp.

Digitized by Google

Digitized by Google

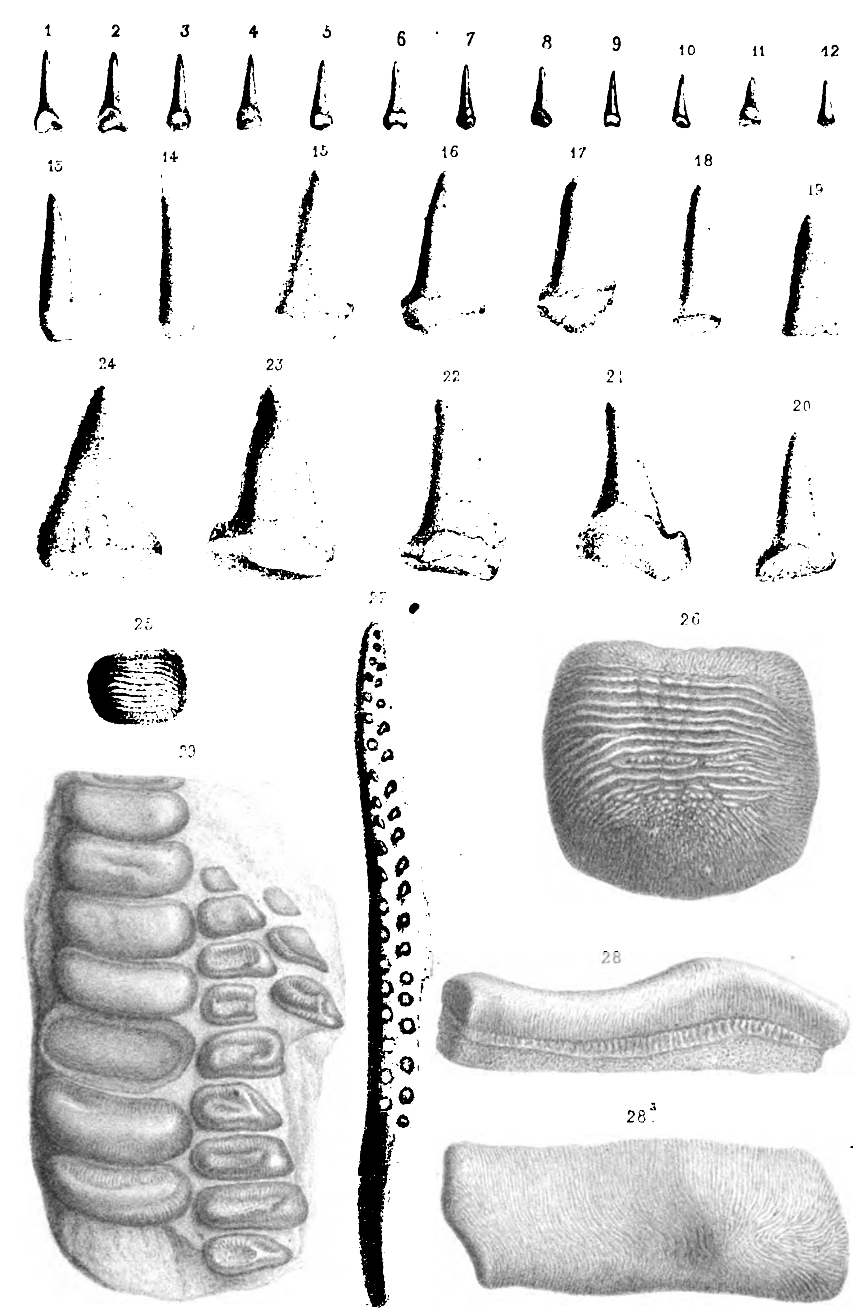


Formant lith. Imp Becquet, Paris.

1. Pycnodus Cotteaui, Svg. _ 2. P. coralli, Svg. _ 3. P. Ricordeaui, Svg.
4. P. Munsteri, Ag. _ 5. P. Couloni, Ag.. 6. P. Nicoleti, Ag. _ 7_10. Lepidotus neocomiensis, Ag.
11 _ 14. Incisives de Pycnodus.

Digitized by Google

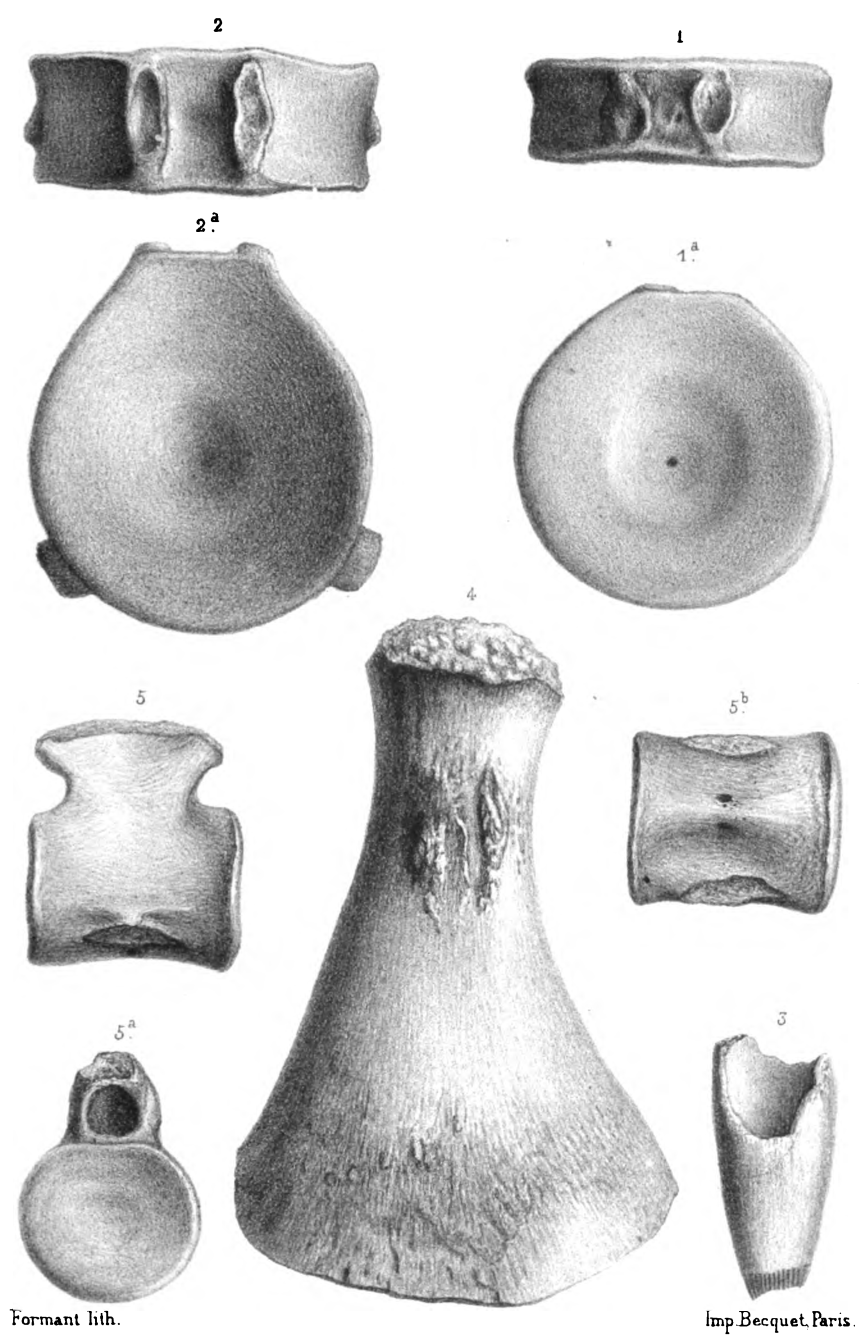
Digitized by Google



1-12. Odontaspis gracilis, Ag. — 13. 14. Protosphyræna inflexa. Pict. — 15-20. Lamna acuminata. Ag. — 21. Otodus appendiculatus, Ag. — 22-24. O. sulcatus. Geinitz. — 25-26. Ptychodus decurrens. Ag. 27. Hybodus aff. marginalis. Ag. 28. Strophodus sub-reticulatus. Ag. 29. Cosinodus grandis. Svg.

Digitized by Google

Digitized by Google

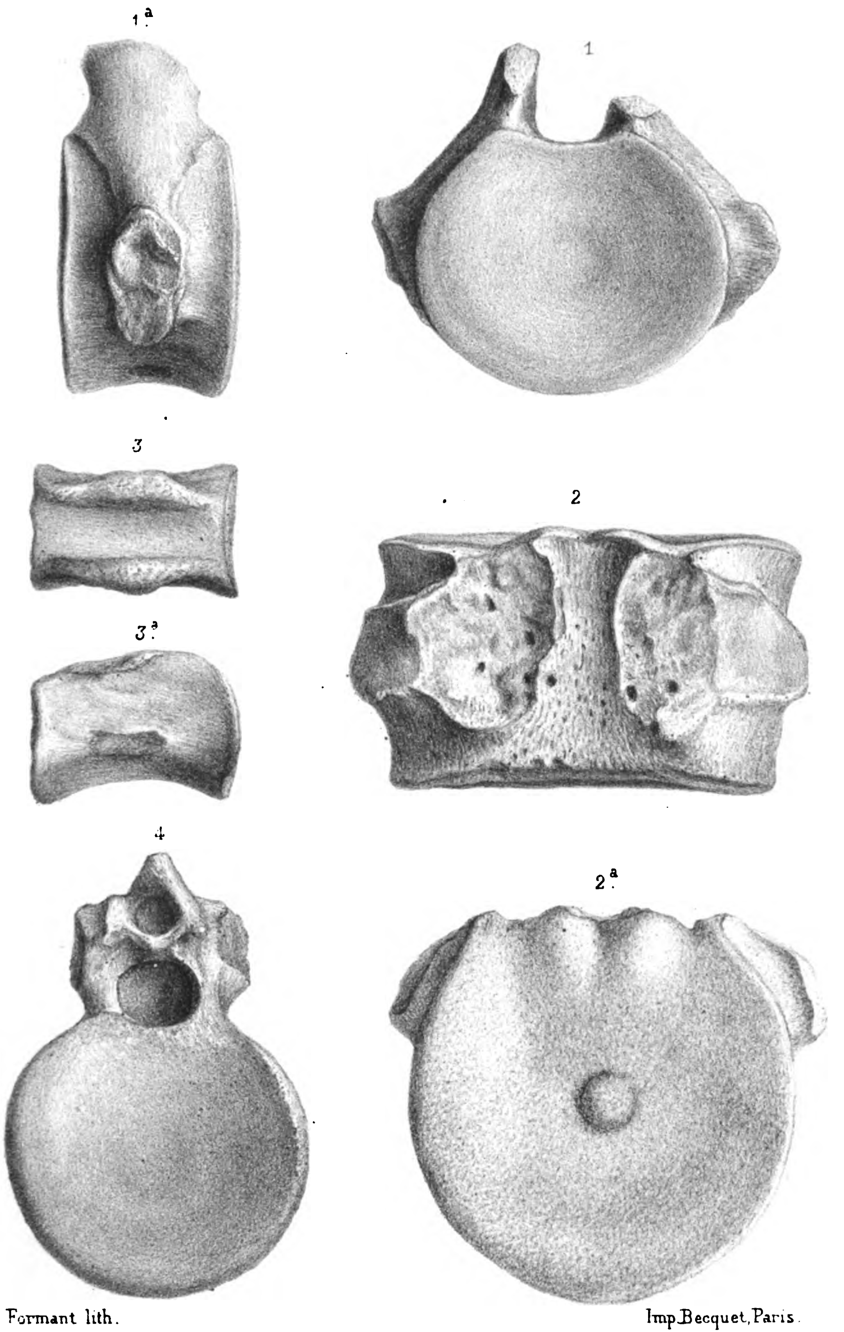


Formant lith. Imp. Becquet, Paris.

1. Ichthyosaurus campylodon, Cart. _ 2. I. thyreospondylus, Ow. _ 3. Dent d'Ichthyosaure.
4. Fémur de Plésiosaure. _ 5. Colymbosaurus macrospondylus, Svg.

Digitized by Google

Digitized by Google

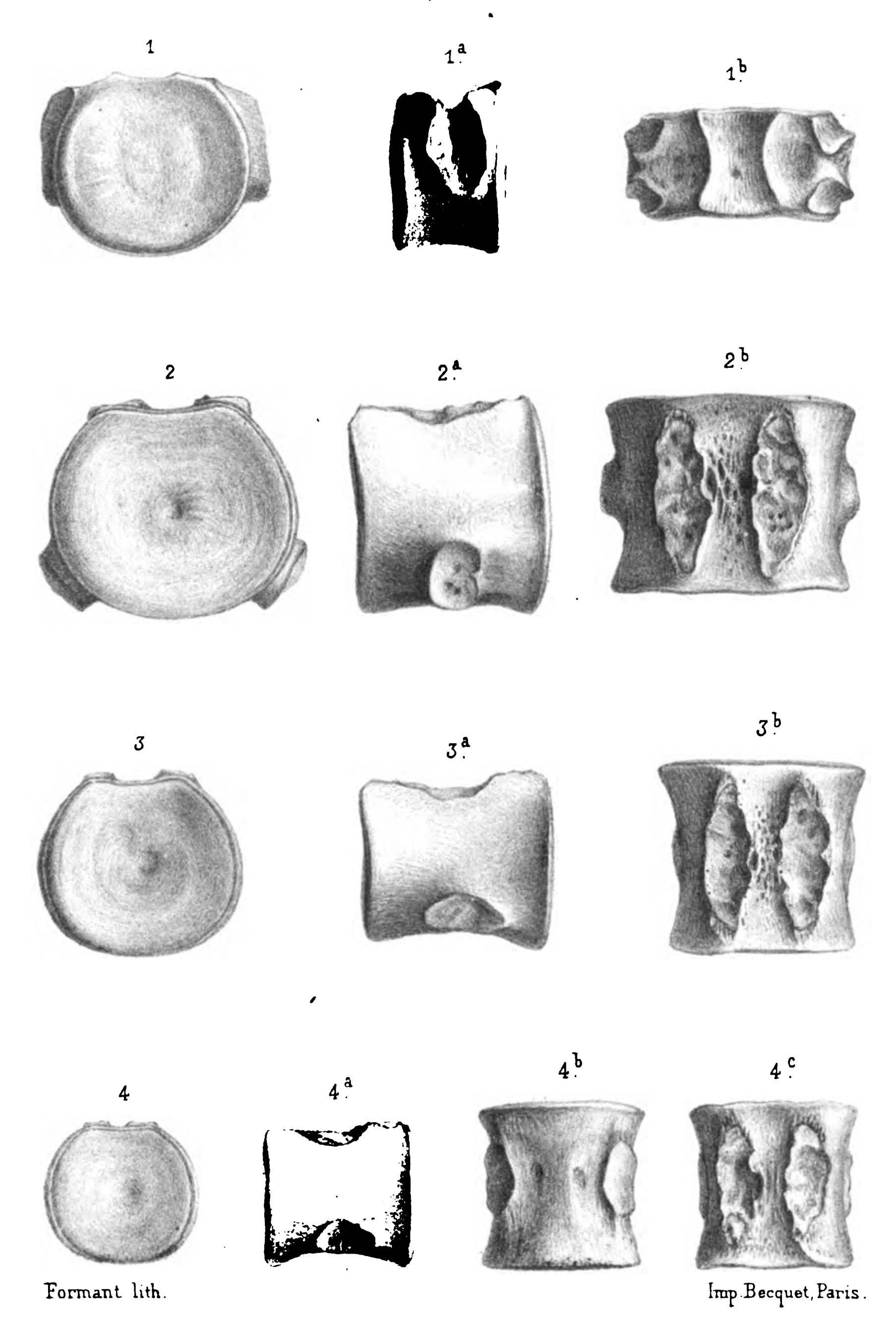


Formant lith. Imp. Becquet, Paris.

1. Pliosaurus Duchei, Svg. _ 2. Polyptychodon Archiaci, F.E.Desl.
3. Sténéosaure ind. _ 4. Pliosaurus brachydeirus. Ow.

Digitized by Google

Digitized by Google

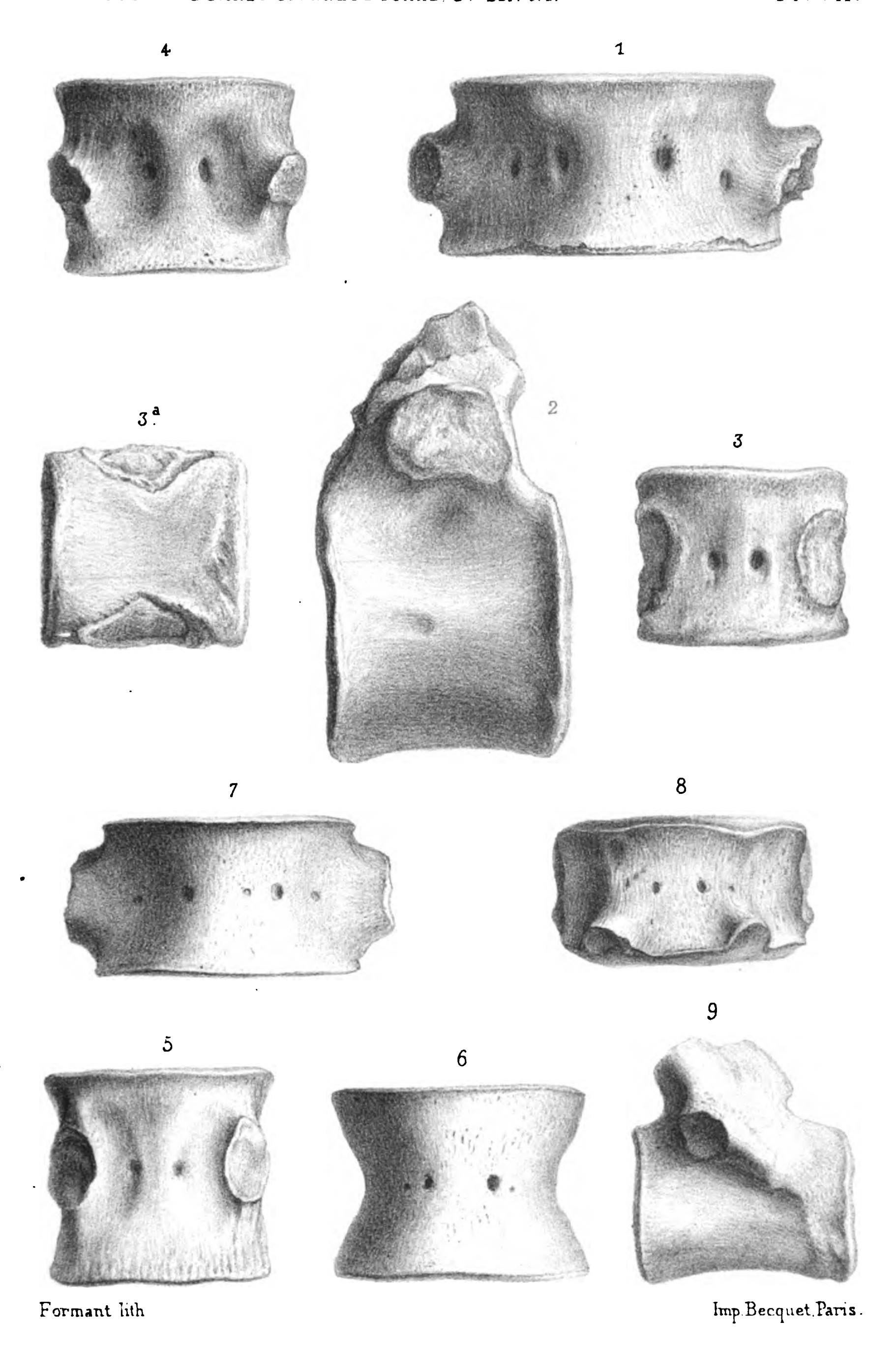


Formant lith. Imp. Becquet, Paris.

Plesiosaurus neocomiensis, Camp.

Digitized by Google

Digitized by Google



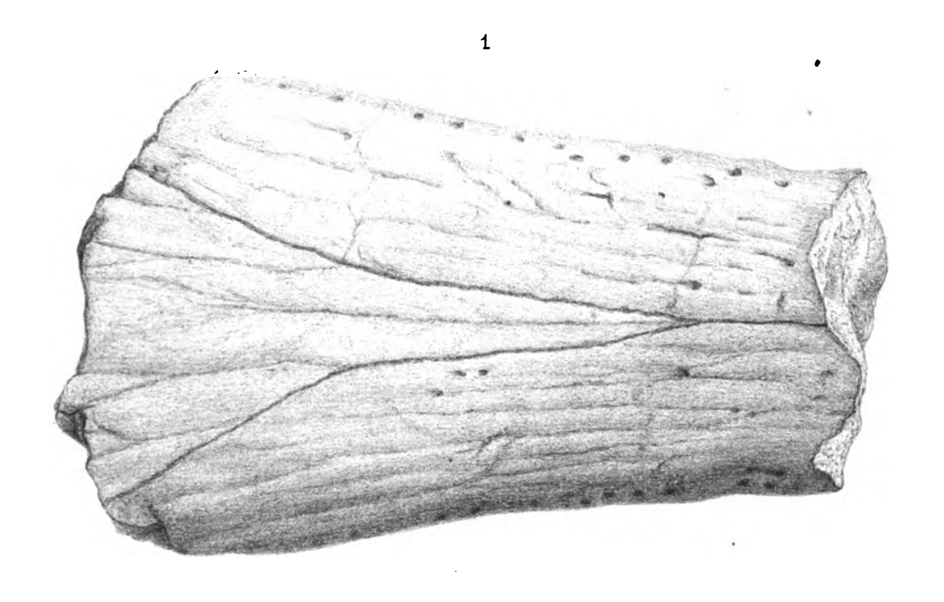
Formant lith Imp. Becquet. Paris.

1. Pliosaurus Duchei, Svg. _ 2. P. brachydeirus, Ow. _ 3. Plesiosaurus sp.
4 _ 8. P. neocomiensis, Camp. _ 9. Metriorrhynchus aff. hastifer, E. E. Desl.

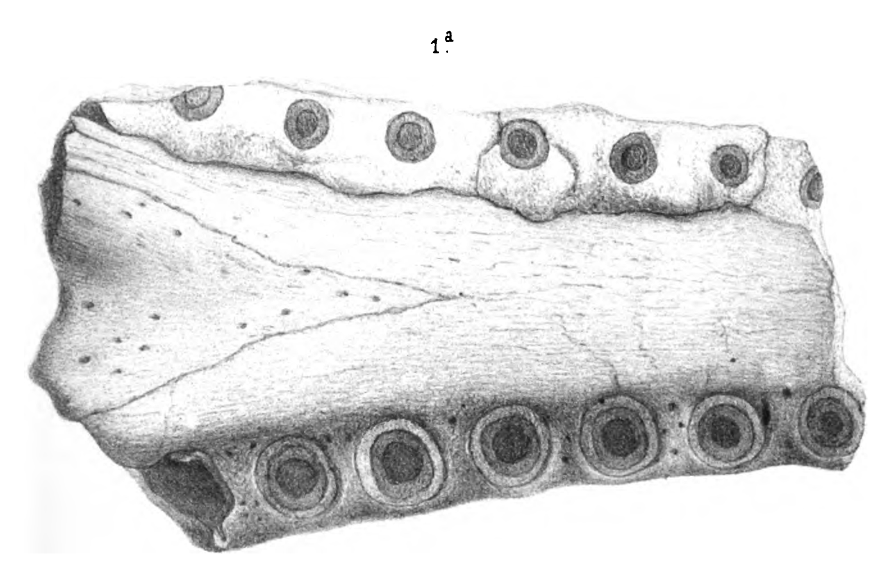
Digitized by Google

Digitized by Google

1



1.a



Formant lith. Imp. Becquet, Paris.

Machimosaurus sp.

Digitized by Google

été décrites par Hermann de Meyer sous le nom de *Machimosaurus Hugii*.

Ces dents sont caractérisées par la présence sur la partie émaillée de fortes stries tranchantes, allant toutes, ou presque toutes, sans s'interrompre jusqu'à une faible distance du sommet; celui-ci est orné de stries granuleuses et comme vermiculées; les deux angles latéraux sont marqués par une arète peu prononcée.

Pour des dents de la partie antérieure des mâchoires, longues de 30 centimètres, les deux faces sont séparées par une arête un peu tranchante et portent des stries assez fortes régnant sur toute la hauteur de la couronne, étant plus serrées à la face concave qu'à la face convexe; entre les stries principales s'en intercalent d'autres qui se prolongent à peine.

Les dents de la série postérieure sont courtes, obtuses et massives, la portion émaillée est longue de 20 centimètres; on doit remarquer que les stries sont plus fortes et plus nombreuses à la face interne qu'à l'externe; quelques stries plus courtes se voient à la base.

MACHIMOSAURUS INTERRUPTUS, Sauvg.

MACHIMOSAURUS INTERRUPTUS, Sauvage, *Mém. sur les Dinosauriens et les Crocodiliens des terr. jurass. de Boulogne-sur-mer* (*Mém. Soc. géol. fr.* 1874).

Nous avons séparé sous ce nom des dents que l'interruption des stries à la face externe distingue, au premier abord, de celles qui, chez le *Machimosaurus Hugii*, Mey., occupent la même place aux mâchoires.

Ces dents ont été trouvées dans la partie supérieure du kimméridgien, zone à *Ammonites portlandicus* de Lor. (*Am. gigas*, d'Orb.).

La même espèce est signalée par M. Struckmann (1) dans les couches à *Terebratula humeralis* du Hanovre. M. Cotteau l'a également recueillie dans les couches supérieures de l'étage corallien.

La dent trouvée à ce niveau provient sans doute d'une partie un peu reculée des mâchoires; elle est longue de 40 millimètres, large à la base de 20 millimètres, légèrement inclinée vers la face interne; la face externe est lisse dans sa plus grande étendue, la moitié supérieure étant toutefois ornée de stries irrégulières et interrompue; la face interne porte des stries plus fortes qui paraissent avoir été vermiculées vers le milieu de leur longueur.

(1) *Der Obere Jura der Umgegend von Hanover*, Hanovre, 1878.

Digitized by Google

Crocodiliens.

A l'exemple de M. Pictet, nous rapportons à des Crocodiliens des petites dents comprimées, souvent striées, que l'on trouve dans les différents étages de la formation crétacée; ces dents ont, en effet, bien les caractères des dents des Crocodiliens, sans que, dans l'état actuel de la science, il soit possible de préciser le groupe auquel ils doivent appartenir, les rapporter à un genre actuel ou à un genre éteint; on ne peut non plus en tirer des caractères précis pour établir les espèces.

Dans l'étage aptien de Gurgy a été trouvée une petite dent, longue de 12 millimètres, large de 6 millimètres à la base, qui ressemble beaucoup à une dent provenant du terrain néocomien inférieur de Sainte-Croix et figurée par MM. Pictet et Campiche (1). Cette dent est peu élancée, un peu arquée en dedans; les deux carènes latérales sont bien marquées, les bords de la dent étant tranchants. Les deux faces sont également renflées, lisses et brillantes, ornées à leur base de stries saillantes, inégales, au nombre de 21 à 23, ne s'étendant que dans le tiers environ de la longueur de la dent. Celle-ci est comprimée à la base, les deux diamètres étant 6 et 4 millimètres.

EXPLICATION DES PLANCHES.

Planche I.

Fig. 1. *Uranoplosus Cotteaui*, Sauv. Vomer provenant du Corallien supérieur de Tonnerre; coll. Cotteau.

Fig. 2. *Pisodus Foucardi*, Sauv. Cénomanien de Bassou; coll. Foucard, (musée d'Auxerre).

Fig. 3. *Pycnodus Cotteaui*, Sauv. Maxillaire inférieur du côté gauche. Néocomien de Monéteau; coll. Ricordeau (musée d'Auxerre).

Fig. 4. *Pycnodus Munsteri*, Agass. Fragment de maxillaire inférieur. Cénomanien de Seignelay; coll. Ricordeau (musée d'Auxerre).

Fig. 5. *Pycnodus complanatus*, Agass. Fragment de maxillaire inférieur. Étage néocomien supérieur (argiles ostréennes) de Monéteau; coll. Cotteau.

Fig. 6. *Pycnodus Autissiodorensis*, Sauv. Maxillaire inférieur du côté gauche. Néocomien d'Auxerre; coll. Cotteau.

Fig. 7. *Pycnodus irregularis*, Sauv. Vomer provenant de l'étage Cénomanien de Seignelay; coll. Cotteau.

Fig. 8. *Strophodus sp.* Corallien supérieur du Val de Quenouil, commune de Saint-Martin-sur-Armançon; coll. Cotteau.

(1) *Crétacé de Sainte-Croix*, p. 41, pl. VII, fig. 1,2.

Digitized by Google

Toutes les figures sont de grandeur naturelle, à part la figure 2, grossie deux fois.

PLANCHE II.

Fig. 1. *Pycnodus Cotteaui*. Sauv. Vomer. Néocomien supérieur (argiles ostréennes) d'Auxerre; coll. Cotteau.

Fig. 2. *Pycnodus coralli*, Sauv. Maxillaire inférieur. Corallien de Tonnerre; coll. Cotteau.

Fig. 3. *Pycnodus Ricordeaui*, Sauv. Maxillaire inférieur. Étage aptien de Gurgy; coll. Ricordeau (musée d'Auxerre).

Fig. 4. *Pycnodus Munsteri*, Agass. Maxillaire inférieur d'un individu jeune. Néocomien supérieur d'Auxerre; coll. Cotteau.

Fig. 5. *Pycnodus Couloni*, Agass. Maxillaire inférieur. Étage néocomien.

Fig. 6. *Pycnodus Nicoleti*, Agass. Maxillaire inférieur. Étage kimméridgien; coll. Foucard (musée d'Auxerre).

Fig. 7 à 10. *Lepidotus (Sphærodus) neocomiensis*, Agass. sp. Étage néocomien de Saint-Sauveur. Musée d'Auxerre.

Fig. 11 à 14. Dents incisives du *Pycnodus Couloni*, Agass., ou de *Pycnodus Autissiodorensis*, Sauv. Néocomien d'Auxerre; coll. Cotteau.

Toutes les figures sont de grandeur naturelle.

PLANCHE III.

Fig. 1 à 12. *Odontaspis gracilis*, Agass. Étage aptien. Musée d'Auxerre.

Fig. 13 et 14. *Protosphyræna inflexa*, Pictet, sp. Étage néocomien de Saints; coll. Paultre-Desormes (musée d'Auxerre).

Fig. 15 à 20. *Lamna acuminata*, Agass. Étage cénomanien de Seignelay; coll. Ricordeau (musée d'Auxerre).

Fig. 21. *Otodus appendiculatus*, Agass. Étage cénomanien de Saint-Florentin; coll. Descourtives (musée d'Auxerre).

Fig. 22 à 24. *Otodus sulcatus*, Geinitz. Étage cénomanien de Saint-Florentin; coll. Descourtives (musée d'Auxerre).

Fig. 25 et 26. *Ptychodus decurrens*, Agass. Étage cénomanien de Seignelay; coll. Ricordeau (musée d'Auxerre).

Fig. 27. Rayon d'*Hybodus aff marginalis*, Agass. Étage corallien.

Fig. 28. *Strophodus subreticulatus*, Agass. Étage corallien supérieur.

Fig. 29. *Cosmodus grandis*, Sauv. Maxillaire inférieur. Étage cénomanien de Seignelay. Coll. Ricordeau (musée d'Auxerre).

Toutes les figures sont de grandeur naturelle.

PLANCHE IV.

Fig. 1, 1 *a*. *Ichthyosaurus campylodon*. Cart. Vertèbre dorsale. Étage turonien de Saint-Sauveur; coll. Robineau (musée d'Auxerre).

Fig. 2, 2 *a*. *Ichthyosaurus thyreospondylus*, Ow. Vertèbre caudale. Étage kimméridgien d'Ouanne; coll. Duché (musée d'Auxerre).

Fig. 3. Dent d'Ichthyosaure.

Fig. 4. Fémur de Plésiosaure. Étage kimméridgien d'Ouanne. Musée d'Auxerre.


Digitized by Google

Fig. 5, 5 *a*, *b*. ***Colymbosaurus macrospondylus***, Sauv. Vertèbre cervicale antérieure. Étage albien; coll. Foucard (musée d'Auxerre).

A part pour la pièce figurée sous le N° 3. toutes les figures sont à moitié de la grandeur.

PLANCHE V.

Fig. 1, 1 *a*. ***Pliosaurus Duchei***, Sauv. Vertèbre cervicale postérieure. Étage kimméridgien d'Ouanne. Coll. Duché (musée d'Auxerre).

Fig. 2, 2 *a*. ***Polyptychodon Archiaci***, E. E. Desl. Vertèbre dorsale antérieure. Étage kimméridgien d'Ouanne. Musée d'Auxerre.

Fig. 3, 3 *a*. Vertèbre de Sténéosaure ind. Musée d'Auxerre.

Fig. 4. ***Pliosaurus brachydeirus***, Ow. Vertèbre dorsale. Étage kimméridgien d'Ouanne. Musée d'Auxerre.

Toutes les figures sont à moitié de la grandeur.

PLANCHE VI.

Plesiosaurus neocomiensis, Camp. Néocomien supérieur (argile ostréenne) d'Égriselle, commune de Venoy. Musée d'Auxerre.

Fig. 1, 1 *a*, 1 *b*. Vertèbre lombaire.

Fig. 2, 2 *a*, 2 *b*. Vertèbre cervicale postérieure

Fig. 3, 3 *a*, 3 *b*. Vertèbre cervicale antérieure.

Fig. 4. 4 *a*, 4 *b*, 4 *c*. Vertèbre cervicale plus antérieure.

Toutes ces figures sont à moitié de la grandeur.

PLANCHE VII.

Fig. 1. ***Pliosaurus Duchei***, Sauv. Étage kimmeridgien d'Ouanne. Coll. Duché. Musée d'Auxerre.

Fig. 2. ***Pliosaurus brachydeirus***, Ow. Vertèbre dorsale. Étage kimméridgien d'Ouanne (Musée d'Auxerre).

Fig. 3, 3 *a*. ***Plesiosaurus*** sp. Vertèbre cervicale antérieure. Étage turonien de Saint-Sauveur. Musée d'Auxerre.

Fig 4 à 8. ***Plesiosaurus neocomiensis***, Camp. Néocomien supérieur d'Égriselle, commune de Venoy. Musée d'Auxerre.

Fig. 4. Vertèbre cervicale postérieure.

Fig. 5. Vertèbre cervicale antérieure.

Fig. 6. Vertèbre dorsale moyenne.

Fig. 7. Vertèbre lombaire.

Fig. 8. Vertèbre caudale moyenne.

Fig. 9. ***Metriorhynchus***, voisin du ***M. hastifer***. E. E. Desl. Vertèbre dorsale. Étage portlandien d'Auxerre; coll. Cotteau.

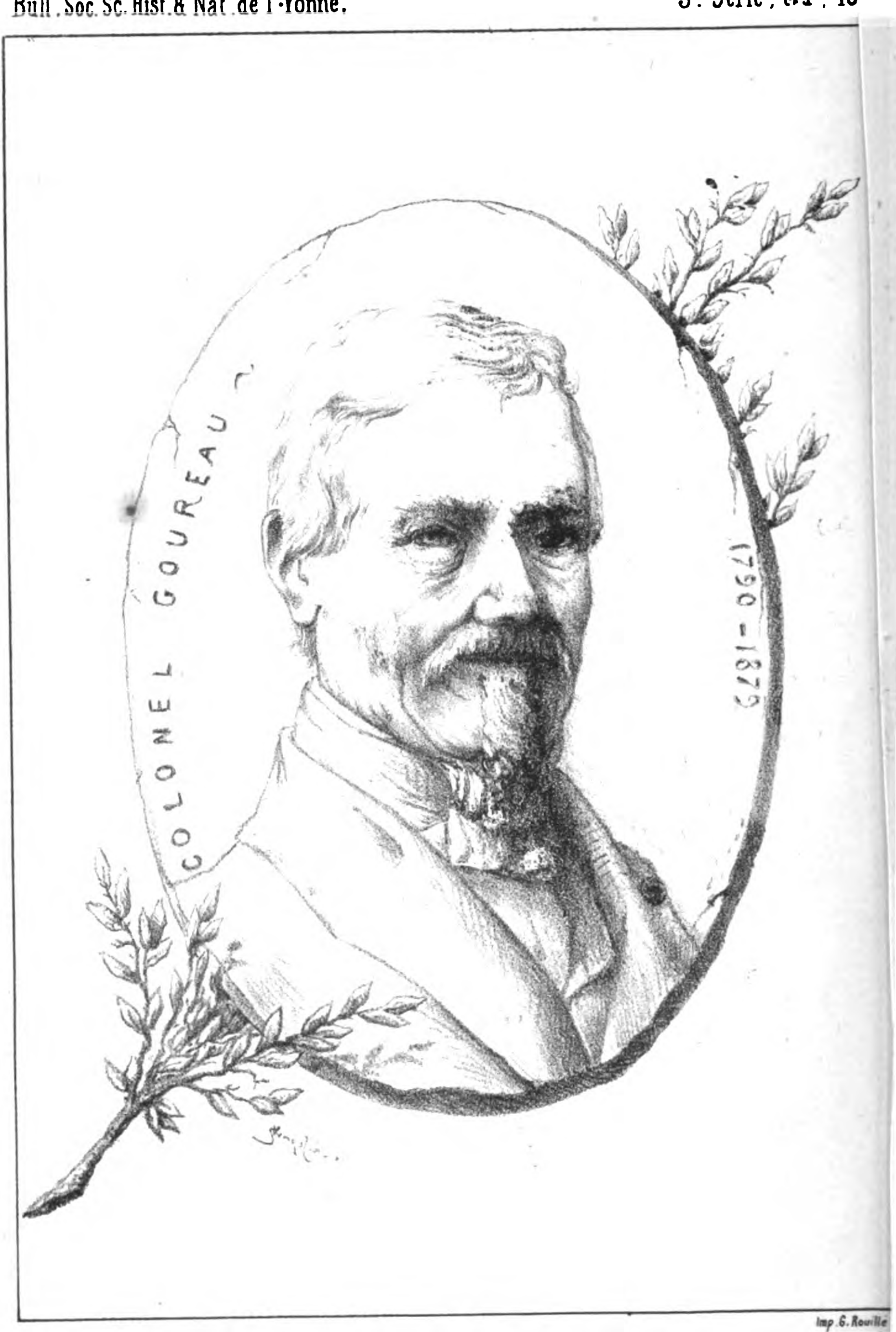
Les figures 1, 2, 3, 4, 6, 9, sont à moitié; les figures 3 *a*, 5, 7, 8, aux deux tiers.

PLANCHE VIII.

Machimosaurus sp. Fragment de maxillaire inférieur.


Digitized by Google

Digitized by Google



Imp. G. Rouillé

Digitized by Google

LE COLONEL GOUREAU

Par M. Ernest Petit.

(*Séance du* 4 *mai* 1879.)

Dans la petite commune de Santigny (Yonne) vient de mourir, presque nonagénaire, le doyen des élèves de l'École polytechnique, l'un des hommes les plus savants de France, qui, comme colonel du génie, comme directeur d'une partie des travaux de fortifications de Besançon, de Cherbourg, de Brest, de Paris, comme président de la Société entomologique de France, comme membre actif de plusieurs sociétés savantes, a rendu à l'art militaire, aux sciences naturelles et à son pays les plus signalés services.

La Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, qui a publié de si importants et de si curieux mémoires entomolologiques du colonel Goureau, était désireuse de donner une notice sur sa biographie et ses nombreux travaux : j'ai tenu à honneur de m'acquitter de cette tâche, qui m'était imposée par un double devoir; par des rapports anciens de bon voisinage et d'amitié, malgré la différence d'âge, et aussi par un souvenir de reconnaissance envers celui qui jadis encouragea mes premières études archéologiques et dirigea dans ses premiers essais une plume encore mal assurée.

Quelle tâche plus facile d'ailleurs que la biographie d'un savant qui, n'étant arrêté par aucune des difficultés ordinaires de la vie, avait voué son existence à l'étude, ayant travaillé pendant soixante-dix ans, de cinq heures du matin à neuf heures du soir, et auquel aucune des branches si diverses des connaissances humaines n'était restée inconnue. Mathématiques, sciences naturelles, médecine, philosophie, histoire, il avait tout étudié, il connaissait tout et en raisonnait encore la dernière année de sa vie, et malgré son grand âge, avec une netteté et une profondeur qui étonnaient ceux, en petit nombre, qui étaient admis dans son

Digitized by Google

intimité. Il disait comme Augustin Thierry : « Il y a au monde « une chose qui vaut mieux que les jouissances matérielles, mieux « que la fortune, mieux que la santé elle-même, c'est le dévoue- « ment à la science. Avec elle, on traverse les mauvais jours sans « en sentir le poids ; on se fait à soi-même sa destinée, on use « noblement sa vie. »

I.

Claude-Charles Goureau est né le 15 avril 1790 de Charles Goureau et de Marguerite Lemaire, propriétaires et cultivateurs à Pisy. Son père, qui n'avait d'autre ressource que le revenu que lui procurait son travail et la culture de ses terres, trouva moyen, par ses économies, de faire son éducation et celle de son frère Abraham.

A douze ans, c'est-à-dire en 1802, il envoya Charles à Avallon, où il le laissa cinq ans, tant dans une pension particulière que dans le collége, que l'on appelait alors école secondaire. En ce moment, les études classiques étaient bien faibles, car, après dix années d'interruption, on venait seulement de réorganiser les écoles, où l'on apprenait un peu de latin et pas du tout de grec ; on avait d'ailleurs bien autre chose à faire. Il faut croire que le savoir des professeurs n'était pas suffisant pour donner l'impulsion au mouvement que l'on voulait donner à l'instruction, car, soit inhabileté des maîtres, soit vice de méthode, Charles Goureau sortit du collége d'Avallon à seize ans, n'étant qu'en cinquième, sachant aussi peu de latin que de français et très peu d'orthographe ; pouvant seulement réciter des fragments du rudiment de Lhomond, et démontrer, sans les comprendre, les propositions de la géométrie de Bezout.

Charles avait un oncle qui était prêtre et qui eut une grande influence sur la nouvelle direction apportée à ses études. Cet oncle, l'abbé Louis Goureau, homme de beaucoup d'esprit et très éloquent, avait successivement été grand-vicaire de l'évêque constitutionnel de Nantes, pendant la Révolution, puis professeur à Strasbourg, où sa réputation lui attirait beaucoup d'élèves. Mais sa mauvaise santé l'ayant forcé de renoncer à l'instruction publique, il vint se retirer à Avallon d'abord, puis à Santigny, dans la petite maison qu'il s'était fait bâtir (1). Cet abbé, pénétré de toutes les idées philosophiques du siècle dernier, contre lesquelles la robe

(1) J'ai entendu parler de l'abbé Goureau par des personnes âgées, qui l'ont connu alors qu'il était à Avallon, déjà malade. Il se faisait apporter

Digitized by Google

ecclésiastique n'était pas alors un préservatif suffisant, s'occupa de son neveu pendant les vacances, mais ne put longtemps lui donner ses leçons, par suite de sa mauvaise santé. Il fit entendre à son frère qu'il perdrait son argent et l'élève son temps, s'il l'envoyait de nouveau au collége d'Avallon; que, pour éviter la conscription, il valait mieux, au lieu d'en faire un simple soldat, le faire travailler pour entrer à l'École polytechnique, où il pouvait s'ouvrir une carrière honorable. Son père se rendit à cet avis, et il fut convenu qu'on le placerait à Dijon, chez M. Berthot, célèbre professeur de mathématiques, où, sans suivre les cours du lycée, il recevait les leçons chez lui.

Charles Goureau passa deux années entières chez cet habile et savant professeur, se livrant à l'étude des mathématiques avec une ardeur incroyable, trouvant encore quelques instants pour s'occuper du latin et du dessin, et passant une partie des nuits à la lecture; c'est ainsi qu'il dévora la boutique entière d'un libraire loueur de livres, qui demeurait dans son voisinage. Pendant tout le temps de son séjour à Dijon, il ne prit jamais qu'une demi-heure de loisir par jour, qu'il employait à faire le tour des remparts d'un pas rapide.

Le 29 septembre 1808, le père de Charles Goureau recevait du comte de Cessac, ministre d'Etat, une lettre qui lui apprenait la nomination de son fils à l'École polytechnique avec le n° 2.

Ceci prouve qu'il est un âge où l'intelligence se développe, et qu'avant ce temps l'élève, malgré la vivacité de son esprit, n'est pas toujours apte à profiter d'une éducation sérieuse.

Sorti de l'École polytechnique le 30 septembre 1810, comme élève sous-lieutenant du génie, Charles Goureau fut successivement nommé: lieutenant en premier de mineurs le 13 février 1812; lieutenant en premier d'état-major le 30 août 1812; capitaine en

sur un fauteuil, sur la promenade des Capucins, et, dès qu'il était arrivé, tout le monde formait cercle autour de lui pour l'entendre.

Le colonel Goureau m'a cité aussi plusieurs anecdotes qui peuvent donner aussi une idée de son talent et de sa facilité d'élocution. J'en citerai une seule : Lorsqu'il était grand-vicaire de l'évêque de Nantes, alors en tournée épiscopale, il vit venir, dans un village, tous les habitants du pays armés de piques, de fourches, de pioches et disposés à mettre à mort l'évêque et le curé constitutionnels. Il était alors au presbytère; il ouvrit la fenêtre et fit mettre devant lui le curé à genoux, auquel il adressa un sermon de manière à être entendu du dehors; les habitants, étonnés et hésitants, s'arrêtèrent. L'abbé Goureau, élevant de plus en plus la voix, termina par une péroraison si touchante que, lorsqu'il se retourna, tous les assistants étaient à genoux. Il leur donna sa bénédiction, et les révoltés se retirèrent très confus de leur tentative d'agression.

Digitized by Google

deuxième de sapeurs le 1er juillet 1813; capitaine en premier de sapeurs le 1er janvier 1814. Jusqu'au mois de mai de cette dernière année, il avait été, depuis sa sortie de Metz, employé dans la place de Magdebourg, et eut à supporter le long blocus de cette place, qui dura depuis la bataille de Leipsick jusqu'au traité de Paris, conclu après la chute de Napoléon. Ce blocus avait été si rigoureux, qu'il n'apprit les grands événements qui venaient de se passer, l'abdication de Napoléon et la restauration de Louis XVIII, qu'avec sa délivrance et la levée du siége.

Rentré en France, le capitaine Goureau n'eut pas à craindre les représailles de ceux qui occupaient le pouvoir. Sa longue absence ne lui avait pas permis de prendre une participation quelconque dans les luttes politiques, et lui assura le bénéfice d'une complète indépendance en face du gouvernement qu'il avait servi et des nouveaux maîtres qu'il fallait contenter.

De capitaine en premier de sapeurs, Charles Goureau passa capitaine en second d'état-major le 2 août 1814 et le 27 octobre de la même année fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, pour sa belle conduite à Magdebourg. Il n'avait encore laissé voir aucun des sentiments pénibles qu'il avait éprouvés en voyant le retour aux principes de l'ancien régime, la substitution du drapeau blanc au drapeau tricolore, et le traité de Paris, qui, blessant l'orgueil national, annulait les conquêtes de la Révolution pour faire rentrer la France dans les limites de 1792. Mais les défiances témoignées à l'armée, les faveurs et les grades injustement prodigués à des courtisans, l'insolente hauteur avec laquelle le préfet légitimiste de Besançon, où Goureau était alors en garnison, traitait les officiers, ne tardèrent pas à exciter son mécontentement et celui de ses camarades.

Les premiers jours de mars 1815, comme il était avec plusieurs capitaines sur la promenade de la ville, le même préfet passant près d'eux les salua très bas, contre son habitude. Les officiers se regardèrent étonnés de cette courtoisie inaccoutumée et engagèrent des paris sur la nouvelle attitude du préfet. Le soir, on apprenait que l'empereur, débarqué à Cannes, se dirigeait sur Grenoble à marches forcées.

Le lendemain, le capitaine Goureau reçut ordre de se rendre à Lons-le-Saulnier, où de nouvelles instructions devaient lui être transmises pour se rendre à une destination qui lui serait ultérieurement indiquée. A deux heures du matin, il se fit un grand bruit dans la cour de l'hôtel où il était couché. On vint le prier de céder sa chambre à deux officiers supérieurs qui venaient d'arriver suivis d'une petite escorte. Il y consentit et accepta pour le reste

Digitized by Google

de la nuit un cabinet voisin de cette pièce. Au même instant, il vit entrer le maréchal Ney et un général dont le nom m'échappe.

Cette nuit le maréchal Ney ne dormit guère; il parcourait la pièce à grands pas dans une agitation extrême, faisant résonner le parquet de ses bottes et parlant avec une animation qu'il ne pouvait contenir :

— Quelle est ma situation ? j'ai pris un engagement que je ne puis tenir.

— Si vous avez pris l'engagement d'arrêter l'empereur dans sa marche, disait son interlocuteur, vous ne pouvez avoir la prétention d'arrêter une armée à vous seul.

— Par tout ce que je vois, il n'y a pas plus à compter sur les officiers que sur les soldats.

— Maréchal, d'après le mécontentement qu'ont soulevé dans l'armée les abus du nouveau régime, les officiers et les soldats s'entendront parfaitement ; les premiers ne pourront contre leur gré exécuter les ordres, et les seconds lèveront la crosse en l'air avant même d'avoir vu l'avant-garde de l'empereur.

— Mais enfin, quel rôle voulez-vous que je joue dans tout ce qui va se passer ? Simple soldat, je resterais spectateur et je laisserais faire ; mais Ney ne le peut pas, il faut qu'il prenne un parti.

Après les événements que l'on sait et durant les Cent Jours, Goureau fut envoyé dans diverses directions. Les premiers jours de la seconde Restauration il eut occasion de passer à Dijon et voulut aller voir son ancien maître. Mais M. Berthot, légitimiste ardent, le reçut fort mal, lui reprocha d'avoir fait partie de cette armée de brigands, tant il est vrai que la passion des partis peut parfois aveugler les meilleurs esprits. Goureau se retira fort attristé de voir dans de si mauvais sentiments son vieux professeur, qui, alors tout-puissant à Dijon, révoquait et destituait sans pitié tous ceux qui, de loin ou de près, avaient été au service de l'Empire, et depuis il n'a jamais eu occasion de le revoir.

II.

Charles Goureau fut nommé, le 1er juillet 1821, capitaine en premier d'état-major, et, depuis lors, fut toujours employé dans les places à leur restauration, à leur achèvement, ainsi qu'à la construction des bâtiments militaires neufs et à la réparation des anciens.

C'est aussi à partir de cette époque qu'il commença à s'occuper d'études entomologiques. Il était à Verdun-sur-Meuse en 1822,

Digitized by Google

occupé à la restauration des fortifications, lorsqu'un naturaliste, M. Doisy, et plusieurs personnes de la ville se réunirent avec lui dans le but de fonder une société pour la lecture de quelques brochures périodiques sur les sciences et les arts, qui se publiaient alors avec le concours de M. Godin, maire de la ville. On loua un local, on rédigea des statuts et l'on fonda la *Société philomatique de Verdun*, qui devait embrasser l'étude des sciences, de l'agriculture et principalement de l'histoire naturelle. On résolut de former un cabinet pour y réunir les principales productions du pays, avec l'espoir que les armoires seraient bientôt remplies des richesses naturelles des environs, tant par les dons qui seraient faits que par les recherches des membres de la Société.

Le capitaine Goureau fut chargé par la Société de ramasser tous les insectes qu'il pourrait rencontrer et de les apporter dans les armoires, ce qui lui donna l'idée de lire l'*Histoire des Insectes des environs de Paris*, par Geoffroy, le seul ouvrage d'entomologie que possédait alors la bibliothèque de la ville, riche d'ailleurs en ouvrages anciens. Il fut tellement charmé de cette lecture, qu'il fit sur-le-champ un extrait de la partie qui traite des coléoptères et des lépidoptères, et qu'il se mit à ramasser avec une ardeur incroyable des insectes de tous ordres, non-seulement pour la Société, mais encore pour lui-même, employant à ces recherches tout le temps que lui laissaient ses occupations officielles, qui n'eurent d'ailleurs jamais à en souffrir.

Mais la science entomologique était encore dans la première enfance. On ne savait pas mieux conserver les insectes ; on n'avait pour guides et pour maîtres que Geoffroy et le catalogue de Fourcroy, qui n'en est que l'extrait. On piquait ces insectes sur des couches de cire ou sur des bouchons de liége ; on les mettait dans des tiroirs mal ajustés ou dans des boites de sapin très mal fermées, où les insectes ne tardaient pas à se détériorer. Le capitaine Goureau ne pouvait également donner les noms des sujets qu'il rencontrait et commettait beaucoup d'erreurs de nomenclature, n'étant aidé par personne, pas même par M. Doisy, qui, peu communicatif de son naturel, n'était pas toujours sûr du nom qu'il donnait à ses insectes, et gardait pour lui ce qu'il avait appris avec une peine infinie.

Ce n'est qu'en 1832 que Goureau fut amené à faire des découvertes et des études sérieuses sur les mœurs des insectes, dont il avait toujours conservé le goût et dont il avait jusque-là fait collection dans toutes ses résidences.

Il était alors, et depuis quatre ans déjà, capitaine chef d'atelier au fort de Brégille, à Besançon, lorsque, se promenant sur les rives

Digitized by Google

du Doubs, qui coule au-dessous du fort, il remarqua grand nombre d'insectes semblables à des guêpes, qui voltigeaient le long du rivage; les uns entraient dans des trous pratiqués en terre, les autres sortaient de ces trous; d'autres enfin en creusaient. Ce spectacle excita sa curiosité. Il fit une longue station dans cet endroit et y revint les jours suivants, observant avec attention ce qui se passait en dehors et au-dedans des galeries habitées par ces insectes, déblayant graduellement, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à leur nid, et qu'il eût étudié ce qui s'y passait. Les observations qu'il recueillit lui permirent de rédiger son premier mémoire sur l'entomologie, celui qui est relatif aux mœurs du *Cerceris ornata*.

La même année, il avait remarqué avec étonnement que tous les frènes plantés sur les remparts de la place, vers la promenade de Chamars, étaient dépouillés de leurs feuilles au printemps et mis à nu comme en hiver, et que ce ravage était causé par une sorte de chenille ou plutôt une larve prodigieusement multipliée. Il suivit son développement sur place, et, l'année suivante, il rédigeait un mémoire sur la *Selandria fraxini*, dont il ne connut le véritable nom que plusieurs années plus tard.

Ces deux observations le décidèrent à s'occuper des mœurs et de l'industrie des insectes, partie de la science alors fort négligée, et à ne pas s'épuiser inutilement à la recherche des noms des espèces qu'il récoltait, travail qu'il lui était impossible de suivre, puisqu'il manquait des ouvrages nécessaires. Tout en reconnaissant l'importance d'une bonne nomenclature comme base de la science entomologique, il ne voyait dans les recherches qu'il avait à faire qu'un travail aride de synonymie et de bibliographie, dont les résultats ne seraient pas certains et seraient peu en rapport avec la peine qu'ils lui auraient donnée. Il résolut donc de se contenter de faire ces recherches pour les insectes seulement qu'il aurait l'occasion d'observer.

Il est, en effet, indispensable, lorsqu'on écrit l'histoire d'un insecte, de citer son nom, s'il est connu dans les catalogues, ou de lui en donner un, s'il est nouveau. Or, Goureau ne possédait en ce moment, en fait d'ouvrages entomologiques, que le catalogue de Fourcroy, la *Flore parisienne* de Walkenaër, et le manuel de Boitard. Il y joignit le *Règne animal*, de Cuvier, et les mémoires de Réaumur sur les insectes. Le premier de ces ouvrages lui servit de guide pour la méthode et la classification, mais les mémoires de Réaumur achevèrent d'affermir son goût pour l'étude si intéressante des mœurs de ces petits animaux. Si les déplacements fréquents qu'il était obligé de faire lui offraient de grands avantages pour la récolte des insectes, ils avaient l'inconvénient grave

Digitized by Google

de ne pas lui permettre le transport d'une collection et d'une bibliothèque ; aussi fut-il obligé de se restreindre sur ces deux points.

En embrassant l'entomologie dans sa généralité, le capitaine Goureau n'eut d'abord pour but que de s'occuper des insectes de la France et des provinces qu'il avait parcourues. Et même en se restreignant ainsi il n'avait encore pu acquérir une connaissance exacte de cette multitude d'insectes ; car, depuis Latreille, il s'est fait de grands changements dans la science entomologique. On a créé de nouvelles familles en démembrant les anciennes ; on les a rangées dans un autre ordre ; on a institué beaucoup de nouveaux genres; on a changé des noms d'espèces adoptés depuis longtemps. Après tous ces bouleversements, les nouveaux entomologistes peuvent être embarrassés pour dire en combien d'ordres on doit diviser les insectes et en combien de familles chaque ordre se partage ; et il sè pourrait qu'aucun d'eux ne fût en état de dresser un tableau bien exact de classification comprenant les ordres et les familles.

Abandonnant donc ces travaux de sèche nomenclature, Goureau s'adonna tout particulièrement à l'étude philosophique des mœurs des insectes qu'il lui fut permis d'observer. Le 10 mai 1833, il fut nommé membre de l'Académie de Besançon, et, le 6 août 1835, membre de la Société entomologique de France, dont il devait plus tard être successivement vice-président et président.

Mentionnons aussi, pour n'y plus revenir, ses principaux services militaires. Promu au grade de chef de bataillon le 30 décembre 1835, il dirigea, comme chef du génie, la construction du fort de l'Écluse supérieure. En 1838, il fut envoyé à Toulouse, puis à Brest, d'où il fut rappelé à Paris en 1840, en qualité de lieutenant-colonel, pour diriger, comme chef du génie, une partie de l'enceinte des fortifications de Paris (rive gauche), depuis la haute Seine, vis-à-vis Bercy, jusqu'à la mire de l'Observatoire. Pendant les cinq années qu'il eut la direction de ces travaux, il avait établi son quartier général à la Maison-Blanche, route de Fontainebleau, et s'était ménagé un pied-à-terre à Paris, rue Jacob, où il venait seulement le dimanche pour s'y livrer à ses études favorites ou bouquiner sur le quai Voltaire. Le 15 avril 1845 il fut nommé officier de la Légion d'honneur, et enfin, le 30 juin de la même année, il reçut la nomination de colonel et la direction de Cherbourg, qui comprenait les départements de la Manche, d'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne, les places-fortes, batteries de côtes qui s'étendent depuis l'embouchure du Weys jusqu'au cap Fréhel, les îles fortifiées qui en dépendent et toutes les casernes et autres bâtiments militaires compris dans cette direction.

Digitized by Google

III.

La Société entomologique de France publia en 1836 le premier travail du colonel Goureau sur *la Stridulation des Insectes*. Bien que ce mémoire ne contienne que quarante pages à peine, il renfermait des aperçus si nouveaux, si intéressants et si ingénieux, que ce travail, fruit de longues expériences et de laborieuses observations, eut beaucoup de succès et fut immédiatement traduit et publié en Angleterre, en Allemagne et dans presque toutes les langues.

D'autres travaux sur le *piaulement*, sur les *sons insensibles*, sur les *hyménoptères*, ne tardèrent pas à suivre, et nous en donnons plus loin le catalogue. Ces mémoires sont accompagnés pour la plupart de planches et de dessins finement reproduits par le colonel Goureau lui-même, qui se servait d'instruments et de verres grossissants qui contribuèrent plus tard à lui fatiguer beaucoup la vue.

Bien que la direction de la place de Cherbourg, en n'absorbant pas tout son temps, permît encore au colonel Goureau de s'occuper de ses chères études, il voulut prendre sa liberté pour y consacrer tous ses loisirs. Malgré qu'il fût encore dans la force de l'âge et parfaitement bien portant, il demanda à faire valoir ses droits à la retraite et fut admis le 15 avril 1850. Il ne remit toutefois le service à son remplaçant que le 16 juillet de la même année. Plusieurs de ses amis avaient vainement essayé de le retenir et voulaient qu'il fût nommé général, grade auquel il était naturellement appelé, par suite de son talent, de ses travaux et de ses nombreux services; mais il refusa. Le docteur Auber, connu par ses ouvrages de médecine, et son ami depuis 1830, essaya aussi vainement de l'entrainer dans le monde de l'Élysée. Le général Roguet, premier aide-de-camp du prince Napoléon, et ancien camarade du colonel, alors qu'il était comme lui capitaine du génie à Verdun, lui fit les plus belles propositions, qu'il refusa d'une manière absolue, voulant rentrer dans la vie privée et garder son indépendance.

Le colonel Goureau vint donc se retirer, à soixante ans, à Santigny, dans la petite maison bâtie par son oncle l'abbé, dont nous avons parlé, et achetée plus tard par son père. Il y passait l'été, occupé à élever et à observer les insectes, à tenir un journal de ses observations et à faire des mémoires qu'il rédigeait pendant l'hiver. Il passait cette saison, si triste dans un village, dans l'appartement qu'il avait loué à Paris, rue du Marché-Saint-Honoré, 26, sauf les sept dernièrs années de sa vie. Il suivait assidûment les

Digitized by Google

séances de la Société entomologique, prenant part à ses travaux, consultant ses collègues sur les noms des insectes qu'il ne connaissait pas.

Si pendant le temps de son service actif, l'entomologie n'avait été pour lui qu'une occupation secondaire, un amusement remplaçant le café, où il n'allait jamais, et les sociétés du monde, qu'il n'a fréquentées qu'après avoir été nommé directeur des fortifications de Cherbourg, cette étude devint dans sa retraite l'affaire principale de sa vie; elle l'a préservé de l'oisiveté et de l'ennui, cette plaie qui ronge l'existence de la plupart des officiers en retraite. Étant célibataire, privé de parents rapprochés, d'une sobriété extrême, sans besoins personnels, il a pu mener une existence paisible, exempte de regrets et d'envie.

Il était d'une simplicité extrême, très affable, d'une conversation fort agréable sur quelque sujet que roulât la conversation, et donnant toujours sa manière de voir avec une franchise et une bonhomie qui ne pouvaient blesser ceux qui n'auraient pas été de son opinion. Il était d'un excellent conseil pour tout ce qui se rattachait aux questions scientifiques ou historiques, et ses amis s'adressaient toujours à son jugement, sûrs d'avoir un avis impartial et judicieux.

Son vieil ami, son ancien camarade de l'école polytechnique, le général Noizet, lui communiquait toujours ses travaux avant de les publier. Et le colonel était, plus que tout autre, apte à juger de ses ouvrages sur les fortifications et l'art militaire, et aussi de son curieux livre sur le somnambulisme.

Le docteur Nélaton et son fils étaient aussi en grande intimité avec le colonel Goureau, et venaient presque chaque année passer quelques jours d'été à Santigny. On doit encore citer le docteur Auber, le docteur de Seré, qui s'occupait, comme le général Noizet, de travaux sur le somnambulisme, le docteur Signoret, son collègue de la Société entomologique, qui voulut faire le portrait du colonel alors qu'il était dans sa soixante-dixième année.

Quand la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne publia, en 1862, le premier livre du colonel Goureau sur les insectes nuisibles à l'agriculture, ce travail eut un immense retentissement dans le monde savant, en vulgarisant une science qui n'était restée jusque-là connue que par quelques travailleurs. Le 7 août de l'année suivante, il fut fait un rapport au comité scientifique des sociétés savantes, présidé par le ministre de l'instruction publique. Voici en quels termes s'exprimait M. Émile Blanchard :

Digitized by Google

« Cet ouvrage captive de suite l'attention par le nombre des « observations curieuses et pleines d'intérêt qui s'y trouvent con- « signées et par l'excellente méthode que l'auteur a apportée dans « son exposition. M. le colonel Goureau, connu depuis longtemps « par ses études sur les mœurs des insectes, poursuivies avec une « rare sagacité, s'est montré, dans ses recherches souvent ingé- « nieuses, un digne continuateur de Réaumur. Les détails précis « et instructifs abondent à tel point, dans l'œuvre du savant ento- « mologiste, qu'on serait entrainé bien facilement au-delà des « limites d'un rapport, si l'on voulait mentionner seulement quel- « ques-uns des faits les plus intéressants.

« L'auteur est sans doute très désireux de contribuer à perfec- « tionner nos connaissances touchant l'histoire des insectes, mais « il n'oublie pas qu'il doit surtout éclairer les cultivateurs, les « instruire à distinguer les espèces nuisibles des espèces utiles, et « leur fournir les moyens d'arrêter ou au moins de diminuer beau- « coup les ravages occasionnés par les espèces phylophages. Aussi, « est-ce avec une précision vraiment scientifique qu'il décrit chaque « insecte, étudié sous ses états de larve, de nymphe et d'adulte, « sans en omettre aucun. »

Et plus loin il ajoute :

« Quand on songe à ce qu'il a fallu de temps, de patience, de « sagacité, de soins minutieux pour suivre les mœurs d'une « longue suite d'animaux d'autant plus difficiles à observer que « leur taille est plus exiguë, et accomplir le travail publié par la « Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, il est « impossible de ne pas accorder de très grands éloges à son auteur. « Dans le domaine de l'observation patiente et consciencieuse, « c'est une œuvre comme il s'en produit rarement. »

Le ministre de l'instruction publique crut devoir donner à ce rapport une éclatante adhésion : « Les études dont il est question « dans ce travail me paraissent tendre vers un but d'une impor- « tance considérable. Aussi j'estime qu'il importe de songer sérieu- « sement à propager parmi les populations de nos campagnes ces « connaissances qui tourneraient bientôt à l'avantage des cultiva- « teurs et au profit de l'agriculture. »

Ce premier ouvrage du colonel Goureau n'était que le commencement d'une série sur les insectes nuisibles à l'agriculture, à l'homme, aux forêts, aux arbustes, aux plantes d'ornement, etc., et sur les insectes utiles à l'homme, que la Société scientifique de l'Yonne publia successivement dans son Bulletin, jusqu'en 1872, et dont la réunion formerait à peu près trois gros volumes in-8°.

Bien des additions manuscrites vinrent augmenter ces travaux

Digitized by Google

sur l'exemplaire qu'il a interfolié, et qui serait d'un tiers plus considérable que la première édition.

La publication de ces recherches lui a valu des lettres de félicitations des savants de toutes les parties du monde qui se sont occupés d'entomologie; et c'est à cette impulsion que l'on doit, à diverses reprises, les exhibitions de ces curieuses collections d'insectes, dont on ne s était guère occupé jusqu'alors.

En 1872, le docteur Dours venait d'Amiens consulter le colonel Goureau et puiser, dans ses innombrables notes, les documents nécessaires à ses travaux. En même temps, Camille Rondani, l'un des savants les plus distingués de l'Italie, professeur d'entomologie et d'agriculture à Parme, lui envoyait, avec ses félicitations, la collection des mémoires qu'il avait fait imprimer dans diverses sociétés scientifiques.

III.

Outre les travaux qui sont imprimés, le colonel Goureau a fait des mémoires importants qu'il lègue à la Société de l'Yonne, et qui renferment une foule d'observations précieuses. Il y a certains faits, déjà connus, il est vrai, soit parce qu'ils ont été publiés postérieurement à ses observations par d'autres entomologistes, soit qu'il y ait pris lui-même des renseignements utilisés dans quelques notes du Bulletin de la Société entomologique; mais, en tous cas, on y rencontre un arsenal de matériaux qu'il serait indispensable de consulter pour la rédaction d'une entomologie française.

Nous donnons, à la fin de cette notice, la série des mémoires publiés par lui dans plusieurs sociétés, suivant les indications et les notes qu'il nous a données lui-même, tant sur sa biographie que sur ses travaux, à diverses époques de sa vie.

Mais on peut ajouter que dans sa jeunesse il avait écrit un grand nombre d'opuscules sur l'art militaire, les fortifications, des articles littéraires, historiques, des facéties, et tout cela fut brûlé par lui, en 1856, comme étant sans valeur. Il ne regrettait que le mémoire sur les lignes d'Alise, où se trouvait un calcul des déblais et des remblais exécutés par l'armée de César, avec l'évaluation du nombre de travailleurs qu'il avait dû employer chaque jour pour accomplir cet immense ouvrage.

Il avait gardé en manuscrit trois petits volumes de lépipoptères de sa collection, rendus d'après nature, avec un texte descriptif des espèces et des généralités sur les familles. Ce travail, commencé à Verdun, a été achevé à Besançon.

Digitized by Google

Le colonel Goureau disait souvent : « C'est un malheur, quand on est seul surtout, d'arriver à un âge trop avancé et de survivre à tous ses amis. » Il avait, en effet, perdu ceux qui l'entouraient et avec lesquels il avait des relations anciennes.

Il avait pour voisin à Santigny un homme qu'il voyait très souvent, M. Delhoste, ancien ami de Brillat-Savarin, artiste de talent et jadis un des premiers violons de l'Opéra, qui, après avoir occupé diverses positions élevées, après une vie assez orageuse et une fortune perdue, était venu échouer simple percepteur à Santigny. Il s'occupait, à ses moments de loisir, de statistique, d'économie politique et de divers sujets. Ces occupations littéraires étaient un point de rapprochement entre eux et avaient donné lieu à des rapports d'intimité. Le colonel Goureau le perdit, il y a une vingtaine d'années. Il perdit également, quelque temps après, son frère Abraham, qui restait à deux kilomètres de là, dans le petit village de Pisy, et dont le voisinage lui offrait l'occasion de fréquentes promenades.

Dans les dernières années de sa vie, le colonel Goureau ne se sentait pas en état de faire les courses qu'exige l'entomologie; sa main ne pouvait plus dessiner aussi nettement les petits objets, et les yeux affaiblis ne pouvaient découvrir les insectes dans les campagnes et dans les bois.

Dans la mauvaise saison, où il ne pouvait s'occuper avec fruit d'entomologie, il employait son temps à d'autres études historiques ou archéologiques, recherches sur Alise, Santigny, etc.

L'étude du somnambulisme a aussi absorbé quelques-uns de ses instants, et a donné lieu à des faits consignés dans un journal, puis à un gros mémoire resté manuscrit, dans lequel il rappelle les faits de visions, d'apparitions miraculeuses, de révélations qu'il a pu rencontrer dans les ouvrages anciens et modernes, etc., les rattachant aux phénomènes du magnétisme animal. Ce manuscrit ne s'est pas retrouvé dans ses papiers. Peut-être a-t-il été brûlé par lui, ainsi que des notes journalières dont il avait un certain nombre de cahiers?

Il a enfin écrit des recherches sur l'origine de la langue française, dans lesquelles il cherche à établir que tous les mots qui ne viennent pas du latin, du grec ou de l'allemand, comme certains noms de montagnes, de rivières, de forêts, de villages, paraissent avoir, le plus souvent, une origine celtique et y trouvent parfois une étymologie naturelle.

Quant à ses principes philosophiques, il s'est efforcé de se défendre de tout sentiment de vanité et d'ambition, n'ayant jamais rien demandé ni réclamé à personne pour lui-même, ayant tou-

Digitized by Google

jours traité tout homme qui lui était inconnu comme un honnête homme, en lui laissant le soin de justifier ou de réformer ses opinions à son égard.

Physiquement doué d'une organisation vigoureuse, il conserva jusqu'à sa dernière heure la même activité, sans perdre aucune de ses idées ni de ses facultés intellectuelles.

Le colonel Goureau est décédé subitement le 6 février 1879, à cinq heures du matin; il fut enterré le surlendemain à dix heures.

Mais l'enterrement ne fut pas digne d'un homme qui, par les services rendus à son pays et à la science, eût mérité tant d'honneurs! Dans ce triste et désolé village, pendant cette sombre et froide saison d'hiver, combien peu d'amis étaient venus l'accompagner! Trois ou quatre jeunes prêtres menaient le cortége, quelques personnes seulement suivaient sa croix d'officier de la Légion d'honneur et celle de chevalier de Saint-Louis (1), dont il avait été un des derniers survivants. Je pensais amèrement qu'il est en ce monde, quelle que soit la situation d'un homme, quels que soient ses sentiments à divers moments de l'existence, et surtout quand on est prêt de la quitter, une chose qui seule peut faire oublier le vide et l'abandon, une chose que rien ne peut remplacer, pas même le dévouement à la science : une famille et des enfants.

Le corps du défunt fut conduit hors du village, dans le cimetière qu'il avait donné à la commune en 1853, qu'il avait fait entourer de murs, et où il avait fait transporter les restes et les tombes de ses oncles. Nous étions bien peu de personnes lorsque le cercueil fut déposé dans le caveau qu'il avait lui-même ordonné. Mais en me retournant, je vis un pauvre prêtre à cheveux blancs à genoux sur la terre humide, et qui pleurait. Un bon prêtre, celui-là, et qui pratique la charité chrétienne. Il était venu de bien loin, accompagner son vieil ami à sa dernière demeure. Je lui serrai cordialement la main sans pouvoir lui parler; mais nous nous étions compris. Ce fut la seule oraison funèbre du colonel Goureau.

(1) Il avait été fait chevalier de Saint-Louis le 29 octobre 1828.

Digitized by Google

MEMOIRES ET TRAVAUX IMPRIMÉS DU COLONEL GOUREAU

HISTOIRE NATURELLE.

1° Essai sur la *Stridulation des Insectes.* (Société entomologique de France, séance du 21 décembre 1836), 45 pages, et une planche.

2° Note sur la *Stridulation des Insectes*, le piaulement. (Société entomologique, séance du 2 août 1873), 4 p.

3° Note sur les *Sons insensibles* produits par les insectes. (Société entomologique, séance du 6 septembre 1837), 4 p.

4° Observations détachées pour servir à l'*Histoire de quelques Insectes* (Hyménoptères). (Société entomologique, séance du 4 septembre 1839), 26 p., planche.

5° Note pour servir à l'histoire de l'*Attelabus curculionoïdes.* (Société entomologique, séance du 16 décembre 1840), 7 p., planche.

6° Note pour servir à l'histoire du *Pissodes pini.* (Société entomologique, séance du 19 janvier 1842), 6 p.

7° Note pour servir à l'histoire des *Métamorphoses des Coléoptères.* (Société entomologique, séance du 20 avril 1842), 10 p.

8° Note pour servir à l'histoire de l'*Agrilus biguttatus.* (Société entomologique, séance du 1er février 1843), 8 p., planche.

9° Note sur un Diptère dont la larve vit dans l'*Hélix conspurcata.* (Société entomologique, séance du 15 février 1843), 4 p., et une planche.

10° Note pour servir à l'histoire du *Callidium sanguineum.* (Société entomologique, séance du 19 avril 1843), 8 p., et une planche.

11° Mémoire sur l'*Irisation des ailes des Insectes.* (Société entomologique, séance du 7 juin 1843), 16 p.

12° Mémoires sur les *Balanciers des diptères.* (Société entomologique, séance du 5 juillet 1843), 14 p.

13° Réponse à la note intitulée : De la composition segmentaire de quelques larves de coléoptères. (Société entomologique, séance du 6 septembre 1843), 6 p., et une planche.

14° Note pour servir à l'histoire du *Phytonomus rumicis.* (Société entomologique, séance du 15 novembre 1843), 12 p., planche.

15° Observations sur l'utilité de l'entomologie, par M. Goureau, vice-président de la Société entomologique. (Séance du 24 juillet 1844), 26 p.

Digitized by Google

16° Note pour servir à l'histoire du *Morimus lugubris* et de la *Saperda scalaris*. (Société entomologique, séance du 21 février 1844), 20 p., et une planche.

17° Note pour servir à l'histoire des insectes qui vivent dans le chardon penché (*carduus nutans*). (Société entomologique, séance du 17 avril 1844), 28 p., et une planche.

18° Note sur l'*Aspisoma candellaria*. (Société entomologique, séance du 8 janvier 1845), 8 p., et une planche.

19° Note sur le *Merismus obscurus*. (Société entomologique, séance du 28 janvier 1846), 2 p., et une planche.

20° Note pour servir à l'histoire de l'*Hyponomeuta padella* et à celle de ses parasites. (Société entomologique, séance du 28 janvier 1846), 14 p., et une planche.

1°2 Notes pour servir à l'histoire des *Diptères* dont les larves minent les feuilles des plantes. (Société entomologique, séance du 12 novembre 1845), 12 p., et une planche.

22° Note pour servir à l'histoire de l'*Anthomyie à large queue* et à celle de son parasite. (Société entomologique, séance du 27 octobre 1847), 6 p., et une planche.

23° Mémoire pour servir à l'histoire des *Diptéres*, dont les larves minent les feuilles des plantes, et à celles de leurs parasites. (Société entomologique, séance du 8 mars 1848), 46 p., 3 planches.

24° Note pour servir à l'histoire de la *Sericoris antiquana*. (Société entomologique, séance du 28 mai 1851), 4 p., et une planche.

25° Notes sur les larves de quelques insectes et sur les lieux qu'elles habitent. (Société entomologique, séance du 28 février 1866), 6 p.

26° Recherches sur les insectes mentionnés dans la Bible. (Société des Sciences de l'Yonne, 1861), 38 p.

27° *Les Insectes nuisibles aux arbres fruitiers, aux plantes potagères, aux céréales et aux plantes fourragères*. (Société des Sciences de l'Yonne, 1862), 366 p.

28° *Les Insectes nuisibles aux arbres fruitiers, aux plantes potagères*, etc. — Supplément. (Société des Sciences de l'Yonne, 1863, et Paris, *Victor Masson*), 88 p.

29° *Les Insectes nuisibles à l'homme, aux animaux et à l économie domestique*. (Société des Sciences de l'Yonne, et Paris, *Victor Masson*, 1866), 258 p.

30° *Les Insectes nuisibles aux forêts*. (Société des Sciences de l'Yonne, et Paris, *Victor Masson*, 1867), 375 p.

Digitized by Google

31° *Les Insectes nuisibles aux arbustes et aux plantes de parterre.* (Société des Sciences de l'Yonne, et Paris, *Victor Masson*, 1869), 144 p.

32° *Les Insectes utiles à l'homme.* (Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne, 1872).

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

1° Vestiges celtiques et romains dans la commune de Santigny et dans les communes voisines. (Journal d'Avallon des 6 et 13 juin 1858).

2° Alise (Sainte-Reine). (Journal d'Avallon des 27 juin, 4 et 11 juillet 1858).

3° La Légende de Sainte-Reine. (Journal d'Avallon des 15 et 23 août, 12 et 28 septembre 1858).

4° Alise (Sainte-Reine). (Journal d'Avallon du 26 septembre 1858).

5° Recherches du lieu où s'est livrée la grande bataille de cavalerie, entre les Gaulois et les Romains, à la suite de laquelle Alise a été bloquée. (Bulletin de la Société d'Etudes d'Avallon, 1864), 26 p.

6° Notice historique sur Santigny. (Bulletin de la Société d'Etudes d'Avallon, 1868), 75 p.

7° Notice historique sur la Forêt Saint-Jean. (Bulletin de la Société d'Etudes d'Avallon, 1868), 12 p.

8° Notice biographique sur le général Saveltier, baron de Candras. (Bulletin de la Société d'Etudes d'Avallon, 1868), 8 p.

9° Notice sur le général Habert. (Bull. de la Société d'Etudes d'Avallon, 1869-1870).

EXCURSION GÉOLOGIQUE A DRUYES

Lettre à M. Cotteau par M. LAMBERT.

Séance du 2 février 1879.

Cher Monsieur,

Lorsque j'ai eu le plaisir de vous rencontrer, vous m'avez demandé de vouloir bien vous rendre compte de mon excursion à Druyes. En voici en deux mots le résultat.

On n'était pas allé en Bretignelles depuis notre excursion du mois d'oût 1872, et, en parcourant toutes les fermes du plateau, j'ai recueilli près de 200 oursins, malheureusement toujours à peu près les mêmes. Parmi les Cidaridés, j'ai rapporté de nombreux


Digitized by Google

moules du C. cervicalis et d'autres plus déprimés que je rapporte au C. coronata, quelques moules du C. Blumenbachii d'assez grande taille, dont l'un avec empreinte de radiole, et un moule plus grand, sans doute le *Diplocidaris gigantea.*

En résumé, trois échantillons seulement présentent quelqu'intérêt : 1° Un beau Cidaris cervicalis revêtu de son test; 2° Un Cidaris avec radiole adhérent : espèce voisine du C. cervicalis, ayant comme lui le péristome et l'appareil apical très développé, six rangées de granules ambulacraires à l'ambitus ; radiole orné d'épines en rangées espacées, séparées par une surface chagrinée; collerette très longue, finement striée ; un moule de Cidaris avec l'empreinte de l'appareil apical : espèce circulaire un peu déprimée, à péristome très étroit, espèce fort rare, que vous avez décrite et figurée dans la *Paléontologie française* sous le nom de Cidaris cilicea.

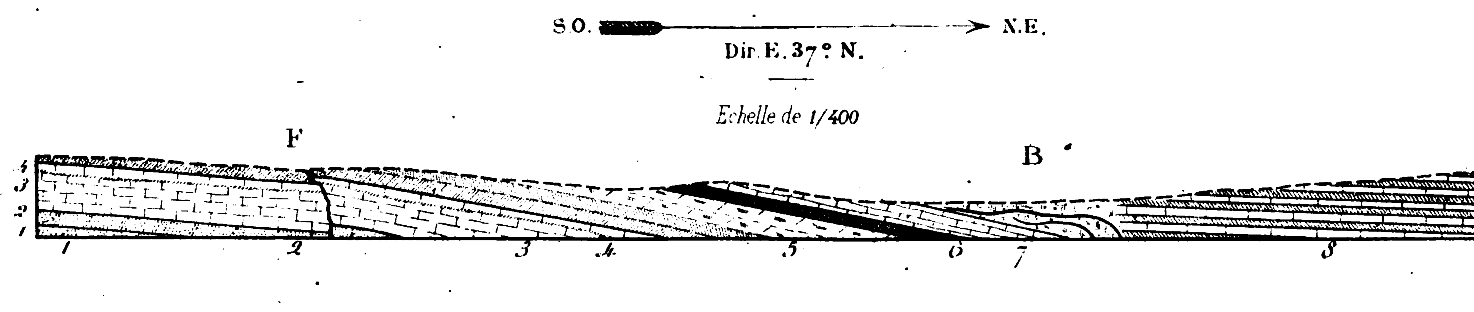
Parmi les autres oursins, il y avait un Pseudodiadema hemisphærim et un P. subangulare (moule), au moins 7,5 H. crenularis, dont un avec le test, et un gros moule de la variété Guerini, quelques Glypticus, nombreux Stomechinus lineatus, des Pedina Michelini et une grande Pédine avec le test (diam., 80 millim.), probablement le V. sublævis de grande taille. Je vous signalerai aussi de rares Pygaster umbrella, plusieurs Stolectipus corallinus et deux espèces que je n'avais pas encore (l'H. Drogiæcus et le Desorella Dregiaca), enfin un moule siliceux d'Echinobrissus, genre que je ne trouve pas énuméré dans la liste de vos oursins de Druyes. Je ne cite que pour mémoire des moules des Collyrites Desoriana et C. bicordata. Avec cela quelques Térébratules, quatre espèces de Pecten et un échantillon du Phasianella striata, fossile habituel d'un horizon un peu plus élevé.

En allant aux Bretignelles, je me suis un peu arrèté dans le Corallien d'Andryes, où j'ai trouvé, entre autres espèces, les Acrocidaris nobilis et Pseudosalenia tuberculosa ; plus haut le gisement Bathonien des Ferrières était en très mauvais état et presque complétement envahi par la végétation. Avant d'arriver à Druyes, sur la route des Ferrières, je vous signalerai une coupe intéressante qui permet d'étudier le contact entre la grande oolithe et les couches calcaires-marneuses du calcaire à chailles, surmontées des calcaires blancs coralliens.

Après cette première journée, le lendemain, je suis allé étudier le passage des calcaires coralliens aux calcaires lithographiques ; je les ai rencontrés dans une petite carrière entre Sainpuits et les Barres, et à la montagne des Alouettes, où les calcaires compactes n'ont pas plus d'une quinzaine de mètres d'épaisseur et sont re-

Digitized by Google

Digitized by Google



Coupe prise à Mailly-la-Ville (Tranchée du Chemin de fer, - Viâ Clamecy)

pour montrer la jonction des calcaires oolithiques Coralliens et des calcaires marneux lithographiques

F *Faille avec dénivellation S. de 0,40.*

B *Brouillage.*

8 *Calc.res compactes passant supérieurement aux calcaires lithographiques ordinaires.*

7 *Calc.res gris subcompactes inclinés d'environ 8°*

6 *Banc marneux épais de 0,50.*

5 *Calc.res gris, assez durs et reposant sur des calc.res fissurés, épais de 2,50.*

4 *Lit marneux mince intercalé dans les cal.res de la couche inférieure N° 3.*

3 *Calc.res blanchâtres, subuolithiques divisés en plusieurs bancs.*

2 *Gros banc de calc.res blanchâtres, assez dur, formant passage à l'oolithe Corallienne sous-jacente.*

1 *Calc.re oolithique blanc à polypiers. (Terebratula insignis - Thecosmilia Buvignierie.)*

couverts par les calcaires crayeux. Au retour, j'ai cherché quelques fossiles dans les carrières d'Etais et trouvé de belles Nérinées (long., 25 cent.) (Nerinea Desvoidyi).

Je ne vous parlerai pas de mes recherches à Coulanges, où je me suis contenté de faire une bonne provision de Diceras.

Mais avant de revenir, j'ai voulu explorer les environs de Mailly-la-Ville, pour y étudier de nouveau le passage du corallien à polypiers aux calcaires lithographiques. Du côté de Mailly-le-Château, j'ai relevé une coupe que je vous envoie, où la superposition m'a paru assez nette ; dans le vallon d'Avigny, elle est plus difficile, mais m'a semblé rester la même. Partout les calcaires lithographiques reposent sur les calcaires coralliens, et nulle part je ne les ai trouvés séparés de ceux-ci par une faille ; mais, au point de contact, l'ensemble des couches est, il faut le reconnaître, affecté d'une inclinaison anormale et irrégulière, inclinaison qui, d'ailleurs, n'est pas spéciale à la ligne de contact, mais se retrouve au nord et au sud, affectant ici les calcaires coralliens, là les calcaires lithographiques seuls.

Un point, en terminant, sur lequel je désire appeler votre attention. Sur le plateau du Bouchet, avez-vous remarqué les curieuses cannelures qui sillonnent les calcaires coralliens, au point où leur surface paraît avoir été en relation avec les sables quartzeux tertiaires ? Ces stries sont rectilignes, ordinairement parallèles, orientées entre E. 8° N. et E. 40° N. et ne sont interrompues que par les grès polypiers qui font saillie au milieu de la surface calcaire. Je ne trouve aucuns renseignements sur ce phénomène, qui parait jusqu'ici avoir échappé à l'observation et dont je ne puis, je vous l'avoue, me rendre un compte bien exact.

Au retour, près d'Avillon, j'ai reconnu dans les calcaires coralliens d'assez nombreux fossiles, entre autres de curieuses Opis et une magnifique Purpurina.

Le n° 1 de la couche de Mailly-la-Ville, que je vous envoie, correspond aux couches supérieures des calcaires oolithiques à polypiers. Ces calcaires sont bien visibles au-dessus du chemin de fer, le long de la petite route de Mailly-le-Château, et, à moins de deux kilomètres au S.-O., on les retrouve formant la partie la plus élevée de l'extrémité orientale de la falaise rocheuse de Mailly. Au-dessus de ces calcaires, sur l'âge desquels nul doute ne me semble possible, et qui appartiennent bien certainement à l'étage corallien proprement dit, viennent des calcaires blanchâtres, suboolithiques, divisés en bancs bien réglés, et qui déjà à leur partie supérieure contiennent un petit lit marneux intercalé (n° 4). Une petite faille les traverse, mais la faible dénivellation de celle-

Digitized by Google

ci ne s'oppose pas à ce qu'on suive sans interruption les couches précédentes jusqu'à ce qu'elles disparaissent sous des calcaires gris, subcompactes, légèrement schistoïdes, épais de 2 à 3 mètres, et déjà bien différents de l'oolithe corallienne proprement dite (couche n° 5). Enfin apparait, régulièrement superposé aux couches précédentes, un véritable banc marneux, indice d'une nouvelle mode de sédimentation et correspondant sans doute à la continuation du phénomène d'immersion qui a amené la fin des dépôts oolithiques. Immédiatement sur le banc marneux (n° 6) reposent quelques couches de calcaires gris, subcompactes, formant passage aux calcaires lithographiques, qui apparaissent régulièrement constitués à peu de distance. L'ensemble des couches est affecté d'une inclinaison qui atteint environ 8°.

Ici, la superposition cesse d'être aussi nette, et il existe entre les calcaires n° 7 et la base des lithographiques (n° 8) une sorte de brouillage. Nul doute cependant que les deux couches ne se soient régulièrement succédé, ainsi que le laisse supposer un examen attentif des strates dérangées. D'ailleurs, l'important était de bien constater le passage des calcaires oolithiques aux calcaires gris, marneux, subcompactes, car le passage de ces derniers aux calcaires lithographiques ne saurait faire l'objet d'un doute pour celui qui a tant soit peu étudié les environs de Mailly-la-Ville, où l'on voit en plus d'un point ces calcaires marneux (n°s 5, 6 et 7), directement recouverts par des calcaires lithographiques ordinaires.

Un second point de géologie locale sur lequel je désirais appeler votre attention est la récente découverte par M. Bazin, de Fumerault, de Bélemnites dans la craie de Dracy. Ces Bélemnites ont été rencontrées dans la carrière du four a chaux, carrière dont M. Raulin a donné la coupe dans la *Statistique géologique* (n° 494), en la plaçant à la partie supérieure de la craie à Ammonites. A cette époque, ces couches étaient considérées comme sans fossiles, bien qu'elles contiennent, outre la Bélemnitelle en question, une petite Rhynchonelle. Plusieurs échantillons de ces fossiles m'ont été donnés par M. Bazin; j'ai donc pu les étudier à loisir, et je me suis assuré que nos Bélemnites de Dracy appartiennent à une espèce parfaitement connue, la ***Belemnitella plena*** du groupe des Actinocamax (Belemnitella vera, d'Orbigny).

Cette espèce n'avait pas encore été signalée dans la région sud du bassin parisien. En Angleterre, comme en Belgique et dans le Nord, elle se trouve dans des couches que d'Orbigny rapportait au cénomanien; c'est également à cet étage que M. Barrois rapporte les bancs qui la contiennent. (***Recherches sur le terrain***

Digitized by Google

crétacé sup. d'Angleterre.) Toutefois M. Hébert est d'un avis différent et place avec raison les couches à C. plena à la base de l'étage turonien.

Dans ses notes sur le terrain crétacé du département de l'Yonne, M. Hébert constatait pour notre région et pour toute la partie sud de la ceinture crétacée, l'absence de sa première zone turonienne à Belemnitella plena. (Bull. Soc. des Sc. de l'Yonne, année 1876, Sc. nat., p. 39 et 46.) Il est vrai que dans une note rectificative (ibid, année 1878), p. XL), le savant professeur déclare revenir sur sa précédente opinion et constate la présence à Brion de son turonien inférieur, caractérisé, dit-il, par le *Belemnites ultimus*. Mais le B. ultimus est, d'après M. Hébert lui-même, une espèce franchement cénomanienne qui appartient au niveau de la craie de Rouen et à un horizon inférieur à celui des grès du Maine.

La présence du *Belemnitella plena* dans notre département restait donc, même après la note de M. Hébert, un fait fort problématique. La découverte de M. Bazin vient faire cesser toute incertitude et combler un de ces hiatus qui interrompait la série régulière de nos terrains crétacés. Aujourd'hui, la craie turonienne de l'Yonne se trouve aussi complète que celle d'autres régions; nous y trouvons les mêmes zones variées, caractérisées par leurs fossiles spéciaux.

Voilà, cher Monsieur, en quelques mots, comment j'ai occupé mes quatre journées d'excursion. J'avais trop peu de faits intéressants à vous communiquer pour oser vous en entretenir, si vous ne m'aviez pas témoigné le désir de savoir comment j'occuperais mon temps à Druyes, et de connaître le résultat de mon petit voyage corallien.

Veuillez agréer, etc.


Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1879.

—

III

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES

SÉANCE DU 12 JANVIER 1879.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance de décembre par M. le sécrétaire, il est donné connaissance des différentes publications parvenues au bureau pendant le mois et des articles pouvant intéresser plus spécialement les travaux de la Société :

I. — *Envoi des Ministères.*

Revue des Sociétés savantes des départements, t. 7, 6e série (janvier-avril 1878).

II. — *Envoi des Auteurs.*

Dictionnaire archéologique du département de l'Yonne, par M. Ch. Salmon, in-8°, Auxerre 1878. (Ext. du Bull. de la Soc. des Sc.)

Les grandes usines de France, par Turgot.

Etablissement de Cauville aîné, à Petit-Bourg.

M. Fortin, ancien archiprêtre de la cathédrale d'Auxerre, par l'abbé Carré, curé de Cheny.

III. — *Envoi des Sociétés correspondantes* :

Annecy. — Société florimontane d'Annecy, décembre 1878.

Arcis-sur-Aube. — Revue de Champagne à de Brie, janvier 1879.

Bordeaux. — Société linnéenne de Bordeaux, t. 2, 4me série, 3me livraison.

Boulogne. — Bulletin de la société académique de Boulogne, 2e et 3e trimestre de 1878. — Mémoires de la même Société, t. 9, 2e fascicule.

Dijon. — Bulletin de la Soc. d'horticulture de la Côte-d'Or, septembre à novembre 1878.

Digitized by Google

MENDE. — Bulletin de la Soc. d'agric., sciences et arts de la Lozère, décembre 1878.

NÎMES. — Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles de Nîmes, novembre 1878.

PARIS. — Revue internationale de médecine dosimétrique vétérinaire, 1re année, 1er numéro.

POITIERS. — Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre 1878.

POLIGNY. — Bulletin de la Société des sciences et arts de Poligny, novembre 1878.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne, octobre 1878.

TOULOUSE. — Revue mycologique, No 1er, janvier 1879.

Congrès international des Sciences anthropologiques, rapport sur la paléontologie, période néolithique, par Emile Cardailhac.

M. le président signale encore un volume intéressant l'histoire locale, intitulé : Recherches historiques sur Pont-sur-Yonne, par l'abbé Horsin.

Il est donné lecture ensuite d'une notice nécrologique insérée dans le *Journal de l'Aisne* du 29 décembre 1878, concernant M. de Cambacérès, beau-frère de Mme de Blocqueville.

Le Bulletin de la Société géologique de France (3e série. t. VI, décembre 1878), contient deux notices de M. Hébert, notre collègue ; la première intitulée : Observations sur le terrain quaternaire; la seconde portant pour titre : Observations sur la base du grès bigarré.

Nomination. — M. de docteur Camille Quillot, manufacturier à Frangey, près Lézinnes, présenté à la dernière séance est nommé membre titulaire.

Dons. — M. Moreau a fait don pour le musée d'un fragment de métal provenant de la fonte de la cloche de Toucy pendant l'incendie qui a détruit le clocher de cette ville, le 25 janvier 1878.

— M. Lorin a fait don de différents débris de verre et fragments de ciment recouverts de peintures, trouvés dans une fouille à Orgy, commune de Chevannes.

— Il est fait don également, par M. Manifacier père, de divers objets trouvés dans les fouilles exécutées pour la construction de sa maison de la rue des Boucheries, et qui comprennent plusieurs clefs anciennes, une équerre fleurdelisée et diverses pièces de ferronnerie. Il est fait don par le même d'une suspension provenant de l'église Notre-Dame-la-d'Hors.

Comptes de 1878. — M. le président présente au nom du bureau

Digitized by Google

les comptes du trésorier pour l'exercice 1878; le dossier est renvoyé à l'examen d'une commission composée de MM. Dondenne, Limosin et Métairie.

Budget de 1879. — Le projet du budget pour l'exercice 1879 est également présenté par M. le secrétaire au nom du bureau. Il s'élève à la somme de 5,152 fr. 27 c. en recettes et en dépenses, suivant le tableau ci-joint :

BUDGET DE LA SOCIÉTÉ POUR 1879.

RECETTES

§ I. Solde de compte 1878.	1	Reliquat au 31 décembre 1878....	452	27
§ II. Produits ordinaires..	2	Cotisations et diplômes pour 1878.	2600	» »
§ III. Publications........	3	Produits des publications........	50	» »
§ IV. Capitaux placés.....	4	Arrérages de rente 4 1/2..	200	» »
§ V. Recettes imprévues..	5	Allocation du Ministre...........	500	» »
	6	Subvention du Conseil général...	1000	» »
	7	Subvention de la Ville...........	300	» »
	8	Recettes imprévues.............	50	» »
		Total des recettes......	5152	27

DÉPENSES

§ I. Passif...............	1	Reliquat dû à l'imprimeur........	773	43
§ II. Publications.........	2	Bulletin annuel et planches......	2500	» »
§ III. Frais de bureau.....	3	Frais de bureau..................	200	» »
	4	Garçon de salle.................	300	» »
§ IV. Jetons..............	5	Acquisition et rachat de jetons...	400	» »
§ V. Dépenses diverses...	6	Entretien du musée..............	600	» »
	7	Reliures........................	100	» »
	8	Fouilles........................	100	» »
	9	Dépenses imprévues.............	178	84
		Total des dépenses......	5152	27

Les propositions de budget sont adoptées dans les conditions énumérées ci-dessus.

— *Lectures.* — M. Challe donne lecture à l'assemblée du rap-

Digitized by Google

port qu'il a préparé sur un travail important déposé par notre collègue M. Brodier, et intitulé : Etudes statistiques sur le département de l'Yonne.

— M. Chérest donne ensuite lecture d'un chapitre de l'Etude sur les guerres du XIV[e] siècle qu'il a entreprise à propos de la biographie d'un personnage qui joua un grand rôle dans nos contrées à cette époque. Arnauld de Cervolles, dit l'Archiprêtre, a laissé dans la Provence, la Bourgogne et dans le Nivernais un nom redouté, passé à l'état de légende. C'est cette légende que M. Chérest veut faire revivre en lui donnant tout l'intérêt de la réalité retrouvée aux sources des documents historiques.

Après cette lecture la séance est levée.

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1879.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance de janvier, M. le Président annonce à la Société la mort de l'un de ses membres les plus sympathiques, M. Grasset, fondateur du Musée de la ville de Varzy et l'un des organisateurs du Musée d'Auxerre, lors de sa création définitive, il y a quelques années. M. Grasset est mort le 22 janvier dernier à Varzy, dans sa quatre-vingtième année. M. Chérest s'est chargé, au nom de la Société, de dire le dernier adieu à ce collègue vénéré. Les paroles qu'il a prononcées sur la tombe ont été recueillies par un journal, la *République de Nevers*; en voici le texte :

« Permettez-moi d'adresser quelques paroles d'adieu à celui dont nous déplorons la perte. Je n'entends pas raconter ici les détails d'une longue et laborieuse carrière. Je ne veux qu'en rappeler aussi brièvement que possible les traits principaux, les caractères distinctifs.

« Il en est un qui domine et l'on peut même dire qui absorbe tous les autres. Né collectionneur, M. Grasset a vécu, il est mort collectionneur. Rien n'a échappé à l'activité de ses recherches. Autographes et plantes, animaux et poteries, bijoux, étoffes, bronzes, médailles, il a tout recueilli avec la même ardeur, tout rassemblé avec la même passion. Le champ était si vaste, qu'il ne pouvait en connaître également les diverses parties. A défaut de notions complètes, il avait l'instinct, le flair; ce qu'il ne savait pas il le devinait, et presque toujours il devinait juste.

« N'a-t-il pas, un des premiers, pressenti cet engouement excessif, incroyable, qu'on professe de nos jours pour les vieilles faïences? A l'époque où elles étaient le plus dédaignées, il a compris le sérieux intérêt qu'elles présentent. Il a sauvé de la ruine et de l'oubli les restes d'une industrie éminemment nivernaise, les modèles d'un art destiné à renaître. Personne alors n'était tenté de lui faire concurrence. Grâce à lui, grâce à

Digitized by Google

lui seul, les musées de Sèvres et de Cluny possèdent encore de magnifiques échantillons du goût et du talent de nos anciens potiers.

« Si les nécessités de la vie lui avaient laissé plus de latitude, et surtout si le hasard l'avait placé sur un autre théâtre, assurément M. Grasset serait devenu le digne émule des Du Sommerard et des Sauvageot.

« Comme eux d'ailleurs il possédait une qualité rare et précieuse, la générosité. Ce n'était pas le collectionneur jaloux, égoiste, ne songeant qu'à satisfaire ses manies. C'était un large esprit, heureux de contribuer à l'instruction et au plaisir de ses concitoyens.

« Ai-je besoin d'ajouter que vous en avez sous les yeux la preuve irrécusable? Ce musée dont il a doté la ville de Varzy, il n'en est pas seulement le créateur, il en est le bienfaiteur.

« Les objets que Nevers vous envie proviennent des collections de M. Grasset. Mais les dons qu'il a prodigués ne sont rien auprès des soins de chaque jour, des efforts de chaque instant qu'il a consacrés sans relâche à cette œuvre vraiment patriotique.

« Il a eu le bonheur d'être récompensé de ses peines ; les distinctions les plus flatteuses ont réjoui ou du moins consolé sa vieillesse. Je n'en citerai qu'une, parce qu'elle honore en même temps celui qui l'a reçue et ceux auxquels il la doit. Je veux parler de ce buste, dernier témoignage de votre reconnaissance, l'image fidèle de celui qui n'est plus.

« Quant à ceux d'entre nous qui ont eu le privilége de vivre dans l'intimité de M. Grasset, de connaître et parfois d'éprouver les qualités de son cœur, il leur reste un devoir à remplir. Ils ont à proclamer que ce collectionneur émérite, ce bienfaiteur du pays, était le meilleur, le plus excellent des hommes.

« Bientôt, je l'espère, une main amie complétera par une notice biographique l'image ébauchée par le ciseau d'un habile artiste.

« Et maintenant qu'il repose en paix ! son œuvre lui survit, son souvenir ne périra pas ! »

— *Correspondance imprimée.* — M. le Président fait ensuite le dépouillement des ouvrages parvenus au bureau pendant le mois et donne une courte analyse des plus importants ; il signale spécialement la notice que M. l'abbé Carré a consacrée à M. le curé Fortin, qui fut pendant si longtemps archiprêtre de la cathédrale d'Auxerre.

Dons. — M. Challe signale un don intéressant qui vient d'être fait à la Société pour son médailler par M. Gariel ; l'état de ces médailles sera dressé et inséré dans la liste des dons. M. Gariel a joint à son envoi les empreintes de onze monnaies frappées à Auxerre et qui, pour la plupart, sont d'une excessive rareté.

Election d'un trésorier. — M. le Président annonce à la Compagnie que malgré les plus vives instances du bureau, M. Joly, trésorier de la Société depuis douze ans, a persisté dans son désir de se démettre des fonctions qu'il exerçait avec un si entier dévoue-

Digitized by Google

ment aux intérêts de la Société. M. le président croit être l'interprète des sentiments de l'assemblée en l'invitant à voter des remerciments à M. Joly pour sa bonne et longue gestion. Ces remerciements sont votés par acclamation et M. le Président est chargé de les transmettre à notre collègue.

Il est procédé ensuite à la nomination du nouveau trésorier; M. Angenoust qui veut bien accepter cette fonction est élu à l'unanimité des membres présents.

Lectures. — M. Cotteau prend la parole en l'absence de M. Lambert et lit à l'assemblée la relation d'une excursion géologique faite par notre collègue à Druyes et dans les environs, au mois d'octobre dernier; relation qui figurera au bulletin de la Société.

Une coupe prise à Mailly-la-Ville, dans la tranchée du chemin de fer de Clamecy, est jointe à ce travail qui éclaire plusieurs points restés obscurs dans la classification des terrains de cette partie du département.

— La séance est terminée par la lecture, faite par M. Challe, d'une notice de M. Moreau, architecte de la ville, sur la découverte de l'ancienne porte du château des comtes, signalée à la dernière réunion. M. le Président, tout en rendant justice au travail de M. Moreau, combat plusieurs de ses assertions, en ce qui concerne la provenance des pierres sculptées trouvées dans la muraille, la face retournée.

Après cette communication la séance est levée.

SÉANCE DU 2 MARS 1879.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la séance de février étant lu et adopté, M. le président dépouille la correspondance.

— M. le ministre de l'instruction publique a fait envoyer deux circulaires, l'une émanant de la direction des sciences et lettres, l'autre de la direction des beaux-arts et ayant pour objet la dix-septième réunion des Sociétés savantes, laquelle aura lieu à la Sorbonne du 16 au 19 avril. Les membres de la Société qui seraient dans l'intention de faire une lecture ou simplement d'assister aux réunions, sont invités à se faire inscrire chez M. le secrétaire. Des cartes donnant droit à une réduction sur le prix des places sur les lignes de fer, leur seront ensuite délivrées.

— M. le Président de l'Académie de Modane demande l'échange des publications de cette compagnie avec les nôtres. L'échange est accordé.

Digitized by Google

— Mme la marquise de Blocqueville envoie pour la bibliothèque qui sera bientôt placée dans la salle d'Eckmühl, trois volumes in-4°, richement reliés, dont un album renfermant des vues de Bretagne. Elle a adressé en même temps temps à M. le Président, pour la bibliothèque de la ville, le premier volume de la correspondance du maréchal Davout, dont elle a entrepris la publication. Ces lettres précieuses sont appelées à faire mieux connaître notre illustre compatriote, et M. Challe fait ressortir toute l'importance de cette publication. Ce premier volume comprend les lettres de la jeunesse du maréchal, sa correspondance avec sa famille et plusieurs lettres précieuses pour l'histoire, émanant des généraux Marceau et Leclère, enfin des lettres de Mme Campan qui avait élevé mademoiselle Leclère, devenue l'épouse du Maréchal.

Mort du colonel Goureau. — M. le Président annonce à l'assemblée la mort de l'un de ses membres les plus distingués, M. le colonel Goureau, qui s'est éteint à Santigny, le 6 février dernier, dans sa quatre-vingt-neuvième année. M. Goureau, sorti de l'Ecole polytechnique en 1808, fit les campagnes de l'Empire dans l'arme du génie ; il a dirigé la construction des fortifications de Cherbourg où il a montré ses grandes qualités. Il occupait les loisirs de sa retraite par l'étude des sciences naturelles et il a publié dans le Bulletin de la Société de savants mémoires qui ont été très remarqués. Par son testament il lègue à la Société dix volumes in-4° de manuscrits qui seront examinés lorsque la délivrance en aura été faite. Notre collègue, M. Ernest Petit. a bien voulu, du reste, se charger de la notice biographique qui retracera la vie de l'homme de bien et du savant dont nous déplorons la perte.

Correspondance imprimée. — M. le Président analyse ensuite les nombreuses publications parvenues au bureau pendant le mois et qui comprennent les ouvrages suivants :

1° *Envoi des Ministères.*

Journal des Savants, janvier 1879.

Dictionnaire topographique de l'Eure ; Dictionnaire topographique de la Mayenne ; Dictionnaire de géographie universelle de M. Vivien de Saint-Martin, 16e fascicule.

2° *Envois des Sociétés correspondantes.*

Annecy. — Revue savoisienne, 20e année, 11e livraison.

Arcis-sur-Aube. — Revue de Champagne et de Brie, février 1879.

Bordeaux. — Annales de l'Académie ethnographique de la Gironde, 1er trimestre 1879.

Bruxelles. — Bulletin de la Soc. belge de géographie 1878, N° 6.

Madrid. — Académie historique de Madrid. Los-restos de Colon.

Digitized by Google

MONTBÉLIARD. — Bulletin de la Société de Montbéliard, t. 3, 1873 à 1876.

NÎMES. — Bulletin de la Société d'études des Sciences naturelles de Nîmes, décembre 1878.

PARIS. — Société botanique de France, 1re et 2e livraison 1878. Société géologique de France, bulletin 1879, 1re livraison.

PROVINS. — Bulletin de la Soc. des Sciences naturelles de Provins, année 1878.

SENLIS. — Congrès archéologique de France, Senlis, 44e session.

RODEZ. — Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron. Tables de ses publications.

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle de Toulouse, 1877-1878, Bulletin 2e et 3e fascicules ; Revue de la médecine vétérinaire, No 2.

VENDÔME. — Société archéologique de Vendôme, t. 7.

3o *Envois divers*

BILLEAU. — Recherches statistiques sur la population des 37 cantons de l'Yonne. In-8o. (Extr. de l'*Annuaire*.)

BLOCQUEVILLE. —(Mme la Mse de) Bulletin de la Société bibliographique, 17 Nos (mars 1877, fév. 1879) ; Bulletin de la Société française de tempérance, 1878, 3 numéros.

— La Revista europæa, t. 2, mars 1876.

— Traité des affections goutteuses et rhumatismales, par le traitement des eaux de Royat.

— La Civilisation chrétienne, par l'abbé Millet.

— La Chaleur spécifique des alliages, par M. Sprintz.

(Volumes destinés à la Salle d'Eckmühl) :

— Journal officiel de la Commune.

— Album photographique de Ilan.

— Lettres de faire-part (collection reliée).

DUBOIS. Question d'ethnographie gauloise, par M. Edme Dubois.

Communications. — M. Challe communique ensuite, au nom de M. Billau, notre collègue, ses recherches statistiques sur le département de l'Yonne.

—Après cette communication, la parole est donnée à M. Chérest, pour la continuation de la lecture de son Mémoire sur Arnaud de Cervolles, commencée à une précédente séance.

M. Chérest, tout en se mettant à la disposition de l'Assemblée, fait observer que l'heure lui paraît trop avancée pour que cette lecture soit continuée à cette séance; il fait remarquer en même temps que la lecture des Mémoires devrait suivre immédiatement le dépouillement de la correspondance, et que l'analyse des publications pouvant intéresser la Société devrait être renvoyée à la fin de la séance, de manière à ne point entraver les travaux ordinaires de la Compagnie.

L'assemblée consultée décide que la lecture de M. Chérest

Digitized by Google

sera renvoyée à l'une des prochaines réunions et la séance est levée.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1879.

PRÉSIDENCE de M. CHALLE.

Le procès verbal de la séance de mars est adopté après lecture.

Correspondance. — M. le Président donne ensuite connaissance d'une lettre de Mme la Mse de Blocqueville, laquelle rappelle l'envoi du premier volume de la correspondance du maréchal Davout, édité par ses soins sous ce titre : *Le maréchal Davout, prince d'Eckmühl, raconté par les siens et par lui-même.* M. le Président fait ressortir de nouveau toute la valeur de cette publication appelée à faire connaître notre illustre compatriote sous un jour inattendu. La vie du maréchal Davout mêlée à la grande épopée de l'Empire est en effet très connue, mais il n'en est pas de même de ses années de jeunesse restées dans la pénombre comme celles de la plupart des hommes qui se sont fait un nom à cette époque tourmentée. A ce titre, Mme de Blocqueville a bien mérité de la science historique.

La Société botanique et horticole de Provence et la Société des Conférences littéraires et scientifiques de Picardie demandent l'échange de leur Bulletin avec celui de la Société. (Accordé).

M. Challe énumère ensuite les diverses publications parvenues au bureau pendant le mois et qui comprennent les ouvrages suivants :

I. *Envois du Ministère.*

Romania, t. 8, janvier 1879.

Journal des Savants, février 1879.

Musée des Archives départementales, recueil de fac-simile héliographiques de documents tirés des archives des préfectures et mairies.

II. — *Envois des Sociétés correspondantes.*

ALGER. — Bulletin de la Societé des Sciences physiques, naturelles et climatologiques d'Alger, 14e année 1878.

ANNECY.— Revue savoisienne de la Société florimontane d'Annecy, 20e année, février 1879.

BAR-SUR-AUBE. — Revue de Champagne et de Brie, 3e année, mars 1879.

CHAMBÉRY. — Mémoires de l'Académie de Savoie. t. 5 et 6, 3e série.

COLMAR. — Bulletin de la Société des Sc. Agric, et Arts de la Basse-Alsace, t. 12, 1878, 4e fascicule.

DUNKERQUE. — Mémoires de la Soc. dunkerquoise, 20e volume, 1875-1876.

Digitized by Google

Le Mans. — Revue archéologique du Mans, 11e livraison, 1876-1878.

Lille. — Mém. de la Soc. des Sciences. Agric.. et Arts de Lille, t. 5, 4e série.

— Société linnéenne du nord de la France, Bulletin, janvier-mars 1879.

Limoges. — Bulletin de la Soc arch. et hist. du Limousin, t. 26, 2e liv., 2e série.

Mende. — Bulletin de la Soc. d'Agric. Indust. Sc. et Arts de la Lozère, t. 30, 1879, janvier-février.

Metz. — Mémoires de l'Académie de Metz, 58e, année, 1876-77

Mons. — Mém. de la Soc. des Sc. et Arts du Hainaut, 1878.

Nantes. — Bulletin de la Soc. arch. de Nantes, t. 16, 2e, 3e et 4e trim. 1877.

Nîmes. — Bull. de la Société d'études des Sc. nat. de Nîmes, 7e année, janvier 1879.

Orléans. — Bulletin de la Soc arch. et hist. de l'Orléanais, t. 7, N° 98, 3e livr., 1878.

Paris. — Bull. de la Soc. géol. de France, 3e série, t. C, février et mars 1875.

Poitiers. — Bull. de la Soc. des antiq. de l'Ouest, 4e trim., 1878.

Rennes. — Bull. et Mém. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine, t. 12.

Saint-Omer. — Bull. hist. de la Soc. des Antiq. de la Morinie, nouvelle série, 108e liv., 1878.

Toulouse. — Mém. de l'Acad. des Sciences, Inscript. et Belles-Lettres de Toulouse, 7e série, t. 10.

III. — *Envois divers.*

Revue magnétique, 1re année, N° 4, juin 1878.

Notice stratigraphique sur l'étage sénonien, par M. Lambert (Ext. du Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne).

Question d'Ethnographie gauloise et de linguistique, par M. G. Dubois.

Album des fouilles de Carenda.

Histoire des Merles; Mœurs et chasse des espèces qui fréquentent les environs de Paris, par Xavier Raspail, Paris, 1878.

— M. Cotteau offre en son nom personnel trois brochures dont il est l'auteur : 1° Considérations générales sur les Cidaris du terrain jurassique de Normandie; 2° L'exposition géologique et paléontologique du Hâvre; 3° Description des Echinides du calciare grossier de Mons.

Il offre en même temps, au nom de notre collègue M. Lambert, une exemplaire du tirage à part de la Notice sur l'étage Sénonien, qui vient de paraître dans le Bulletin de la Société, 2e trimestre 1878.

Dons. — Les héritiers de M. Piétresson offrent pour le Musée de la Société un très beau meuble servant de médailler. Des remerciements sont adressés par M. le président à MM. Piétresson et Métairie.

Digitized by Google

— M. Moreau, architecte, a envoyé une tête de statuette ancienne provenant d'une maison de la rue Saint-Pancrace.

— M. Claude a envoyé pour le Musée une petite cuiller en bronze, terminée par une pomme de pin et diverses monnaies trouvés dans la rue Neuve à Auxerre.

— M. Cotteau présente un fragment de mâchoire de *Picnodon* qu'il a acquis pour le Musée. Ce fragment provient d'une espèce inédite qui sera décrite dans un article dont a bien voulu se charger M. Sauvage, attaché au Muséum de Paris.

— M. Oct. Falateuf, présent à la séance, dépose également pour le Musée divers objets provenant de Serrigny et qui comprennent 1° ùne lame de scramasax; 2° une lame de poignard; 3° une boucle de ceinture complète; 4° quatre morceaux d'ambre jaune ayant fait partie d'un collier; 5° un petit trident de bronze dont l'usage n'a pu être indiqné.

— M. le Président donne connaissance d'une lettre qu'il a reçue de Colmar, pour provoquer de la part de la Société un abonnement à la *Revue d'Alsace*, publication devant servir de trait d'union entre les Sociétés de notre ancienne et chère province et les Sociétés françaises. Cet abonnement est décidé et M. le Président est chargé d'en avertir le rédacteur de la *Revue d'Alsace*.

Présentations : M. Auguste Lacroix, peintre à Auxerre, est présenté comme membre titulaire par MM. Poncelet et Barat.

— M. Legueux, propriétaire à Auxerre, et M. Gauchery, son gendre, sont également présentés comme membres titulaires par MM. Cotteau et Angenoust. Il sera statué sur ces nominations à la séance de mai.

Communications. — M. Richard annonce que de nouvelles trouvailles ont été faites dans l'ancien cimetière d'Héry; il en sera rendu compte à l'une des prochaines séances.

— M. Octave Falateuf donne lecture d'une notice sur les découvertes faites à Serrigny, et dont il vient de déposer une partie au nom de M. le maire de Serrigny.

La Société entend cette lecture avec intérêt et décide que des fouilles méthodiques seront entreprises par moitié à ses frais et l'autre moitié aux frais de M. Falateuf, qui en fait la proposition, sur l'emplacement désigné comme un ancien cimetière de l'époque mérovingienne. M. le maire de Serrigny sera prié de prendre la direction de ces fouilles et sera assisté d'un membre de la Société pour la surveillance des travaux qui ne pourront toutefois être entrepris qu'après la récolte des blés.

— M. Challe lit ensuite une note qui lui a été remise par

Digitized by Google

Mme veuve Charrier ; cette note, trouvée dans d'anciens papiers, donne des détails précieux sur la construction de la tour de l'horloge d'Auxerre.

— Il est donné lecture, au nom de M. l'abbé Carré, curé de Taingy d'une notice intitulée : *Toucy*, les biens de sa fabrique, ses assemblées paroissiales.

— M. Challe lit, sous le titre de : *Le bois des Grandnoms*, une étude sur les anciens usages et les anciennes superstitions de la Puisaye.

— M. Métairie, président de la commission des comptes, fait ensuite le rapport suivant sur les comptes de M. le trésorier pour l'exercice 1878 :

La Commission chargée par vous de la vérification des comptes pour l'exercice de 1878, présentés par M. Ch. Joly, trésorier de la Société;

Vu ces comptes, desquels il résulte qu'au 31 décembre dernier :

Les recettes s'élevaient à	6,064 fr. 93
Et les dépenses à	5,612 fr. 56
D'où un excédant de	452 fr. 37

Vu les pièces justificatives produites à l'appui de ces comptes ;

Après examen et vérification :

Attendu que tout lui a paru régulier et concordant ;

Vous propose d'approuver ces comptes sans aucune réserve ;

Et elle exprime le regret de voir M. Joly se démettre de fonctions qu'il remplissait depuis de longues années avec une si scrupuleuse exactitude et un si grand dévouement.

La Société, s'associant aux conclusions de la commission, vote des remerciements à M. Joly pour le dévouement qu'il a toujours déployé pour les intérêts de la Société pendant les douze années où il a bien voulu remplir les fonctions délicates de trésorier.

Après cette déclaration la séance est levée.

SÉANCE DU 4 MAI 1879.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la séance d'avril étant lu et adopté, M. le Président donne l'énumération des différents ouvrages parvenus au bureau depuis la dernière séance et dont voici la liste :

I. — *Envoi des Ministères.*

Journal des Savants, mars 1879.

II. — *Envois des Sociétés correspondantes.*

Amiens. — Bull. de la Soc. des Antiq. de la Picardie, 1879, N° 4.

Angers. — Annales de la Soc. d'hist. de Maine-et-Loire, t. 1, 1878, 2e et 3e trimestres.

Digitized by Google

ANGOULÊME. — Bull. de la Société des Sc. de la Charente, 5e série, t. 1, 1877.

ANNECY. — Revue savoisienne de la Soc. florimontane d'Annecy, 20e année, mars 1879.

BAR-SUR-AUBE.— Revue de Champagne et de Brie, avril 1877.

BÉZIERS — Bull. de la Société des Sc. nat. de Béziers, 3e année, 1re livraison, 1878.

BRUXELLES, — Bulletin de la Soc. belge de géographie, No 1, 1879.

CHAMBÉRY. — Mém. de la Société savoisienne d'histoire et d'arch., t. 17, 1878.

CHATEAU-THIERRY. — Ann. de la Société d'histoire et d'archéologie de Château-Thierry. 1877.

CHERBOURG. — Mém. de la Société nationale académique de Cherbourg, 1879.

CLERMONT-FERRAND. — Mém. de l'Ac. des Sc., Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, t. 19, 1877.

COLMAR. — Revue d'Alsace, 8e année, 1er trim., 1879.

DIJON. — Bull. de la Soc. d'horticulture de la Côte-d'Or, 1er trim. 1879.

DRAGUIGNAN. — Bull. de la Soc. d'Agric. et Industrie du Var, 7e série, t. 3, 2e llvraison.

Bulletin — de la Soc. d'Études scientifiques et arch. de Draguiguan, t. 2, 1876-77.

JOIGNY. — Bull. de la Soc. de Joigny, 29e année, juillet-décembre 1878.

LAUSANNE. — Bull. de la Soc. vaudoise des Sc. nat., 2e série, vol. 16, No 81.

LE MANS. — Bull. de la Soc d'Agr., Sc. et Arts de la Sarthe, 3e et 4e livraison, 1878.

— Revue historique et arch. du Maine, t. 2, 3e liv.

LYON. — Ann. de la Soc. d'Agr., Histor. nat. et Arts utiles de Lyon, t. 9, 1876.

MACON. — Mém. de la Soc des Sc. nat. de Saône-et-Loire, t. 2, No 1.

MOULINS. — Bull. de la Soc. d'Emulation de l'Allier, t. 15, 3e liv.

NANTES. — Bull. de la Soc. arch. de Nantes, t. 17, 1er et 2e trim. 1878.

NIMES. — Bull. de la Soc. d'Ethnog. des Sc. nat. de Nîmes, 7e année, No 2, 1879.

PARIS. — Revue scientifique de la France et de l'étranger, 8e année, No 73.

— Bull. de la Soc. botanique de France, t. 2, 1878.

— Bull. de la Soc. d'Anthropologie, t. 1, 3e série, juillet-septembre, 1878.

— Revue des industries et des Sciences chimiques et agricoles, t. 1, No 11, avril 1879.

POLIGNY. — Bull. de la Soc. d'Agric., Sc. et Arts de Poligny, 20e année, 1879, No 1 et tables 1878.

SAINT-ETIENNE. — Ann. de la Soc. d'agric., Indust. Sc., Arts et Belles-Lettres de la Loire, t. 22, 1878.

SAINT-OMER. — Bull. de la Soc des Antiquaires de la Morinie, 1er trimestre 1879.

Digitized by Google

III. — *Envois divers.*

Rapport de la Commission de l'enseignement agricole du Comice d'Auxerre au concours de Courson, 1878, par M. de Bogard.

M. Cotteau offre ensuite à la Société pour sa bibliothèque le 5e fascicule de l'ouvrage intitulé : *Echinides fossiles de l'Algérie*, Descriptions des espèces déjà recueillies dans ce pays et considérations sur leurs positions stratigraphiques, par MM. Cotteau, Péron et Gauthier, avec 8 planches. Ce fascicule comprend la deuxième et dernière partie de l'étage cénomanien. (Paris, G. Masson, 1879.)

M. le Président ajoute qu'un rapport spécial a été fait sur ce travail dans la *Revue scientifique*, n° 43. Il signale en même temps un autre travail de M. Cotteau publié en collaboration avec M. Locart dans les annales de la Société d'agriculture, Histoire naturelle et arts utiles de Lyon (4e série, t. IX, Lyon, 1877), sur la faune de la Corse (Echinides, crustacés et mollusques).

— *Don.* — M. Claude a envoyé pour le médailler de la Société diverses pièces de monnaies anciennes qui seront étudiées et cataloguées,

Démission. — M. Richard, procureur de la République, ayant quitté Auxerre depuis la dernière réunion, a adressé à M. le Président sa démission de membre de la Société, par une lettre dont il est donné lecture.

Nominations. — M. Auguste Lacroix, peintre à Auxerre, M. Legueux, propriétaire à Auxerre, et M. Gauchery, présentés à la dernière séance, sont nommés membres titulaires.

Présentations.— M. Francis Molard, archiviste du département, est présenté comme membre titulaire par MM. Monceaux et Quantin.

M. Vaudin, propriétaire à Vincelottes, est présenté comme membre titulaire par MM. Challe et Cotteau.

Il sera statué sur ces présentations conformément au règlement.

Communications. — M. Challe rappelle qu'à l'occasion d'un travail spécial envoyé par notre collègue M. Michou, une commission avait été instituée dans le sein de la Société pour réunir les éléments d'un Dictionnaire des patois du département de l'Yonne. Il invite la commission à poussser activement son travail et à le terminer promptement.

M. le Président expose ensuite que le catalogue de la bibliothèque de la Société, commencé par M. Lorin, archiviste de la Société, ne peut être de longtemps mené à bien, si notre collègue n'est point aidé dans ce long travail ; il serait pourtant à désirer

Digitized by Google

que notre bibliothèque spéciale, qui s'enrichit tous les jours, fût dotée d'un catalogue permettant aux membres de la Société de consulter les ouvrages qu'elle contient. Dans ces conditions, il a pensé qu'il y avait lieu de faire appel à la bonne volonté de quelques-uns de nos collègnes. Il propose en conséquence d'adjoindre MM. Bonneville et Colin à M. l'archiviste pour la réunion des éléments du catalogue qui sera rédigé sous la direction de M. Lorin. La Société approuve la motion de M. le président et désigne MM. Bonneville et Colin comme rédacteurs du Catalogue.

— M. Challe annonce à la Société que M. Damé, sculpteur, originaire de Saint-Florentin, a fait don à la ville d'Auxerre pour le musée, de la maquette d'une statue de M. Thiers, avec piédestal et bas-relief qui a figuré au concours ouvert tout dernièrement. Cette pièce magistrale figurera avec honneur dans notre Musée et des remerciements seront adressés à M. Damé.

— M. Cotteau continue la lecture du voyage de son frère, M. Ed. Cotteau dans l'Inde et à Ceylan. Le chapitre dont il est donné connaissance à la Société a trait aux chemins de fer de l'Inde et à la description des pays parcourus.

— La séance est terminée par la lecture faite par M. Monceaux d'une notice biographique sur M. le colonel Goureau, envoyée par notre collègue M. E. Petit. Après cette lecture la séance est levée.

SÉANCE DU 1er JUIN 1879.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la séance de mai étant lu et adopté, M. le Président énumère les nombreuses publications émanant des Sociétés correspondantes, parvenues au bureau depuis la dernière réunion et dont voici la liste :

I. *Envois des Ministères.*

Journal des Savants, avril 1877.

Rapport sur les Archives nationales, par M. Alfred Maury, 1876 et 1877.

Revue des Sociétés savantes des départements, mai et juin 1876.

Romania, t. VIII.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

ANGERS. — Bull. de la Soc. industrielle et agricole de Maine-et-Loire, 2e semestre 1878.

BEAUVAIS. — Mém. de la Soc. acad. d'Archéol., Sc. et Arts de l'Oise, t. X, 2e partie.

BORDEAUX. — Actes de la Soc. linnéenne de Bordeaux, vol. 32, 4e série, t. II, liv. 4, 5 et 6.

Digitized by Google

BOURGES. — Mém. de la Soc. des Antiquaires du Centre, 1877, 7e vol.

BRUXELLES. — Bull. de la Société malacologique de Belgique, t. VI, 1877 et 1878.

COLMAR. — Revue d'Alsace, avril, mai et juin 1879.

— Bull. trimestriel de la Soc. des Sc., Agricult. et Arts de la Basse-Alsace, 1er fascicule, 1879.

GENÈVE. — Mém. de la Soc. d'histoire et d'archéologie de Genève, t. I, cahier 3.

LA ROCHELLE. — Bull. de la Soc. linnéenne de la Charente-Inférieure, 3e et 4e trimestres 1878.

— Atlas des plantes marines de la Charente-Inférieure.

LE HAVRE. — Bull. de la Soc. des Sc. et Arts, Agricult. et Hort. du Havre, t. XIII.

MACON. — Bull. de la Soc. des Sc. nat. de Saône-et-Loire, 1876 à 1878.

MENDE. — Bull. de la Soc. d'Agricult.. Sc. et Arts de la Lozère, mars et avril 1879.

NEVERS. — Bull. de la Soc. nivernaise des Sciences, Lettres et Arts, t. VIII.

NIMES. — Bull. de la Soc. d'Etudes des Sciences natur. de Nîmes, no 3, mars 1879.

PARIS. — Chronique des Sociétés savantes de France, 1877, 10 numéros.

— Bull. de la Société botanique de France, t. XXV, 1878.

POITIERS. — Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest, 1er trime 1879.

POLIGNY. — Bull. de la Soc. d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny, nos 2 et 3, 1879.

RODEZ. — Bull. de la Soc. des Lettres, Sc. et Arts de l'Aveyron, nos 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 11.

— Projet des eaux potables à Rodez, 1852.

SAINT-QUENTIN. — Bull. de la Soc. industr. de Saint-Quentin, janv. 1879

VESOUL. — Bull. de la Soc. d'Agricult., Sc. et Arts de la Haute-Saône, 3e série, no 9, et annexe no 1.

III. *Envois divers.*

Revue de Champagne et de Brie, mai 1879.

Formes interstitielles, par le Dr Abeille.

M. Challe signale particulièrement dix volumes de Bulletins envoyés par la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron et qui comprennent tout ce que cette Société a publié depuis dix ans. A cet envoi est jointe une demande d'échange pour l'avenir, avec nos Bulletins. La Société consultée accorde l'échange demandé.

— M. Cotteau offre à la Société, pour sa bibliothèque, deux brochures dont il est l'auteur :

1° Considérations sur les Echinides de l'étage cénomanien de l'Algérie, in-4°, 4 p. (Ext. Compt. rend. Ac. Sc. 14 avril 1879.)

2° Echinides nouveaux ou peu connus. (Ext. Revue et Mag. de Zoologie, 1878, p. 202-217, avec 2 pl.)

Digitized by Google

Don. — M. Bédoiseau, propriétaire à Charbuy, a fait don pour le musée d'un Polypier de la craie.

— M. Monceaux demande la parole ensuite et dit qu'il a été prié par plusieurs membres, en sa qualité de secrétaire de la Société, de proposer la stricte exécution du règlement en ce qui concerne le mode de nomination des membres titulaires. Depuis longtemps l'article spécial qui prescrit l'élection des nouveaux membres au scrutin secret n'est point exécuté et les élections ont lieu par main levée. Ce mode d'opérer a des inconvénients et puisqu'on demande le retour à la régularité, M. le secrétaire pense qu'on doit donner, pour l'avenir, satisfaction à ce rappel au règlement.

M. le Président n'est point de cet avis et ne voit point l'utilité de revenir à un mode d'opérer tombé en désuétude depuis longtemps. La Société n'est point une Académie, et l'admission du plus grand nombre possible de membres doit être favorisée, pourvu que les personnes présentées soit honorablement connues. La Société est du reste toujours maîtresse de modifier son règlement lorsque cela lui convient.

M. le secrétaire insistant pour que l'exécution pure et simple du règlement soit adoptée pour les élections des nouveaux membres qui vont avoir lieu dans cette séance, M. Challe met aux voix et la Société décide qu'il n'y a pas lieu d'adopter la proposition de M. le Secrétaire. En conséquence, les élections pour la nomination de nouveaux membres auront lieu par main levée comme on le faisait déjà.

Nominations. — M. Francis Molard, archiviste de l'Yonne, et M. Eugène Vaudin, propriétaire à Auxerre, présentés à la dernière séance, sont ensuite nommés membres titulaires.

Présentations. — M. Louis Vossion, membre de la Société d'Ethnographie et de la Société de Géographie de Paris, est présenté comme membre correspondant par MM. Challe, Cotteau et Quantin.

Il sera statué sur cette nomination à la prochaine réunion de la Société.

Communications — M. le Président donne lecture de ses recherches sur les possessions des comtes de Champagne dans l'Auxerrois et le Nivernais, mémoire qui vient de paraître dans le Revue de Champagne et de Brie, et dans lequel l'auteur a établi ce fait jusqu'alors inconnu de la possession par les comtes de Champagne de places de refuge et d'approvisionnement qui leur permettaient de s'assurer en tout temps une route libre de la Champagne à la rive gauche de la Loire vers leurs terres des comtés de Sancerre

Digitized by Google

et de Tours, tout en traversant les vastes domaines des puissants comtes d'Auxerre et de Nevers.

— Après cette lecture, M. Cotteau communique à l'assemblée un nouveau chapitre du voyage de son frère, M. Edmond Cotteau, dans l'Inde et à Ceylan.

Cette lecture clôt la séance, laquelle est levée à trois heures.

SÉANCE DU 6 JUILLET 1879.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la séance de juin est lu et adopté.

Legs Goureau. — M. le Président communique une lettre par laquelle M. le Préfet a bien voulu l'informer que M. le colonel Goureau a légué à la Société plusieurs manuscrits des ouvrages qu'il avait composés et dont une partie a été par lui publiée. M. le Préfet invite la Société à se mettre en mesure pour régulariser cette donation et à lui adresser, s'il y a lieu, une demande d'autorisation.

Sur quoi la Société fait observer qu'elle est déjà depuis plusieurs mois avertie de ce legs par les mandataires de l'héritier, qui a offert de lui remettre les manuscrits légués, et que le retard de cette remise provient de ce que jusqu'à ce jour l'un des manuscrits n'a pas été trouvé dans la maison du testateur ; qu'il y a lieu de penser que cette difficulté va bientôt être levée.

Que, par sa nature, ce legs n'est pas de ceux qui ont besoin d'une autorisation administrative.

En conséquence, tout en remerciant M. le Préfet de l'intérêt qu'il a bien voulu témoigner pour ce qui la concerne, elle est d'avis qu'il n'y a pas lieu de solliciter une autorisation de l'administration publique.

Congrès de Montpellier. — M. le Président de l'Association française pour l'avancement des sciences, informe la Société par une circulaire que l'Association tiendra sa huitième session à Montpellier, du 28 août au 4 septembre prochain.

Les membres de la Société qui seraient dans l'intention d'assister aux réunions sont priés de se faire inscrire à bref délai, afin de profiter des réductions sur le prix des places consenties par la compagnie du chemin de fer de Lyon. M. Cotteau, notre collègue, présidera l'une des sections.

— M. le président donne lecture d'une lettre de M. Bertrand, Vice-Président de la Société historique et archéologique du Maine, petit-fils de feu M. Bertrand, ancien député de l'Yonne, par laquelle

Digitized by Google

notre compatriote annonce l'envoi d'une brochure (1) qui n'est pas sans intérêt pour notre département, puisqu'il y est question du véritable auteur du *Saint-Graal* qui serait un gentilhomme du Gâtinais-Sénonais, allié à la puissante famille des Barres, originaire de Chaumont, près Sens où était son château.

Le *Saint Graal où le Joseph d'Arimathie*, première branche des romans de la Table ronde, composé au XIIe siècle, a pour auteur Robert de Borron, dont l'origine était restée inconnue jusqu'ici. M. Hucher, en publiant ce manuscrit précieux a eu la bonne fortune de retrouver l'origine de la famille des *Borron* dans le cartulaire de l'abbaye de Barbeaux, fondée par Louis XII à Fontaine-le-Port en Gâtinais. Robert de Borron, bienfaiteur de cette abbaye, serait originaire d'une localité nommée aujourd'hui Bourron, et située près de la forêt de Fontainebleau, dans l'ancien diocèse de Sens. M. Bertrand fait ressortir dans son compte-rendu ce fait intéressant à la fois pour l'histoire littéraire et pour l'histoire locale.

— M. le Président donne également lecture d'une lettre de M. Guillemine, notre collègue, lequel annonce sa rentrée en France et envoie pour le musée de la Société une série d'objets provenant soit de l'Egypte, soit des peuplades de l'Afrique centrale. Des remerciements seront adressée à M. Guillemine.

— M. Challe lit encore une lettre qu'il a reçue de M. Gréau, par laquelle le savant troyen répond à M, le Président au sujet d'une demande de renseignements sur un rétable qu'il avait envoyé à l'exposition rétrospective de 1878 et qui était exactement semblable au beau rétable possédé par le musée d'Auxerre et provenant de l'abbaye de Crisenon. Il résulte de cette lettre que ces deux beaux spécimens de sculpture ont bien pour auteur le sculpteur Genty, de Troyes, ainsi que cela avait déjà été admis pour le rétable d'Auxerre, sans que pourtant on eût de preuves aussi décisives.

— M. le Président énumère ensuite les divers ouvrages parvenus au bureau depuis la dernière réunion, et parmi ceux-ci il signale une Notice sur les eaux thermales de Saint-Honoré, par M. le docteur Breuillard, d'Avallon:

(1) *Le Saint-Graal ou le Joseph d'Arimathie*, publié d'après des textes et des documents inédits, par Eugène Hucher, etc. Compte-rendu à la Société historique et archéologique du Mans, par Arthur Bertrand, son vice-président. Le Mans, Monnoyer, 1879 (Env. Rev. arch. et hist. du Mans, t. V, 1879).

Digitized by Google

I. *Envois des Ministères.*

Archives de la Commission scientifique du Mexique, in-4°, 3 vol.

Journal des Savants, mai 1879.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

AMIENS. — Mémoires de l'Académie d'Amiens, 8e série, t. XVI.

— Bulletin de la Soc. des Antiquaires de Picardie, 1877, n° 1.

ARRAS. — Mémoires de l'Académie d'Arras, 2e série, t. X.

BAR-SUR-AUBE. — Revue de Champagne et de Brie, juin 1879.

BORDEAUX. — Actes de la Société linnéenne de Bordeaux, vol. 29, 4e série, t. III.

BREST. — Bull. de la Soc. Académique de Brest. 2e série, t. V, 1877-78.

BRUNN. — Verhandlungen der Natchaforskenden Vereins in Brünn, 15e et 16e vol.

BRUXELLES. — Société belge de géographie, 1879, Bulletin n° 2.

CHAMBÉRY. — Revue savoisienne, 1879, n° 5.

DRAGUIGNAN. — Bull. de l'Acad. du Var, nouv. série, t. VIII, 1877-78.

LILLE. — Mémoires de la Soc. des Sciences de Lille, 4e série, t. VI.

LYON. — Bull. de la Soc. d'Etudes scientifiques de Lyon, t. IV, 1878.

MARSEILLE. — Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. XXXVIII.

NANCY. — Journal de la Société d'archéologie lorraine, 27e année, 1878.

— Mémoires de la même Société, 3e série, 6e vol., 1878.

NANTES. — Annales de la Soc. acad. de Nantes, 1878, t. VIII, 5e série.

NÎMES. — Société d'études des Sciences naturelles de Nîmes, 1879, n° 4.

ORLÉANS. — Mémoires de la Soc. hist. et archéol. de l'Orléanais, t. XVI, 1er fascicule.

— Bulletin de la même Société, t. VII, 4e trimestre 1878.

PARIS. — Bulletin de la Soc. franç. de numismatique et d'archéologie, 2e série, t. I; 2e partie, 1878.

— Bull. de la Soc. d'anthropologie, t. II, 3e série, janvier-février 1879.

RAMBOUILLET. — Mém. et doc. publiés par la Société archéol. de Rambouillet, t. IV, 1877-78.

STOCKOLM. — Le royaume de Norwège et le peuple norwégien, par O.-J. Buèch.

— Postola Sügue (Fagas des Apôtres) en langue norwégienne, par O.-R. Hugot.

— Rune Indscripten (Inscriptions runiques), par S. Bugge.

— On stratifi Kationeus Spor, par le Dr Théodore Kferulf.

— On poncelets betydnuig fer geometrien, pr Elling Holdot.

— TOULOUSE. — Bull. de la Société d'hist. nat. de Toulouse, 12e année, 2e fasc., et 13e année, 1er fasc.

TROYES. — Bull. de la Soc. acad. de l'Aube, t. XV, 3e série, 1878.

III. *Envois divers.*

Les Eaux thermales de Saint-Honoré, par le Dr Breuillard (d'Avallon), in-8°.

Dons. — M. Guillemine, ancien secrétaire de la Société khédi-

Digitized by Google

viale de géographie du Caire, a adressé à M. Monceaux les objets suivants destinés au musée et dont il a été question dans sa lettre spéciale :

1. Scorpion du Harrar. (Un peu détérioré par son séjour prolongé dans de l'huile corrompue, mais pouvant fournir encore un spécimen remarquable par sa dimension.)

2. Tête d'idole des Niams-Niams.

3. Spécimen de poterie de la plus haute antiquité, d'après Mariette Bey. (Venant des fouilles du Karnak.)

4. Vase ayant renfermé un cœur humain dont il reste quelques débris. (Venant de Sakkarah ainsi que des débris de toile enveloppant les momies.)

5. Collier de verroterie ornant le col d'une momie.)

6. Morceau d'étoffe en écorce d'arbre. (Niams-Niams.)

7. Sac à provisions en écorce d'arbre. (Bords du lac Tanganika.)

8. Instrument de supplice du roi M'tésa.
Cordonnet pour étrangler id.

9. Dent de tigre. (Amulette de l'Ogoué.)

10. Petit bouclier en cuir d'hippopotame. (Lac Tanganika.)

11. Appuie-tête. (id.)

12. Arme de parade du roi M'tésa.

13. 1 flèche et 1 javelot. (En usage dans toute l'Afrique centrale et méridionale.

14. Collier d'une femme de chef de tribu de l'Afrique centrale. (La finesse de la couture des grains est surtout remarquable, si l'on tient compte du manque d'aiguilles dans ces régions.)

15. Pied de momie. (Sakkarah.)

Le cuivre rouge qui garnit deux ou trois objets est pur, et a, paraît-il, dans les régions d'où ils proviennent, une valeur presque égale à celle de l'or.

Nominations. — M. Louis Vossion, présenté à la séance dernière, est nommé membre correspondant.

Présentations. — M. Pallier, Emile, propriétaire à Châtel-Censoir, est présenté comme membre titulaire par MM. Cotteau et Challe.

— M. Arthur Bertrand, vice-président de la Société archéologique du Maine, est présenté comme correspondant par MM. Challe, Cotteau et Monceaux.

Lectures. — M. Petit, juge de paix à Saint-Fargeau, a envoyé à propos de la ballade funèbre d'Angelbert sur la bataille de Fontenoy, une traduction en vers dont il est donné lecture par M. le Président.

— La séance est terminée par la lecture faite par M. G. Cotteau d'un nouveau chapitre du voyage de son frère, M. Ed. Cotteau dans l' nde centrale. Il 'agit cette fois du trajet de Djeypoure

Digitized by Google

à Bombay. Après cettte lecture l'heure avancée fait lever la séance.

SÉANCE DU 13 JUILLET 1879.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

A l'ouverture de la séance M. le Président, après l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion, donne connaissance d'une lettre par laquelle M. le préfet invite la Société à prendre une délibération spéciale a l'effet d'obtenir l'autorisation administrative pour la délivrance du legs Goureau.

En conséquence, M. le Président met sous les yeux de la Société :

1° L'extrait délivré par le receveur de l'enregistrement de Guillon, constatant l'enregistrement du testament olographe de M. Goureau, Claude-Charles, colonel du génie en retraite, en date du 19 mai 1872, enregistré le 10 février 1879, aux termes duquel il lègue à la bibliothèque de la Société des Sciences de l'Yonne les manuscrits intitulés :

1° Mémoires sur les insectes, en 8 volumes ;
2° Dictionnaire des termes entomologiques, 1 volume ;
3° Apparitions, Révélations, etc., 1 volume.

2° La lettre de M. Boussard, notaire à Guillon, annonçant le legs ci-dessus et invitant la Société à se faire représenter à l'inventaire.

3° Les lettres de M. le Préfet, en date du 27 juin et 9 juillet, indiquant pour la Société la nécessité d'une autorisation administrative pour qu'elle soit mise en possession de ce legs.

Sur quoi la Société :

Considérant que les représentants de M. Goureau consentent la délivrance de ce legs,

Prie M. le préfet de vouloir bien l'autoriser à l'accepter.

— M. le Président fait part ensuite à la Société des ouvrages parvenus au bureau pour la bibliothèque de la Compagnie ; il signale notamment un monographie du Rossignol, étude par M. X. Raspail, ainsi que la Revue malacologique, recueil trimestriel consacré à l'étude des champignons et dirigé à Toulouse par M. le professeur Roumeguère.

Les livres déposés sont les suivants :

I. *Envoi des Sociétés correspondantes.*

BORDEAUX. — Actes de la Société linnéenne de Bordeaux, 4e série, t. III, 2e livraison 1877. In-8°, Bordeaux, 1879.

Digitized by Google

DIJON. — Bull. de la Soc. d'Horticulture de la Côte-d'Or, aggrégée à la Soc. d'acclimatation, 3e série, t. VI, no 2. In-8o, Dijon, 1879.

MENDE. — Bull. de la Soc. d'Agriculture, Industrie, Sc. et Arts de la Lozère, t. XXX, mai-juin In-8o, Mende, 1879.

SAINT-OMER. — Soc. des Antiquaires de la Morinie, Bulletin historique, 28e année, avril-juin. In-8o, Saint-Omer, 1879.

TOULON. — Bull. de l'Acad. du Var, nouvelle série, t. VIII, 1877-78. In-8o, Toulon, 1878.

TOULOUSE. — Revue mycologique, Recueil trimestriel illustré, consacré à l'étude des champignons, dirigé par M. C. Roumeguère, no 3, juillet. In-8o, Toulouse, 1879.

II. *Envois des Auteurs.*

RASPAIL. — Monographie du Rossignol, nouvelles recherches sur les mœurs de cet oiseau, principalement en ce qui concerne la nidification, par Xavier Raspail. In-8o, Paris, 1879.

Nominations. — M. Emile Pallier, propriétaire à Châtel-Censoir, présenté à la dernière réunion, est élu membre titulaire.

M. Bertrand, ancien conseiller de préfecture au Mans, est élu membre correspondant.

Lecture. — M. Challe lit ensuite la conférence publiée par M. Faye dans le Bulletin de la Société scientifique et qui a pour objet une étude de la grande loi des tempêtes.

Après cette intéressante lecture la séance est levée.

SÉANCE DU 10 AOUT 1879.

PRÉSIDENCE de M. CHALLE.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président donne connaissance à l'assemblée :

1o d'une lettre de M. L. Vossion, récemment nommé membre de la Société, en remerciements de sa nomination.

2o D'une lettre de Mme la marquise de Blocqueville en date du 28 juillet, rappelant les conditions des dons faits par elle au musée d'Auxerre, et qu'elle va compléter prochainement. Cette lettre est accompagnée de la note suivante, sur laquelle la Société est appelée à délibérer :

« Conditions de mes dons au musée d'Auxerre :

« 1o La condition formelle est que tout ce qui entrera dans la salle d'Eckmühl n'en devra plus sortir, soit pour faire partie d'un autre musée, soit même pour une exposition.

« 2o Aucun meuble fermé ne sera ouvert qu'à l'époque par moi indiquée, et c'est là un engagement formel que *seule* je pourrais transgresser en revenant sur cette décision *personnellement*. Les clés de certaines armoires ne seront remises qu'à ma mort *et cachetées.*

Digitized by Google

« Je me suis entièrement chargée de la décoration de la salle, qui ne pourra être changée de destination, puisque la décision du Conseil municipal m'a été signifiée.

« Un corps entier de bibliothèque, composé de quatre armoires, sera uniquement consacré aux livres parlant du maréchal prince d'Eckmühl, et restera vide, en *attendant* si les livres lui ayant appartenu et les livres parlant de lui ne suffisent pas à la remplir.

« Le second corps de bibliothèque, composé également de quatre armoires, demeure consacré aux livres rares, autographes reliés, livres illustrés, ou à dédicaces portant ces mots : Section *Adélaïde-Louise*. Il y a une de ces quatre armoires dont sans doute je garderai la clé jusqu'à ma mort.

« Les autres clés seront confiées au bibliothécaire, qui pourra laisser travailler, consulter (quelques livres ne sont qu'à montrer, à cause de leur valeur).

« Les volumes ne devront pas sortir de la salle d'Eckmühl.

« Bien entendu, tous les manuscrits déjà donnés prendront place dans les armoires, chacun à sa place.

« Ecrit à Paris, le 28 juillet 1879.

Signé : « Adelaïde-Louise d'Eckmühl, marquise de Blocqueville.

Et en *post-scriptum* : « Il existe trois copies de cette pièce, et si les conditions n'étaient pas observées, mes héritiers pourraient réclamer tableaux, livres et manuscrits. »

Sur quoi la Société, en renouvelant ses remerciements à Mme de Blocqueville, déclare accepter formellement toutes ses conditions et prendre l'engagement de les exécuter toujours religieusement.

Correspondance imprimée. — M. le Président énumère ensuite les divers ouvrages parvenus au bureau pendant le mois; il signale particulièrement les ouvrages suivants envoyés par les auteurs, membres de la Société :

1° Documents inédits pour servir à l'histoire du Maine, publiés et annotés par M. A. Bertrand, archiviste-paléographe. Le Mans, 1879, in-8°.

2° Quelques mots sur la captivité et la mort à Poligny de Jean IV, fils de Jean III, dernier comte d'Auxerre (1369-1370), par M. Quantin. (Bulletin de la Société des sciences de Poligny. Juin 1879. Extrait du bulletin de notre Société.)

3° Tableau de la Société d'Autun au milieu du XVIIIe siècle, par M. Harold de Fontenay.

4° Le maréchal Davout, prince d'Eckmühl, raconté par les siens et par lui-même. — Années de commandement. — Paris, librairie Didier et Cie, 1879. Deuxième volume, par Mme L. d'Eckmühl, marquise de Blocqueville.

Les ouvrages suivants sont également parvenus au bureau :


Digitized by Google

I. *Envois des Ministères.*

Revue des Sociétés savantes, t. VIII, juillet-août 1878.
Journal des Savants, juin 1879.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

AUTUN. — Mémoires de la Société Eduenne, t. VII.

BOULOGNE. — Bull. de la Soc. acad. de Boulogne, t. II, 3e fasc., et t. III, 1er trimestre.

BRUXELLES. — Bull. de la Société belge de géographie, 1876, no 3.

CAEN. — Bull. de la Société linnéenne de Normandie, 3e série, 2e vol., 1876-77; 3e vol. 1877-78.

— Mém. de l'Académie de Caen, année 1877.

CHAMBÉRY. — Revue savoisienne, 20e année, 1879, ne 6.

LE MANS. — Revue historique et archéol. du Maine, t. V, 1er, 2e et 3e trimestres 1879.

MONTPELLIER. — Académie des Sciences et Lettres de Montpellier. — Mém. de la section des Sciences, t. 9, 2e fasc., 1887-78. — Mém. de la section des Lettres, t. VI, 3e fasc., 1877.

NIMES? — Mém. de l'Académie du Gard, 1re et 2e partie, 1877.

POLIGNY. — Bull. de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny, nos 4, 5 et 6, 1879.

PARIS. — Bull. de la Soc. géol. de Fr., 3e série, t. V.

VIENNE (Autriche). — Mitteilungen geographischen geolschafer in Wien, 1 vol. in-8o, 1878.

II. *Envois divers.*

Revue de Champagne et de Brie, juillet 1879, 4e année, 1re livraison.
Le Maine, l'Anjou et Bussy d'Amboise (1576-1579), par M. Bertrand.
Documents inédits sur l'histoire du Maine, par le même.

Présentation. — M. Henri de Châteauvieux, propriétaire à Blannay, est présenté comme membre titulaire par MM. Guillon et Berthelot; il sera statué sur cette admission, conformément au règlement.

Communications. — M. Vaudin communique le dessin d'une pierre tombale portant la date de 1690 et se trouvant dans une chapelle de l'église de Vincelottes.

— M. Quantin donne lecture d'une notice sur les antiquités d'Entrains.

Le même membre, sous le titre de Nouveaux éclaircissements, donne de nombreux détails sur la borne milliaire de Prégilbert, découverte l'année dernière.

Après cette lecture, la séance est levée.

Digitized by Google

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1879.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

A l'ouverture de la séance M. le Président annonce la mort de notre collègue M. Gelez, lieutenant-colonel en retraite à Noyers, qui, depuis quelques années, réunissait les matériaux pour une histoire de sa ville natale, et vient de s'éteindre avant d'avoir pu accomplir son désir d'une manière complète.

Le procès-verbal de la séance d'août est lu, et ensuite adopté.

Correspondance. — La correspondance contient une lettre de notre collègue, M. Octave Uzanne, rédacteur en chef d'une nouvelle revue bibliographique, intitulée le *Livre*, pour laquelle il demande que la Société veuille bien faire parvenir les comptes-rendus de ses séances.

Des mesures seront prises par M. le Secrétaire pour assurer à M. Uzanne la connaissance des renseignement nécessaires pour qu'il soit parlé des travaux de la Société.

M. le Président énumère ensuite la très nombreuse liste des publications parvenues au bureau pour la bibliothèque de la Société pendant les deux mois qui viennent de s'écouler :

I. *Envois des Ministères.*

Dictionnaire géographique, par M. Vivien de Saint-Martin, 14e fasc.

Journal des Savants, juillet, août et septembre, 3 fasc.

Romania, t. VIII, juillet 1879.

Revue des Sociétés savantes, septembre-décembre 1878 ; t. IX, 2e série.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

ALGER. — Bull. de la Soc. des Sc. physiques et climatologiques d'Alger, 1er et 2e trimestre 1879; sciences mathématiques, physiques et naturelles.

AMIENS. — Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie, 2e semestre 1879.

ANGERS. — Annales de la Soc. d'Agric. Sc. et Arts de Maine-et-Loire, 1879, 1er et 2e trimestre.

— Bull. de la Soc. industrielle et agricole d'Angers, 1er semestre 1879.

BEAUNE. — Mém. de la Soc. d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune, 1876-1878.

BRUXELLES. — Introduction à la Bibliographie de Belgique, 1 vol. in-8o.

— Bull. de la Soc. de microscopie de Belgique, nos 11, 12 et 13, 1879.

— Revue de la Société malacologique de Belgique, t. VIII, 1879.

COLMAR. — Bull. de la Soc. des Sc., Agriculture et Arts de la Basse-Alsace, 2e trimestre 1879.

— Revue d'Alsace, juillet-décembre 1879, 2e fascicule.

CHALON-SUR-SAONE. — Mémoires de la Soc. d'hist. et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, t. VI, 3e partie.

CHALONS-SUR-MARNE. — Mém. de la Soc. d'Agricult., Commerce, Sc. et Arts de Châlons-sur-Marne, 1 vol., 1877-1878.

Digitized by Google

CHAMBÉRY. — Revue savoisienne, 20e année, 1879; nos 7, 8, 9.

CHERBOURG. — Catalogue de la Bibliothèque de la Soc. des St. nat. de Cherbourg, 2e partie.

— Mém. de la même Société, t. XXI (1er de la 3e série).

CLERMONT-FERRAND. — Mém. de l'Ac. des Sc., Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrant, t. XV, 1878.

DIJON. — Mém. de l'Académie de Dijon, 3e série, t. V, 1878-79.

— Bull. de la Soc. d'agriculture de la Côte-d'Or, nos 3 et 4, 1879.

DOUAI. — Bull. de la Soc. d'Agr., Sc, et Arts de Douai, 1878.

DRAGUIGNAN. — Bull. de la Soc. d'Agricult., du Commerce et de l'Industrie du département du Var, t. IV, 1re livraison.

GENÈVE. — Mém. de la Soc. d'histoire et d'archéol. de Genève, 1879.

GRENOBLE. — Bull. de l'Académie delphinale, 3e série, t. XIV, 1879.

JOIGNY. — Bull. de la Soc. d'Agricult. de Joigny, janvier-juin 1879.

LAUSANNE. — Bull. de la Soc. vaudoise des Sc. nat., 2e série, t. XVI, no 82.

LE HAVRE. — Recueil des publications de la Société nationale havraise d'études diverses, année 1878.

— Bull. de la Soc. des Sc. et Arts du Havre, no 14, 1879.

LE MANS. — Bull. de la Société d'Agriculture, Sc. et Arts de la Sarthe, t. XXVII, 1er fascicule.

LA ROCHELLE. — Annales de l'Académie de La Rochelle, section des sciences naturelles, 1858, no 15.

MACON. — Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Saône-et-Loire, t. III, no 1.

MENDE. — Bull. de la Soc. d'Agricult., Sc. et Arts de la Lozère, juillet-septembre 1879, 2e fasc.

NÎMES. — Bull. de la Soc. d'études des Sciences nat. de Nîmes, nos 5, 6 et 7, 1879.

ORLÉANS. — Tables du Bull. de la Soc. archéol, et hist. de l'Orléanais, t. VI, nos 90 à 95, 1874-1877.

PARIS. — Bull. de la Société géologique de France, 3e série, t. VI, janvier-avril, 1878 (3 livraisons).

— Bull. de la Soc. botanique de France, t. 25, 1878.

— Bull. de la Soc. d'Anthropologie, février-avril 1879.

POITIERS. — Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest, 2e trime 1879.

— Bull. de la Société d'Agricult., Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers, nes 236-238.

RENNES. — Bull. de la Soc. archéologique d'Ille-et-Vilaine, t. XIII.

ROUEN. — Bull. de la Soc. des Amis des Sc. nat. de Rouen, 1er et 2e semestres 1878; 1er semestre 1879.

SAINT-QUENTIN. — Bull. de la Soc. industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne, no 22, mai 1879.

SOISSONS. — Bull. de la Soc. archéologique et scientifique de Soissons, t. VIII, 2e série.

TOULOUSE. — Mém. de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 8e série, t. Ier, 1er semestre 1879.

Digitized by Google

VESOUL. — Bull. de la Soc. d'Agricult., Sc. et Arts de la Haute-Saône, annexe n° 2, 1878.

VIENNE (Antriche). — Johsbrich der Kaiserlich Koniglichen geologishem reichsantalt in Wien, janvier-juin 1879 (2 fascicules).

III. *Envois divers.*

La Republica Argentina, par Ricardo Napp. (Compte-rendu de l'Exposition de Philadelphie.)

Verhen delungen der natur historich medicinischen vereins zu Heidelberg.

Revue de Champagne et de Brie, 3 livraisons, juillet-octobre 1879.

La Birmanie, conférence par M. Vossion. (Extrait des Annales de l'Extrême-Orient, 1879.)

Un cimetière romain à Monaco, par M. Jolivot.

Annuaire de la Société philotechnique, 1878.

Fondation de la Bibliothèque et du Musée de Varzy, par M. Grasset, in-8°, 1878.

Topographie, statistique, histoire de la ville de Vézelay, par Sonnet, instituteur, 1 vol. in-12, Auxerre, Gallot.

Acte constitutif de la Société académique indo-chinoise, in-8°, 1879. — La nouvelle Société indo-chinoise et son ouvrage. — L'art Khmeer, par le Dr Legrand. — Les explorateurs dn Cambodge, par M. le marquis de Croiziers. — Actes et comptes-rendus des séances de la Société académique indo-chinoise de Paris, 3 fascicules.

En terminant cette énumération, M. le Président signale à l'assemblée les derniers numéros de la *Revue d'Alsace* qui viennent de nous être adressés.

Il présente encore à la réunion la belle étude de notre collègue M. Chérest, sur l'*Archiprêtre*, personnage qui joua un grand rôle dans nos contrées dans les années qui suivirent la bataille de Poitiers au XIVe siècle. Par suite d'arrangements avec l'auteur, tous les membres de la Société vont recevoir ce volume dont plusieurs chapitres ont été lus dans les séances de la Société.

M. Challe lit aussi une lettre de notre collègue, M. Guillon, de Vézelay, qui a bien voulu nous adresser, tant au nom de M. Sonnet, instituteur à Vézelay, qu'en son nom personnel, un petit guide du visiteur à Vézelay, dont M. le Président fait un grand éloge; le texte est rehaussé, du reste, de 20 dessins inédits, créés spécialement par M. Guillon, ce qui donne au volume une valeur toute spéciale.

Dictionnaire des patois du département. — M. Challe, en exprimant le regret que la Commission instituée par la Société pour réunir les éléments d'un Dictionnaire des patois du département de l'Yonne n'ait point terminé son travail commencé depuis plusieurs années, exprime le vœu que ce travail soit bientôt publié;

Digitized by Google

il exprime l'opinion que peut-être il y aurait lieu de nommer un autre rapporteur de la Commission, le secrétaire actuel de cette Commission étant retenu en ce moment par une maladie grave. La Commission, en se réunissant, examinera cette question.

Dons. — M. le maire d'Auxerre a envoyé, pour le Musée, deux médailles en vermeil, provenant de la distribution faite au Concours musical d'Auxerre, le 3 août 1879, ainsi que deux exemplaires des Diplômes commémoratifs offerts aux Sociétés primées.

— M. Petit, huissier à Auxerre, a envoyé également pour le médailler de la Société une monnaie obsidionale de Ferdinand VII, roi d'Espagne, frappée pendant le siége de Géronne, en 1808.

Nomination. — M. Henri de Châteauvieux, propriétaire à Blannay, présenté comme membre titulaire à la séance d'août, est nommé membre titulaire.

Présentation. — M. le marquis de Croizier, président de la Société indo-chinoise, est présenté comme membre correspondant par MM. Challe, Cotteau et Monceaux.

Communications. — M. le Président annonce ensuite à la Société que M. Vossion, notre nouveau collègue, assiste à la séance et désire entretenir l'assemblée; il lui donne en même temps la parole. M. Vossion, en remerciant la Société de l'avoir admis dans son sein, dit que sur le point de repartir en Birmanie, où une mission lui a été confiée par M. le ministre de l'instruction publique, il n'a pas voulu quitter la France sans faire connaissance avec ses nouveaux collègues et sans leur donner un aperçu de la tâche qu'il a entreprise et qui intéresse non-seulement les études géographiques et historiques sur l'Asie centrale, mais encore et surtout l'avenir de nos débouchés commerciaux avec ces contrées lointaines. Il entre à ce sujet dans les plus grands détails et il rappelle qu'ayant parcouru pendant plusieurs années les pays qu'il va voir de nouveau, il est à même de recueillir avec facilité des documents de la plus haute importance. La société asiatique et la Société indo-chinoise, instituées à Paris pour l'étude spéciale de cette partie du monde, a donné, du reste, à M. Vossion des instructions spéciales qui lui serviront de guide et lui permettront de faire une abondante moisson sous le patronage du gouvernement français.

— Après cette communication, M. le président remercie M. Vossion de cette conférence improvisée, qui a vivement intéressé la Société, et il donne la parole à M. Cotteau.

Digitized by Google

Notre collègue ne veut pas laisser passer la séance sans dire quelques mots des deux réunions auxquelles il a assisté.

La Société zoologique de France a fait dans le Morvan un excursion scientifique très fructueuse sous la direction de M. Colleneau de Semur; elle a pu vérifier l'exactitnde des faits nouveaux relevés par M. Lévy sur le plateau central du Morvan, mais notre collègue n'a pu suivre complètement les travaux de la Société, car il lui a fallu se rendre à Montpellier où il avait accepté la présidence de la section de géologie du Congrès réuni en cette ville et qui ne comptait pas moins de 500 membres présents venus de toutes les parties de la France. L'étude de la géologie locale a absorbé, il est vrai, une grande partie du temps employé aux réunions; plusieurs mémoires d'un intérêt plus général ont été présentés; M. Liénard a présenté un grand travail sur l'ensemble des terrains qui composent le mont Ventoux et il a fait ressortir des faits nouveaux et intéressants, entre autres l'existence d'un mouflon fossile 1/3 plus grand que ceux connus jusqu'alors. La faune tertiaire a été également étudiée dans plusieurs mémoires. M. Cotteau signale en outre les communications ayant pour but de faire connaître le résultat des recherches sur les animaux situés à de grandes profondeurs dans la mer qu'on croyait jusqu'ici inhabitée dans ses basses régions, tandis qu'au contraire on y rencontre une faune riche dont plusieurs espèces sont identiques avec des fossiles dont on croyait les types disparus. Les grandes pêches entreprises par M. Agassiz dans le golfe du Mexique ont fait ressortir au plus haut degré ces faits nouveaux.

— M. Cotteau dit quelques mots également des excursions nombreuses faites soit au riche jardin botanique de la ville de Montpellier, fondé dès l'année 1598, soit au grand établissement de la Société d'horticulture.

Le phylloxera n'a point été oublié et plusieurs Mémoires ont été présentés soit sur les procédés employés pour la destruction du terrible ennemi, soit pour l'introduction en France de la greffe des vignes américaines.

Diverses excursions à Nîmes, à Aigues-Mortes, aux Salines du Midi, enfin à Cette où il faut signaler la belle collection de M. Doumercq, ont terminé la session du Congrès, dont M. Cotteau donne un compte-rendu attrayant.

La prochaine session aura lieu à Reims en 1880 et celle de 1881 sera particulièrement intéressante, car elle aura lieu en Algérie où de grands préparatifs seront faits pour recevoir dignement les membres du Congrès.

Digitized by Google

— La séance est terminée par la lecture de M. Pallier, sur les origines du bourg de Châtel-Censoir.

L'heure avancée ne permettant pas la lecture complète de ce Mémoire cette lecture sera continuée à une prochaine séance.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1879.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la séance de novembre étant lu et adopté, M. le Président donne lecture de deux lettres annonçant la mort de M. l'abbé Viault, curé de Pailly, et celle de M. Courtial, géomètre à Champigny, tous deux membres de la Société.

M. Challe énumère ensuite les publications parvenues au bureau pendant le mois et dont voici la liste :

I. *Envois des Ministères.*

Journal des Savants, octobre 1879.

Revue des Sociétés savantes des départements, 7e série. t. I, livraisons 1 et 2.

— Romania, octobre 1879.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

Bordeaux. — Actes de la Société linnéenne de Bordeaux, 4e livon, t. III.

Chambéry. — Revue savoisienne, octobre 1879.

Colmar. — Bull. de la Soc. des Sc., Agricult. et Arts de la Basse-Alsace, t. XIII, 1879, 3e fascicule.

Constantine. — Mém. de la Soc. archéol. de Constantine, 19e vol., 1879.

Marseille. — Répertoire de la Société de statistique de Marseille, t. XXXIX, 1re partie.

Mende. — Bull. de la Société d'Agriculture, Sc. et Arts de la Lozère, t. XXX, septembre 1879.

Moulins. — Bull. de la Soc. d'émulation de l'Allier, t. XV, 4e livraison,

Nimes. — Bull. de la Soc. d'Etudes des Sc. nat. de Nîmes, août 1879.

Orléans. — Bull. de la Soc. archéol. et historique de l'Orléanais, t. VII, 1er trimestre 1879.

Paris. — Bull. de la Soc. zoologique de France, octobre-décembre 1878; 5e et 6e partie, 1879.

Poitiers. — Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest, 3e trime 1879.

Poligny. — Bull. de la Société d'Agriculture, Sc. et Arts de Poligny. année 1879, nos 7, 8 et 3.

Rouen. — Bull. de la Soc. libre d'émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure, 1878-1879.

Saint-Omer. — Bull. de la Société des Antiq. de la Morinie, 28e année, juillet-septembre 1878.

Semur. — Bull. de la Soc. des Sc. hist. et nat. de Semur, 18e ann., 1878.

Wasingthon. — Proceding of the american Association, août 1877,

Digitized by Google

— Annual reporter of the United States geographical and geological Buroy.

— Annual register of the Smithsonian institution, 1877.

— Birds of the Colorado valley Ornihology.

— Mineral statistich of new Soutly wales.

III. *Envois divers.*

— Le Prieuré de Chamonix, p. Ch. Perrin.

— Revue de Champagne et de Brie, novembre 1879.

— Congrès international de géographie commerciale. (Rapport de M. Dufief, 2e session.)

— Revue des Industries et des Sc. chimiques et agricoles, t. II, nº 25.

— Brasilian geographical annual, t. Ier, 1879.

— Argentine republic. written in German, par Richard Napp.

Nominations. — M. le marquis de Croizier, président de la Société indo-chinoise, présenté comme membre correspondant à la séance de novembre, est élu membre correspondant.

Présentation. — Sont présentés comme membres titulaires : M. Beuve, directeur des contributions indirectes, présenté par MM. Cotteau et Lemoine;

M. de Breuze, avocat, présenté par MM. Cotteau et Chérest;

M. Richard fils, présenté par MM. V. Richard père et Rousseau.

Il sera statué conformément au règlement sur ces présentations.

Communications. — M. Challe, à propos d'un tableau du Musée représentant en lettres entrelacées le monogramme de Colbert, communique une note explicative de ce tableau qui provient de l'ancien château de Seignelay.

— La parole est donnée ensuite à M. Vaudin, qui donne lecture d'une notice à propos du mausolée de Vallery, rappelant que c'est à tort que quelques personnes attribuent encore aujourd'hui les belles sculptures de ce moment à Jacques Sarrazin, tandis que c'est un de ses élèves, Gilles Guérin, qui conçut et exécuta les plans du mausolée de Condé. On en trouve la preuve dans l'éloge de Guérin, prononcé par Guiller de Saint-Georges, le 7 juillet 1691, devant l'Académie de peinture. On voit en effet dans l'énumération de l'œuvre de Gilles Guérin la mention des statues du monument de Vallery. Toutes les personnes qui s'occupent d'art ne s'y sont point trompées, du reste, et le moulage de la statue de Condé exécuté pour le musée de Versailles est bien exposé sous le nom de Guérin.

— M. Monceaux communique à la Société une pièce très intéressante pour l'histoire de la ville de Sens, pièce qu'il doit à la libéralité de notre collègue, M. Poncelet. Ce sont les *Boestes et cou-*


Digitized by Google

tumes de la ville de Sens, réglementation des deniers perçus à l'entrée ou dans l'intérieur de la ville au profit du roi, du vicomte de Sens, de l'archevêque et autres seigneurs de la contrée.

Cette pièce a été imprimée sous forme d'affiche en 1636 par les soins de l'archevêque, devenu vicomte de Sens par suite de diverses acquisitions. Mais l'origine de l'établissement de ces droits remonte au moins au commencement du XIVe siède, quoique la première copie connue sur laquelle on a imprimé la pièce présentée ne porte que la date de 1438. Il est, en effet, question dans les Boestes de Sens d'un Robert, comte de Dreux, lequel mourut le 22 mars 1329.

— Après cette communication, la parole est donnée à M. Pallier, pour continuer la lecture de son travail sur le bourg de Châtel-Censoir, dans lequel il donne des détails forts intéressants sur la vie communale aux différentes époques de notre histoire. La période révolutionnaire n'est point oubliée et cette partie de travail de M. Pallier est particulièrement intéressante pour les Auxerrois, dont plusieurs s'étaient installés à Châtel-Censoir à cette époque.

M. Pallier ayant signalé auprès du lac Sauvin plusieurs tumulus importants, un crédit de 50 francs lui est accordé par la Société pour faire des fouilles sur ces emplacements. M. Bonneville se joindra à M. Pallier pour diriger et surveiller les ouvriers.

Après cette communication la séance est levée.

Digitized by Google

II

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ.

En outre des divers ouvrages qui lui sont parvenus, soit à titre de dons soit à titre d'échange, la Société a placé dans sa bibliothèque :

1° Deux exemplaires de son Bulletin pour 1879;

2° Deux exemplaires de l'ouvrage publié par M. Chérest, vice-président de la Société, et intitulé *L'Archiprêtre*, *Épisodes de la Guerre de Cent ans au XIVe siècle.* (1 vol. in-8, de 410 p.)

Grâce à l'obligeante et généreuse intervention de l'auteur, la Société a pu faire distribuer un exemplaire de cet ouvrage à chacun de ses membres titulaires.

Les personnes étrangères à la Compagnie pourront se procurer ce volume au prix de 7 fr. 50, à la librairie Claudin, 3, rue Guénégaud.

III

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ EN 1879.

§ I. — *Dons en argent.*

1° M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.....	500 fr.
2° Le département de l'Yonne............................	1000
3° La ville d'Auxerre, pour entretien du Musée	300

§ II. — *Dons au Musée départemental crée par la Société.*

M. Bédoiseau, propriétaire à Charbuy. — Polypier de la craie.

Blocqueville (Mme la marquise de). — Nombreux envois destinés à être placés dans une salle spéciale, et pour lesquels un catalogue sera publié ultérieurement.

M. Claude, adjoint à Auxerre. — Petite cuiller en bronze terminée par une pomme de pin, et diverses monnaies trouvées rue Neuve, à Auxerre, III, xi. — Monnaies diverses trouvées à Auxerre, III, xiv.

M. Dalbanne, maire d'Auxerre. — Deux médailles de vermeil provenant de la distribution faite an concours musical, III, xxx.

Digitized by Google

M. Damé, sculpteur à Paris. — Statue de M. Thiers, avec piédestal et bas-relief, III, xv.

M. Falateuf, propriétaire à Serrigny. — Une lame de scramasax, une lame de poignard, une boucle de ceinture complète, quatre morceaux d'ambre jaune ayant fait partie d'un collier, un petit trident de bronze, tous objets trouvés à Serrigny, III, xi.

La Société. — Fragment de mâchoire de *Picnodon* (poisson fossile), III, xi. — Cinq statuettes en bois et en pierre provenant de l'église de Sacy.

M. Lorin, architecte à Auxerre. — Débris de verre et fragment de ciment recouverts de peinture, trouvés dans une fouille à Orgy, III, ii.

M. Manifacier père. — Plusieurs clefs anciennes, une équerre fleurdelisée et diverses pièces de ferronnerie provenant de fouilles exécutées dans sa maison, rue des Boucheries. — Suspension provenant de l'église Notre-Dame-de-la-Dehors, III, ii.

M. Moreau, architecte. — Statuette ancienne, provenant d'une maison d'Auxerre, rue Saint-Pancrace, III, xi. — Fragment de métal provenant de la fonte de la cloche de Toucy, pendant l'incendie qui a détruit le clocher de cette ville, III, ii.

M. Petit, huissier à Auxerre. — Monnaie obsidionale de Ferdinand VII, roi d'Espagne, III, xxx.

MM. Piétresson (héritiers). — Très beau meuble servant de médailler, III, xi.

Digitized by Google

IV

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Au 31 décembre 1879 (1).

§ I. — *Sociétés françaises.*

AISNE. . . . CHATEAU-THIERRY. Société historique et archéologique de Château-Thierry, fondée en 1864.
— LAON. Société académique de Laon, fondée en 1850.
— SOISSONS. Société archéologique et historique de Soissons, fondée en 1847.
— SAINT-QUENTIN. Société académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie de Saint-Quentin, fondée en 1825.

ALGÉRIE . . Société de Climatologie algérienne, rue Bruce, 7, à Alger.
— CONSTANTINE. Société archéologique de la province de Constantine.

ALLIER. . . MOULINS. Société d'Emulation du département de l'Allier, fondée en 1845.

ALPES-MARITIMES. NICE. Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
— CANNES. Société des Sciences naturelles, des Lettres et des Beaux-Arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse.

AUBE. . . . TROYES. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, fondée en 1818.

AVEYRON. . . RODEZ. Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

BOUCHES-DU-RHONE. MARSEILLE. Société de Statistique de Marseille, fondée en 1827.

(1) *Avis à MM. les Secrétaires des différentes Sociétés.* — Un certain nombre de Sociétés ne nous ayant point fait parvenir leurs publications depuis plusieurs années, nous avons dû, à notre grand regret, les rayer de cette liste et supprimer l'envoi de notre Bulletin à ces Sociétés. MM. les Secrétaires sont priés de veiller à ce que les envois qui nous sont destinés nous parviennent régulièrement, afin que nos relations n'aient à subir aucune interruption fâcheuse.

Digitized by Google

— Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.

— Société d'étude des Sciences naturelles de Marseille, fondée en 1876.

CALVADOS. Caen. Société Linnéenne de Normandie, fondée en 1823.

— Caen. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, fondée en 1682.

CHARENTE. Angoulême. Société archéologique et historique d'Angoulême.

CHARENTE-INFÉRIEURE. La Rochelle. Académie de la Rochelle, section des Sciences naturelles.

— La Rochelle. Société Linnéenne de la Charente-Inférieure, fondée en 1876.

— Saintes. — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

CHER. . . . Bourges. Société des Antiquaires du Centre.

COTE-D'OR. Beaune. — Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de Beaune.

— Dijon. Académie des Sciences, Arts et Belles-lettres de Dijon, fondée en 1725.

— Dijon. Commission archéologique de la Côte-d'Or, fondée en 1831.

— Semur. Société des sciences historiques et naturelles de Semur.

DOUBS . . . Besançon. Société d'émulation du Doubs, à Besançon, fondée en 1840.

DOUBS . . . Montbéliard. Société d'émulation de Montbéliard.

EURE-ET-LOIR. Chateaudun. Société Dunoise d'Archéologie, d'Histoire, des Sciences et des Arts, à Châteaudun.

FINISTÈRE. Brest. Société académique de Brest, fondée en 1858.

GARD. . . . Nimes. Académie du Gard, fondée en 1682.

— Nimes. Société d'études des Sciences naturelles, fondée en 1872.

GIRONDE . . Bordeaux. Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Bordeaux, fondée en 1662.

— Bordeaux. Société Linnéenne, fondée en 1818.

HAUTE-GARONNE. Toulouse. Société archéologique du Midi de la France, fondée en 1831.

— Toulouse. Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, fondée en 1746.

— Société d'histoire naturelle de Toulouse, fondée en 1866.

HAUTE-LOIRE. Le Puy. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce, fondée en l'an XI.

HAUTE-SAONE. Vesoul. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône.

HAUTE-SAVOIE. Annecy. Société Florimontane d'Annecy, fondée en 1851.

Digitized by Google

HAUTE-VIENNE. LIMOGES. Société archéologique et historique du Limousin.

HÉRAULT . MONTPELLIER. Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.

— BÉZIERS Société d'étude et d'Histoire naturelle.

ILLE-ET-VILAINE. RENNES. Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, fondée en 1846.

ISÈRE . . . . GRENOBLE. Académie delphinale.

JURA . . . . Poligny. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny, fondée en 1859.

LOIR-ET-CHER. VENDOME. Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.

— BLOIS. Société des Sciences et des Lettres de Blois.

LOIRE. . . . SAINT-ETIENNE. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, reconstituée en 1856.

LOIRE-INFÉRIEURE. Nantes. Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inf., fondée en 1845.

— NANTES. Société académique des Sciences et des Arts.

LOIRET. . . ORLÉANS. Société archéologique de l'Orléanais, fondée en 1848.

LOZÈRE. . . MENDE. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et arts, de la Lozère, fondée en 1819.

MAINE-ET-LOIRE. ANGERS. Société académique de Maine-et-Loire, fondée en 1857.

— ANGERS. Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, fondée en 1818.

— ANGERS. Société d'études scientifiques d'Angers.

MANCHE . . CHERBOURG. Société des Sciences naturelles, fondée en 1852.

— CHERBOURG. Société académique de Cherbourg, fondée en 1755.

MARNE. . . CHALONS-SUR-MARNE. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, fondée en 1798.

— VITRY-LE-FRANÇOIS. Société des Sciences et des Arts de Vitry-le-François.

MEURTHE-ET-MOSELLE. NANCY. Académie de Stanislas, fondée en 1750.

— NANCY. Société d'Archéologie lorraine.

— PONT-A-MOUSSON. Société philotechnique, 1876.

MEUSE. . . . BAR-LE-DUC. Société des Lettres, Sciences et Arts.

MORBIHAN. VANNES. Société polymathique du Morbihan, fondée en 1862.

NIÈVRE . . NEVERS. Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts, fondée en 1852.

— CLAMECY. Société scientifique et artistique de Clamecy.

Digitized by Google

NORD. . . . DOUAI. Société d'Agriculture, Sciences et Arts fondée en 1799.

— DUNKERQUE. Société dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts, fondée en 1851.

— LILLE. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, fondée en 1801.

— LILLE. Commission historique du département du Nord.

OISE . . . . BEAUVAIS. Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.

PAS-DE-CALAIS. ARRAS. Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras, fondée en 1817.

— BOULOGNE-SUR-MER. Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, fondée en 1864.

— SAINT-OMER. Société des Antiquaires de la Morinie, fondée en 1831.

PUY-DE-DOME. CLERMONT-FERRAND. Académie des Scienceset Lettres de Clermont-Ferrand.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. PERPIGNAN. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

RHONE . . . LYON. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

— LYON. Société d'études scientifiques de Lyon, palais des Arts.

— LYON. Société littéraire de Lyon.

— LYON. Société d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon.

SAONE-ET-LOIRE. AUTUN. Société éduenne, fondée en 1836.

— CHALON-SUR-SAÔNE. Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône, fondée en 1844.

- CHALON-SUR-SAÔNE. Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire, fondée en 1876.

— MACON. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Mâcon, fondée en 1805.

SARTHE . . LE MANS. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, fondée en 1761.

— LE MANS. Société historique et archéologique du Maine.

SAVOIE . . . CHAMBÉRY. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, constituée en 1820.

— CHAMBÉRY. Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

SEINE. . . . PARIS. Société d'anthropologie de Paris.

— — Société botanique de France.

— — Société géologique de France.

— — Société zoologique de France.

— — Société des Antiquaires de France.

— — Association scientifique de France.

Digitized by Google

SEINE. . . . PARIS. Société philotechnique de Paris.
— — Société française de numismatique.
— — Société académique Indo-Chinoise.
SEINE-INFÉRIEURE. ROUEN. Société des amis des Sciences naturelles de Rouen, fondée en 1865.
— LE HAVRE. Société hâvraise d'études diverses.
SEINE-ET-MARNE. MEAUX. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux, fondée en 1761.
— MELUN. Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts, de Seine-et-Marne.
SEINE-ET-OISE. RAMBOUILLET. Société archéologique.
SOMME . . . ABBEVILLE. Société d'émulation d'Abbeville, fondée en 1797.
— AMIENS. Société des Antiquaires de Picardie, fondée en 1836.
— AMIENS. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Somme, fondée en 1750.
— AMIENS. Société linnéenne du Nord de la France, fondée en 1866.
TARN-ET-GARONNE. MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
VAR . . . . DRAGUIGNAN. Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.
— DRAGUIGNAN. Société d'Agriculture, Commerce et Industrie du département du Var.
— TOULON. Société académique du Var.
VAUCLUSE. APT. Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt, fondée en 1863.
VIENNE. . . POITIERS. Société des Antiquaires de l'Ouest, fondée en 1834.
— POITIERS. Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers, fondée en 1789.
VOSGES. . . ÉPINAL. Société d'émulation des Vosges, établie en 1824.
YONNE . . . AUXERRE. Société médicale de l'Yonne, fondée en 1844.
— AUXERRE. Société centrale d'Agriculture de l'Yonne, établie en 1857.
— AUXERRE. Comice agricole et viticole de l'arrondissement d'Auxerre.
— AVALLON. Société d'études d'Avallon, établie en 1860.
— JOIGNY. Société d'Agriculture de Joigny, établie en 1846.
— SENS. Société archéologique de Sens, établie en 1844.

§ II. — *Sociétés étrangères* (1).

ALLEMAGNE. (Grand duché de Bade). HEIDELBERG. Société historique et médicale de Heidelberg.

(1) Les Bulletins pour les Sociétés étrangères sont adressés à la commission française des échanges internationaux au ministère de l'instruction publique.

Digitized by Google

— ALSACE. — Metz. Académie des Lettres, Sciences, Arts et Agriculture.
— — Metz. Société d'Histoire naturelle, fondée en 1834.
— — Metz. Société d'Archéologie et d'Histoire.
— — Strasbourg. Société des Sciences, Agriculture et Arts.
— — Colmar. Société d'Histoire naturelle, fondée en 1859.
AUTRICHE . Brünn. (Moravie). Société des naturalistes de Brünn.
— Vienne. Société impériale de géographie.
— — Institut géologique impérial et royal d'Autriche.

Les ouvrages à l'adresse de ces trois dernières sociétés sont placés sous le couvert de M. le Consul-général d'Autriche à Paris, 21, rue Laffite.

BELGIQUE . Liège. Institut archéologique liégeois.
— Bruxelles. Société malacologique de Belgique.
— — Société belge de géographie.
— — Société belge de microscopie.
— Mons. Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.
— Mons. Cercle archéologique de Mons.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Boston, Mass. — Boston Society of Natural History.
— Buffalo n. y. v. s. A. Buffalo Society of Natural Sciences.
— Chicago. Ill. Academy of Sciences.
— Saint-Louis. Mo. Academy of Sciences.
— New-Haven. — Connecticut Academy of Arts and Sciences.
— New-York. — New-York Lyceum of Natural History.
— Philadelphie, Ph. — Academy of Natural Sciences.
— Salem, Mass. Association for the Adveneement of Sciences.
— Washington, Smithsonian Institution.

L'Association Smithsonienne se charge de la distribution des ouvrages adressés aux Sociétés des Etats-Unis. Nos publications lui sont adressées sous son couvert et remises à Paris, à l'adresse de MM. Bossange et Ballaude, 15, rue Paul de Serre.

ITALIE . . . Modène. Académie des Sciences, Lettres et Arts.
NORWÉGE . Christiania. Université royale de Norwège.
PRUSSE. . . Konigsberg. Schriften der Physikalisch Okono-mischen Gesellschaft zu Konigsberg.
SUÈDE . . . Stockholm. Académie royale des Sciences de Stockholm.

Digitized by Google

Les ouvrages à l'adresse de cette Académie ainsi qu'à celle de Christiana sont placés sous le couvert de MM. Samson et Wallin, de Stockholm, qui les reçoivent eux-mêmes par l'intermédiaire de M. Otto Lorenz, libraire, 3 bis, rue des BeauxArts, à Paris.

SUISSE . . . GENÈVE. Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
— LAUSANNE. Société vaudoise des Sciences naturelles.
— NEUCHATEL. Société des Sciences naturelles de Neuchâtel.
— SION (Valais). Société murithienne de botanique, fondée en 1861.

§ III. — *Journaux et revues périodiques échangeant leurs publications avec celles de la Société.*

ALSACE. . . Revue d'Alsace, au bureau de la revue, à Colmar, place du Marché au petit détail, 18.
AUBE. . . . ARCIS-SUR-AUBE. Revue de Champagne et de Brie, chez M. Léon Frémont, imprimeur-éditeur, place de la Halle.
BOUCHES-DU-RHONE. MARSEILLE. Société botanique et horticole de Provence.
SEINE. . . . PARIS. Revue des sociétés savantes des départements publiée sous les auspices du ministre de l'instruction publique.
— PARIS. Romania, recueil consacré à l'étude des langues et des littératures Romanes, publié par MM. Meyer et Gaston.
— PARIS. Revue des questions historiques, V. Palmé, éditeur, à Paris.
— PARIS. Revue historique, 76, rue d'Assas.
— PARIS. Journal des Savants, envoyé par l'État, sans échange de bulletin.
— PARIS. La Correspondance scientifique, rue de la Chaussée-d'Antin, 18.
SOMME . . . AMIENS. Société des Conferences littéraires et politiques de Picardie.

V.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS RECEVANT LE BULLETIN.

ALGÉRIE.

CONSTANTINE. Bibliothèque principale du cercle militaire de la Ville.

ARDENNES.

SEDAN. . . Bibliothèque du Cercle des officiers.

Digitized by Google

CÔTE-D'OR.

DIJON. . . . Bibliothèque de la Faculté des Lettres.
— Bibliothèque de la Faculté des Sciences.
— Archives de la Côte-d'Or.

SEINE.

PARIS. . . . Bibliothèque nationale.
— Bibliothèque du Muséum d'Histoire naturelle.
— Bibliothèque de l'Institut.
— Ministère de l'Instruction publique, rue de Grenelle-Saint-Germain, 10.
— Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, au ministère de l'instruction publique.

YONNE.

AUXERRE . Bibliothèque de la Ville.
— Bibliothèque du Collége.
— Bibliothèque de l'École Normale.
— Bibliothèque du Petit-Séminaire.
— Bibliothèque des Frères des Écoles chrétiennes.
AVALLON. . Bibliothèque de la Ville.
JOIGNY. . . Bibliothèque de la Ville.
PONTIGNY . Bibliothèque des Prêtres de Pontigny.
SAINT-LÉGER DU FOUCHERET. — Bibliothèque du monastère de la Pierre-qui-Vire.
SENS . . . . Bibliothèque de la Ville.
TONNERRE . Bibliothèque de la Ville.

Digitized by Google

VI.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES DE L'YONNE

AU 31 DÉCEMBRE 1879.

MEMBRES DU BUREAU.

	MM.
Président....................	A. Challe.
Vice-Présidents.............	A. Chérest.
	G. Cotteau.
Vice-Président honoraire......	M. Quantin.
Secrétaires..................	H. Monceaux.
	A. Savatier-Laroche.
Archiviste..................	E. Lorin.
Trésorier....................	P. Angenoust.

MEMBRES D'HONNEUR

Président : M. le Préfet de l'Yonne.
Membres : Mgr l'Archevêque de Sens.
M. le Maire d'Auxerre.
M. l'Inspecteur de l'Académie.

MEMBRES TITULAIRES (*)

MM.

1868. Angenoust Paul, ancien vice-président du Conseil de préfecture, à Auxerre.
1863. Ansault Pascal, juge de paix à Bonnières (Seine-et-Oise).
1873. Antonin, pasteur de l'Eglise réformée, à Auxerre.
1875. Augé Théophile, négociant, à Auxerre.
1865. Barat fils, à Auxerre.

(1) Le signe * avant le nom indique les membres fondateurs; les chiffres placés en regard rappellent l'année de réception de chaque membre.

Digitized by Google

1857. BARDIN, ancien professeur au collége, officier de l'instruction publique, à Avallon.
1870. BAUDIOT, ancien notaire à Egléný (Yonne), juge de paix au Châtelet (Seine-et-Marne).
1868. BAZIN, propriétaire, à Fumerault, commune de Saint-Aubin-Châteauneuf (Yonne).
1862. BEAU, ancien curé de Mailly-la-Ville, chanoine au chapitre de Sens.
1847. BELIN, ancien pharmacien à Auxerre.
1877. BELLEY, directeur de la succursale de la Compagnie générale, à Auxerre.
1855. BERT Paul, professeur de physiologie à la Faculté des Sciences, député de l'Yonne, à Paris, rue Guy La Brosse, 9.
1874. BERTHELOT, étudiant, à Paris, 39, rue de l'Arbalête.
1877. BERTHOT, directeur des postes et télégraphes, à Dijon.
1862. BERTIN, propriétaire à Joigny.
1873. BERTIN Charles-Auguste-Flavien agent d'assurances, à Auxerre.
1876. BIARD, professeur de dessin au collége d'Auxerre.
1868. BICHET, aumônier à Joigny.
1867. BIGAULT Amédée, négociant, à Auxerre.
1868. BILLAUT (l'abbé), chanoine au chapitre de Sens.
1847. BLIN, professeur honoraire, à Auxerre.
1873. BLOCH Richard, ingénieur des ponts et chaussées, à Bourges.
1863. BOGARD (de), ancien conseiller de préfecture, à Auxerre.
1857. BONDY (comte de), sénateur, ancien préfet de l'Yonne, à Paris, 7, marché d'Aguesseau, et au château de la Barre, arrondissement du Blanc (Indre).
1849. BONNEVILLE, ancien conseiller de préfecture, à Auxerre.
1865. BONNEVILLE Marcel, à Auxerre.
1847. *BONTIN (de), conseiller honoraire à la Cour d'appel, à Paris, rue d'Assas, 3, et au château de Bontin.
1862. BOUCHER DE LA RUPELLE (comte Henri), trésorier payeur général, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).
1855. BOUCHER DE LA RUPELLE (vicomte Paul), substitut du procureur de la République, à Paris, 7, rue de l'Université.
1859. BOUCHERON, ancien agent-voyer central, à Auxerre.
1867. BOULLAY, conseiller à la Cour d'Alger.
1865. BREUILLARD fils, docteur en médecine à Vézelay.
1856. BRINCARD (baron), membre du conseil général, 4, rue Castellane, à Paris.
1875. BRODIER, chef de division, à la préfecture de l'Yonne, à Auxerre.
1877. BRAULT, juge au tribunal civil, à Auxerre.
1848. CAMPENON, docteur en médecine, à Tonnerre.
1877. CAMUS, inspecteur primaire, à Amiens.
1878. CARRÉ curé de Taingy.
1877. CERNEAU-GOHAN, chef d'institution, à Auxerre.
1852. CHALLAN-BELVAL, percepteur, à Tonnerre.

Digitized by Google

1847. CHALLE, ancien maire d'Auxerre.
1866. CHALLE Jules, avoué à Auxerre.
1861. CHALLE Léon, sous-intendant militaire, à Auxerre.
1861. CHALLE Paul, à Charny.
1870. CHANVIN aîné, ancien capitaine de la garde mobile, à Chablis.
1865. CHARLOT, juge d'instruction, à Auxerre.
1872. CHASTELLUX (comte Henri de) à Chastellux (Yonne.)
1879. CHATEAUVIEUX Henri (de), propriétaire à Blannay.
1872. CHAUDÉ, instituteur public, à Préhy (Yonne.)
1856. CHENET Eugène, sous-chef à l'administration centrale des domaines, 53, rue d'Assas, à Paris.
1848. CHEREST, avocat, conservateur du Musée, à Auxerre.
1858. CLAUDE Victor, adjoint au maire, à Auxerre.
1850. CLERMONT-TONNERRE (duc de), membre du Conseil général de l'Eure, au château d'Ancy-le-Franc.
1862. COLLETTE, capitaine en retraite, à Saint-Sauveur.
1875. COLIN, agent d'assurances, au bois de Charbuy, près Charbuy.
1870. COMMINES DE MARSILLY (le général de), à Auxerre.
1847. *COTTEAU Gustave, ancien président de la Société géologique de France, juge honoraire, à Auxerre.
1868. COTTEAU Edmond, ancien contrôleur des contributions, à Châtel-Censoir.
1873. COUROT, avocat, à Auxerre.
1873. DEJUST, notaire, à Auxerre.
1877. DELALOGE, propriétaire, à Châtel-Censoir (Yonne).
1877. DELEBECQUE (Le général), à Vincelles.
1862. DEMADIÈRE (baron), vice-président honoraire du tribunal civil à Auxerre.
1868. DEMAY Charles, licencié en droit, à Auxerre.
1869. DENORMANDIE Ernest, sénateur, gouverneur de la Banque de France, à Paris, 42, boulevard Malesherbes.
1868. DESMAISONS, sous-ingénieur en retraite, à Auxerre.
1857. DIONIS DES CARRIÈRES, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, à Auxerre.
1862. DONDENNE fils, architecte du département, à Auxerre.
1848. DUCHÉ Emile, docteur en médecine, membre du conseil général, à Ouaine.
1875. DUPLAN, capitaine en retraite, à Monéteau.
1876. ESNOU Paul-Simon, greffier de la justice de paix, à Auxerre.
1874. ESMELIN, notaire, à Auxerre.
1861. ESTAMPES (comte Th. d'), au château de Montigny, près Charny (Yonne.)
1873. FALATEUF Octave, avocat, au château de Serrigny, par Tonnerre.
1876. FAUCHEREAU Ferdinand, libraire, à Auxerre.
1877. FAURE, secrétaire général de la préfecture de l'Oise à Beauvais.
1877. FÈVRE, inspecteur primaire à Marennes (Charente Inférieure.)
1878. FLAMARE (de), archiviste du département, à Nice.

Digitized by Google

1850. Fleutelot Henri, propriétaire, à Auxerre.
1875. Foex, directeur de la Station agronomique, à Auxerre.
1870. Fontaine (Louis de), propriétaire, membre du Conseil général de l'Yonne, à Fontaine, près Sens.
1874. Forestier, docteur en médecine, à Seignelay.
1860. Fosseyeux, notaire honoraire, à Cravant.
1847. Foucard, opticien, à Auxerre.
1849. *Frémy, ancien gouverneur du Crédit foncier, à Paris, rue de Provence, 124.
1877. Gagneau, conducteur des ponts et chaussées à Auxerre.
1847. *Gallois, ancien conseiller à la cour d'appel, 11, rue de Verneuil, à Paris.
1847. Gallot Charles, père, à Auxerre.
1866. Gallot Albert, imprimeur, à Auxerre.
1868. Gallot, inspecteur des Forêts, à Auxerre.
1872. Garlandier René, officier d'artillerie, détaché à Mirecourt.
1879. Gauchery, négociant, à Auxerre.
1877. Gémeau (Albert de), capitaine de l'armée territoriale, à Auxerre.
1876. Germette Alfred, négociant, à Auxerre.
1874. Girard, notaire, à Auxerre.
1858. Grenet, docteur en médecine, à Joigny.
1861. Gromas, pharmacien, maire de Toucy.
1819. Guichard Victor, député de l'Yonne, à Soucy, près Sens.
1877. Guillemine, homme de lettres, 1, rue Cannebière, à Marseille.
1872. Guillon Adolphe-Irénée, artiste peintre, à Vézelay (Yonne), et à Paris, 12, boulevard Clichy.
1863. Guinot, médecin, à Lezinnes.
1877. Hedde, receveur des domaines, à Auxerre.
1870. Hélie, docteur en médecine, à Saint-Florentin.
1847. Hermelin, docteur en droit, ancien juge de paix, à Saint-Florentin.
1874. Hermelin Camille, à Saint-Florentin.
1873. Hérold, avocat, à Auxerre.
1848. Hottot, ancien sous-préfet, à Avallon.
1878. Hugot, vice-président du conseil de préfecture, à Auxerre.
1862. Jarry, ancien conseiller de préfecture, à Paris, 75, rue Saint-Lazare.
1872. Javal, ingénieur civil des mines, membre du Conseil général de l'Yonne, à Paris, 58, rue de Grenelle-Saint-Germain.
1865. Jobert Eugène, à Arces.
1876. Jolivot, officier d'Académie, ancien sous-préfet, à Monaco.
1865. Joly Charles, receveur municipal à Auxerre.
1865. Joly (l'abbé Florimond), 1, rue Cambacérès, à Paris.
1850. Jossier, directeur de la Compagnie de navigation, à Auxerre.
1878. Jossier A., sous-préfet à Senlis (Oise).
1867. Kirwan (Ch. de), sous-inspecteur des Forêts, à Varzy (Nièvre).
1874. Konarski Waldimir, conseiller de préfecture.

Digitized by Google

1862. Labosse, docteur en médecine, à Nitry.
1874. Labrune, architecte, à Auxerre.
1878. Lacroix Auguste, peintre à Auxerre.
1849. Lambert, avocat, à Auxerre.
1855. Lambert, propriétaire à Tanlay.
1874. Lanier, anc. secrétaire de la mairie de Sens, à Auxerre.
1858. Lasnier, inspecteur des écoles primaires, à Tonnerre.
1847. *Laurent-Lesseré, propriétaire à Auxerre.
1865. Laurent, inspecteur primaire, à Joigny.
1877. Lavoinne, ingénieur en chef, à Auxerre.
1872. Leblanc-Duvernoy Eugène, juge à Auxerre.
1872. Leblanc-Duvernoy Paul, à Auxerre.
1847. *Lechat, ancien chef de division à la préfecture de l'Yonne, à Auxerre.
1866. Lefèvre, docteur en médecine, à Auxerre.
1878. Legueux, négociant à Auxerre.
1878. Lemoyne, directeur de la succursale de la Banque de France, à à Auxerre.
1853. Lepère, ministre de l'intérieur, député de l'Yonne, à Paris.
1876. Leroy fils, mécanicien à Auxerre.
1878. Limosin, notaire honoraire, à Auxerre.
1862. Longlas, intendant militaire en retraite, à Auxerre.
1862. Loriferne, pharmacien, à Sens.
1847. Lorin, président de la Société des Architectes de l'Yonne, bibliothécaire adjoint de la ville d'Auxerre.
1850. Louvois (marquis de), à Ancy-le-Franc.
1878. Manifacier Victor, peintre à Auxerre.
1877. Marchand, colonel du 46e de ligne, à Auxerre.
1851. Marie, juge honoraire au tribunal civil, à Auxerre.
1875. Marie, ancien procureur de la Rép. à Paris, rue de Rennes, 100.
1877. Mariotte, ingénieur civil, à Auxerre.
1861. Marquot (l'abbé), curé de Tanlay.
1868. Martin, secrétaire de l'inspection académique, à Amiens.
1865. Massot, ancien maire d'Auxerre, membre du Conseil général.
1875. Mérat Henri, avocat, à Auxerre.
1861. Métairie, président du tribunal civil, à Auxerre.
1865. Milliaux, notaire honoraire, à Auxerre.
1861. Mignot-Pradier, négociant à Auxerre.
1878. Molard Francis, archiviste du département, bibliothécaire-archiviste de la ville, à Auxerre.
1857. Monceaux Henri, pharmacien, vice-président de la Société médicale de l'Yonne, à Auxerre.
1875. Monteix, propriétaire, à Auxerre.
1873. Moreau, architecte de la ville, à Auxerre.
1874. Moreau Emile, (docteur), naturaliste, 7, rue du 27 Juillet, à Paris
1873. Morillon (Gaspard de), proprietaire, à l'Isle-sur-Serein.
1870. Moussu, juge, au tribunal civil à Bar-sur-Seine.

Digitized by Google

1861. Munier, ancien principal du collége, à Auxerre.
1878. Navarre, commissaire-priseur, à Auxerre.
1876. Nicolas, juge, à Chartres.
1877. Osmont, architecte, à Auxerre.
1878. Pallier Emile, propriétaire, à Châtel-Censoir.
1875. Passepont Jules, artiste peintre, à Auxerre.
1852. Peltier, ancien instituteur communal, à Auxerre.
1876. Péréladas, instituteur public, à Auxerre.
1855. Perriquet Eugène, avocat à la Cour de Cassation, 29, rue Bonaparte, à Paris.
1855. Perriquet Gustave, ancien imprimeur à Auxerre.
1864. Péron, sous-intendant militaire à Reims.
1858. Petit Ernest, membre du Conseil général, à Vausse, commune de Châtel-Gérard.
1871. Petit Eugène, docteur en médecine, à Pont-sur-Yonne,
1878. Petit, juge de paix, à Saint-Fargeau,
1853. Piétresson, ancien notaire, à Auxerre.
1869. Poitou (l'abbé), curé de Chassignelles, par Ancy-le-Franc.
1872. Poncelet, propriétaire, à Auxerre.
1861. Populus, docteur en médecine, à Coulanges-la-Vineuse.
1876. Pottier Maurice, pharmacien, à Auxerre.
1847. * Poubeau, ancien pharmacien, à Auxerre.
1876. Pougy, avocat, 80, rue de Grenelle, à Paris.
1852. Prot, anc. inspecteur des écoles primaires, à Avallon.
1847. * Quantin, ancien archiviste du département, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Auxerre.
1879. Quillot Camille, docteur en médecine, à Frangey, près Lézinnes.
1869. Rabé, docteur en médecine, à Maligny.
1857. Rampont-Lechin, sénateur, à Paris.
1869. Rathier, député de l'Yonne, à Chablis.
1852. Ravin Eugène, pharmacien à l'asile d'aliénés d'Auxerre.
1862. Remacle, Lucien, avocat, à Auxerre.
1871. Rétif Frédéric, directeur des domaines, à Troyes (Aube)
1866. Rétif, vice-président du Tribunal civil, à Auxerre.
1850. Ribière, sénateur, à Auxerre.
1857. Richard, ancien libraire, à Auxerre
1847. * Ricordeau (L'abbé), à Auxerre.
1861. Roché Louis, docteur en médecine, à Toucy.
1859. Rochechouart (Comte de), propriétaire, au château de Vallery.
1873. Rouillé Georges, imprimeur, à Auxerre.
1862. Rousseau, ancien notaire, à Courtenay (Loiret).
1857. Rousseau, docteur en médecine, directeur-médecin en chef de l'asile départemental d'Auxerre.
1862. Roux Anatole, propriétaire, à Paris, 14, avenue de la reine Hortense.
1870. Roux, architecte à Auxerre.
1877. Sallantin, juge suppléant au tribunal de la Seine, à Paris.

Digitized by Google

1847. *SALLÉ, ancien pharmacien, à Auxerre.
1855. SALMON, avocat, à Paris, 29, rue Lepeletier.
1874. SAINTE-ANNE (Albert de) à Champvallon, par Joigny.
1860. SAVATIER-LAROCHE, avocat, à Auxerre.
1867. SOUFFLOT Jules, ancien administrateur des messageries nationales, à Paris, rue des Mathurins, 37.
1856. TAMBOUR Ernest, ancien secrétaire général de la préfecture de la Seine, à Paris, rue Bonaparte, 12.
1869. TANLAY (marquis de), cité Martignac, à Paris, et au château de Tanlay.
1850. TARTOIS, ancien directeur des mines, à Senan.
1861. TEXTORIS, ancien membre du Conseil général, au château de Cheney.
1876. TISSIER, imprimeur à Joigny.
1869. TONNELLIER, docteur en médecine, à Auxerre.
1878. UZANNE Octave, homme de Lettres, 69, rue des Feuillantines, à Paris.
1878. UZANNE Joseph, homme de Lettres, 65, rue des Feuillantines, à Paris.
1877. VALLIER, avocat, à Auxerre.
1879. VAUDIN, propriétaire à Auxerre.
1863. VINCENT Emile, maire à Brion (Yonne).

MEMBRES LIBRES

1871. BALACEY (l'abbé), curé de Vinneuf (Yonne).
1850. BILLEAU, ancien instituteur, à Villiers-Saint-Benoit.
1868. BRUN, professeur, à Auxerre.
1857. MEUNIER, sculpteur, à Vézelay.
1864. MICHOU, chef d'institution, à Saint-Florentin.
1853. MOUILLOT, instituteur.
1857. ROBIN, ancien instituteur, à Auxerre.

MEMBRES CORRESPONDANTS (1)

1859. ANCELON, docteur en médecine, à Dieuze (Meurthe).
1863. *ARTIGUES, docteur en médecine, à Nice (Alpes-Maritimes.
1863. ASPOL, chirurgien-major au 89e de ligne.
1861 *BARRANGER, (l'abbé), curé de Villeneuve-le-Roi-s-Seine (S-et O.)
1855. BAUDIOT (L'abbé), curé d'Entrains (Nièvre).
1869. *BAYLE, professeur de paléontologie à l'École des Mines.
1866. *BELTRÉMIEUX Edouard, membre de la Société géologique de France, conservateur du Musée de la Rochelle.
1855. *BÉNARD, directeur des contributions indirectes, à Coutances.
1861. BERTHERAND, docteur en médecine, à Poligny (Jura).
1870. BERTHUEL Jean-Baptiste, pasteur, à Arbois (Jura).

(1) Le signe * avant le nom indique les membres correspondants qui reçoivent le Bulletin et paient une cotisation annuelle de six francs. Les membres qui désirent recevoir le Bulletin doivent adresser cette cotisation à M. le Trésorier avant le 1er mars de chaque année.


Digitized by Google

1879. BERTRAND Arthur, vice-président de la Société archéologique du Mans, ancien conseiller de préfecture, au Mans,
1868. BIOCHE, secrétaire de la Société géologique de France, à Paris.
1849. BLANCHE Isidore, vice-consul de France à Tripoli de Syrie.
1858. BOREAU, pharmacien, directeur du jardin botanique, président de la section des Sciences naturelles de la Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.
1856. BULLIOT Gabriel, membre de la Société Eduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
1856. BURE (De), ancien président de la Soc. d'Emulation, à Moulins.
1877. CACHARD (DE), professeur à Bruxelles (Belgique).
1867. *CAILLETET, pharmacien, à Charleville (Ardennes).
1861. CAMBUZAT, inspecteur général des ponts et chausséesen retraite, à Paris.
1855. CARLET Joseph, ingénieur à Saulieu (Côte-d'Or).
1865. CHATEAU, conducteur des ponts et chaussées, à Auxerre.
1863. CHEVALIER Emile, homme de lettres, à Paris.
1861. CONSTANT-REBECQUE (de), président de la Société des Sciences de Poligny (Jura).
1854. COQUAND, professeur de géologie, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
1879. CROIZIER (le marquis de), président de la Société Indo-Chinoise, à Paris.
1857. CROSNIER, proto-notaire apostolique, vicaire-général de l'évêché de Nevers.
1857. DANTIN, chef d'escadron d'état-major, en Algérie.
1863. DAVOUT (Le général), duc d'Auerstaedt, à Orléans.
1874. DEFRANCE Gustave, chef de bureau à la préfecture de la Seine, à Paris.
1864. DELAPLACE (Monseigneur), évêque de Pékin (Chine).
1863. DE SMYTTÈRE, docteur en médecine, à Lille.
1862. DESSIGNOLLES Gustave, chimiste, à Paris.
1863. *DESNOYERS, membre de l'Académie des incriptions, bibliothécaire du Muséum, à Paris.
1847. *DÉY, ancien conservateur des hypothèques, à Laon (Aisne.)
1866. DOUCET Camille, membre de l'Académie française, à Paris.
1871. DUBOIS, Ernest, professeur à la Faculté de droit de Nancy.
1847. DUPIN, docteur en médecine, à Ervy (Aube).
1857. DUPLÈS-AGIÉ, archiviste-paléographe, à Paris, rue Saint-Dominique, 28.
1864. *EBRAY, géologue, ingénieur du chemin de fer du Bourbonnais, à Tarare (Rhône).
1859. FLANDIN, procureur de la République, à Epernay (Marne).
1863. FRANCHET, naturaliste, au château de Cheverny (Eure-et-Loire).
1849. FRÉMY Charles, docteur en médecine, à Paris, rue de Berlin, 9.
1856. FROMENTEL (de), docteur en médecine à Gray (Haute-Saône).
1847. GARNIER, archiviste du département, à Dijon.

Digitized by Google

1852. GAUDRY Albert, membre de la Société géologique de France, à Paris.

1869. *GAUTHIER, professeur au lycée, à Marseille, 7 boulevard du Nord.

1854. GERMAIN-DE-SAINT-PIERRE, docteur en médecine, à Paris.

1859. GIGOT Léon, docteur en médecine, à Levroux (Indre).

1871. GILLET, inspecteur des écoles primaires, à Clamecy.

1847. GIRARD DE CAILLEUX, ancien inspecteur du service des aliénés de la Seine, à Paris.

1851. GIRARDOT (Baron de), ancien secrétaire-général de la préfecture, à Nantes.

1872. GIRAUT, médecin-adjoint, à l'Asile des Aliénés de Quatremarres, près Rouen.

1854. GRENIER, professeur de botanique, à Besançon (Doubs).

1849. *GUERCHE (Baron DE), à Douai (Nord).

1868. *GUÉRIN-DEVAUX Paul, procureur de la République, à Chartres.

1865. *GUINAULT, censeur au lycée de Troyes (Aube).

1872. *HABERT, ancien notaire, à Troyes (Aube).

1872. HATIN Eugène, homme de lettres, à Paris, rue Monsieur le Prince, 7.

1848. *HÉBERT, professeur de géologie à la faculté des Sciences, à Paris, rue Bréa, 25.

1872. *JARRY, recteur de l'Académie, à Rennes.

1861. *JEANDET Abel, docteur en médecine, à Verdun-sur-Saône.

1870. JOLY Henri, doyen de la faculté des lettres, à Dijon.

1862. JOUAN, sculpteur à Rouen.

1863. LANCIA DI BROLO (Le duc), à Palerme (Sicile).

1867. *LENOIR François, archiviste du matériel du chemin de fer de Lyon, à Paris, 1, rue de Lyon.

1848. LONGPERIER (De) conservateur au Musée du Louvre, rue de Londres, 50, à Paris.

1859. *LONGUEMAR (Letouzé de), ancien président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

1867. *LORET-VILLETTE, pharmacien à Sedan (Ardennes).

1851. LORIÈRE (de) Gustave, géologue, au château de Chevillé, par Brulon (Sarthe).

1866. *LORIOL (Perceval de) Charles-Louis, membre de la Société géologique de France, à Frontex, par Genève (Suisse).

1863. *MABILE, licencié ès-lettres, professeur au lycée de Bastia (Corse)

1863. MARCHAND (le docteur Léon), rédacteur de la *Revue médico-chirurgicale*, à Paris.

1865. MARCHANT Louis, docteur en médecine, conservateur du Musée d'histoire naturelle à Dijon.

1848. MICHELIN, membre de la Société géologique de France, à Paris.

1864. MOREAU, maitre-adjoint à l'Ecole normale, à Melun.

1861. OGIER DE BAULNY, membre de la Société entomologique de France, à Coulommiers (Seine-et-Marne).

Digitized by Google

1849. D'Orbigny Charles, aide-professeur au Muséum d'histoire naturelle, membre de la Société géologique de France, à Paris.
1872. *Paparel, percepteur à Mende (Lozère).
1858. Passy Antoine, membre de la Société géologique de France, à Paris.
1877. *Pinel, propriétaire, à Gonesse (Seine-et-Oise).
1874. Potier, ingénieur des Mines, à Paris, 1, rue de Boulogne.
1864. *Poulain, maître-adjoint, à l'Ecole normale de Versailles.
1863. *Pouy, ancien commissaire-priseur, à Amiens.
1847. *Prisset, numismate, à Dijon.
1866. Privé Clément, ancien employé des ponts-et-chaussées à Paris.
1866. *Rajat Jean-Pascal, capitaine au 32e de ligne.
1852, Raulin Victor, professeur de géologie à la Faculté des Sciences, à Bordeaux.
1852. Ray Jules, pharmacien, membre de la Société académique de l'Aube, à Troyes.
1873. Rivière Emile, docteur médecin, à Menton.
1860. Rousselot, inspecteur des Forêts, à Mâcon.
1848. Roy, ingénieur des Mines, à Paris.
1865. *Salomon, employé au chemin de fer, à Saint-Etienne (Loire).
1868. Saporta (comte de), géologue à Aix.
1861. Servais, contrôleur des contributions indirectes, à Châtillon-sur-Seine.
1861. Sirot, ancien professeur, à Dijon, (Côte-d'Or).
1860. Soland (Aimé de), président de la Société linnéenne de Maine-et-Loire, à Angers, 32, rue de l'Hôpital.
1848. Soultrait (comte Georges de), trésorier général, à Besançon.
1863. Spiers père, à Oxford (Angleterre).
1871. Teilleux, docteur en médecine, au Mans (Sarthe).
1852. Vignon, directeur du dépôt des Cartes au Ministère des travaux publics à Paris.
1870. *Villetard de Laguérie, subsitut du procureur général, à Paris.
1864. Vivien de Saint-Martin, géographe, 11, rue Saint-Antoine, à Versailles.
1879. Vossion Louis, membre de la Société de Géographie, de Paris, chargé de mission en Birmanie.

MEMBRES DÉCÉDÉS PENDANT L'ANNÉE 1879

1868. Courtial, géomètre, à Champigny.
1873. Denis Jules, avoué à Tonnerre.
1865. Dubois, juge de paix à Haroué (Meurthe-et-Moselle).
1860. Goureau, colonel du génie en retraite, à Santigny.
1866. Gelez Marin, lieutenant-colonel en retraite, à Noyers.
1864. Piétresson Saint-Aubin, docteur en médecine à Saint-Sauveur.
1873. Ragon, professeur de droit à la faculté de Poitiers.

Digitized by Google

1857. RAUDOT, ancien membre de l'Assemblée nationale, à Orbigny,
1856. ROGUIER (L'abbé), curé de Saint-Eusèbe, à Auxerre.
1866. SACY (Silvestre de), membre de l'Académie française, à Paris.
1862. SONNIÉ-MORET, propriétaire, à Clamecy.
1858. VIAULT (l'abbé), curé de Pailly.

QUATRIÈME PARTIE.

I

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE XXXIVe VOLUME, 1er DE LA IIIe SÉRIE.

Agents municipaux d'Auxerre au XVIe siècle, I, 12.
Alsace (Abonnement à la Revue d'), III, XI.
Arnauld de Cervolles, dit l'Archiprêtre, III, IV et XXVIII.
Artillerie auxerroise au XVIe siècle, I, 28.
Assemblées générales des habitants, I, 18.
Assemblées municipales au XVIe siècle, I, 6.
Auxerrois (Supplément à l'histoire de l'), I, 82.
Bertrand (Arthur), élu membre correspondant, III, XXIII.
Bibliothèques recevant le Bulletin, III, XLII.
Bibliothèque de la Société. Rédaction du catalogue, III, XV.
Billeau. — Recherches statistique sur le département de l'Yonne, III, VIII.
Blocqueville (Conditions de la donation de), III, XXIV.
Borron (Robert de), III, XX.
Budget de la Société pour 1879, III, III.
Bureau (Membres du), III, XLIV.
Capitaines et soldats auxerrois au XVIe siècle, I, 34.
Champagne (Possessions des comtes de) dans l'Auxerrois et le Nivernais, III, XVIII.
Charny (Lettres du comte de) en 1572, I, 72 et 76.
Châteauvieux (Henri de), nommé membre titulaire, III, XXIX.
Chérest (Paroles dites sur la tombe de M. Grasset, par M.), III, IV.
Chérest (Arnauld de Cervolles, dit l'Archiprêtre, par M.) III, IV et XXVIII
Colbert (Monogramme de), I. 126.
Comptes du trésorier, III, XII.
Comté d'Auxerre (Réunion du) à la généralité de Bourgogne, I, 48.
Congrès de Montpellier, III, XIX.
Cotteau (Edmond), voyage dans l'Inde et à Ceylan, III, XV, XVIII, XXI.
Davout (Correspondance du maréchal), III, VII ET IX.
Dons faits à la Société en 1879, III, XXXIV.
Election d'un trésorier, III, VI.
Emprunts auxerrois au XVIe siècle, I, 47.

Digitized by Google

Entrains (Antiquités d'), I, 108.
Falateuf. Découvertes faites à Serrigny, III, xiv.
Fontaines d'Auxerre, I, 67.
Fortifications d'Auxerre, I, 30.
Gardes des portes d'Auxerre, au xvi[e] siècle, I, 26.
Gariel (Don de médailles anciennes par M.), III, v.
Gauchery, nommé membre titulaire, III, xv.
Gelez (Mort du colonel), III, xxvi.
Goureau (Mort du colonel), membre de la Société, III, vii. — Notice biographique, III, xv et II, 85.
Gouverneur de la ville d'Auxerre au xvi[e] siècle, I, 9.
Grands Noms (Le bois des), I, 116.
Grandes Ecoles et Collége d'Auxerre, I, 55.
Grasset (Mort de M.), membre de la Société, III. iv.
Grenier à sel à Auxerre, I, 65.
Guérin (Gilles), sculpteur, I, 130.
Horloge d'Auxerre, I, 105.
Huguenots à Auxerre, I, 38.
Juridiction municipale au xvi[e] siécle, I, 14.
Lacroix (Auguste), nommé membre titulaire, III, xv.
Lambert. Excursion géologique à Druyes et dans les environs, III, vii.
Legueux, nommé membre titulaire, III, xv.
Legs Goureau, III, xviii et xxiii.
Levée des Impôts à Auxerre, I, 40.
Maîtrises des corps et métiers, I, 63.
Mausolée de Vallery, I, 131.
Membres de la Société (Liste des), III, xliv.
Membres décédés en 1879, III, liii.
Molard (Françis), nommé membre titulaire, III, xviii.
Moreau (Ancienne porte du château des comte d'Auxerre, note par M.)
Pallier (Emile), élu membre titulaire, III, xxiv.
Pavage d'Auxerre au xvi[e] siècle, I, 68.
Petit (Ernest), notice biographique sur le colonel Goureau, III, xv et II, 85.
Poissons et reptiles de l'Yonne, II, 20.
Pont d'Auxerre au xvi[e] siécle, I, 70.
Prégilbert (Borne milliaire de), I, 111.
Quillot (Le docteur Camille), nommé membre titulaire, III, ii.
Régime municipal à Auxerre au xvi[e] siècle, I, 5.
Réquisitions de vivres au xvi[e] siècle, I, 32.
Rétable de l'abbaye de Crisenon, III, xx.
Roy (Lettres du) en 1572, I, 73; en 1574, I, 25.
Santé publique à Auxerre au xvi[e] siècle, I, 57.
Sciences anthropologiques à l'Exposition de 1878, II, 3.
Serrigny (Cimetière mérovingien de), I, 131.
Service militaire au xvi[e] siècle, I, 20.
Sociétés correspondantes (Liste des), III, xxxvi.
Soumission d'Auxerre à Henri IV, I, 51.

Digitized by Google

Statistique du département de l'Yonne, I, 78.
Toucy (Assemblées paroissiales de), I, 88.
Vaudin (Eugène), nommé membre titulaire, III, XVII.
Vossion (Louis), nommé membre correspondant, III, XXI.

II

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

DES MÉMOIRES CONTENUS DANS LE XXXIVe VOLUME, 1er DE LA 3e SÉRIE.

CARRÉ. — Toucy, les biens de sa Fabrique, ses assemblées paroissiales, I, 88.
CHALLE. — Le Bois des Grands noms, souvenirs du martyre de saint Prix et des vieilles supertitions de la Puisaye, I, 117.
CHALLE. — L'Horloge d'Auxerre, I, 105.
CHALLE. — Le Monogramme de Colbert, I, 127.
CHALLE. — Rapport sur l'Etude statistique du département de l'Yonne par M. Brodier, I, 78.
CHALLE. — Supplément à l'histoire de l'Auxerrois. Les possessions des comtes de Champagne dans l'Auxerrois et le Nivernais, I, 82.
COTTEAU. — Les Sciences anthropologiques à l'Exposition universelle de 1878, II, 3.
FALATEUF. — Découverte d'un cimetière mérovingien à Serrigny en 1877, 1878 et 1879, I, 131.
LAMBERT. — Excursion géologique à Druyes et dans les environs, II, 101.
PETIT. — Notice biographique sur M. le colonel Goureau, II. 85.
QUANTIN. — Notice sur les antiquités d'Entrains, I, 108.
QUANTIN. — Nouveaux éclaircissements sur la borne milliaire de Prégilbert, I, 110.
QUANTIN. — Recherches sur le régime municipal à Auxerre au milieu du XVIe siècle, I, 5.
SAUVAGE. — Etude sur les Poissons et les Reptiles des terrains crétacés et jurassiques supérieurs de l'Yonne, II, 20.
VAUDIN. — Le sculpteur Gilles Guérin et le Mausolée de Vallery, I, 131.

III

TABLE DES MÉMOIRES

CONTENUS DANS LE XXXIVe VOLUME, 1er DE LA 3e SÉRIE.

I. — *Sciences historiques.*

Recherches sur le régime municipal à Auxerre au XVIe siècle, par M. Max. Quantin, I, 5.
Rapport par M. Challe sur l'étude statistique du département de l'Yonne par M. Brodier, I, 78.

Digitized by Google

Supplément à l'histoire de l'Auxerrois. Les possessions des comtes de Champagne dans l'Auxerrois et le Nivernais, par M. Challe, I, 82.
Toucy, les Biens de sa Fabrique, ses Assemblées paroissiales, par M. Carré, curé de Taingy, I, 88.
L'Horloge d'Auxerre, par M. Challe, I, 105.
Notice sur les Antiquités d'Entrains, par M. Max Quantin, I. 108.
Nouveaux éclaircissements sur la Borne milliaire de Prégilbert, par M. Max. Quantin, I, III.
Le Sculpteur Gilles Guérin et le Mausolée de Vallery, par M. VaudinI, 131.
Le Bois des Grands noms, sovenirs du martyre de saint Prix et des vieilles superstitions de la Puisaye, par M. Challe, I, 116.
Le Monogramme de Colbert, par M. Challe, I, 12C.
Découverte d'un Cimetière mérovingien à Serrigny en 1877, 1878 et 1879, par M. Oscar Falateuf, I, 131.

II. — *Sciences naturelles.*

Les Sciences anthropologiques à l'Exposition universelle de 1878, par M. Cotteau, II, 2.
Etudes sur les Poissons et les Reptiles des terrains crétacés et jurassiques supérieurs de l'Yonne, par M. H. Sauvage, II, 20.
Le colonel Goureau, par M. Ernest Petit, II, 84.
Excursion géologique à Druyes et dans les environs, par M. Lambert, II, 101.

IV

INDEX POUR LE CLASSEMENT DES PLANCHES.

I. — *Sciences historiques.*

Pl. I, Monogramme de Colbert, I, p. 126.
Pl. II, Mônument de Vallery, I, p. 131.

II. — *Sciences naturelles.*

Pl. I, Uranoplosus, etc., II, p. 47.
Pl. II. Picnodus Cotteaui, etc., II, 36.
Pl. III, Odontaspis gracilis, etc. II, p. 36.
Pl. IV, Ichthyosaurus campylodon, etc., II, 74.
Pl. V, Pliosaurus Duchei, etc., II, p. 74.
Pl. VI, Plesiosaurus neocomiensis, II, 66.
Pl. VII, Pliosaurus Duchei, II, p. 74.
Pl. VIII, Machimosaurus, sp., II, 78.
Pl. IX, Portrait du colonel Goureau, II, 85.
Pl. X, Coupe prise à Mailly-la-Ville, II, p. 101.

Digitized by Google

B. S. fol.

Digitized by Google

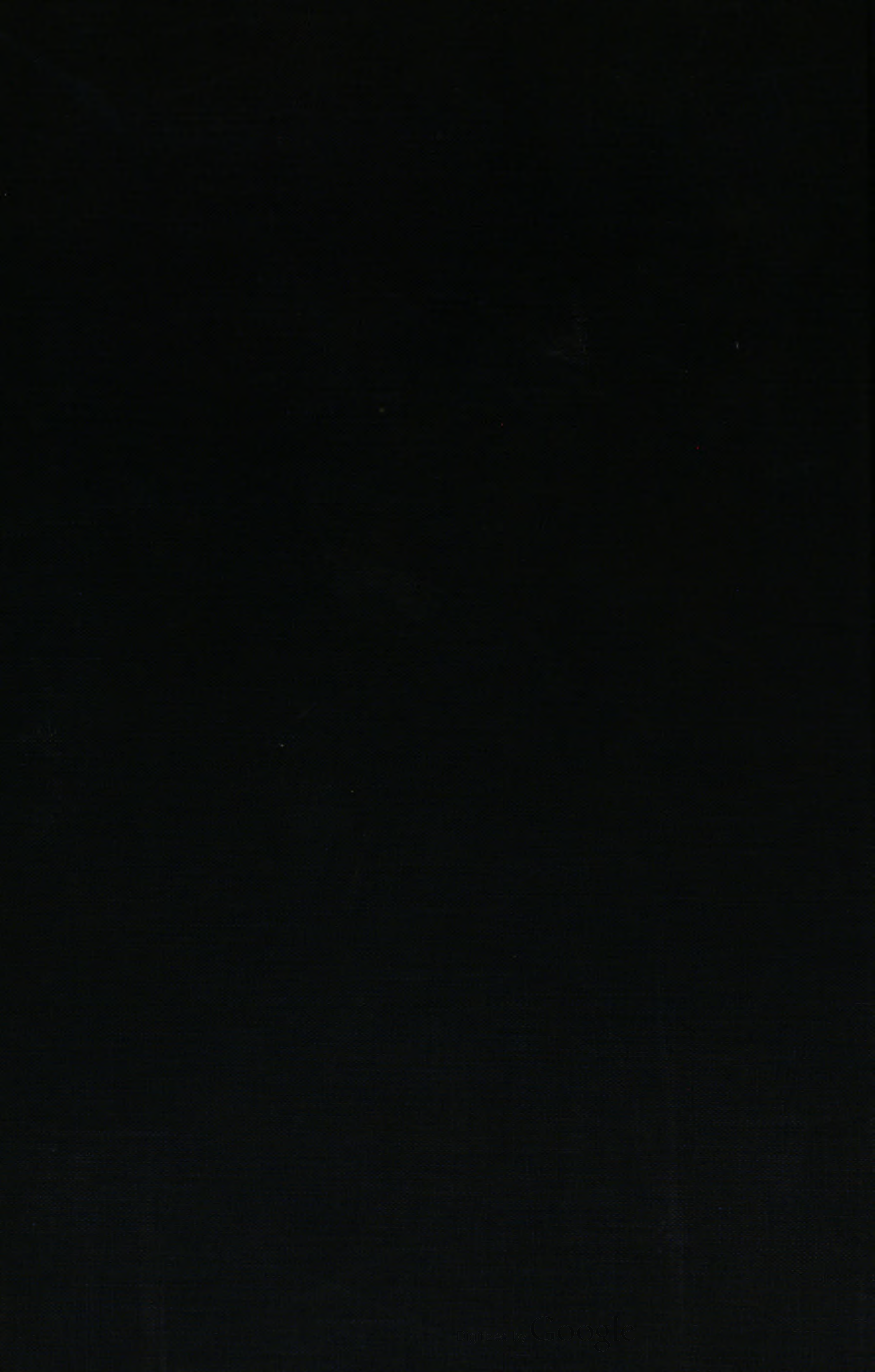
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google



Digitized by Google